





RÉPONSE CRITIQUE

PAR M.r A. F.

A UN OUVRAGE INTITULÉ :

PROJET DE RÉUNION DE TOUS LES CULTES.

LYON, IMPRIMERIE DE VEUVE CUTTY.

On trouve chez les mêmes Libraires :

LE TRAITÉ HISTORIQUE ET DOGMATIQUE DES FÊTES PRINCIPALES ET MOBILES DE L'ÉGLISE, ET DES TEMPS DE PÉNITENCE, par le même Auteur, avec approbation de MM. les Vicaires généraux du diocèse de Lyon. 1819. 2 vol. in-8.° Prix : 10 fr. et 12 fr. 50 c. par la poste.

RÉPONSE CRITIQUE

PAR M.r A. F.

A UN OUVRAGE INTITULÉ :

PROJET DE RÉUNION DE TOUS LES CULTES,

PUBLIÉ PAR M.r FEUILLADE,

ANCIEN VICAIRE DE PRIVAS.

Imple facies eorum ignominiâ.

Ps. LXXXII, ℣. 17.

SE VEND A LYON,

CHEZ CHARBON FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N.° 4.

1820.

Vos ex patre diabolo estis et desideria patris vestri vultis facere; ille..... in veritate non stetit. Quia non est veritas in eo, cùm loquitur mendacium ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus.

Joan. VIII, ✝. 44.

PRÉFACE.

L'OUVRAGE que nous réfutons ici ne parut que dans le printemps de 1819, quoiqu'il eût été composé en 1814 et imprimé en 1815. Depuis long-temps les presses de Lyon n'avoient pas enfanté une production aussi scandaleuse. Son apparition fut comme un météore de sinistre présage; sous les tentes des enfans de Jacob, la consternation fut aussi grande, que la joie dans le camp des Philistins. C'étoit un enfant d'Aaron dont les ennemis du Dieu d'Israël venoient de faire la conquête. A les entendre, on eût dit que ce transfuge avoit emporté avec lui l'Arche Sainte. J'ai entendu moi-même des personnes distinguées plus à la vérité par leur fortune et leur rang, que par leur instruction et leur moralité, dire hautement dans une société nombreuse, que *cet ouvrage étoit* SANS RÉPLIQUE, *qu'il déchiroit le voile, et qu'enfin la Religion*

et ses prêtres étoient démasqués. MM. les Vicaires-Généraux reçurent en même temps plusieurs lettres qui les avertissoient du scandale qu'il produisoit. Devoit-on le réfuter? Voilà la question sur laquelle les opinions furent partagées. Les uns soutenoient qu'on devoit abandonner cet ouvrage à lui-même, qu'il ne pouvoit trouver d'accès que chez les personnes corrompues; que dépourvu de de tout agrément littéraire, le poison en étoit trop grossièrement présenté pour séduire l'innocence; d'autres voyoient le scandale dans le nom, dans la qualité, dans l'âge, dans la prétendue science, et, disons-le, dans les mœurs de l'auteur, qui contrastoient avec la perversité de sa doctrine; les uns disoient qu'une réfutation ne feroit qu'exciter et piquer la curiosité, qu'elle donneroit de la vie et du mouvement à un livre *mort-né;* d'autres ne voyant dans cette idée que nonchalance, apathie, indifférence, vice caractéristique de ce siècle, disoient que cet ouvrage n'étoit point du nombre de ceux qui se

trouvent réfutés par le nom de leur auteur, qu'il ne falloit pas plus le confondre avec les œuvres des B. C., des E., des J., etc., que les impies les confondoient eux-mêmes; qu'il ne falloit pas encore reléguer l'auteur parmi ces êtres diaboliques qui, à force de crimes, peuvent, sans danger pour la moralité, promener dans le monde leurs têtes coupables comme un témoignage de la patience divine; que tout livre impie, sous un nom aussi scandaleux, étoit un appel fait au Christianisme; que la Religion ne s'étoit fortifiée et accrue que par les attaques des païens, des hérétiques et des philosophes; qu'elle ne s'étoit propagée qu'au milieu des combats; qu'il étoit de l'essence des mauvais livres d'en engendrer et d'en faire pulluler de bons; enfin, qu'*autant un homme contribuoit à l'édification de l'Eglise par une vie exemplaire, autant il contribuoit à sa ruine par un silence coupable en présence de ses ennemis* (*a*).

(*a*) *Quantum ædificat ex vitæ merito Ecclesiam Christi, tantum nocet si destruentibus non resistat.* (Hieron. Paulino).

Au milieu de ces divergences d'opinions, la mienne fut bientôt fixée. Depuis plusieurs années j'avois consacré le peu de talens que la Providence et l'éducation m'avoient départis, à faire triompher les saines doctrines politiques, et à combattre les ennemis du trône; mais l'alliance étroite qui se trouve entre les vérités politiques et les vérités religieuses, me détermina à entrer en lice avec ce nouveau champion qui venoit insulter Israël jusque sous ses remparts. Je ne ferai certes pas de M. Feuillade un Goliath, et bien moins encore de moi un David; à Dieu ne plaise! tant d'honneurs ne nous sont dus ni à l'un ni à l'autre. Mais en entendant les jactances de cet ennemi de Dieu et des hommes, je me suis dit à moi-même: j'irai et je laverai cet affront. *Nunc vadam et auferam opprobrium populi.* Secondé des lumières d'un homme aussi recommandable par sa science que par le rang qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique du Diocèse, j'ai soutenu mon entreprise jusqu'au bout, sinon avec les

talens qu'exigeoit mon sujet, du moins avec cette constance qu'inspire un conseil éclairé.

Pour arrêter les effets pernicieux du livre de M. F....., il ne falloit pas en faire attendre long-temps la réfutation : il falloit tout-à-la-fois satisfaire l'impatience des uns, et réprimer la jactance des autres. MM. les éditeurs m'engagèrent à donner mon ouvrage par numéros successifs. Je m'aperçus bientôt des graves inconvéniens qu'entraîne cette méthode après elle. Tout ouvrage doit être *un* et doit porter avec soi le plan qui en constitue l'unité; le mettre au jour par fragmens, c'est s'exposer à des critiques téméraires. Le lecteur qui n'a pas devant lui le plan de l'auteur, qui s'en est fait un dans son imagination, se dépite de ne pas rencontrer d'abord celui qu'il s'est fait à lui-même et qu'il croit excellent.

Le style fut dans le principe vivement critiqué, soit parce que l'on ne connoissoit pas encore de quelle nature étoit l'adversaire que nous attaquions, soit parce que

nous vivons dans un siècle plus *sensitif* que *sensible*, soit parce que beaucoup de gens ont intérêt à faire croire que la suprême charité consiste à oublier une période de quinze années, aussi célèbre par les excès scandaleux des prêtres de Baal, que fameux par les vertus héroïques des enfans de Lévi. Mais il faut que ceux qui ont eu jusqu'ici le bonheur de survivre à leurs fautes, se pénètrent bien de cette vérité, que Dieu seul peut joindre l'oubli au pardon, que le chrétien pardonne sans rien oublier, et que l'inexorable histoire ne pardonne et n'oublie rien.

Parmi toutes ses critiques, la plus remarquable et la plus intéressante fut celle faite des cinq premiers numéros, c'est-à-dire, des 148 premières pages, par l'estimable rédacteur de *l'Ami de la Religion et du Roi* (a). Ayant sous les yeux une analyse de l'ouvrage de M. Feuillade faite par lui-même, que les éditeurs ont fait passer aux souscripteurs de cet ouvrage, M. le rédac-

---

(a) L'ami de la Religion et du Roi, 12 février 1820, N.° 575, tome 23.

teur en conclut qu'il faut recommander cet Auteur *aux prières des bonnes ames pour lui obtenir l'usage de la raison* (tandis qu'en effet nous ne l'avions recommandé qu'aux médecins), et *avec cette fleur de politesse et ce choix d'expressions qui annoncent l'usage du monde et le sentiment des convenances*, il déclare ensuite le *projet de réunion* atteint et convaincu d'être *un amas d'absurdités qui ne provoquera probablement que le mépris des uns et l'ennui des autres;* après avoir ainsi fait la part à M. F..... il se tourne vers nous, et nous invite à nous abstenir de *certaines expressions un peu trop vives.*

Sur cet avis salutaire, nous avons aussitôt fait notre examen de conscience, nous avons cherché quels pouvoient être nos torts, nos *paroles aigres*, *nos expressions dures;* nous avons cru les remarquer dans les épithètes d'*apostat*, de *renégat*, d'*imposteur*, de *faussaire*, dont nous avons effectivement signalé l'ancien Vicaire de Privas, comme nous aurions crié *au voleur* en surprenant une main étrangère dans

notre poche, sans nous embarrasser ni nous soucier de savoir si cette expression étoit *aigre* ou *dure*, et si le siècle *étoit exigeant*. Mais si c'est là notre péché, nous sommes-nous dit aussitôt, que seroit-ce donc, si avec St. Jean (*a*), nous l'eussions qualifié d'*Antechrist ;* si, avec saint Polycarpe, nous l'eussions nommé *le fils aîné de Satan*; si, avec St. Jérôme, nous l'eussions appelé *bipedem asellum* (*b*)? Que seroit-ce si, avec les beaux et admirables génies du siècle, de ce siècle que l'estimable critique dit être *si exigeant* sur le choix des expressions, de ce siècle qui *tolérereoit plutôt l'erreur que le manque d'égards*, nous eussions, avec l'inimitable auteur de *Candide*, orné notre plume des nobles épithètes de *bélitre*, de *radoteur*, de *cuistre*, de *sycophante*, de

---

(*a*) *Quis est* MENDAX, *nisi is qui negat quoniam Jesus est Christus ! Hic est* ANTI-CHRISTUS *qui negat patrem et filium.*

Qui est-ce qui est *menteur*, si ce n'est celui qui nie que Jésus est Christ ? Celui-là est un *Antechrist* qui renie le père et le fils (I. Epist. Joan. c. II. 22.)

(*b*) Epist. ad Marcellam.

pol.... de *gred....*; si nous eussions pris, avec l'ancien Vicaire de Privas, le style familier du vertueux Jean-Jacques avec M. de Beaumont, archevêque de Paris, et si nous l'eussions désigné sous le nom d'un *cuistre à petit collet*, d'un *chétif habitué de paroisse*? Que seroit-ce enfin si, dans ce siècle si délicat, qui tolère plutôt *l'erreur* que le *manque d'égards*, nous eussions emprunté les couleurs dont aujourd'hui, maintenant, tous les jours MM. de la *Minerve*, les *Censeurs*, etc. etc. chargent leur délicat pinceau pour peindre les missionnaires? Ah! dans ce beau siècle, *si délicat et si exigeant*, comme sous celui d'Auguste, sur la table de la censure, on ne voit que des pigeons, et jamais de corbeaux.

Corvis parcit, vexat censura Columbas.

Au reste, loin de regimber contre la critique, nous l'accueillerons toujours comme un bienfait. Nous savons, quoique élevés en province, que les égards littéraires sont relatifs; que tout en se gârant d'imiter les Garasses philosophes du siècle, on peut

néanmoins se servir des expressions justes que dictent le dégoût et l'horreur inspirés par la lecture d'un aussi exécrable livre que celui du Vicaire de Privas, que l'on peut appeler *apostat*, un prêtre, qui dit lui-même avoir pris pour modèle *Jean Meslier, curé d'Etrepigny*, qu'on peut appeler *imposteur et faussaire*, celui qui, à la science la plus putide, à l'irréligion la plus scandaleuse, à la philosophie la plus absurde, aux mensonges les plus grossiers, aux falsifications les plus criantes, joint la déraison la plus maussade. M. le Censeur a paru craindre que nous ne fussions assez niais pour suivre pied-à-pied M. Feuillade dans le labyrinthe qui compose ses trois volumes. Une telle crainte eût dû se dissiper à la vue de notre prospectus qui ne promettoit qu'un volume de 480 pages au plus; comment pouvoit-il craindre que nous fussions *diffus* en traitant autant de questions importantes dans un seul volume, quand on sait que pour réfuter une seule erreur brièvement énoncée, il faut souvent de nombreuses pages?

Revenons à M. F...., est-il fou? C'est une question que beaucoup de personnes ont soutenue dans l'intention sans doute de le justifier. Oui, c'est un fou, c'est un échappé d'Antycire; — mais tous les philosophes le sont. — Et il y a des fous comme des aveugles, des innocens et des criminels : or, il est du nombre de ces derniers. En erreur, une extrême extravagance n'est autre chose qu'une saine logique, c'est-à-dire, tel qui s'arrête à moitié chemin dans les conséquences d'un faux principe, n'est qu'un être pusillanime et inconséquent, car c'est ainsi que toute erreur engendre essentiellement un fou; et souvent un grand criminel dans celui qui est assez logicien pour en déduire, sans trembler, toutes les conséquences. Par exemple, la doctrine de Luther et de Calvin engendra, par une très-saine logique, la folie des Sociniens, qui, par lâcheté, n'osèrent conclure à l'athéisme; mais d'autres, plus hardis dans leur conséquence, prêchèrent hautement et mirent en pratique cette désolante doctrine, qui n'étoit qu'une exacte

conséquence de celle de Luther et de Calvin. Au reste, nous ne voyons pas encore en quoi la folie de M. F... est plus à dédaigner que celle du patriarche de Ferney, du citoyen de Genève, du fougueux Raynal. Comme eux, il flatte toutes les passions ; comme eux, il prépare une excuse à tous les vices, une apologie à tous les crimes ; comme eux, il dégrade toutes les vertus ; comme eux, il réunit toutes les extravagances dont l'esprit humain est capable, pour engendrer tous les crimes dont il est susceptible, lorsque son livre sera devenu le catéchisme de l'ignorance *armée*. Si son style n'est pas brillant et séduisant comme celui de l'auteur de la *défense de mon oncle*, si son imagination n'est pas aussi vive, aussi féconde, si son esprit n'est pas aussi flexible, si son cœur n'est pas aussi sensible que celui de l'auteur d'Héloïse, s'il ne se présente pas dans la carrière de l'impiété avec la déclamation fougueuse de Raynal, il y paroît, en revanche, couvert de vieilles armes qui attirent l'attention de ce

siècle frivole; il est tour-à-tour Marcionite, Carpocratien, Arien, Manichéen, Pélagien, Wicléfiste, Luthérien, Calviniste, Deiste, — puis Païen; — et c'est dans le paganisme même qu'il réunit toutes ces sectes. Il est tout, il emprunte toutes les formes, il prend tous les masques; il a fouillé tous les arsenaux de l'impiété, il en a parcouru tous les greniers; mais c'est un pygmée couvert d'antiques armures faites pour des géans; sous ces armes ridicules, il étonne la tourbe ignorante, il joint la modestie à l'imposture, la candeur à la fourberie, le ton dévot à celui de l'enthousiasme et du fanatisme; à l'arrogance, à la froide audace d'un philosophe il réunit l'astuce et le patelinage des hérétiques. Voltaire, le coryphée de la bande, ne cite jamais d'autorités, parce que lui seul en est une; et c'est par des autorités que celui-ci plus modeste veut subjuguer. L'histoire, les livres sacrés et profanes, la tradition, les Pères de l'Eglise, les théologiens sont tous dévalisés, pillés, volés, mis à contribution par ce nou-

veau forban ; il se couvre de textes latins ; mais il les altère, mais il les tronque, mais il les falsifie, mais il fait des contre-sens ; comme les harpies, il souille, il corrompt tout ce qu'il touche. Il n'est pas fou en ce sens qu'une folie est une maladie involontaire, en ce sens que de ses faux principes il en sait tirer toutes les conséquences ; il n'est pas fou, en ce sens qu'il apprend fort bien à déraisonner.

Par lui la déraison est réduite en système (a).

Il n'est pas fou si les philosophes et les incrédules ont quelques droits à la raison. Cette bande perverse ne demanderoit pas mieux que d'obtenir de leurs contemporains un brevet de folie pour pouvoir impunément traverser la société et répandre, en secouant les grelots de Momus, son venin corrosif. Tout est gagné pour elle, tout est perdu pour nous, si, sous le masque de la folie, elle n'a à redouter que le mépris des honnêtes gens, si dans ses

(a) *Insanire docet certâ ratione modoque.*

saturnales elle peut impunément attirer autour d'elle l'innocente jeunesse, la grossière valetaille, l'ignorante populace, ou sous les lambris dorés servir de bouffon à la sotte opulence (*a*), ou comme un subtil charlatan qui amuse, faire acheter sa drogue à ceux même qui n'y ont pas de foi. Tout sera perdu pour nous, LES DIEUX SERONT PARTIS, lorsqu'elle méritera d'être *plutôt plainte que réfutée.*

Nous ne devons ni craindre ni espérer que M. F.... prenne jamais la voie du raisonnement pour combattre cet écrit; comme ses

---

(*a*) Avant la révolution, la philosophie s'étoit introduite pour *amuser*, dans les palais des grands, dans les boudoirs. A la table de nos Seigneurs, à côté des Laïs et des Vestris, siégeoient Condorcet, Cerutti, Helvetius, *cet aimable fou*, qui ne se *distinguoit des singes que par les mains*; des palais elle est descendue dans les carrefours, elle s'est encanaillée; et cette folie qui mérite plutôt *d'être plainte que d'être réfutée*, a brûlé, massacré, pillé, volé pendant 30 ans; elle recommence ses ravages; elle s'établit dans les écoles, dans les comptoirs, sur les places publiques, sur les tréteaux; elle couvre, elle inonde de sang les marches du trône. Puissent ceux qui la méprisent n'être pas ses victimes!

confrères, il pourra crier contre l'auteur sans lui répondre (a). *Grands raisonneurs* de leur métier, ces Messieurs ont une frayeur mortelle des luttes du raisonnement; parlant toujours au *nom de la raison* quand ils sont seuls, ils appellent les injures à leur secours quand ils sont deux.

Nous avons analysé l'écrivain, mais jamais l'homme, nous avons jeté au rebut toutes les notes qui nous sont parvenues, sur les détails de sa vie privée et publique. Quel vaste champ cependant n'offre-t-il pas aux réflexions du vrai philosophe, lorsqu'on le voit s'élancer tout-à-coup hors de la ligne des devoirs qu'il a respectés pendant tant d'années, pour attrister une nombreuse et respectable famille, pour affliger de pieux et savans ecclésiastiques, ses parens, qui consolent l'Eglise par leurs travaux, leurs sciences et leurs vertus, autant que lui la déchire par son apostasie.

(a) *Canibus imbecillibus mos est, quantò plus defecerunt virium, tantò magis latratibus indulgere* (Seneq. in prov.)

Pour

Pour mettre M. F..... dans tout son jour, nous lui avons rendu le service de faire imprimer l'*analyse* de son ouvrage *faite par lui-même* ; que par modestie il tenoit affichée dans la boutique de son libraire; on la trouvera en tête de notre volume. Mais nous donnons encore ici une autre pièce assez curieuse, sortie du cerveau de cet homme à *projet*. C'est encore un *projet de réunion* que cet infatigable *réunisseur* nous a proposé à nous-mêmes; et sans commentaire, nous l'abandonnons aux réflexions du public.

Lyon, le 30 août 1819, *rue Perrache*, N.° 5.

MONSIEUR,

IL m'est parvenu que vous faisiez imprimer un ouvrage qui doit paroître par livraisons, pour réfuter le mien intitulé : Projet de réunion de tous les cultes, etc. *Comme notre but doit être le même, celui d'assurer le triomphe de la vérité, j'ai imaginé un moyen*

RÉPONSE
CRITIQUE
A UN OUVRAGE INTITULÉ:
PROJET DE RÉUNION
DE TOUS LES CULTES.

IMPRIMERIE DE THÉODORE PITRAT.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'ouvrage que nous donnons ici au public emprunte son principal mérite et son importance de l'audace avec laquelle une dégoûtante compilation d'impiétés vient de paroître sous le nom d'un *prêtre*. La qualité de *prêtre*, le langage théologique, le ton hautain et tranchant de l'auteur, donnent à ce livre, aux yeux des ignorans, un grand relief. Ajoutez encore que les distributeurs et colporteurs ne manquent pas de dire tout bas à l'oreille de leur acheteur, que M. Feuillade a lui-même présenté son livre à Monseigneur l'Evêque de Mende, *en le sommant de lui répondre s'il pouvoit*. Nous sommes autorisés à dire que ce fait est faux et controuvé. C'est une calomnie inventée par la cupidité dont nous croyons devoir venger M. Feuillade, qui a assez entassé d'iniquités dans ces deux volumes, sans qu'on lui supposât cet autre excès d'impudence.

Au reste, l'apparition d'un tel livre étoit un appel fait au christianisme lui-même; c'est un prêtre, qui vient avec un étalage scientifique, renverser les autels sur lesquels il a consacré pendant vingt-cinq ans; et c'est un laïc, armé de son catéchisme, qui vient les défendre.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce laïc s'est rendu, depuis nombre d'années, recommandable par son intrépidité à défendre les saines doctrines de la morale, de la religion et de la politique. Tout nouvellement encore, il

vient de donner au public, dans un ouvrage important (*a*), une haute garantie de ce qu'on a droit d'attendre de lui.

Il étoit important de ne pas laisser long-temps circuler ce poison sans en arrêter les progrès. Une réfutation complette de ces deux volumes nécessitait un travail de plusieurs mois; pendant tout ce temps l'impiété eût crié et clabaudé qu'*on ne pouvoit rien répondre*. Quelque éphémère qu'eût été son triomphe, il eût toujours été trop long. Nous avons engagé l'auteur à faire paroître sa réfutation par livraison pour satisfaire à l'empressement du public.

La modicité du prix de chaque livraison nous fait espérer que la circulation de l'antidote sera plus active et plus rapide que celle du poison.

L'auteur ne peut pas déterminer l'étendue de son ouvrage; telle est la nature d'une pareille entreprise qu'il faut quelquefois plusieurs pages pour réfuter un seul mot, une seule absurdité, un seul blasphême.

(*a*) Traité historique et dogmatique des fêtes principales et mobiles, et des temps de pénitence de l'Eglise; se vend à Lyon, chez RIVOIRE, libraire - éditeur; CHARBON frères; à Paris, chez BAUCÉ aîné, rue Guénegaud, N. 18.

RÉPONSE CRITIQUE

A UN OUVRAGE INTITULÉ :

PROJET DE RÉUNION

DE TOUS LES CULTES.

MONSIEUR,

Vous avez appris, dites-vous, qu'un nouveau flambeau venoit encore augmenter les lumières de ce siècle, que ce météore occupoit tous les beaux esprits, que tous les cœurs sensibles et philantropes pleuroient de joie et de tendresse à la vue du bonheur ineffable que M. Feuillade, ancien vicaire de Privas, vient de promettre au genre humain, dans deux vol. in-8. C'est sans doute de son *Projet de réunion de tous les cultes ; ou le Christianisme rendu à son institution primitive*, que vous voulez parler. Avant d'en orner votre bibliothèque, vous voulez le connoître sans l'acheter. C'est prudent, c'est économique. Et vous voulez que je vous en rende compte ; mais à qui vous adressez-vous ? Je suis, vous le savez, originaire d'un pays, qui depuis un peu plus d'un

siècle, a été démembré de l'Espagne pour être réuni à la France ; dans ma jeunesse, les lumières parisiennes y avoient encore fait peu de progrès ; les préjugés les plus gothiques y régnoient et ont présidé à mon éducation, je les ai sucés avec le lait, ils se sont fortifiés avec l'âge ; de mauvaises études faites sous un Clergé ignorant ont achevé de me gâter l'esprit, et depuis trente-cinq ans que je marche seul, je vais, je viens dans les ténèbres, avec cette sécurité qui fut toujours l'apanage de l'ignorance. Si je me rends à vos ordres, si je vous rends compte de cet ouvrage, l'aveu que je viens de vous faire, vous est un garant de ma bonne foi.

C'est un livre qui apportera un désordre épouvantable dans les bibliothèques où il entrera. Prenez-y garde, pour la vôtre ; tout en prêchant la tolérance aux hommes, il est très-intolérant au milieu des autres livres. Il fait main basse sur toutes les écritures que nous appelons *saintes*, parce qu'elles ont été *falsifiées*, sur tous les Conciles, sur tous les Pères, sur toutes les histoires de l'Eglise ; parce que, les soit disant Pères de l'Eglise, les Papes, les Evêques ont *corrompu la morale primitive*, et que les historiens se sont occupés à *corrompre la tradition*. Les bulles des papes mériteraient

mériteraient toutes sans exception, le titre d'*extravagantes*. Ah! Monsieur, pour moi je ne me sentirais pas la force de faire un pareil sacrifice, il arracheroit quelques larmes à ma foiblesse. Certes, il en coûte à la nature pour dépouiller ainsi le vieil homme, et revêtir le nouveau. Il en coûte à mon âge de perdre dans un moment, par un rayon de lumière, tout le fruit de ses études.

Prêtre apostat, déserteur de la milice de J. C., transfuge; voila les titres avec lesquels M. Feuillade, ancien vicaire de Privas, se présente dans le camp de l'impiété, et s'adressant aux chefs, il leur dit avec audace :

« J'ai fait long-temps partie de cette redou-
» table milice contre laquelle, depuis tant de
» siècles, tous vos efforts sont venus se
» briser. Je suis même né dans cette forte-
» resse inexpugnable, qui domine toutes les
» hauteurs de la terre, qui protège les rois et
» les princes contre vos poignards, et tous les
» peuples contre vos poisons. Jusqu'ici vos
» inutiles efforts semblent justifier ses pro-
» phètes, qui lui ont promis une guerre
» perpétuelle et un triomphe éternel; sachez
» qu'il n'est donné qu'aux prêtres transfuges
» de la foi, de porter des coups terribles

» à cette religion que vous appelez *infâme*;
» que c'est à eux qu'est réservé l'honneur de
» lui faire des plaies sanglantes et mortelles;
» sachez que c'est à un Prêtre que les
» destins ont promis la gloire d'être un
» jour appelé L'ANTECHRIST, et peut-être celle
» de renverser de fond en comble le trône
» du Fils de Marie.

» Que les philosophes vantent leurs exploits;
» qu'ils fassent l'apothéose des Celse, des
» Porphire, des Bayle, des Voltaire, des Di-
» derot, des Rousseau, etc. etc! où sont leurs
» trophées? où sont leurs conquêtes? Quelles
» sont les provinces, quels sont les royaumes,
» les empires qu'ils aient entièrement rangés
» sous le joug de l'impiété? Ils ont miné,
» ébranlé le terrain, cela est vrai; ils ont
» excité des tempêtes politiques, ils ont
» abattu des trônes, ils ont égorgé des rois,
» ils ont les mains pleines du sang des pontifes
» et des prêtres; car ils en ont plus massacré
» qu'ils n'en ont vaincu; ils ont rasé des
» temples, ou ils les ont consacrés à l'impudi-
» cité. Mais leur règne a toujours été passager,
» leurs conquêtes ont toujours été éphémères,
» et pas un philosophe n'a eu la gloire d'im-
» primer son nom sur la tête d'aucun peuple.

» A côté de ce tableau, mettez celui d'un
» prêtre apostat. Ouvrez l'histoire. Voyez un
» prêtre d'Alexandrie, (il étoit comme moi
» simple vicaire de paroisse) il forma seul le
» projet d'arracher au Fils de Marie sa divinité.
» Comme moi, Arius conçut le noble et géné-
» reux dessein d'*humaniser* le Christ, dont la
» stupide ignorance avoit fait l'apothéose;
» comme moi, il combattit contre son évêque,
» il lutta contre toute l'Eglise assemblée; et
» au bout de quarante ans, il eut la gloire
» d'entendre dire que le monde entier étoit
» arien. Laissons Nestorius, Dioscore, Eu-
» tychès, Jacob Zandale, noms célèbres
» dans tout l'orient. Voyons parmi nous,
» le curé de Lutherwooth Wiclef, Jean
» Hus, Jérôme de Prague, tous transfuges du
» clergé catholique. Ils ont arraché à l'Eglise
» les plus beaux fleurons de sa couronne; ils
» lui ont fait verser des larmes amères; ce
» sont eux qui ont préparé les voies au moine
» Luther, au célèbre Cauvin (dit Calvin);
» ce sont eux qui ont engendré, par une
» heureuse fécondité, les 70 sectes, toutes
» *antichrétiennes* et toutes protestantes. Ce
» sont eux qui ont enfanté les Sociniens,
» les Matérialistes, les Déistes et vous tous,

» philosophes, libéraux, indépendans; vous » tous qui pillez, détruisez, saccagez, souillez » sans rien rendre, sans rien construire, sans » rien consacrer, vous êtes tous les enfans dégé- » nérés de ces prêtres apostats. Loin de vouloir » ressembler à vos pères, vous avez honte » de ressembler à vous-mêmes. Après chaque » exploit, vous êtes contraints de vous masquer » pour le nouveau rôle que vous voulez jouer. » Après des milliards de hauts faits commis sous » nom de philosophes, de modérés, de mo- » narchiens, d'enragés, de cordeliers, de » jacobins, de sans-culottes, vous êtes con- » traints de revenir sur la scène, sous le » nom d'indépendans, de libéraux, de doc- » trinaires, etc.

» Comme philosophes, vous n'avez voulu » reconnoître aucun chef. Les deux Socins, les » Alciat, les Hobbes, les Tindal, les Locke, » les Frèret, les Rousseau ont prêché le » déisme à tort et à travers, sans plan, sans » méthode, sans accord; leurs divisions, » leurs contradictions, leur ignorance sur- » tout les ont livrés à la risée des peuples et à » la moquerie de cette religion qu'ils appe- » loient *infâme*; dans l'état de nudité où ils » l'ont réduite, elle brave encore leurs fureurs

» et leurs menaces. Mais il est encore un
» moyen, sinon de la détruire (car cela est
» très-douteux, je vous le dis en secret,)
» du moins de l'affoiblir, c'est celui de faire
» disparoître toutes ces vaines dénominations
» de luthériens, de calvinistes, de protestans,
» de moraves, d'hermhutes, d'anabaptistes,
» de quakers, d'ariminiens, de gomares, de
» piétistes, de conformistes, de philosophes,
» d'athées, de matérialistes, de sceptiques,
» d'illuminés, de jacobins, d'indépendans,
» de sans-culottes, de libéraux; de doctri-
» naires, etc. etc. Il faut qu'ils se rangent
» tous sous un chef, qui sera le *souverain*
» *pontife de la Raison*. Parmi les nombreux
» apostats qui sont tombés aux pieds de Baal,
» dans ces dernières années, vous pouvez
» vous choisir un chef dont il faudra porter le
» nom; si le hasard vouloit qu'il ne restât
» aucun nom recommandable, si celui de
» *Grégoire* vous offroit quelque inconvénient,
» n'hésitez pas de vous appeler *Feuilladins*. Je
» vous garantis des exploits tout aussi célèbres
» que le furent ceux des Hussites, des Muns-
» tériens, des Luthériens et des Calvinistes.

» Je vous apporte mon Projet de réunion;
» les Athées en sont exclus, mais, disons-le

» sous le secret, c'est en apparence seule-
» ment. Plus prudent que Rousseau, je ne
» veux point avoir de guerre avec eux. Ils me
» devineront bien, car je leur ai fait beau jeu.
» En fait de philosophie, ce ne sont pas les
» plus sots (*a*). Quant aux Matérialistes, gens
» épais et grossiers, (c'est le *ventre* de la
» philosophie) ils s'embarrasseront fort peu
» de mon *Dieu vengeur et rémunérateur*,
» pourvu que leur estomac ne férie pas. Au

(*a*) Les déistes sont le *parti niais* de l'impiété, à peine y a-t-il place pour eux entre un catholique et un athée; Ceux-ci ne s'amusent pas à des abstractions, à des théories, ils parlent la langue franche et farouche des passions; leur cœur est corrompu, et de ce foyer de corruption sortent les exhalaisons qui obscurcissent la divinité. *Dixit impius in corde suo* (*corrupto*) *non est Deus*. Le langage de l'athée se fait entendre à toutes les passions tumultueuses, et les absout toutes; le déiste au contraire vient arbitrer entre le crime et la vertu, il pèse la justice éternelle, avec les balances de la justice des hommes. Le déiste est l'embaucheur de l'athée; il organise les corps de miliciens, parmi lesquels l'athée choisit ses grenadiers. L'athée est, en religion, ce que le jacobin est en politique.

Dieu, dit l'athée, *le Roi*, dit le jacobin, *est un rouage superflu qui ne fait qu'augmenter le frottement et les frais*, l'un et l'autre savent tirer la quintessence des principes, et ne tremblent pas. Le déiste et les L.... s'arrêtent et reculent devant les conséquences.

» surplus j'ai gardé un silence prudent sur la
» nature et la durée des peines et des récom-
» penses divines ; la religion naturelle ne
» m'ayant rien appris là dessus.

» Ce noble et grand projet, que je vous
» offre aujourd'hui pour point de ralliement,
» fut jadis conçu en faveur du vainqueur de
» Maringo, d'Austerlitz, etc. (*a*). Déjà il avoit

(*a*) De nombreux écrits parurent en 1809 dans toute l'Europe pour engager Buonaparte à mettre fin aux dissentions qui déchiroient l'Eglise, et à réunir à leur centre d'unité toutes les communions chrétiennes. C'étoit alors l'apogée de la puissance de cet homme prodigieux. Jamais mortel ne parut, *humainement parlant*, réunir entre les mains des moyens plus immenses et plus efficaces pour opérer ce grand et salutaire ouvrage, pour réaliser le fameux projet de Bossuet et de Leibnitz. Déjà par son concordat il avoit procuré la paix à l'Eglise gallicane. Toutes les communions chrétiennes dissidentes attendoient de son influence politique ce salutaire bienfait. L'Eglise catholique ne fit aucune démarche, se reposant entièrement sur ces paroles de J. C. qui avoit dit : *Laissez-les croître toutes deux jusqu'à la moisson* (1). De toutes parts on vit sortir, des presses prostestantes de nombreux écrits qui faisoient un appel, les uns à son ambition, les autres au bon sens qu'on lui supposoit. Les illuminés allemands, se réunissant au clergé schismatique de France lui offrirent la tiare. A cette époque parut l'ouvrage de Beau-

(1) Sinite utraque crescere usque ad messem.

» attelé à son char les fiers enfans de Marat et
» de Robespierre. Déjà vous l'aviez orné d'une

---

ford, autre apostat du diocèse de Besançon, qui demandait à Buonaparte qu'il réunit en sa personne, comme Auguste et ses successeurs, la double qualité d'*Empereur* et de *Pontife*. Cet ouvrage fit une grande sensation de l'autre côté du Rhin chez les illuminés allemands, et chez les protestans, qui vouloient de bonne foi une réunion; les uns, enchantés de cette idée, y virent un moyen de réaliser en Europe, leur plan de destruction de tous les cultes, les autres, désolés d'une telle doctrine subversive de tout ordre social, le combattirent de tous leurs moyens. On distingue parmi ces derniers les écrits de MM. Tabaraud et Trembley de Genève; le Banquet de Théodule du Baron de Starck.

Mais ce projet trouva beaucoup de partisans et de proneurs dans ces prêtres assermentés, qui, pendant tant d'années, avoient donné l'exemple du scandale, de la rebellion et de l'impiété, et qui, comme les libéraux de nos jours, cherchoient, dans l'anéantissement d'une religion qu'ils avoient abjurée, un remède contre le mépris public qui les poursuivoit et les écrasoit. Comme à nos libéraux, tout maître leur étoit bon, même le plus féroce pourvu qu'il fut *illégitime*, pourvu qu'il fut usurpateur, pourvu que dans son illégitimité, dans son usurpation, il leur donnât une sanction de tous leurs forfaits, et une garantie contre la justice. C'étoit donc dans Buonaparte, et dans ses décorations, qu'ils cherchoient tous un asile contre le mépris public, contre les foudres de l'Eglise, contre la misère qui les poursuivoit. Le Sieur Feuillade fut de ce nombre, il songea à sortir de ce hon-

couronne,

» couronne, que l'on disoit être celle de
» France; déjà les peuples d'Italie, en le

teux état, en se jetant aux pieds de cette idole de nouvelle fabrique. C'est alors qu'il conçut le noble projet de *réintégrer ce souverain dans la partie de ses droits que des pontifes usurpateurs lui avoient, depuis plusieurs siècles, si injustement enlevés*. Le trône de ce burlesque souverain reçut en 1813 une terrible secousse, en 1814 il tomba en poudre au milieu de ses esclaves. L'ouvrage dont nous allons nous occuper étoit sur le métier, au moment où celui, en l'honneur de qui ce monument d'impiété s'érigeoit, disparut de la scène politique. En 1815 la félonie et la trahison le rapportèrent encore une fois sur son piedestal. Ce fut cette occasion que l'auteur saisit pour mettre au jour l'ouvrage que nous nous proposons d'examiner. Il n'étoit pas encore sorti des presses que la Providence fit lire aux conspirateurs cet arrêt :

Perfidiæ pœnas exigit ille locus (1). L'auteur prétendit néanmoins survivre à son idole, et, sous les yeux d'un Roi *très-Chrétien*, il prétendit donner le jour à sa monstrueuse production. Mais un magistrat, convaincu de ses devoirs envers un trône dont il étoit le mandataire, envers une religion dont il étoit l'enfant, se garda bien de laisser outrager l'un et l'autre par un aussi scandaleux écrit; pendant quatre ans il resta enseveli dans les magasins de l'imprimeur. L'auteur gémissoit de voir tant d'autres productions! tout aussi criminelles que la sienne, jouir du privilége d'inonder la capitale et les provinces; il gémis-

(1) C'est ici que la perfidie reçoit sa récompense.

» proclamant roi, lui avoient donné une cou-
» ronne économique (a). Le hasard a voulu
» que tous ces projets se sont évanouis avec le
» héros que vous aviez formé, ou pour mieux
» dire, ils ont été ajournés. Le temps n'est
» peut-être pas éloigné où vous pourrez les
» mettre à exécution. C'est alors que vous
» vous rappellerez que, sous un roi très-
» chrétien, j'ai eu le courage de publier le
» moyen de détruire le Christianisme; que
» sous un roi très-chrétien, j'ai donné un
» gage de mon zèle en faveur de l'impiété.
» Ce ne sera pas à d'autres mains que vous

---

soit de ne pouvoir prendre son rang et sa date parmi les *Briarées* du jour. Après beaucoup d'intrigues, de prières, de souplesse, ce théologien à bonnet rouge est parvenu à arracher à l'autorité la funeste permission d'empoisonner ses concitoyens.

On conçoit aisément que, le rêve de la monarchie universelle ayant été ajourné à une époque plus heureuse, il fallut faire des retranchemens, se conformer aux circonstances, déchirer nombre de pages et faire force cartons. Malgré que cet ouvrage ne paroisse qu'en 1819, pour ne pas perdre son rang et sa date parmi les autres concurrens, l'auteur a bien conservé dans son frontispice l'année de 1815.

(a) La couronne de fer.

» allumez alors les torches qui doivent in-
» cendier les temples.

Du Dieu que j'ai quitté l'importune mémoire
Jète encore en mon ame un reste de terreur,
Et c'est ce qui redouble et nourrit ma fureur.
Heureux, si sur son temple, achevant ma vengeance,
Je puis convaincre enfin sa haine d'impuissance,
Et parmi les débris, le ravage et les morts,
A force d'attentats perdre tous mes remords.

Tels ont été, sans doute, les glorieux motifs qui ont engagé M. le Vicaire de Privas à marcher sur les traces du prétendu Curé champenois, *Jean Meslier*. Ce qui m'étonne, c'est qu'il ait pris pour modèle un être imaginaire, comme si les années qui viennent de s'écouler, n'avoient pas été assez fécondes et assez prodigues en exemples fameux d'apostasie, sans nous apporter cette histoire apocryphe, sortie comme Minerve du cerveau de Jupiter *assemble-nue* (a).

(a) Voltaire est le premier qui ait mis au jour ce prétendu testament dans son libelle intitulé l'*Evangile de la raison*, et D'alembert, dans une lettre du 31 mars 1762, à Voltaire lui-même, ne lui dissimule pas qu'il le croit l'auteur de cette pièce, quoiqu'il ait affecté d'y déguiser son stile. Il est vrai que Jean Meslier, curé d'Estrepigni

Un intrus de Chartres n'avoit-il pas dit dans un sermon à ses ouailles : *Vous ne serez heureux que quand il n'y aura plus ni temples ni prêtres.*

Le célèbre Fauchet, évêque intrus du Calvados, n'appeloit-il pas *J. C. la divinité concitoyenne du genre humain?* Ne disoit-il pas que *le Christianisme est une démocratie fraternelle; — que J. C. ci-devant Christ, le Dieu populaire est mort pour la démocratie populaire;* — que *la décision du peuple est la voix règlementaire du Christianisme; la voix indéfectible du sacerdoce qui appartient largement à tous les fidèles?* Ne traitoit-il pas d'impies *ceux qui refusoient le serment civique, le plus* CATHOLIQUE *qu'il y eût jamais, et qui étoit la volonté*

---

en Champagne, mort en 1733, âgé de cinquante-cinq ans, laissa une réputation assez équivoque pour autoriser la supposition de ce testament. C'est en 1761 que Voltaire le mit en scène: Les encyclopédistes Diderot et Naigeon le commentèrent et en firent valoir toute l'importance. C'est de là qu'ils ont extrait le *vœu d'un vrai philosophe : Je voudrois, et ce sera le dernier comme le plus ardent de tous mes souhaits, je voudrois que le dernier des rois fut étranglé avec les boyaux du dernier prêtre.* En prenant Jean Meslier pour son patron, le Sieur Feuillade nous donne une haute idée de sa charité philantropique.

des deux patries ; le ciel et la terre ? Ne gémissoit-il pas *sur le Pape*, *les Evêques*, comme sur des *déplorables frères qui abjuroient la fraternité*, *la liberté œcuménique ; l'affection universelle et la belle concorde ?* Au club des Jacobins de Caen, ne prononça-t-il pas ce célèbre serment : *Je jure une haine » implacable au trône, au sacerdoce, et » je consens, si je viole ce serment, que » mille poignards soient plongés dans mon » sein parjure, que mes entrailles soient » déchirées et brûlées, et que mes cendres » portées aux quatre coins de la terre soient » un monument de mon infidélité ?* »

Voilà un héros bien autrement digne d'admiration et de l'imitation d'un prêtre rebelle, que ce saint fantastique, dont la légende est, de l'aveu de ceux qui l'ont produite, fausse et supposée. Combien d'autres dont les noms sont célèbres dans les fastes de l'impiété, dont les légendes sont officielles, et qui pourroient entrer avec gloire dans le calendrier de l'apostasie. Avons-nous oublié les dom Gerle, les Grégoire, et le Prieur-curé de Saint-Pierre-du-Bois (*a*).

(*a*) Il publia en 1795 un livre intitulé : Un mot du plus ancien de tous les évangiles à N. S. P. le Pape,

Vous m'avez imposé l'obligation de vous rendre compte de ces deux volumes. Si j'osois, je dirois qu'il y a de votre part, *abus d'autorité*. L'amitié a aussi quelquefois ses accès de despotisme et de tyrannie. Savez-vous ce que c'est que de suivre un homme à travers 800 pages courant sans boussoles, *dans un océan de lumières*, d'erreurs en erreurs, de contradictions en contradictions, se précipitant tête baissée du haut des principes dans d'absurdes conséquences, qui ne dit rien de neuf ni en bien ni en mal, qui n'a pas comme Rousseau, le talent de vous mener par un chemin fleuri, escorté des prestiges du style, dans les labyrinthes du sophisme. Celui-ci est sec, aride, scholastique, il n'a inventé ni argumens ni blasphêmes ; c'est un plagiat de Freret, et pour lui répondre, je serai moi-

---

à tous les prêtres.... Lettres dans lesquelles on démontre » que l'Eglise romaine a appris aux hommes à blasphé- » mer contre l'Etre suprême, sous prétexte de croire » en lui ; à abrutir la raison, sous prétexte de l'éclairer ; » à fouler aux pieds les principes immuables de la mo- » rale, sous prétexte de l'embellir ; ouvrage utile sur- » tout aux prêtres qui ne comprennent pas encore que » la hideuse absurdité de leur doctrine est découverte. » Chez l'auteur, rue de Sève, an 1795. Voilà le vrai pendant de M. Feuillade.

même contraint de répéter et de ressasser ce qui a été dit depuis long-temps.

Ses objections sont sèches, décharnées, dépouillées de toutes les formes oratoires qui peuvent en masquer l'absurdité. C'est dans ses cahiers de théologie qu'il les a puisées ; c'est dans les mandemens des évêques intrus, c'est dans les actes de leurs conciles. De toutes ces folies, il a composé un fatras dans lequel rien n'est à lui que le choix présomptueux qu'il en a fait. Je ne dirai cependant pas que c'est un ignorant, car ce seroit insulter l'évêque qui jadis l'ordonna prêtre, je dirai plus, c'est qu'il est savant, mais savant de L'IGNORANCE de son siècle.

C'est dans sa préface que je puiserai l'apperçu que je vous donnerai de cette impie compilation.

Il débute par une pathétique déclamation contre les guerres de religion et le fanatisme religieux, vieille exorde triviale, banale, commune à tous les charlatans et bateleurs qui montent sur les tréteaux politiques; il n'a pas eu l'esprit d'en rafraîchir les couleurs.

Animé du plus ardent désir de discerner entre toutes les religions qui partagent l'univers, celle qui a véritablement la sanction

divine (*a*), il les a toutes interrogées, toutes approfondies, toutes discutées, il a étudié toutes les sectes de Calvin et de Luther, les divisions et sous-divisions de l'islamisme ; il a été initié aux mystères des Bonzes et des Lamas ; il a fait connoissance avec tous les Dieux qui demandent de l'encens aux stupides mortels de l'Inde, de la Chine, du Japon, du nouveau, comme de l'ancien monde. *Sans trop se flatter*, ce missionnaire intrépide qui a voyagé dans les quatre coins de sa chambre, nous assure, *que ses pénibles travaux ont été couronnés d'un plein succès* ; (*b*) que toutes les religions de la terre ne sont que *vanité*, que l'erreur règne d'un bout de l'univers à l'autre ; que la vérité n'est nulle part, si ce n'est dans sa cervelle et dans son livre, que de toutes les religions qui se disputent des autels parmi les humains, il n'en est qu'une qui ait mérité ses hommages, *et* qui ait la sanction divine. Quelle est elle ?

Quel est donc le peuple fortuné qui est en possession de ce bienfait de la nature ? Voilà où l'auteur fut embarrassé, que dis-je ! *effrayé en pensant qu'il étoit en opposition avec tout l'univers*

(*a*) Préface, p. 1.

(*b*) Ibidem.

[illegible]rs (*a*); mais le zèle lui fera surmonter deux grands *obstacles dont la réunion fait l'unique force, les passions des uns et les préjugés des autres* (*b*).

Il a trouvé cette religion écrite partout et pratiquée nulle part. Le christianisme lui-même, *qui, dans le principe, était la plus raisonnable et la plus simple des religions*, malgré tous ses réformateurs, est devenu *le plus absurde et le plus compliqué de tous les cultes*, par le fait de *ceux qui se disent les successeurs des apôtres*. Il n'est plus aujourd'hui qu'une monstrueuse corruption de cette religion pure, dont son cœur est le prototype; car son cœur est l'unique sanctuaire où brûle le parfum digne d'une divinité qui est peu exigeante. Voilà d'un seul coup le procès fait à tous les réformateurs, Luther, Calvin, Munster, etc. C'étoit bien la peine de tourmenter le genre humain pendant tant de siècles, pour faire de la besogne aussi mauvaise. Vous concevrez facilement, Monsieur, que, puisque les religions même *réformées* sont absurdes, le catholicisme, qui a résisté à toutes les réformes, vaut encore bien moins. Il a été inondé, depuis le quatrième

(*a*) Pag. 9.

(*b*) Préface, p. 5.

siècle (je prends acte de cette date), *d'une foule d'erreurs, de pratiques superstitieuses* dont il sera nécessaire de détromper les peuples.

Il faudra arracher cette ivraie dont *les ennemis du genre humain n'ont cessé d'ensemencer le champ du père de famille* (*a*).

L'entreprise sera grande, noble, généreuse, *si elle est périlleuse* telle que celle d'un missionnaire à la Cochinchine; mais *si*, *pour éclairer l'univers entier*, *si*, *pour suivre le mensonge pas à pas et dans toutes ses voies tortueuses, pour l'arracher jusqu'à la racine et pour le forcer enfin à rentrer dans le cahos ténébreux d'où il est sorti, pour ne plus reparoître* (*b*)*; si*, *pour vaincre deux grands obstacles*, *dont la réunion fait l'unique force*, *les passions des uns et les préjugés des autres*, il ne faut que deux volumes in-8o. que tous les sots achèteront et paieront; si les deux mille exemplaires rapportent à leur auteur 20 mille francs, je ne verrai dans cette *périlleuse* entreprise qu'un impôt sordide mis sur la sottise et l'ignorance publique.

Au reste, ne nous y trompons pas, ce promet-

(*a*) Préface, p. 3.

(*b*) Ibidem.

teur gascon n'est pas aussi assuré de son fait qu'il en fait le semblant. Huit lignes plus bas, il tremble déjà d'être pris au mot; il veut transiger, et ces promesses positives *d'arracher le mensonge jusqu'à la racine*, ne sont plus *que de grandes espérances que son projet n'est point chimérique* (*a*) :

Le monde n'a jamais manqué de charlatan,
Cette science de tout temps
Fut en professeurs très-fertile :
Tantôt l'un en théâtre affronte l'Achéron,
Et l'autre affiche par la ville
Qu'il est un passe-Cicéron.
(LAFONTAINE.)

Vous me demanderez peut-être quelle est la garantie que ce nouvel apôtre nous donnera et de sa mission et de sa doctrine. Platon, dans son quatrième livre des lois, au milieu des ténèbres du paganisme et des lumières de la philosophie, prétendoit *qu'il falloit recourir à quelque Dieu, ou attendre du ciel un guide, un maître qui nous instruise sur l'essence de la divinité et sur le culte qui lui est dû par les hommes;* car, dit-il ailleurs (*b*), *il n'est pas possible à une nature mortelle de savoir*

(*a*) Préface, p. 4.
(*b*) Platon dans l'*Epinomis*.

rien de certain sur cette matière. Avec Paschal qui n'étoit qu'un sot (comme on vous le prouvera), vous voudriez peut-être des miracles, et des miracles qui prouvassent la doctrine, et qui fussent prouvés par la doctrine. Mais, Monsieur, les miracles ne font fortune que chez les imbécilles.

M. le vicaire de Privas donne au monde entier une garantie plus que suffisante dans *la raison que Dieu nous a donnée, comme un flambeau qui doit diriger tous nos jugemens.* Ainsi, pendant dix-huit siècles, la raison a été refusée à tous les mortels; c'est en 1815 qu'elle est descendue dans le cerveau de M. l'abbé; c'est alors qu'*il l'a consultée*, comme dans son sanctuaire, c'est alors qu'il *a découvert qu'il ne pouvait y avoir d'autre culte, véritablement d'institution divine que celui qui est prescrit par la religion naturelle.*

On dit que, pour cette découverte, il est en instance près des Ministres pour obtenir un brevet d'invention. On dit que les adorateurs *de la déesse de la raison*, que les Théophilantropes, Reubel et compagnie, lui en contestent la priorité.

Vous demandez un miracle pour preuve de la mission de notre auteur; en voici un : Il a

été fait prêtre à vingt-quatre ans. Depuis 1785 jusqu'en 1810, *il a été prêtre de Bonne-Foi*, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, il a été imbécille; la raison ne lui est venue qu'à cinquante ans : c'est *bien* tard, mais enfin, vaut mieux tard que jamais. Depuis ce moment, Monsieur, il marche seul, les liens de la superstition et du fanatisme n'arrêtent plus son essor, et la satisfaction qu'il éprouve ne peut se comparer qu'à celle d'un esclave qui peut enfin parler des chaînes qu'il a su rompre.

Vous me direz encore que ce système de religion naturelle est renouvelé des Grecs, que l'invention en est due aux deux Socins, et qu'elle a eu parmi nous un apôtre éloquent dans la personne du citoyen de Genêve.

Oui, c'est vrai, mais le déisme de *Rousseau* n'est pas pur. Il a avancé *des propositions que le vrai déisme ne peut que désavouer.*

Par exemple, n'a-t-il pas eu l'ineptie de dire que *l'évangile étoit un livre divin?* absurdité, puisque son auteur n'étoit pas Dieu. N'a-t-il pas dit qu'*il étoit chrétien et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'évangile?* absurdité, puisque les évangiles sont falsifiés. N'a-t-il pas dit que *la majesté des écritures l'avoit étonné, que leur sainteté parloit à son cœur, qu'il éle-*

voit ce livre au-dessus de tous les livres des prophètes? absurdité, puisqu'il convenoit que l'évangile étoit plein *de choses incroyables*, *de choses qui répugnent à la raison*, *et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.* Voilà des contresens dont notre auteur a bien su se garantir.

Il *est fort étrange que M. Bergier ait osé intituler l'un de ses ouvrages :* LE DÉISME RÉFUTÉ PAR LUI-MÊME. Est-ce que la religion naturelle peut être opposée à elle-même? Il est encore plus étrange que M. Bergier n'ait pas su discerner et distinguer les erreurs et les contradictions qui appartiennent à Rousseau, d'avec le déisme même qui n'est susceptible d'aucune erreur, d'aucune contradiction, puisque c'est la raison elle-même. Ainsi, lorsque M. Bergier a convaincu Rousseau de sottises et de méprises, ce n'est point le déisme qui a été réfuté, c'est le déiste qui s'est trompé. Si jamais M. Feuillade est convaincu de pareilles peccadilles, *Quod omen Deus avertat!* le déisme n'y perdra jamais rien, la raison sera toujours infaillible, *parce que la vérité est une et ne peut être opposée à elle-même ;* c'est le raisonnement seul qui aura chancelé. Vous ne comprenez rien à cela, ni moi non plus, j'avoue mon

insuffisance. Telle est cependant l'ingénieuse ressource de ce nouvel apôtre contre tous les chicanneurs qui voudront disséquer sa logique. Si, par hasard, un malin s'avise de lui relever quelques contradictions et de l'opposer à lui-même, il proteste contre ce mode de raisonner; il appelle cela éluder les objections. Cependant je connois quelqu'un qui mettra de *côté* tous ces scrupules, et combattra le déisme de M. Feuillade par M. Feuillade.

Voilà, Monsieur, un aperçu de cet ouvrage, célèbre dans certaines cotteries; je l'ai puisé dans sa préface.

Quand à sa prophétie que cette production *mettra une heureuse fin à toutes les discordes religieuses*, *qui*, *etc.*, il ignore trop grossièrement le passé, il voit trop mal le présent pour ne pas se perdre dans l'avenir. On peut, avec le sage, le comparer à une femme enceinte, dont l'imagination déréglée réalise les chimères les plus extravagantes.

Et sicut parturientis, cor tuum phantasias patitur. Eccles. XXXIV. ✝. 6.

Je suis, etc.

Le 28 *Août* 1819. A. F.

POST SCRIPTUM.

Il est inutile de vous prévenir, que vous auriez tort de chercher dans mon style ces grâces qui semblent croître naturellement dans toutes les productions que les lumières du siècle enfantent chaque jour contre la religion de nos pères. Mon pays a été toujours peu fertile en beaux esprits. Et certes, je n'ai pas la prétention d'en être le phénomène. Je ne viserai pas au purisme, je n'arrangerai pas des mots, je dirai des raisons avec lesquelles on est toujours éloquent lorsqu'on est guidé par des motifs purs, *vir probus bene dicendi peritus*. Il me suffira d'être entendu. Excusez ce petit accès d'égoïsme et d'amour-propre, et ne craignez, surtout, aucune rechute de ma part.

Dans ma prochaine lettre j'entrerai en matière sans exorde.

DEUXIÈME LETTRE.*

Lyon, le 5 Septembre 1819.

QUAND un prêtre de sang-froid, se mêle d'être impie dans ses écrits, il compte sur la

(*) A peine la première lettre a-t-elle paru que des murmures se sont élevés, et ont accusé l'auteur d'*âcreté* dans son style, et de *partialité* dans ses jugemens; les murmures partent en général d'hommes dont la conscience n'est pas assez pure pour entendre de sang-froid des vérités qui les frappent indirectement; il est tant de gens intéressés à étouffer le cri de la conscience publique, qu'il faut se tenir en garde contre leurs jugemens. Quand au reproche de *partialité* rien n'est plus facile que de m'en disculper. La partialité est, si je ne me trompe, une détermination opiniâtre à blâmer contre toute justice, et à louer sans aucun fondement; c'est juger plutôt l'écrivain que l'écrit. Or, je déclare que je ne connois pas M. F.... que je n'ai aucun motif personnel de haine, qu'au contraire, s'il me demandoit un service qui fût en ma puissance de lui accorder, je le ferois sans hésiter. Quant à son ouvrage, il est au public, je le jugerai, je le critiquerai sans pitié; je fronderai ses assertions impies, je combattrai ses dogmes dangereux. Mais, dira-t-on, il faudroit plus de douceur, ON NE CONVERTIT PAS les gens en leur parlant avec aigreur. Je n'ai jamais eu la présomption de convertir et de guérir M. F.... De plus habiles que

corruption publique, par-là il insulte à l'humanité en général, et il fait peu d'honneur aux lecteurs ouvertement dépravés, auxquels il se propose de plaire ; mais il se trompe grossièrement, s'il se croit faire honneur à lui-même. Voici l'arrêt qui a été prononcé contre tout prêtre déserteur des autels : cet arrêt a constamment reçu son exécution, et l'auteur dont nous allons nous occuper est un exemple frappant de son infaillibilité.

---

moi l'ont tenté, ils y ont échoué. Ce n'est point ainsi, dit-on encore, qu'écrivoient les Bergier, les Bullet : cela peut être ; mais j'écris au moins avec la charité, si ce n'est pas avec le même talent, qui animoit les Fréron, les Clément, les Sabathier ; leur style étoit très-différent, leur but étoit le même. *Pro aris et focis.*

« Crier au feu, disoit Sabathier, quand on voit une » troupe de fous incendier les différens quartiers d'une » ville, est-ce être *partial* contre les incendiaires ? Avertir » des voyageurs inconsidérés que les guides qu'ils pren- » nent les conduiront dans un précipice ; est-ce être *par-* » *tial* contre les mauvais guides ? Dire en un mot à tous » les lecteurs, avec autant d'honnêteté que de zèle : ne » lisez point des ouvrages où l'on ne gagne que des ver- » tiges ; ne vous laissez pas duper par des raisonnemens » captieux.... ne vous fiez pas à des *charlatans ;* exami- » nez, pesez, jugez. Encore une fois, est-ce être *partial* » contre les auteurs charlatans ! »

Les trois siècles littéraires de Sabathier, Préface, pag. 32 et 33, édit. 1779.

O prêtre ! puisque vous n'avez pas voulu m'écouter, et qu'en mettant la main sur votre cœur vous n'avez pas rendu gloire à mon nom, JE VOUS ACCABLERAI DE MISÈRES; *vous vous êtes écarté de mes voies, vous avez scandalisé les peuples, vous avez déchiré le pacte que j'avais fait avec la tribu de Lévi, a dit le Dieu des armées, c'est pourquoi,* JE VOUS COUVRIRAI DE MÉPRIS ET DE CONFUSION *aux yeux de tous les peuples* (*a*).

Le dégoût qu'inspire un prêtre déserteur qui trahit le dépôt de la foi qui lui a été confiée, exige absolument que, pour persuader et amuser, il rachète son impiété et son libertinage d'esprit par une surabondance de sel, par un style séduisant; le cœur tout corrompu qu'il est, a une droiture naturelle qui le ramène au vrai, il veut être trompé par une apparence de vérité. Les vrais talens que l'erreur a séduits, pour en séduire d'autres, apportent de la force

---

(*a*) *Et nunc ad vos mandatum hoc, sacerdotes, si nolueritis audire, et si nolueritis ponere super cor, ut detis gloriam nomini meo, ait dominus exercituum; mittam in vos egestatem... Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege, irritum fecistis pactum Levi.. propter quod et ego dedi vos comptemptibiles et humiles omnibus populis. Malach.* II. 1, 2, 8, 9.

et de la précision dans les raisonnemens, de la grandeur ou de la délicatesse dans les sentimens, de la grâce et de la finesse dans le tour, de l'élégance et de l'énergie dans l'élocution; heureusement rien de tout cela ne se rencontre chez M. Feuillade; et son influence, je le lui prédis, ne sera pas de longue durée; faute de sel, il retombera dans l'obscurité. L'ennui viendra heureusement au secours de la raison des lecteurs, et la curiosité s'éteindra bientôt par le dégoût. Les paradoxes de Rousseau ne dûrent leurs succès prodigieux qu'à son imagination vive et féconde, qu'à son esprit flexible et intrépide, qu'à sa mémoire enrichie de tout ce que la lecture des philosophes grecs et latins peut offrir de plus étendu, qu'à la vivacité de son coloris, qu'à la richesse de ses expressions. Le mensonge a besoin de tout cet attirail pour prévaloir quelque temps sur la vérité; et c'est à ce perfide talent que le citoyen de Genève dût la triste gloire de séduire, de corrompre l'innocence de la jeunesse.

On ne peut cependant se dissimuler que les maximes et les sophismes de l'impiété attachent et affectent certains lecteurs, que les preuves et les principes de la religion les dégoûtent et les rebutent : Mais là, la corruption

est faite, elle n'est plus à faire ; et là, M. Feuillade aura incontestablement un avantage que les plus solides raisons ne pourront contrebalancer. *Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio*. 2. Thessal. II. 10. Dans ces cœurs corrompus tout ce que l'impiété peut produire de plus grossier, devient la pâture de leur instinct animal, qui est l'unique pôle de toute incrédulité comme de tout libertinage, tandis que la vérité de la religion et la force de ses preuves ne se font bien entendre que dans le silence des passions et à l'écart de tous préjugés.

En me rendant, Monsieur, à vos désirs, j'esperois parcourir quelques pages avant de trouver une absurdité, une sottise ; j'esperois me promener dans les espaces avant de rencontrer une aventure, mais non, on ne peut faire aucune halte, aucune pause. C'est un raisonneur indéfinissable, qui ne vous laisse jamais respirer, qui pose sciemment et hardiment un principe qu'il sait être faux, pour en déduire des conséquences plus fausses encore. Quelquefois on croit qu'il va aborder la vérité; mais tout-à-coup une frayeur panique le prend et il se sauve à toutes jambes comme devant un spectre hideux.

Armez-vous donc de courage, ouvrez avec moi son premier volume; lisez le titre de son premier chapitre.

La religion naturelle est le seul culte qui soit d'institution divine.

On disoit autrefois qu'avant d'écrire il falloit savoir ce qu'on disoit, posséder sa langue et sur-tout connoître la valeur des mots et savoir les définir. M. Feuillade a oublié ces principes, et avec son siècle, il veut nous donner de la fumée pour de la lumière; il faut lui rappeler les élémens de la logique et lui apprendre que la *religion* n'est pas le *culte* et que le *culte* n'est pas la *religion*.

Le mot *religion*, qui vient du verbe *religare*, signifie un lien qui attache l'homme à la divinité et à l'observation de ses lois. Le *culte* est l'honneur que l'on rend à Dieu; l'une est un sentiment de respect, de reconnoissance, d'amour, de soumission, de crainte, de confiance; l'autre en est la manifestation, l'expansion; l'une est intérieure, l'autre est extérieur; l'une ne varie point, l'autre varie à l'infini dans ses formes et *jamais dans son objet*; l'une est la chose, l'autre en est le signe.

Oui, je trouve partout des respects unanimes,
Des temples, des autels, des prêtres, des victimes.

Après cette définition qu'aucun Déiste ne contestera, comment la religion naturelle sera-t-elle un culte ? Concevrez-vous ce que c'est que *la foi à un culte*, *la croyance à un culte* (*a*) ? — *Inutilement tenteroit-on de faire adopter aux peuples une religion mensongère*. Il faut encore avoir une confiance bien robuste dans la stupidité de son lecteur pour débuter par une aussi lourde sottise. Si c'est *inutilement qu'on tenteroit d'établir le mensonge sur la terre*, il n'y est donc pas, il n'y a donc jamais été ; où est donc le *mensonge* que ce gascon à promis de *suivre pas à pas et d'arracher jusques à la racine ? Où est cette ivraie qui a été semée dans le champ du père de famille* (*b*) ? A quoi vont donc servir ces deux volumes in-8. Fait-il comme Dom Quichotte ? Vient-il combattre des moulins à vent ? M. Feuillade dort, rêve en commençant son chapitre, puis il sort tout-à-coup de sa létargie pour nous dire dans la même page : que cette multitude de religions prouve

---

(*a*) Mais on pèche contre la raison quand on *croit d'une foi ferme à un culte* qui n'est fondé que sur des probabilités, T. I. P. 13. *La foi aux différens cultes* qui se prétendent révélés, etc. *ibid.* P. 10.

(*b*) Pag. 1.re

clairement que le *mensonge ne se déguise que trop souvent sous l'apparence de la vérité* (a). Voilà donc le mensonge, qu'on tenteroit *inutilement* de substituer à la vérité, qui se déguise sous l'*apparence de la vérité*. Voilà des raisonnemens qu'Horace appeloit *ægri somnia*, des songes de fièvreux, et que Voltaire nommoit de la logique de *Picrocole*. Il faut convenir que si le déïsme n'est pas une déraison, le déiste est au moins un parfait déraisonneur. Oh! qu'il a été bien avisé de protester dans sa préface contre les malins qui voudroient disséquer ses amphigouris.

Si je réfléchis encore sur l'immutabilité de Dieu, je ne conçois GUÈRES *comment....... Dieu a pu permettre dans un temps ce qu'il a prohibé dans un autre* (c). Pour moi je conçois fort bien pourquoi M. le vicaire de Privas *ne conçoit guères*, c'est qu'il a le jugement très-borné; c'est que, s'il eût consulté son curé, celui-ci lui auroit appris qu'il n'y a jamais de nécessité de faire un livre pour apprendre au public qu'on est un ignorant; il lui auroit peut-être élargi la conception, mais certainement il lui auroit dit que toutes les lois, soit divines,

(a) Pag. 3. (b) Pag. 7.

soit

soit humaines, sont toutes dans l'intérêt général des hommes; que cet intérêt peut varier avec l'état de la société, qu'alors ce n'est plus Dieu qui varie, mais que c'est l'état de la société qui demande des lois relatives à sa position; que si la nature humaine est toujours essentiellement la même, ses besoins, ses intérêts, ses droits, sont relatifs au degré de civilisation; que, par une conséquence forcée, la loi naturelle ne peut absolument prescrire les mêmes choses dans les différens états; que, si la loi naturelle étoit immuable, toutes les lois civiles et politiques, qui n'en sont que le commentaire, le seroient aussi : Monstrueuse absurdité (*a*)! le curé eût donné à son vicaire un

(*a*) *La loi naturelle* peut se définir, la *conscience* de l'homme. « Dans toutes vos œuvres, dit l'Ecclésiastique, » écoutez votre ame et soyez-lui fidèle; car c'est ainsi » que l'on observe les commandemens de Dieu. » *In omni opere tuo crede ex fide animæ tuæ : hoc est enim conservatio mandatorum*. Eccles. XXXII. 27. C'est dans la conscience que nous trouvons la *religion* naturelle et la *loi* naturelle; c'est dans la conscience que nous trouvons écrits nos devoirs envers Dieu, c'est-à-dire *la religion*, nos devoirs envers nous et envers les hommes, c'est-à-dire, *la loi*. C'est dans la conscience que nous trouvons ce précepte : *Aimez Dieu par dessus toutes choses et votre prochain comme vous-même*. La *religion* sera immuable comme son objet, qui est Dieu; la *loi* sera mobile,

exemple de cette flexibilité de la loi naturelle. Elle défend le mariage entre frères et sœurs;

---

si elle considère l'homme en particulier comme objet. Elle troublera alors l'individu dans le désir qu'elle lui inspire d'ailleurs de vivre aux dépens de ses concitoyens; elle lui criera « qu'il faut qu'un meure pour tous » *Expedit unum mori pro omnibus*. Elle est immuable, si elle considère l'homme en société; alors toutes ses concessions faites en faveur des individus s'évanouiront en présence de cette loi générale qui embrasse l'univers entier : *salus populi*.

La religion et la loi sont deux sœurs, qui ont la conscience pour mère et Dieu pour père. La loi ne peut jamais être en opposition avec la religion, sans affliger la conscience et sans irriter Dieu. Tels sont les principes qui faisoient dire à Cicéron, que la loi n'étoit pas une convention des hommes, mais que c'étoit quelque chose d'éternel qui régissoit l'univers entier. *Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec scitum aliquod esse populorum, sed æternum quidquam quod universum mundum regeret.* Lib. V, de legib.

La loi, dit-il ailleurs, n'a pas commencé lorsqu'elle a été écrite; mais elle est née avec l'esprit divin, c'est pourquoi la loi vraie, principale, propre à défendre et à commander, est la raison du souverain Jupiter.

Non tum denique incipit lex esse cùm scripta est, sed tum cùm orta est; orta autem simul est cum mente Divinâ, quamobrem lex vera atque princeps apta ad jubendum et ad vetandum ratio est summi Jovis. (*Ibid*).

C'est la conscience qui porte avec elle la loi naturelle, qui fait la force morale de l'homme et de la société; cette

cependant il fut permis aux premiers enfans d'Adam : et supposez encore aujourd'hui qu'un frère et qu'une sœur soient jetés dans une île déserte, privés de toute communication avec le reste du genre humain, la population de cette île, la conservation des deux individus nécessiteront leur mariage; mais, dans leur postérité, la loi naturelle reprendra ses droits; et plus la famille s'écartera de la souche primitive, plus la loi deviendra sévère. Alors Dieu aura permis dans un temps ce qu'il avoit défendu dans un autre. Dieu aura-t-il varié? Non, c'est uniquement la situation de l'homme qui a changé. Mais, sans sortir du cours ordinaire de la vie, l'obligation de sanctifier le sep-

---

force est si grande, dit encore Cicéron, que l'innocent est toujours en paix, et que le coupable est toujours aux prises avec les remords. *Magna vis est conscientiæ in utramque partem, ut neque timeant qui nihil commiserunt, et pœnam ante oculos semper versari putent, qui peccaverunt.*

La loi naturelle ne se trouvant écrite nulle part que dans le cœur, ses dispenses, ses exceptions ne sont également écrites que dans le cœur ou dans la conscience. *Qualis est lex, talis debet esse et dispensatio legis; et quia lex naturæ non est Litteris scripta sed cordibus impressa, propter hoc non oportuit dispensationem eorum quæ ad legem naturæ pertinent lege scriptâ dari, sed per internam dispensationem fieri.* S. Thom. in-4°. Sent. Dist. 33. art. 2.

tième jour (*a*) dérive immédiatement de la loi naturelle. Dieu cependant dispense de cette importante obligation toutes et quantes fois que l'intérêt de l'homme est gravement compromis. Dieu, qui est immuable, permet donc un dimanche ce qu'il a défendu l'autre.

C'est ainsi que le curé eût instruit son vicaire et lui eût expliqué ses cahiers de théologie. Mais celui-ci, toujours récalcitrant et regimbant, *sicut.... quibus non est intellectus*, n'eût pas manqué de dire à son charitable professeur, que *nous lisons dans l'ancien testament que les patriarches Abraham et Jacob ont eu simultanément plusieurs femmes, sans que cette polygamie leur eût été imputée à péché* (*b*). Le pasteur, toujours plein de zèle et de charité, lui auroit encore développé cet article premier de la loi naturelle. *Salus populi suprema lex esto* (*c*). Il lui auroit demandé ce

(*a*) Voyez le Traité hist. et dogm. des fêtes mobiles, tom. I. pag. 4 et 5.

(*b*) P. 8. Je ne veux pas ici développer les conséquences que cet apôtre voudrait insinuer de cette objection; il crieroit à la calomnie; j'aime mieux le supposer un ignorant, et lui apprendre aujourd'hui ce qu'il eût dû savoir quand on l'a ordonné prêtre.

(*c*) *Que le salut du peuple soit la loi suprême.* Lorsque Dieu eût créé l'homme, il ne lui donna qu'une femme,

que c'étoit qu'une société; et dans le cas où sa conception encore étroite n'eût pu lui en donner une définition exacte, il lui eût appris que c'est une réunion d'hommes bâsée sur des besoins, des intérêts, des droits, des devoirs réciproques; il lui eût appris qu'on distinguoit en politique trois sortes de sociétés : la société domestique, la société nationale et la société universelle; que toutes ces sociétés ont leur intérêt particulier; que celui de la société domestique s'éclipse devant celui de la société natio-

---

il institua donc la monogamie; plusieurs femmes n'étoient donc pas nécessaires à l'homme. Avant le déluge, Lamech fut le premier qui donna l'exemple de la polygamie (Genès. 4.); il pécha *contra mores*. C'est à ce crime que Tertullien attribue la malédiction dont il fut frappé. *Primus enim Lamech a deo maledictus duabus maritatus contra Dei preceptum tres in unam carnem efficit* (*Tert. de exhort. Cast. cap. V.*). St. Augustin, écrivant contre Fauste Maxime justifie pleinement les patriarches du péché dont cet hérétique les accusoit. *quando mos erat, crimen non erat, et tunc propterea crimen quia mos non est. Alia enim sunt peccata contra NATURAM, alia contra mores, alia contra PRÆCEPTA.... si naturam consulas, non lasciviendi, sed gignendi causâ illi mulieribus utebantur, si morem, illo tempore atque in illis terris factitabatur; si præceptum, nullâ lege prohibebatur : nunc vero crimen est si quis hoc faciat nisi quia et moribus et legibus non licet. Contra faust. L. XXII. C.* 47.

nale; que celui-ci fléchit devant l'intérêt universel; que, dans ces trois états de la société, le droit respectif des époux, le pouvoir des pères sur les enfans, l'autorité des maîtres sur les esclaves, ont varié; qu'ils ont été plus ou moins étendus; il lui eût appris que le droit de vie et de mort appartient, de droit naturel, au père de famille dans la société domestique: c'est alors l'intérêt de la famille, c'est le *salus populi;* mais que ce droit cesse, s'éclipse et s'engloutit au milieu d'une nation en faveur d'un chef, qui absorbe en sa personne les droits de tous les pères de famille, dans l'intérêt de tous. Ces principes posés, M. le curé eût transporté son vicaire attentif près le berceau du genre humain, au sein d'une famille nomade, éloignée de quelques cents lieues de toute autre famille. Là, celui-ci eût vu une fille qui ne pouvoit pas trouver un établissement aussi facile que dans la société civile, qui, pour prendre un époux, étoit forcée de s'expatrier et d'aller, comme Rébecca, de la Mésopotamie en Palestine; qui, très-sédentaire, ne connoissoit que la tente de son père; qui, pour conserver ses habitudes, ses mœurs, son langage, préféroit prendre un mari commun à plusieurs femmes que de s'expatrier. Voilà l'intérêt des filles,

Il eût vu également celui des hommes. Il eût compris que l'homme isolé devoit chercher son intérêt dans une multitude d'enfans, d'esclaves pour conduire les troupeaux, pour se défendre contre la violence des agresseurs, et pour assurer, dans sa progéniture, la naissance du *désiré des nations*, de celui qui devoit un jour les toutes éclairer (*a*). Dans cette famille, il eût rencontré le *premier roi*, le premier souverain, non pas parmi les *soldats heureux*, mais dans le chef de la famille; il eût vu Judas, jugeant souverainement et sans appel, et condamnant à mort sa belle-fille Thamar, convaincue d'adultère.

Enfin, il eût peut-être deviné l'intérêt des femmes; il eût peut-être compris qu'une mère de famille étoit flattée de régner sur cette peuplade, sous l'autorité de son mari; que son ambition étoit d'avoir beaucoup d'enfans; et, en cas de maladie, comme Rachel, de stérilité, comme Sara, d'adopter ceux d'une autre épouse

---

(*a*) *Quibus étiam singulis plures habere concessam est, ubi ratio fuit prolis MULTIPLICANDÆ, non VARIANDÆ appetitio voluptatis... tunc ipsius pietatis erat operatio etiam carnaliter filios procreare, quia illius populi generatio NUNTIA FUTURORUM erat et ad dispensationem propheticam pertinebat. St. Aug. Cont. faust. L. XXII. Cap. 32.*

ou d'une esclave, et de les élever comme les siens. Alors les facultés intellectuelles de M. Feuillade s'étant aggrandies, il n'eût rien trouvé dans la polygamie, alors en usage, de contraire à l'intérêt des femmes, à celui des enfans, à celui du père de famille, et par conséquent à la loi naturelle.

Pour lui dessiller totalement les yeux, son curé l'eût transporté encore une fois au milieu d'une île déserte, lui eût fait voir un homme *totalement abandonné du genre humain*, vivant avec trois femmes, et que là, dans cette île, la loi naturelle permettoit ce qu'elle défendoit en Europe.

Ensuite de ces observations, ne seriez-vous pas tenté, Monsieur, d'*inviter* le théologien Déiste à *déposer tous les préjugés de la* dernière *éducation qu'il a reçue, et à examiner ensuite de bonne foi si de telles permissions et de telles défenses peuvent être considérées comme* contradictoires, et n'étant pas *d'institution divine* (*a*), à méditer cet adage du droit public : *Salus populi*, etc., ou s'il aime mieux ce proverbe françois : *Nécessité n'a pas de lois.*

Je vois M. Feuillade qui se hâte de prendre

(*a*) Page 8.

la

la plume pour me lancer cette objection : *Elkana, père de Samuel, David, Salomon, ne vivoient plus en société domestique, et cependant ils étoient polygames. Moyse avoit donc permis la polygamie à un corps de nation.* Je préviens ce raisonnement qui pourroit lui fournir quelques instans de plaisir et quelques blasphêmes de plus.

La polygamie prenait aussi sa source dans l'esclavage domestique. Comment, dans des pays chauds, sous des climats brulans, comment empêcher un maître d'abuser des femmes esclaves, achetées à prix d'argent, et dont le sort était entre ses mains ? Ici l'axiome, *salus populi*, vient encore au secours d'une malheureuse population. C'est dans cette loi salutaire que tous ces enfans produits de l'incontinence trouvèrent un azile, et trouvèrent un père. Moyse, en composant une nation d'une multitude nomade attachée à un usage consacré par l'exemple de ses pères et de ses voisins, ne pouvant ramener le mariage à son institution primitive, c'est-à-dire à la monogamie, toléra cet abus, mais le restreignit dans des bornes très-étroites, eû égard au temps, au climat, aux circonstances. La pluralité des femmes ne peut se soutenir en Orient que par la mutilation

d'un grand nombre d'individus. Car, par-tout où il y a des sérails, par-tout il y a des eunuques. Ainsi, la lubricité d'un seul ne se soutient qu'aux dépens de plusieurs. C'est sur mille générations anéanties que s'élève une seule génération. Alors la castration devient un fléau nécessaire pour assurer le repos des riches incontinents, et pour garder les femmes. Moyse pour mettre un frein à la polygamie, ne lui opposa pas, il est vrai, une loi de repression positive, mais il mit tout son peuple dans l'impossibilité de la conserver, en déclarant qu'*aucun eunuque n'entrerait au milieu de son peuple* (*a*). C'est ainsi qu'il la restreignit dans l'intérêt de tous.

En voilà bien assez sur ce chapitre de l'immutabilité de la religion naturelle, du culte naturel, de la loi naturelle, dont notre théologien défroqué fait un plaisant amalgame qu'Ovide appelleroit, *rudis indigestaque moles ;* Vous voudriez déjà être débarrassé de moi ; mais patience, avant de vous laisser reposer, je vous donnerai une idée de ses vues, de ses plans, et de ses projets.

Pourriez-vous jamais comprendre comment

(*a*) Deuteron. XXIII. ℣. 1.

la religion naturelle n'a pas besoin de culte, c'est-à-dire, *de manifestation extérieure* (*a*). comment tous les cultes, c'est-a-dire toutes les professions extérieures des religions fausses, bizarres, mensongères, pourront un jour entrer en affinité, et se concilier avec la religion naturelle seule véritable, comment tous les mensonges possibles, toutes les rêveries de *la* superstition pourront devenir les symboles de la vérité; comment celle-ci pourra être dans tous les cœurs, et le mensonge sur toutes les lèvres ? Si dans votre tête vous parvenez à concilier tout cela, votre imagination peut prendre ses ébats. Elle verra l'Indou apporter dans nos temples (par économie ils doivent être le repaire de toutes les folies) la

(*b*) La religion naturelle n'a pas besoin de ce ministère extérieur puisqu'elle est établie au milieu de chacun de nous. P. 26.

Il ne faudroit cependant pas en conclure que mon vœu fut de voir supprimer tous les cultes; je désire au contraire qu'ils jouissent tous d'une parfaite liberté. P. 27.

Pour remplir un objet si important, il ne seroit pas nécessaire de construire de nouveaux temples (il songe à l'économie), une telle réunion pourroit se faire dans tous ceux qui existent, en établissant des lois sévères de police pour faire respecter les mystères à chaque culte. P. 29.

statue de *Parabarawastou* ou du *Dieu suprême*; mais à côté il placera immédiatement ses trois Dieux inférieurs *Bruma*, *Wichnou*, *et Routren* tous enfans de la déesse *Parachatti*, c'est-à-dire la *puissance suprême;* Elle verra placer à côté de ces dieux les magots de la Chine. Tous nos temples, devenus autant de Panthéons, seront des Musées ou collections de culte, on y verra comme dans nos jardins croître les dieux égyptiens, c'est-à-dire des poireaux et des oignons; on y entendra mugir le dieu *Apis*, aboyer le dieu *Anubis*, hurler l'oiseau de Minerve. L'un viendra mourir dans nos temples au pied de son magot protecteur, avec la queue d'une vache dans les mains; là le mahométan pleurera dans un coin la mort du prophète Aly. Ici un Quaker ou trembleur donnera le spectacle des convulsions du cimetière des Innocens; un autre infectera le temple de la fumée de ses victimes. Alors, nos prêtres feront place aux aruspisces, aux flamines, nos religieuses se changeront en vestales ou en pleureuses de la mort d'Adonis, à côté de la madone de Fourvières on placera la statue de Vénus Callypiga. Sous la protection de la déesse de la raison, *qu'il serait beau, consolant et avantageux de voir tout à la fois, tous*

les cultes qui s'anathématisent réciproquement pour des dogmes auxquels ils ne comprennent rien (*a*), *tous réunis sous les voûtes du même temple* (*b*) *!!!*

J'abandonne cette idée *sublime*, *consolante* à vos réflexions. Quant à moi, je ne saurais m'empêcher d'admirer la providence qui abandonne à leur sens pervers ceux qui se crèvent les yeux, de peur que la vérité ne les éclaire malgré eux. De tous les monumens de déraison qui nous restent de ces siècles d'ignorance, où l'on combattait à tâtons les premiers principes du sens commun, il n'en est pas un seul qu'on puisse mettre en parallèle à coté du *projet de réunion*. Pour la honte du siècle, pour l'instruction de la postérité il faut que ce livre soit deposé à la bibliothèque publique.

Poursuivons, Monsieur, j'ai encore plus d'un problême à vous proposer.

Nous devons, dit M. Feuillade, *nous conduire par la voie de l'autorité, et croire par conséquent ce que la plupart des hommes croient, et rejeter ce qu'ils rejettent* (*c*). Vous seriez tenté de croire à cette proposition, ne

(*a*) Des cultes qui ne comprennent rien !!!

(*b*) Pag. 28.

(*c*) Pag. 10.

vous pressez pas ; en habile escamoteur il la fera disparaître, et quelques lignes plus bas, il vous dira en parlant des Catholiques : *L'autorité de tels croyants, fussent-ils en plus grand nombre qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer, ne devrait être d'aucun poids dans l'esprit d'un homme raisonnable* (*a*). Devinez Mr. la quelle de ces deux propositions est vraie ? Il faut opter. Pour moi à qui l'autorité des hommes, en matière de religion, est fort indifférente, je me soucie fort peu d'expliquer ce logogriphe, je l'abandonne aux Saumaise futurs. Pour justifier ses écarts de *raisonnement*, (car *sa raison* ne peut être *opposée à sa raison*) ; ce grand homme a soin de citer tout aussitôt ce mot de David Hume, au sujet de Wanne : *Que les grands hommes, lorsqu'ils abandonnent par principes l'usage de leur raison, ne tirent d'autres fruits de leur vigueur d'ame, que de s'enfoncer dans des erreurs plus absurdes.* (*b*) A l'exemple de Wanne, il sera

---

(*a*) Pag. 11.

(*b*) Pag. 12. C'est à Pascal que M. Feuillade fait l'application de ce mot de David Hume ; c'est à Pascal qu'il impute (pag. 12, 13, 14.) trois propositions, qui, SI ELLES ÉTOIENT VRAIES, seroient condamnables, prises isolément,

un *grand homme*, c'est là *vigueur de son ame* qui l'aura fait chanceler. Il me semble entendre un homme ivre, qui, après des chutes multipliées, tout couvert de meurtrissures et de boue, se trouve enfin dans un fossé et crie à tous les passans : *Messieurs, c'est la vigueur de mon tempérament qui m'a enfoncé ici.*

Ne voilà encore qu'un léger aperçu de cet amas de rêveries que des hommes qui ont tout l'extérieur du sens commun, appellent un ouvrage *profondément conçu*, *quoique mal écrit*. Que

---

et qui ne pourroient être justifiées que par l'ensemble de son ouvrage, encore en doute-je ; il les a puisées, dit-il, dans une édition de Londres de 1785 en 2 volumes. Je ne connois pas cette édition ; mais je connois l'édition *princeps* d'Amsterdam, en 1688, in-12, 1 vol. J'en connois beaucoup d'autres, j'en ai vérifié plusieurs soigneusement, je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer un seul des trois passages cités. Je suis étonné que le *véridique* M. Feuillade apporte en témoignage une édition de Londres, en deux volumes, tandis que nous en avons tant d'autres en un volume. Je suis étonné que, pour les trois passages, il cite les pages d'une édition inconnue, au lieu de citer les chapitres ; comme il l'a fait pour un quatrième passage qui est réel et orthodoxe ; mais qui est si contradictoire avec les trois autres, que, *si ils sont réels*, je crois qu'il me sera plus facile de démontrer à M. Feuillade la falsification de l'édition de Londres, qu'il ne pourra démontrer celle de la Bible.

penserez-vous du journaliste de Lyon qui a eu la complaisance de faire un éloge pompeux de cette rapsodie, qui par de sottes louanges, prodiguées à la folie, mystifie la sottise, pétrifie le bon sens, virifie l'ineptie, glorifie l'impudeur.

Si vous étiez médecin, et si les parents de l'auteur venoient vous consulter, ne vous écrieriez-vous pas de suite, *pertundite venas*, soignez-le, plongez-le dans l'eau froide, mettez-lui un bâillon. Par des boissons rafraîchissantes vous vous hâteriez de calmer l'âcreté de son sang, vous corrigeriez le vice des humeurs, vous lui feriez changer d'air pour dissiper et exhaler les vapeurs qui brûlent son cerveau. Tout le monde applaudiroit à votre ordonnance; Voilà, diroit-on, un médecin éclairé et charitable; le malade un jour guéri rougiroit de sa frénésie, et vous remercieroit de votre charité. Eh bien! pas un médecin n'a été nommé pour traiter cet homme selon les règles de la saine thérapeutique.

Je suis, etc.

TROISIÈME

TROISIÈME LETTRE

Lyon, le 9 Septembre 1819.

C'EST une bien mauvaise position pour un déiste *dévot* que celle d'être placé entre les blasphêmes de l'athéïsme et les foudres du christianisme. Le poste est périlleux.

> Dextrum Scylla latus; lævum implacata Charybdis obtinet (*a*).

Et c'est ce poste que M. Feuillade veut occuper, défendre et conserver. Il ne veut être ni athée, ni chrétien, mais déiste, c'est-à-dire qu'il admettra un Dieu, et quel Dieu? Il ne sera pas chrétien et il empruntera au christianisme la définition de sa divinité; il voudra que *toute révélation croule*, et c'est dans la révélation même qu'il puisera l'idée juste qu'il a de Dieu. Il prouvera parfaitement l'existence de Dieu contre les athées par le spectacle de la nature; il paraphrasera très-élégamment le Ps. *Cœli enarrant gloriam Dei:* C'est-à-dire, il emploiera les livres

(*a*) Scylla est à droite, l'implacable Charybde est à gauche.

saints des chrétiens contre les athées, et il les brûlera comme *falsifiés* lorsque les chrétiens les lui apporteront. S'il ne balbutie pas comme les philosophes anciens sur la nature de Dieu, si, avec l'antiquité il ne se perd pas dans la pluralité des Dieux, s'il ne les fait pas de feu comme Héraclite, si le Dieu qu'il adore n'est pas une combinaison des nombres tel que celui de Pythagore, si, comme celui d'Epicure, son Dieu n'est pas composé d'atômes, c'est qu'il a retenu son catéchisme, ou bien, c'est qu'il a à lui seul plus de génie que les Platon, les Socrate, les Cicéron et les Pythagore? Pourquoi, me suis-je dit à moi-même, n'ose-t-il pas parler en présence des Athées, de la création du monde? Pourquoi, parlant de son Dieu vengeur et rémunérateur, passe-t-il, avec la légéreté d'un criminel condamné à l'épreuve du fer rouge, sur la nature et sur la durée des récompenses et des peines; telles étoient les pensées qui m'occupoient lorsque par l'entremise de mon libraire, je reçus une lettre dont je m'empresse de vous faire part.

Monsieur,

J'étois déjà propriétaire du livre de M. Feuillade, lorsque j'ai vu affiché votre ouvrage,

sous le titre de *réponse critique*. Ma curiosité a été piquée; bon! me suis-je dit à moi-même, voici une lutte, une querelle de religion qui s'engage, dans laquelle je pourrois être juge en cas de besoin; car, si l'impartialité est une qualité essentielle dans un juge, il est difficile de rencontrer quelqu'un dont les dispositions d'esprit soient plus favorables. Je vous ferai l'aveu, et vous dirai que je suis athée, par conséquent très-indifférent à votre querelle. Je pourrois donc être juge; et mon rôle seroit assez agréable. Vous concevez fort bien qu'il m'importe peu que J. C. soit Dieu, que le S.-Esprit soit Dieu, puisque ma raison me dit qu'il n'y en a point. En lisant le volume de M. Feuillade j'ai été scandalisé de la manière leste avec laquelle il croit se débarrasser des athées; croit-il qu'il lui suffise, pour nous prouver qu'il y a un Dieu, de nous dire de lever les yeux vers le ciel? Lucrèce et Spinosa étoient peut-être d'aussi bons astronomes, d'aussi bons naturalistes que M. Feuillade, et jamais ils n'ont lu la divinité dans les cieux ni sur la terre. Ses preuves sont des lieux communs, puisés dans ses cahiers de philosophie; elles sont fort bonnes pour des gens qui ne doutent pas. Permettez-moi d'a-

dresser à M. l'ancien vicaire de Privas, quelques reflexions sur son second et troisième chapitre, et faites-moi le plaisir de les insérer dans votre prochaine livraison. Quelque libre que soit mon langage, il n'offensera personne, après avoir décliné ma profession de foi.

Il faut que l'édifice de toute révélation croule nécessairement (*a*), tel est le but du déiste Feuillade, je ne puis qu'applaudir à un vœu si patriotique. C'est d'un bon citoyen de porter la hache dans la *forêt des préjugés*. Mais pour faire *crouler cette révélation*, quelle nécessité y a-t-il d'apporter à la face des athées un Dieu créateur (*b*) qui réunit *la puissance*, *la sagesse*, *la justice et la sainteté au suprême degré* (*c*), et dont tous les attributs sont autant de mystères, qui n'ont d'autre garantie chez les peuples qui y croient, que la révélation *qui doit* cependant *crouler nécessairement?* De quel droit imposera-t-il aux athées l'obligation de croire ses mystères,

(*a*) Pag. 56.

(*b*) Je suis étonné que M. .... se plaigne du Dieu créateur de M. Feuillade, qui passe si légèrement sur la création, sur sa date, sur le premier homme, que je ne croyois pas que ce point imperceptible pût être remarqué.

(*c*) Pag. 37.

qui sont totalement étrangers à la raison humaine ; l'obligation de croire à l'éternité, à la toute puissance, à l'indépendance, à la liberté, à l'immutabilité, à la justice infinie, à la miséricorde infinie de son Dieu ? Me dira-t-il qu'il faut que je croie parce que les chrétiens, les musulmans, les déistes croient ; *que nous devons nous conduire par la voie de l'autorité, et croire par conséquent ce que les autres croient, et rejeter ce qu'ils rejettent* (*a*) ? Ne serai-je pas en droit de lui répliquer, que *l'autorité de tels croyans, fussent-ils en plus grand nombre qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer, ne devroit être d'aucun poids dans l'esprit d'un homme raisonnable* (*b*) ? Croit-il que, pour nous faire adopter l'incompréhensible dogme de la création (*c*) il suffira de nous dire : *Nous ne concevons pas, par exemple, comment quelque chose peut être fait de rien. Mais n'y a-t-il pas*

(*a*) Pag. 10.

(*b*) Pag. 11.

(*c*) Si l'existence éternelle et nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, la création n'en a pas de moindres.... C'est de toutes les idées, qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain. *Emile tom. III. p.* 86.

dans toute la nature une infinité de choses que nous sommes obligés de croire sans les concevoir (*a*)? Il est vrai que ma raison s'émousse contre le mouvement qui se communique, et passe d'un corps à l'autre, contre les phénomènes du magnétisme, de l'électricité, contre la génération régulière des êtres vivans; mais mes sens viennent au secours de ma raison émoussée. Elle croit par ce qu'elle voit, et ma raison se soumet à mes sens. Mais si, parce qu'il faut que dans les choses physiques ma raison se courbe sous mes sens, si parce qu'une partie de moi-même doit se soumettre à l'autre, M. Feuillade en conclut pour moi la nécessité d'admettre la création, son Dieu vengeur, juste, bon, miséricordieux, etc. et toujours infini; alors n'aurai-je pas le droit de conclure également contre lui qu'il doit se soumettre à cette révélation qui le révolte; ne pourrois-je pas lui dire que les mystères qu'elle renferme ne sont pas plus incompréhensibles que ceux qu'il me prêche, et que lorsqu'il m'aura donné l'exemple de la soumission, il aura le droit de se faire écouter de moi (*b*)?

(*a*) Pag. 44.

(*b*) Les déistes n'ont point de motifs réels pour se sé-

Dira-t-il pour se tirer d'embarras, que c'est la raison seule qui découvre à l'homme les mystérieux attributs de la divinité et qu'ils sont indépendans de toute révélation : ici, j'en demande pardon à tous les déistes, les faits déposent contre eux, l'histoite de la philosophie et des peuples donne à cette assertion un démenti formel (*a*).

---

parer des *superstitieux;* il est impossible de fixer la ligne de démarcation qui les sépare des hommes les plus crédules, et qui raisonnent le moins sur l'article de la religion.... Toutes les rêveries de la religion n'ont rien de plus incroyable que la divinité qui lui sert de fondement...... Pourquoi donc s'arrêter en chemin ? Est-il dans une religion du monde un miracle plus difficile à croire que celui de la création du monde, ou de l'éduction du néant ?... Est-il un mystère plus difficile à comprendre que la nature même de Dieu ?.... Concluons donc que le superstitieux le plus crédule raisonne d'une façon plus conséquente, ou du moins est plus suivi dans sa crédulité, que ceux qui, après avoir admis un Dieu dont ils n'ont aucune idée, s'arrêtent tout-à-coup, et refusent d'admettre les résultats immédiats et nécessaires de leur erreur. *Système de la nat. tom. II. ch. VII. pag.* 223, 225.

(*a*) Socrate disoit qu'il n'étoit pas facile de découvrir le Père et le Créateur de toutes choses, et que si on le découvroit, il n'étoit pas possible de le faire connoître à tous (*Platon*, *apolog. de Socrate*).

Platon pense comme lui, et copie ses paroles : C'est

Aucun des philosophes anciens, n'a pu concevoir la création, ils ont tous cru la matière éternelle, et si on la rencontre dans des philosophes payens du troisième siècle, chez les Eclectiques (*a*). Ils l'avoient empruntée comme M. Feuillade des chrétiens eux-mêmes

---

une chose difficile de découvrir le Créateur et le Père de tous, et il est impossible à celui qui l'a découvert, d'en parler devant tout le monde (*Timée*).

Phorphire convient qu'il manquoit au genre humain une chose qu'aucune secte de philosophie n'avoit encore pu trouver, c'étoit le moyen de tirer l'ame de l'homme du triste état dans lequel elle se trouve. *Quem autem dicit Porphirim, in primo de regressu animæ libro, nondùm receptum in unam qramdam sectam, quæ universalem viam animæ contineat liberandæ* (S. Aug., *de Civit. Dei, lib.* X, *c.* 32).

C'est abuser des termes que de nommer religion *naturelle* des dogmes que l'on peut démontrer; mais que nous n'aurions jamais découverts, si la révélation ne nous en avoit instruits. Un homme d'une capacité médiocre peut se dé montrer les découvertes de Newton. Mais les auroit-il trouvées aussi bien que ce grand philosophe.

(*a*) Philosophes qui se nommoient ainsi, parce qu'ils choisissoient dans toutes les sectes les opinions qui leur paroissoient les meilleures. Ils empruntèrent au christianisme le dogme de la création, celui de la chute du premier homme, qu'ils amalgamèrent avec le platonisme. Plotin, Porphire, Jamblique, Maxime, Eunape, l'empereur Julien, étoient *éclectiques*.

Socrate,

Socrate, Platon nous font des aveux bien précieux sur leur ignorance personnelle relative à ce dogme. Or, je le demande; M. F... voudra-t-il nous persuader que la force seule de sa raison a pu en lui opérer cet heureux prodige; quoique philosophe, il est trop modeste pour *celà*.

Si vous parvenez par les seuls efforts de la logique à faire fléchir mes genoux, à courber ma tête aux pieds de votre Dieu infiniment bon; je vous demanderai : Pourquoi le mal existe-t-il sur la terre ? Qui en est l'auteur ? Ma raison me dit que ce ne peut être votre Dieu infinimeut bon, je serai donc contraint d'admettre avec Manès deux Dieux, l'un bon, l'autre mauvais. Lorsque j'en aurai admis deux; ne serai-je pas contraint de mettre avec les payens une divinité à la tête de toutes les choses disparates qui sont dans la nature; un Dieu pour le jour, un Dieu pour la nuit; un Dieu du Ciel, un Dieu des enfers; un Dieu pour chaque saison; et où m'arrêterai-je, sera-ce ma raison qui m'arrêtera ? Eh ! si pendant tant de siècles, malgré tous les philosophes, elle n'a pu contenir tous les peuples sous son joug, si encore aujourd'hui elle ne peut régner parmi tant de nations qui admettent des multitudes

de Dieux ; quelle digue votre incompréhensible Dieu opposera-t-il à mon imagination délirante.

Qu'un Chrétien catholique m'adresse la parole et me somme de croire à la Divinité ; je lui demande de suite quel droit sa raison a sur la mienne ; je lui dis qu'il est homme comme moi, qu'il n'a aucun titre sur moi. Alors convaincu de son néant, il me parle au nom de son maître qui est Dieu, il m'apporte les livres saints, et pour témoignage de leur authenticité ; il me montre un peuple dispersé sur toute la terre, son ennemi, auquel je ne puis contester la plus haute antiquité. Ce peuple, *in cordibus hostis, in codicibus testis*, dépose de la sincérité de ces livres ; ce chrétien me parle du Christ qu'il dit être Dieu lui-même, il me parle de ses miracles, il me montre la ruine des temples opérée par la folie de la croix, les oracles rendus muets, il me montre douze pécheurs, gens ignorans et grossiers, qui, après le supplice de leur maître, se partagent l'univers, renversent l'idolâtrie pour y substituer le christianisme, renversent une religion qui favorisoit les goûts et les inclinations des peuples ; une religion qui non-seulement toléroit les désordres pour lesquels l'homme éprouve le pen-

chant le plus impérieux, mais encore les mettoit en honneur, les récompensoit, les consacroit, les commandoit; une religion si ancienne qu'elle se perdoit dans la nuit des temps, que les peuples avoient sucée avec le lait; une religion sous laquelle se courboient tous les législateurs, les rois, les savants, les philosophes, les orateurs de Rome et d'Athènes; une voluptueuse religion, pour en substituer une dont l'austère morale étoit plus propre, avec ses dogmes abstraits, ses incompréhensibles mystères, à éffaroucher les hommes qu'à les attirer; pour lui en substituer une qui enseignoit toutes les vertus, attaquoit tous les vices, qui combattoit toutes les passions, enchaînoit tous les penchants, et qui fut frappée d'ignominie dans son auteur, proscrite par les lois, punie par les plus affreux supplices.

Ce chrétien me montre des millions d'hommes, de femmes, d'enfans, des riches, des pauvres, des libres, des esclaves, des grands, des petits qui s'élancent dans le cirque, courent au devant des lions, des tigres, bravent sur les chevalets, sur les brasiers la fureur des bourreaux pour rendre témoignage de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont ouï. *Ils ne firent pas beaucoup de frais*, dit un auteur contem-

porain, pour établir la folie de la croix, *ils jetterent leurs membres à leurs ennemis, et leur donnèrent leurs entrailles à déchirer* (*a*.)

Ce chrétien me montre une église, qui, par une succession non interrompue et qui tombe sous mes sens, remonte jusqu'au berceau du genre humain ; qui est universelle et dans sa durée et dans son étendue ; qui n'offre aucune interruption depuis Pie VII. jusqu'à J. C., depuis Caïphe jusqu'Aaron, depuis Moïse par les patriarches jusqu'à Adam. Ce chrétien me montre cette église sous la loi de nature révélée au premier homme, puis il me la fait voir au milieu du paganisme, reléguée, isolée dans un coin de la terre, après avoir été de nouveau éclairée par un prophète que l'histoire appelle Moïse ; ce chrétien me montre enfin tout-à-coup sous un nouveau législateur, qu'il dit être Dieu lui-même, cette église qui sort de la Palestine, qui envahit l'univers entier, qui au milieu des bûchers et sur les échaffauds, sous un chef unique et visible, étend les bras de l'orient à l'occident, embrasse toutes les nations, compte parmi ses enfans des peuples innombrables, même ceux là qu'une

(*a*) *Nec in magnis posuére dispendiis, membra vobis projicére, et viscera sua lanianda præbére. Arnob.*

ignorance invincible paroît tenir hors de son giron. Cette merveilleuse, cette prodigieuse existence soutenue et appuyée par des prophéties, dont la difficulté est pour tous les philosophes de détruire l'authenticité, n'est-elle pas du nombre de ces choses que, comme dit M. Feuillade *nous sommes obligés de croire SANS LES CONCEVOIR ?*

Eh ! bien je dirai à ce nouveau docteur que je résiste à toutes ces preuves, qu'elles ne peuvent encore subjuguer ma raison ; et maintenant comment espererait-il la dompter ? Sera-ce en la soulageant d'un certain nombre de mystères dont il dispensera ma foi ? Absurdité ! Ce n'est pas le nombre des mystères qui m'effraye, c'est leur nature qui écrase et foudroye mon intelligence. (*a*)

(*a*) Dès que vous admettez en Dieu des qualités incompatibles, la justice qui doit tout punir, la miséricorde qui doit tout pardonner, pourquoi nier que Dieu ait créé le monde à telle époque, qu'il l'ait noyé dans le déluge, qu'il ait donné une loi, qu'il l'ait abrogée ensuite, qu'il ait envoyé son fils, etc. Il n'est pas plus impossible que Dieu se trouve tout à la fois sur tous les autels des chrétiens, que d'être présent partout sans être néanmoins dans la matière. Est-il plus facile de créer un monde, que de redresser un boiteux. Y a-t-il un seul mystère qui répugne davantage que l'existence d'un esprit infini avec

Quoique les mystères de M. Feuillade soient en beaucoup moindre nombre que ceux d'un catholique, je n'en aurai pas moins le droit de lui demander des preuves, d'abord de sa mission, puis de sa doctrine. Il est homme encore une fois, et moi aussi; il a une raison, et moi aussi, quel droit sa raison a-t-elle sur la mienne? Sur quoi fondera-t-il son empire? Un chrétien me parle au nom de son Dieu, mais au nom de qui le déiste me parlera-t-il? Ce chrétien vient avec des livres sacrés et profanes, avec l'histoire, la poésie, l'antiquité, tout est arme dans ses mains, il fait preuve de tout. Le déiste est nu et dépouillé, il a brûlé ses livres, parce qu'ils étoient *falsifiés;* l'histoire, l'antiquité aiment mieux se taire que de mentir en sa faveur. Ce chrétien me parle de miracles, et des monumens les attestent. Il me parle d'une église, il me la montre, je la vois; mais où est celle du déiste? Le chrétien me montre des millions d'hommes épars sur toute la terre, réunis de foi, d'espérance et de charité, sous un même chef, et je cherche partout et inutilement, quatre déistes, qui croyent ce que croit M. Feuillade.

---

la matière. *Dialog. sur l'ame, p.* 145. *Seconde Lettre à Sophie, p.* 41.

Ce chrétien me montre un culte, et son culte est une profession très-énergique de sa foi; où est le culte d'un déiste? Est-il extérieur? Alors où sont ses temples, ses autels, ses sacrifices, ses liturgies, ses symboles? Est-il intérieur? Il n'est donc pas visible et s'il n'est pas visible, de quel droit me parle-t-il de son universalité, de son antiquité; comment la prouvera-t-il?

Revenons encore une fois sur ce Dieu infiniment bon, infiniment juste, dont les théistes font une si bénigne fétiche. Si je demande comment un Dieu si bon a pu laisser le mal inonder la terre et prévaloir dans le monde; M. F.... est là pour me répondre qu'AUCUN ÊTRE SENSIBLE NE PEUT ÊTRE MALHEUREUX QU'AUTANT QU'IL A MÉRITÉ DE L'ÊTRE (*a*). N'en déplaise à ce docteur, les faits sont là pour lui donner un démenti que la bienséance condamneroit dans ma bouche. Comment cet'enfant qui naît au milieu des douleurs, qui en naissant pleure, crie, semble prévoir ses malheurs; il souffre, comment est-il coupable? il est malheureux! *cet être sensible a-t-il mérité de l'être?* Cet homme qui a tout sacrifié à votre prétendue vertu est malheureux, il est accablé de mala-

(*a*) Pag. 48.

dies, de misères, rongé de chagrins cuisans; *cet être sensible a-t-il mérité de l'être.* Ce satrape insolent qui a pillé, volé, qui s'est engraissé de sang, qui s'est enrichi des dépouilles de ses concitoyens et des deniers publics, qui est né dans un grenier, et qui habite aujourd'hui au milieu de la luxure et de la débauche dans un somptueux palais, qui insulte à la vertu obscure par un luxe effronté, *n'a-t-il pas mérité d'être malheureux ?* il ne l'est cependant pas, il nage dans les délices. Ah ! n'est-ce pas une cruelle ironie, une froide dérision, un sanglant outrage fait au malheur que s'écrier : *quel grand sujet de consolation pour l'homme que de savoir que SON SORT EST VÉRITABLEMENT ENTRE SES MAINS* (*a*) *!*

Je rougis pour le théophilantrope qui insulte ainsi à l'humanité.

Que je tourne le même tableau du côté du chrétien ; il vient avec la révélation au secours de ma raison étonnée ; avec sa révélation, il cherche du moins a me consoler ; son intention est bonne, quoique ma raison se refuse à la multiplicité de ses preuves ; je suis athée, eten écoutant le ministre des autels qui près d'un lit de dou-

(*a*) Pag. 48.

leurs

leurs verse le beaume de la consolation dans l'ame d'un mourant, j'admire, je suis confondu, je suis anéanti. Ah ! si cette révélation est une invention des hommes, pourquoi l'auteur n'en est-il pas connu ? pourquoi son nom n'est-il pas venu jusqu'à nous ? pourquoi n'a-t-il pas des statues ? si j'interroge cet esprit consolateur, ce ministre des autels, si je lui demande quelle est l'origine du mal, il me répond : *Le péché*, si j'insiste, il m'ouvre ses livres saints (*a*), il me montre un Dieu créateur qui a imposé des lois à sa créature, il me fait voir nos premiers pères coupables d'une transgression; j'aperçois avec lui un Dieu présent par-tout, qui voit leur crime, le leur reproche, et les condamne eux et leurs enfans à souffrir et à mourir. Alors l'homme, déchu de ses prérogatives, devient mortel et malheureux ; il est condamné à manger un pain qu'il achète de la sueur de son front; la terre devient une marâtre, elle n'accorde plus à l'homme que ce qu'il lui arrache, il faut qu'il lui déchire les entrailles. Au milieu de ces maux il est confus, pénitent, mais consolé par l'espérance qu'un médiateur viendra un jour réconcilier sa postérité avec son

(*a*) *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum et in peccatis concepit me mater mea. Ps.* 50. ℣. 6.

bienfaiteur offensé. Pourquoi faut-il qu'à la vue de ce tableau dont la révélation a fait tous les frais, ma raison s'irrite contre mon cœur ? Pourquoi mon cœur, complice de la séduction, veut-il, en tyran, me dicter des opinions et tourmenter ma conscience ? Ainsi tiraillé en sens contraire, j'aborde un déiste qui peut-être conciliera mon cœur et ma raison. Comme le chrétien, il reconnaît aussi un Dieu infiniment bon, infiniment juste, mais en même temps infiniment cruel, infiniment injuste qui, dans leur naissance, frappe de maux, accable de misères des êtres *sensibles*, qui les arrache souvent au berceau pour les jetter dans le tombeau, avant que leur innocence ait reçu la moindre tache. Me voilà donc placé entre une révélation que ma raison rejette, que mon cœur adopte, et une monstrueuse absurdité qui fait crier le sens commun, et soulève tous les sentimens de la nature. Si jettant de côté la révélation du chrétien et, si avec le déiste j'interroge la tradition, je trouve que la chûte de l'homme dégénéré est le fondement de la théologie de tous les peuples (*a*) ; Zoroastre en fait le fondement de sa religion (*b*). L'au-

(*a*) Philosophie de l'histoire, ch. XVII. 17.

(*b*) Zend-Avesta, tom. II. pag. 378-592.

teur de l'*antiquité dévoilée par ses usages* a trouvé chez toutes les nations les vestiges de cette tradition (*a*). Elle n'était pas inconnue aux philosophes Grecs, ils avoient imaginé la préexistence des ames dans une autre vie où elles ont péché, et ils regardoient l'union de ces ames avec le corps comme une punition de leurs crimes antérieurs (*b*). Si je ne savois pas que *l'autorité de tels croyans*, *fussent-ils en plus grand nombre qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer*, fussent-ils même tous des Feuillades, *ne doit être d'aucun poids dans l'esprit d'un homme raisonnable*, je serois peut-être ébranlé. Mais je connais aussi la valeur des principes, je sais aussi de quelle importance il est de tout sacrifier à leur conservation. Ainsi, coute qui coute, il n'y aura jamais de Dieu chez moi, quoique en dise M. le vicaire de Privas.

Au surplus, il est encore une importante observation à vous faire. Notre ame est-elle spirituelle ? Est-elle immortelle ? Ou bien, est-elle matière et meurt-elle avec le corps, comme le disent les mutérialistes ? J'ai cherché

(*a*) Tom. III. *In fine*.
(*b*) Huet. Quest. Atnet. T. II. c. 9.

cette importante question dans les deux volumes in-8. J'ai pensé que j'en trouverais la solution dans le chapitre *du Dieu remunérateur de la vertu et vengeur du crime*. Je l'ai bien lu, et bien attentivement, car il est très court. Je n'y ai pas trouvé une seule phrase, un seul mot qui put faire soupçonner que l'auteur croit à la spiritualité et à l'immortalité de l'ame ; je dirai plus, c'est que j'ai droit de conclure, de son silence, qu'il a fait abjuration de cette doctrine. Il n'a pas dit un seul mot d'une autre vie ; et en déclarant la guerre aux athées, il s'est tenu en paix avec les matérialistes. Les peines et les récompenses divines paraîssent toutes bornées à cette vie. *NOTRE SORT est entre nos mains*, dit-il, *et dans QUELQUE ÉTAT que la divine providence nous ait placés, il dépend de nous d'être heureux*, *mais nous ne saurions l'être*, *sans être vertueux* (*a*). Il parle au présent, lorsqu'il dit que *notre sort est dans nos mains*, il n'y a point chez lui de futur contingent. J'ai donc lieu de croire qu'il est *matérialiste* jusqu'à ce qu'il ait fait une profession de foi solennelle sur la nature de son ame.

Or, étoit-ce bien la peine de venir dé-

(*a*) Pag. 52.

clarer la guerre aux athées, de les calomnier, de les noircir, de se battre les flancs, pour leur démontrer l'existence d'un Dieu ? Puisque ce Dieu, *bon*, *juste*, n'a dans le fait d'autre puissance que celle du hasard ? Les matérialistes appellent l'auteur de la natnre, *nécessité*, nous l'appelons *hasard*, vous l'appelez *Dieu* ; faut-il donc se battre pour des mots ? Les philosophes ne finiront-ils pas une fois par s'entendre, et donneront-ils toujours aux *Cacouacs* (*a*) l'occasion de se moquer d'eux ; si l'ame n'est point immortelle, à quoi bon agiter ces vaines questions de morale, et s'évertuer à prêcher aux hommes la vertu ? ils sauront bien trouver dans leurs *intérêts* des motifs assez puissans de *vertu* ; un bourreau seul suffit pour la prêcher dans plusieurs départements.

« L'homme doné de sensibilité est déter-
» miné par sa nature à rechercher le bien-être,
» et à fuir le mal-aise. La société ne peut
» être solide, avantageuse, agréable, qu'au-
» tant que les membres se témoignent de la
» bienveillance, se prêtent des secours mu-
» tuels, évitent ce qui peut les désunir, ou
» détruire l'estime et la confiance réciproque.
» Tel est le but des lois qu'ils ont établies.

(*a*) Expression de Voltaire pour désigner les chrétiens.

» Quiconque nuit à un autre, ou lui fait tort,
» s'expose non seulement aux peines infligées
» par les lois, mais à la haine, au mépris,
» au ressentiment de ses associés. Celui qui
» leur fait du bien, se concilie leur estime, leur
» amitié, leur bienveillance, il est dédommagé
» par-là de la violence qu'il est souvent obligé
» de faire à ses penchants; la nature, en nous
» rendant sensibles, nous rendit sociables;
» *je sens, et un autre sent comme moi;* voilà
» TOUTE LA MORALE. (*a*) »

« La *vertu* est ce qui est vraiment utile;
» le *vice* est tout ce qui est nuisible. De
» toutes nos actions, les unes contribuent au
» maintien et au bien-être de la société, les
» autres y sont contraires, les unes sont
» essentiellement *vertueuses;* les autres néces-
» sairement *criminelles;* c'est donc dans son
» intérêt personnel que l'homme puisera des
» motifs suffisans pour pratiquer les unes et
» pour éviter les autres. »

» *L'obligation morale*, est la *nécessité* de
» procurer le bonheur des autres, afin qu'ils
» contribuent au nôtre; la NÉCESSITÉ EST LA

(*a*) *Politiq. nat.* Ier. Disc. §. 7. pag. 15. *Le bon sens*, §. 171. *De l'homme*, tom. II. sect. 10, ch. VII. pag. 645. *Hist. des établissem.*, tom. VII. ch. XIV. pag. 230.

» LOI SUPRÊME, qui nous prescrit nos devoirs, » c'est la NATURE qui commande à tout ce » qui existe. (*a*) »

Voilà des notions clairement établies, voilà la doctrine des matérialistes, voilà à peu-près la doctrine des athées ; TELLE EST CELLE DE M. FEUILLADE.

Or, je vous le demande encore une fois, pourquoi se disputer pour un *Dieu*, une *nécessité*, un *hazard*, pour une abstraction, qui dans le fond nous est à tous étrangère !

Or, que signifient ce culte *naturel*, cette religion *naturelle*, cette loi *naturelle* ? Ne sont-ce pas des hors-d'œuvres inutiles dans l'ordre

---

(*a*) *Système de la nat.*, tom. I. ch. XIX. pag. 136; XIV. 307 ; XV. 315. *Système social*, Ire. Part. VII. *De l'esprit*, IVe. Disc. XI. tom. III. pag. 164.

En transcrivant ces lignes, j'éprouve un frisson d'horreur. Un homme persuadé de cette pernicieuse doctrine, dès qu'il se croira assuré du *secret*, se plongera dans tous les désordres, même les plus nuisibles à la société. La Volupté, son unique reine, l'autorisera et le justifiera Combien n'y a-t-il pas de vices que les lois ne poursuivent pas comme l'ingratitude, l'envie, l'avarice ?

Et quid enim petulantem avidumque morabitur ultra
Si modo conspectus hominum fugisse licebit.
Quin stupret, rapiat, jugulet, perimatque veneno
Dum jubet ingenitus furor et regina Voluptas.

(*Polignac. Ant. Lucr.*)

social ? N'est-ce pas ramener l'homme dans l'enfance du genre humain, et l'épouvanter par un ridicule fantôme ? N'est-ce pas à cette vaine terreur que nous devons cette idée de Dieu ?

Primus in orbe Deos fecit timor.

Je m'arrête, j'en ai peut-être trop dit. Car il est vrai, en principe général, que pour porter la désolation dans le camp du *fanatisme*, il faut débuter par prêcher, aux cathécumènes de l'impiété, *la religion naturelle*. Après avoir dégagé petit-à-petit les adeptes des entraves du fanatisme, on les initie aux arrière-secrets de la secte, en leur mettant entre les mains le *systême de la nature*, *la philosophie du bon sens ;* alors le Dieu qu'on leur a laissé dans la cervelle soutenu d'un léger échaffaudage, croule du moment qu'on en approche les grands flambeaux de la raison. Car, ne nous y trompons pas, le déisme seroit un fléau pour la société, si le malheur vouloit qu'il y prît racine.

Ecoutez ce que dit un de nos oracles « le
» déisme d'Abraham a été fort corrompu par
» Moïse; celui de Socrate par Platon et ses
» disciples, qui furent de *vrais fanatiques ;*
» celui de Jésus par les premiers docteurs
» chrétiens, sectateurs de Platon. (Et j'a-

« jouterai

» jouterai celui de Rousseau par M. Feuillade.)
» Mahomet voulut ramener les Arabes au
» théisme d'Abraham et d'Ismaël ; le maho-
» métisme s'est divisé en 12 sectes. Voilà
» l'effet du théisme, celui d'engendrer des
» sectes et des divisions. Mais ce qui est plus
» pernicieux encore, c'est qu'il ne détruit un
» fanatisme que pour y en subsistuer un autre
» mille fois plus terrible et plus cruel. Le
» théisme, dit le même docteur, est par rap-
» port à la superstition ce que le PROTESTAN-
» TISME a été à la religion Romaine. Si les
» protestans ont été souvent intolérans, il est
» à craindre que les théistes ne le fussent de
» même. Il est difficile de ne pas se fâcher
» pour un objet qu'on croit très-important.
» Dieu n'est à craindre que parce que ses
» intérêts troublent la société. (*a*)

Telles sont, Monsieur, les idées que m'a suggérées la lecture du livre de M. Feuillade. Je vous demande pardon, si mes opinions ne sont pas en harmonie avec les vôtres; malgré

(*a*) *Système de la nat.*, tom. II. ch. VII. pag. 219 et suiv. *Le bon sens*, §. 117, 118.

David Hume soutient aussi que le théisme est nécessairement intolérant. (Hist. nat. de la relig., pag. 68 et suiv. Les théophilantropes sous le pontificat de Rewbel ont pleinement justifié ces assertions des athées.

leur disparité, je ne continuerai pas moins la lecture assidue de votre réponse critique.

Je vous prie de me croire, etc.

Un de vos Souscripteurs.

Lyon, le 7 Septembre 1819.

Que penser, Monsieur, de la bizarrerie de certains génies qui sont cultivés et qui sont même versés dans les sciences, tel que me paroît être l'auteur de cette lettre, et qui ont une horreur invincible pour tout ce qui s'appelle *religion*. La cause d'une telle antipathie est un problême difficile à résoudre, si on n'en cherche pas la solution dans les dispositions de certains savans et la nature de la foi.

Dans les sciences humaines, l'imagination s'orne, s'embellit; le sentiment se perfectionne, le jugement se forme, s'enrichit, le génie développe en liberté ses talens, ses forces, ses goûts, ses penchans; la vanité enfle, enivre un cœur qui ne rencontre aucun obstacle dans ses progrès, ses découvertes, ses conjectures et ses systèmes. Mais à l'école de la foi, l'imagination devient tout à coup stationnaire, elle ne trouve à parcourir qu'un désert saint, silentieux et aride; là, le génie audacieux se heurte contre des entraves sacrées, contre des mys-

tères couverts d'un voile impénétrable. Sous le joug de la foi, tout doit courber la tête, le savant comme l'ignorant; le savant est réduit à une enfance dont il rougiroit dans l'empire des lettres. *Les motifs* de sa foi sont-ils *clairs et évidens ?* Voilà la seule discussion qui lui soit permise, mais c'est le *nec plus ultra*. Au-delà c'est un Océan de mystères dont il lui est défendu de sonder la profondeur et d'embrasser l'étendue.

Les secours que la religion prête au savant fortifient la foiblesse de son cœur en humiliant l'orgueil de son esprit.

Voilà l'écueil où viennent échouer tant de faux savans, voilà la source de leur incrédulité. Il semble qu'ils ne sauroient pardonner à la Providence d'avoir mis à la même portée, pour eux et pour le peuple, la foi et le salut. Cette divine économie qui caractérise cette bonté universelle, scandalise leur présomption; Ils aiment mieux s'engloutir dans l'abîme de leurs propres ténèbres, que de se sauver à la faveur des lumières communes; ils sont bien moins révoltés de l'incompréhensibilité des mystères, que rebutés par la sainteté et la perfection des devoirs que la foi impose. Nouveaux Titans, ils veulent escalader les cieux, dus-

sent-ils être accablés du poids de l'univers. La nature, devenue pour eux stupide et muette, ne parle plus à leur esprit et à leur cœur; dans leur sombre méditation, le monde n'est plus pour eux qu'un triste cahos, un vide affreux, un silence éternel, dans lequel leur ame isolée ne voit et ne contemple qu'elle-même. La sécheresse, la dureté de l'égoïsme prennent en eux la place du sentiment. Le juste et l'honnête ne sont plus à leurs yeux que des conventions bizarres, enfans d'un intérêt commun; la vertu stérile et sans honneur n'est plus qu'un fol enthousiasme d'un esprit foible; et le crime n'est plus qu'une maladresse.

Je m'aperçois que cette lettre est assez longue. J'aurai encore l'occasion de revenir sur ces réflexions en suivant M. Feuillade dans son labyrinthe.

Je vous salue.

ERRATA *dans la première Livraison.*

Pag. 23. Au lieu de *vieille* exorde, *triviale*, *banale*, *commune*, lisez ; vieil exorde, banal, trivial, commun.

Pag. 29. *Il a été prêtre de Bonne-Foi*, lisez ; il a été prêtre de bonne foi.

Pag. 30. *Au-dessus de tous les livres des prophètes*, lisez ; de tous les philosophes.

Pag. 31. Au lieu de 28 *Avril* 1819, lisez ; 28 Août 1819.

Pag. 32. Au lieu de *Parisme*, lisez ; *purisme*.

QUATRIÈME

QUATRIÈME LETTRE (*).

Lyon, le 1.er Octobre 1819.

MONSIEUR,

Un philosophe est avide de triomphes; il lui en faut, de réels ou d'imaginaires, de vrais

(*) Quelques personnes ont été étonnées, pour ne pas dire scandalisées, des conséquences que nous avons tirées de la loi naturelle, relativement à la polygamie, dans l'état de *société nomade*. Nous avons dit, pag. 48, que, en conséquence de la loi naturelle, un homme, *totalement abandonné du genre humain dans une île déserte, pouvoit vivre conjugalement avec trois femmes simultanément*. Ces personnes ne connoissant la loi naturelle que dans la société civile, ont été heurtées de cette proposition. Nous les invitons à ouvrir le dictionnaire de théologie de Bergier, v.° *Polygamie* : après avoir posé les mêmes principes que nous sur l'effet de la loi naturelle, hors *de la société civile*, ce théologien dit: « *Lorsque l'anglais Pinés fut jeté par un naufrage dans » une île déserte avec quatre femmes, et qu'il en » eut des enfans, il se trouvoit dans un état sem- » blable à celui des patriarches.* OSEROIT-ON DÉCIDER » *qu'il pécha contre la loi naturelle ?* »

M

ou de faux, n'importe. A l'exemple de Dom Quichotte, l'imagination de M. Feuillade lui présentera des géans, c'est-à-dire, des théologiens *très-distingués ;* elle mettra dans leurs bouches des absurdités, des niaiseries pitoyables; et dans trente pages il s'évertuera, il s'escrimera, il suera en présence de ces fantômes; puis tout-à-coup il s'écriera : *Io triumphe !* et de qui aura-t-il triomphé? de lui-même, de ses sottises, de ses folies, des chimères de sa coupable cervelle.

Ce fut en 1810 que ce nouveau Pythagore quitta son curé, sa paroisse, pour chercher des lumières, qu'il courut le monde pour chercher des *théologiens très-distingués*, *capables de résoudre les difficultés qu'il avoit depuis quelque temps sur la religion* (*a*). Dans tout Paris il n'en trouva qu'un *seul qui lui opposa un raisonnement capable de faire quelque impression sur lui* (*b*). Je copie littéralement M. F....., et je copierai littéralement les quatre sottises qu'il est allé chercher à Paris près des *théologiens très-distingués*, et nous verrons s'il n'avoit pas plutôt besoin d'un bon médecin.

Première difficulté. *Si les motifs de cré-*

(*a*) Pag. 54. (*b*) Pag. 55.

dibilité d'une religion incompréhensible dans ses dogmes étoient évidens, la foi ne seroit pas méritoire; ERGO, lui a-t-on dit, *les motifs de crédibilité ne doivent pas être évidens*(*a*). Il faut convenir que voilà une singulière rencontre; si au lieu d'aller à Paris chercher des théologiens, M. le Vicaire s'étoit arrêté à la porte de son village, s'il avoit interrogé le plus petit enfant sur son catéchisme, quel est celui qui ne lui eût pas dit : *Je crois tout ce que l'Eglise m'enseigne, parce que Dieu l'a dit et qu'il est la vérité même* ?

Si Dieu a parlé, les motifs de foi sont *clairs*, sont *évidens*, quoique incompréhensibles, parce que Dieu est la vérité même, et qu'il ne peut ni ne veut nous tromper. Pourquoi faut-il croire? — Voilà la seule question sur laquelle l'esprit humain peut exercer sa sagacité. Que faut-il croire ? — Ici qu'il s'arrête. — Dieu a-t-il parlé ? C'est un fait dont seulement on peut, dont on doit même s'enquérir de la vérité. Les preuves de ce fait étant acquises, il faut croire, quelque incompréhensible que soit la vérité révélée; et c'est dans cette soumission que la foi est méritoire.

(*a*) Pag. 55.

Beaucoup moins difficile que le prétendu théologien, je dirai donc à M. F..... qu'il est très-avantageux de ne pas ignorer les motifs de croyance, qu'il est nécessaire d'en connoître quelques-uns; que croire, sans savoir pourquoi, c'est en effet ne pas croire, c'est croire la vraie religion comme les autres croient les fausses; je dirai que loin de gêner la raison sur les motifs qui doivent nous porter à croire, on ne peut lui laisser trop de liberté, parce qu'il est certain qu'elle n'examinera jamais les preuves de la religion sans être convaincue de sa certitude; que si les motifs de crédibilité de cette religion incompréhensible dans ses dogmes n'étoient pas évidens, elle n'eût été la religion d'aucun peuple, d'aucun individu; que le monde, depuis dix-huit siècles, n'y eût pas cru, que je n'y croirois pas moi-même, et qu'il n'auroit pas la peine de se liguer avec tous les hérétiques et les éclaireurs du siècle pour la combattre (*a*).

(*a*) Si l'incrédule avoit des armes victorieuses contre les dogmes du christianisme, si ces dogmes étoient tels qu'on en put démontrer l'impossibilité, *personne ne seroit chrétien* ni ne pourroit l'être. (*Essai de philosophie morale*, *par M. de Maupertuis.*)

Comment une religion qui froissoit tous les intérêts, qui combattoit toutes les passions, tous les vices dans le germe même de la pensée, qui s'établissoit sur les ruines du riant et voluptueux paganisme ; comment, si *ses motifs de crédibilité n'eussent pas été évidens*, eût-elle triomphé de la rage des bourreaux, de l'orgueil des philosophes ? N'eut-elle pas à combattre, dès son berceau, des esprits bien autrement savans, d'une bien autre importance que ceux d'aujourd'hui ? Que sont les déistes modernes à côté des Celse, des Porphire, des Jamblique, etc. ? — De sots plagiaires qui, répétant devant des ignorans des objections pulvérisées depuis dix-huit siècles, se gorgent et se pavanent des dépouilles de l'antiquité.

Si ses motifs de crédibilité n'eussent pas été évidens, comment, avec l'incompréhensibilité de ses dogmes, n'auroit-elle pas croulé en présence de toutes les passions secondées de tous les sophistes ? Elle a résisté, elle a triomphé, elle triomphe chaque jour, donc ils sont évidens; et les efforts journaliers et perpétuels de ses ennemis, ne font autre chose que multiplier ses victoires, et par-là ils renforcent, et ils affermissent sur ses bases, sans s'en douter, *l'édifice*

de la révélation qui doit, selon eux, nécessairement crouler.

« Les preuves de la religion, dit le célèbre
» Sanchi (*a*), ont été écrites dans le ciel par
» le doigt du Créateur, et sur la terre avec le
» sang de Jésus-Christ. Les impies ont beau
» tremper leur pinceau (leur plume) dans le
» fiel pour les effacer, ils ne les effaceront
» jamais. On lit également les premières et le
» jour et la nuit, et *le sang des martyrs*
» *rafraîchit sans cesse les secondes.* »

SECONDE DIFFICULTÉ. *Tous les principes de la religion naturelle ne sont pas clairs et évidens; cette religion est par conséquent fausse* (*b*). Pour moi, je dis tout au rebours du théologien *distingué*, que la religion naturelle étant aussi une religion révélée, est basée sur des faits, et par conséquent sur des principes clairs et évidens; je dis plus, elle est basée sur un dogme incompréhensible de sa nature, celui de la création, comme la religion chrétienne est basée sur celui de la résurrection: l'un et l'autre sont des faits incompréhensibles, mais *clairs*, mais *évidens*.

(*a*) Philosophe chrétien chinois du dernier siècle.

(*b*) Pag. 63.

Pour combattre cette objection impie mise sottement dans la bouche d'un théologien *distingué*, le faiseur de *projet* dit gravement que *la Religion naturelle est indépendante de Dieu même, parce qu'elle est fondée sur l'essence des choses et sur la raison éternelle, dont Dieu a communiqué à chaque homme en particulier, comme il lui a plu, des rayons plus ou moins abondans* (*a*).

La religion naturelle repose sur l'*essence des choses ;* qu'entendez-vous par ces paroles ? Voulez-vous parler de la création ? Alors je vous comprends. Oui, elle est fondée sur l'essence des choses ; mais alors comment sera-t-elle indépendante d'un Dieu créateur, par conséquent législateur ? Comment cette religion, basée sur la *raison éternelle*, sera-t-elle indépendante de cette *raison éternelle !* Comment ce législateur infiniment juste sera-t-il indifférent à l'exécution de la loi qu'il aura portée ? Voulez-vous dire que Dieu m'ayant pourvu en naissant *de rayons plus ou moins abondans de sa raison éternelle*, m'abandonne ensuite à moi-même et reste impassible, indifférent

(*a*) Page 64.

aux abus que je ferai du dépôt qu'il m'a confié ? Mais alors que deviennent ces titres de *bon*, de *miséricordieux*, de *juste*, que vous lui avez prodigués devant les athées ? Ne deviez-vous pas plutôt le définir un Dieu infiniment *indifférent ?* Si la *religion naturelle est indépendante de Dieu même*, comment en serai-je alors moi-même dépendant ; par quel anneau remonterai-je à la Divinité ; quel sera le lien, quel sera le rapport de la créature avec le Créateur ? — Aucun. Si les chaînes que vous m'imposez sont *indépendantes* de la Divinité, je ne suis donc dépendant que de cette chaîne ; et n'aurai-je pas le droit de m'écrier avec l'athée : Hâtons-nous de rompre des chaînes que de foibles, mais orgueilleux mortels veulent imposer à notre foible raison, et dont notre crédulité fait la seule force ! *dirumpamus vincula eorum ;* secouons de dessus nos têtes avilies, le joug odieux que des hommes veulent nous imposer au nom d'une Divinité qu'ils ne connoissent pas eux-mêmes ; *projiciamus à nobis jugum ipsorum* (*a*). Si votre religion naturelle est indépendante de la Divinité, celle-ci occupe donc

---

(*a*) Ps. II. 3.

peu de moi, et pourquoi m'occuperais-je d'elle? *Quid nobis prodest, si oraverimus illum* (*a*)? Voilà donc les reproches que vous adressoit l'athée dans notre troisième lettre pleinement justifiés. Non, Monsieur, vous n'êtes pas un déiste, mais vous êtes un matérialiste, et un matérialiste hypocrite. Continuons et suivons ce nouveau réformateur du christianisme dans le combat qu'il livre à ses chimères.

TROISIÈME DIFFICULTÉ. *Mais du moins*, a dit le théologien *distingué* à l'infatigable pédagogue, *comment n'êtes-vous pas frappé de vous trouver en opposition avec tous les peuples de la terre, qui ont reconnu dans tous les temps que Dieu avoit parlé aux hommes* (*b*)? Encore une fois, le théologien ne se distinguera que par ses impertinences et ses sottises. Eût-il dû, M. F....., emprunter de l'esprit, c'étoit l'occasion d'en décorer son *compère*. Personne, me dira-t-on, ne peut donner ce qu'il n'a pas; mais alors on quête, on cherche, et Rousseau lui en eût donné à crédit. Peut-on être assez ignorant pour ne pas savoir qu'un prêtre apostat, qui se met en opposition avec le ciel et sa conscience, s'em-

(*a*) Job. XXII. 15. (*b*) Pag. 65.

barrasse fort peu de se *trouver en opposition avec tous les peuples de la terre !*

Cette sottise a cependant un but, celui de se donner un relief, et de se hisser sur son trépied ; là il va prononcer un oracle ; écoutons-le, et tâchons de n'en pas perdre une syllabe : *L'erreur, fût-elle presque générale, ne doit jamais prescrire contre la vérité* (*a*).

Ainsi, malgré que *nous devons croire ce que la plupart des hommes croient, et rejeter ce qu'ils rejettent* (*b*), M. F.... se combattra lui-même, il combattra l'univers entier. C'est ici qu'il pose pour la première fois une objection directe contre la révélation ; jusques-là il n'avoit fait que l'insulter de loin et l'attaquer de biais.

Attendu qu'il y en a (des révélations), *un très-grand nombre qui sont contradictoires entre elles, on ne peut certainement pas en conclure l'existence d'une vraie révélation* (*c*).

Et moi je dirai à M. Feuillade : *attendu* qu'il n'y a pas quatre Déistes qui soient d'accord entre eux ; *attendu* qu'il n'y a pas deux Rousseau, et bien moins encore deux Feuillade ;

(*a*) Pag. 65. (*b*) Pag. 10. (*c*) Pag. 66.

attendu que tous les philosophes sortent de la tour de Babel, que leur doctrine n'est qu'un charivari au milieu duquel jamais Diapason n'a pu se faire entendre ; *attendu* que Lélio Socin, Bernardin Ockin, Gentilis, Alciat, fondateurs de la secte, ne purent jamais s'accorder en 1546, pour une profession de foi (*b*) ; *attendu* que jamais et dans aucun temps, malgré leur catéchisme de *Racow*, malgré celui de *St-Lambert*, que l'institut fit couronner aux prix décennaux, il n'y a eu entre eux d'autre point d'unité que celui qu'ils ont toujours eu avec toutes les sectes antichrétiennes, que celui de la haine contre le catholicisme ; *attendu* que c'est-là l'unique point qui les réunit, qui les assimile entre eux et avec toutes les sectes, on peut certainement conclure qu'il n'y a point de *déisme* ou de Religion naturelle dans le sens de ces docteurs. Si la logique de M. Feuillade est bonne, la mienne est excellente. *Comment, en effet, l'imposture ou l'erreur* de tous les déistes sur la religion naturelle (*b*) *pourroit-elle concourir à prouver son existence !*

(*a*) Voy. Mosheim, histor. protest. *Hist. ecclés.*, seizième siècle, sect. 3, II. part. c. IV, §. 7.

(*b*) M. Feuillade dit : *comment, en effet, l'im-*

Mais comme M. Feuillade ne manquera pas de dire que : *restorsio non est responsio*, qu'en prouvant qu'il a dit une sottise, je n'ai pas encore prouvé l'existence d'une vraie révélation ; qu'une récrimination n'est pas une apologie, que ce n'est pas se justifier que de faire le même reproche à ses accusateurs, il est juste d'examiner cette réponse ; je vais me hâter de le satisfaire.

Il parle de la raison comme tous ses confrères, c'est sur la raison qu'est bâtie la loi naturelle, c'est la raison elle-même qui est la loi naturelle, et cette raison est la *raison éternelle dont Dieu a communiqué à chaque homme, comme il lui a plu, des rayons plus ou moins abondans.*

Il faut donc définir la raison ; et après avoir défini la raison, nous verrons ce que c'est que la révélation.

A proprement parler, la raison n'est rien autre chose que la faculté d'être instruit et de sentir la vérité lorsqu'elle nous est proposée ; cette faculté est un don de Dieu ; mais cette faculté n'est pas le pouvoir de découvrir toute

---

posture ou l'erreur de la plus grande partie du genre humain sur la révélation, pourroit-elle, etc. p. 67.

vérité par nous-mêmes et par nos propres réflexions, sans aucun secours étranger. Si la raison de l'homme étoit une émanation de la *raison éternelle*, si elle étoit *une lumière qui nous vient du ciel, et qui est par conséquent une inspiration divine* (*a*), elle seroit infaillible, elle seroit pure, elle seroit une, elle seroit vraie comme sa source; l'erreur, les préjugés, l'éducation ne pourroient jamais la ternir; mais malheureusement il n'en est rien, c'est un rêve des déistes. Nous naissons ignorans; la raison ou la faculté de raisonner est presque nulle dans un homme qui n'a reçu aucune éducation, qui, dès sa naissance, est abandonné dans les forêts parmi les animaux. Toutes nos connoissances spéculatives ne sont autre chose que des leçons reçues de nos semblables; c'est au milieu de la société et par des leçons journalières que nous devenons des êtres raisonnables. Et malheureusement nous pouvons être aussi aisément égarés par de fausses leçons qu'éclairés par des instructions vraies. Ainsi, l'homme avec sa raison que le déiste exhalté et que l'athée avilit, est également susceptible d'erreur et de vérité. Quel est celui qui, élevé

(*a*) T. I, pag. 61.

dans de faux principes n'adopte pas les erreurs qu'il a sucées avec le lait pour des vérités évidentes? Quelle est la nation ignorante et barbare qui ne prend pas ses usages absurdes pour des lois naturelles et dictées par le sens commun ? Il faudroit au moins que le déiste, pour exhalter la raison de l'homme et en faire une émanation de la raison éternelle, il faudroit, dis-je, qu'il pût me trouver sur les bords de l'Orenoque, de la Plata, de l'Ohio et du Meschachebe, parmi les Alconquins, les Iroquois, des Platon, des Socrate, des Cicéron.

Allons plus loin ; si, pendant cinq cents ans, quelques philosophes anciens, après avoir, en voyageant, rassemblé dans leur tête quelques vérités plus pures et plus exactes que celles du vulgaire, et si malgré toutes ces lumières ainsi acquises à force de travail, d'étude et de communication, ils n'ont pu parvenir aux connoissances que possède M. Feuillade lui-même, n'ai-je pas le droit de conclure que cette raison est un chétif flambeau, qu'il est nul dans le gros des nations qui n'ont pas les facultés de faire les mêmes études que les savans de la Grèce et de Rome, et que par rapport à ce peuple, si les savans veulent s'abaisser jusqu'à lui et lui communiquer leurs acquisitions, ils seront par rapport à lui *une révélation?*

Ainsi, dire que l'homme peut par lui-même, sans aucun secours étranger, parvenir à la vérité des dogmes primitifs, tels que celui de la création, et ensuite celui de la résurrection, c'est me dire qu'un sauvage peut de lui-même inventer, sans aucun secours étranger, le système de Newton, en développer les preuves et en démontrer les conséquences ; ce qui, cependant, seroit possible pour tout homme qui y a été préparé par son éducation, c'est-à-dire, par une révélation.

La raison, dit M. Feuillade, *est un flambeau que Dieu nous a donné, et qui doit diriger tous nos jugemens* (*a*).

Cela est faux: Dieu nous a donné un flambeau qui doit diriger tous nos jugemens ; cela est vrai, mais ce ce n'est pas celui de la raison, c'est celui de la révélation ; et M. Feuillade le sait bien, c'est en cela qu'il est coupable. D'ailleurs, compte-t-il pour rien l'instinct et le sentiment dans la plupart de nos actions naturelles ? Est-ce la raison qui a appris à l'homme qu'un tel fruit, qu'un tel aliment lui est salutaire ou pernicieux, que l'eau peut étancher sa soif, que des habits peuvent le garan-

---

(*a*) Pag. 6.

tir des injures de l'air, que le kina est un fébrifuge ? Non, c'est l'expérience : la raison ne doit donc pas diriger tous nos jugemens. Dans les questions de fait et d'expérience, la raison n'est rien, nous sommes forcés de prendre pour guide le témoignage de nos propres sens ou de ceux d'autrui. Quel est le malade qui confieroit sa santé à sa propre raison ? Oseroit-il dire que c'est un flambeau qui doit diriger *tous ses jugemens !* Répondez à cette ques-question, M. F...., *et eris mihi magnus apollo.*

A l'égard de la religion, Dieu s'est fait connoître à l'homme par les sens en l'instruisant de vive voix, et par conséquent par la révélation : elle commença avec le monde. Dieu, en donnant l'être à nos premiers pères, leur enseigna par lui-même ce qu'ils avoient alors besoin de savoir. Il leur révéla qu'il est le seul créateur du monde, et en particulier de l'homme; que seul il gouverne toutes choses par sa Providence, qu'il est le seul bienfaiteur, le seul législateur suprême, qu'il est le vengeur du crime et le rémunérateur de la vertu. Il apprit à l'homme qu'il l'avoit créé à son image et ressemblance, qu'il étoit par conséquent d'une nature très-supérieure à celle des brutes, puisque tous les animaux, sans exception, étoient soumis

soumis à son empire. Il prescrivit à l'homme la manière dont il vouloit être honoré en consacrant le septième jour ; il lui accorda la fécondité par une bénédiction particulière, à charge par lui de transmettre à ses enfans les mêmes leçons qu'il recevoit immédiatement de son Créateur. Il jeta les fondemens de la puissance temporelle en mettant à la tête de chaque race un chef qu'il investit du pouvoir (*a*).

De quel secours la raison eût-elle été à l'homme ainsi qu'au sauvage, si Dieu ne lui avoit donné en même-temps la faculté de parler, c'est-à-dire, de transmettre à ses enfans les notions qu'il lui avoit données. La révélation est donc un fait positif, dans lequel la raison, ou faculté de raisonner, n'a d'autre exer-

---

(*a*) *Posuit timorem illius (hominis), super omnem carnem et dominatus est bestiarum et volatilium.* Ecclesiast. XVII, 4.

Addidit illis disciplinam, et legem vitæ hereditavit illos. Ibid. 9.

Et Magnalia honoris ejus videt oculus illorum, et honorem vocis audierunt aures illorum ; et DIXIT ILLIS : *attendite ab omni iniquo ; et* MANDAVIT ILLIS *unicuique de proximo suo.* Ibid. 12.

In unamquamque gentem PRÆPOSUIT RECTOREM. Ibid. 14.

cice à faire, que celui de le constater, de le vérifier. Or, l'examen des faits est à la portée des hommes les plus ignorans. La raison de l'homme n'est donc point une émanation de la *raison éternelle*, dont le moindre des rayons suffiroit seul pour éclairer l'univers entier, pour rendre tout homme infaillible, et le mettre à l'abri de toute erreur, mais qui le priveroit aussi de toute liberté. La raison de l'homme n'étant donc qu'une faculté de raisonner et de conclure, est la source des *oui* et des *non*, est essentiellement faillible, et ne peut être, *par conséquent*, la base d'aucune religion; aussi celle du déiste, bâtie sur la raison, n'est autre chose, dit Tertullien, qu'une séduction d'orgueil.

La raison de l'homme mise ainsi à découvert, que lui reste-t-il? - Rien, pas même la parole.- D'où vient-il? - Il n'en sait rien. - Où va-t-il? - Il n'en sait rien. — Il marche dans les ténèbres. De même que l'homme ne voit rien dans le monde physique qu'à l'aide du soleil, de même son intelligence est aveugle sans le secours de la révélation. Mais la révélation est au milieu des philosophes ce que le soleil est au milieu des aveugles: *et lux in tenebris lucet et tenebræ eam non comprehenderunt*. Consultons, interrogeons encore une fois les philosophes de

l'antiquité. Dans le *Phédon* de Platon, Socrate, parlant de l'immortalité de l'ame (dogme qu'aucune raison ne peut atteindre), dit « qu'il est
» impossible, ou du moins très-difficile, d'avoir
» une connoissance sur cette matière ; ... que
» le sage doit s'en tenir à ce qui paroît le plus
» probable, A MOINS QU'IL N'AIT DES LUMIÈRES
» PLUS SURES, OU LA PAROLE DE DIEU LUI-
» MÊME QUI LUI SERVE DE GUIDE. » Ce Socrate étoit plus modeste que M. Feuillade.

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, après avoir rapporté le *pour* et le *contre* sur ce dogme, conclut : « que c'est l'affaire d'un Dieu de
» voir laquelle de ces opinions est la plus
» vraie. Pour nous, dit-il, nous ne sommes
» pas même en état de déterminer qu'elle est
» la plus probable. »

Plutarque, dans son traité d'*Isis* et d'*Osiris*, pense que les dogmes d'un Dieu créateur, d'une Providence, de l'immortalité de l'ame, sont d'anciennes traditions, et non des *découvertes de l'esprit humain*. C'est ainsi qu'il commence son traité : « Le sage doit demander
» aux Dieux tous les biens, sur-tout de les
» connoître, autant que les hommes en sont
» capables, parce que c'est le plus grand bien-
» fait dont Dieu puisse gratifier les mortels. »

Simplicius, dans le manuel d'Epictète (*a*), pense que c'est de Dieu lui-même qu'il faut apprendre la manière de nous le rendre favorable et propice.

Marc-Aurèle attribue à une grâce particulière des dieux l'application qu'il avoit mise à connoître les véritables règles de la morale ; et il se flatte d'avoir reçu d'eux, non-seulement des avertissemens, mais encore des préceptes(*b*).

Mélisse de Samos, disciple de Parménide, disoit que nous ne devons rien assurer touchant les dieux, parce que nous ne les connoissons pas (*c*).

Jamblique avoue, « que l'homme doit faire » ce qui est agréable à Dieu ; mais il n'est pas » facile de le connoître, dit-il, A MOINS QU'ON » NE L'AIT APPRIS DE DIEU LUI-MÊME OU » DES GÉNIES, OU QUE L'ON AIT ÉTÉ ÉCLAIRÉ » D'UNE LUMIÈRE DIVINE (*d*). »

Il n'est pas possible, dit-il encore (*e*), de bien parler des dieux s'ils ne nous instruisent

(*a*) T. I, pag. 211, 212.

(*b*) Réflex. mor., l. I, *in fine*.

(*c*) Diog. Laerce, l. IX, §. 24.

(*d*) Vie de Pythagore, c. XXVIII.

(*e*) Liv. des mystères, sect. III, XVIII.

eux-mêmes. Enfin, il fait à Dieu cette prière : « Otez ce nuage qui est sur les yeux » de notre esprit, afin que, comme dit Ho- » mère, nous puissions connoître Dieu et » l'homme (*a*). » Porphire en dit autant (*b*). Selon Proclus, nous ne connoîtrons jamais ce qui regarde la Divinité, à moins que nous n'ayons été éclairés d'une lumière céleste (*c*).

« On pourroit peut-être, dit l'empereur Julien, » ennemi déclaré de la révélation, regarder » comme une pure intelligence, ou plutôt comme » un Dieu que comme un homme, celui qui » connoîtroit la nature de Dieu (*d*). Si nous » croyons à l'immortalité de l'ame, dit-il ail- » leurs, ce n'est point sur la parole des hommes, » mais sur celle des Dieux mêmes, qui seuls » peuvent connoître ces vérités (*e*). »

Platon reconnoît que la piété est la vertu la plus désirable ; « mais qui sera en état

---

(*a*) Théolog. payen., par M. de Burigni, t. II, c. XVII, pag. 91.

(*b*) Porph. *de abstinent.*, l. II, n.° 53.

(*c*) *In Platon. Theol.*, c. I.

(*d*) Lettre à Themistius.

(*e*) Lettre à Théodore, pontife.

» de l'enseigner, dit-il, si Dieu ne lui sert » de guide (*a*) ? »

Ce fut après la promulgation de l'Evangile qu'on vit une révolution remarquable dans la philosophie. Après que les apologistes de la Religion chrétienne eurent mis au jour les dogmes du Christianisme, les philosophes rectifièrent une partie de leurs idées, et leur polythéisme devint moins grossier que celui des siècles précédens. Ils reconnurent clairement un Dieu *créateur*, ils tâchèrent alors de donner aux fables du paganisme un sens allégorique. Ainsi, comme les déistes de nos jours, comme M. F..... d'aujourd'hui, ils profitèrent des leçons de Jésus-Christ, sans vouloir le prendre pour maître. Intérieurement convaincus des erreurs de la philosophie, comme M. Feuillade, ils fermoient les yeux à la lumière qui les éclairoit malgré eux, ils étaloient des connoissances qui leur étoient étrangères, sans en faire hommage à la révélation où ils les avoient puisées. « Car il n'y a point, dit Cicéron, d'esprit » assez pénétrant pour découvrir par lui-même » des vérités si sublimes, si on ne les lui montre » pas ; et cependant, ces choses ne sont pas

---

(*a*) Dans l'Épinomis.

» si obscures qu'un bon esprit ne les comprenne
» parfaitement lorsqu'on les lui montre (*a*). »

La révélation a donc été pour eux ce qu'est pour nous un maître de géométrie ; elle les a mis en état de se démontrer à eux-mêmes des vérités qu'ils n'auroient jamais aperçues sans elle.

« La religion, dit un philosophe moderne,
» nous épargne bien des écarts et bien des
» travaux ; si elle ne nous eût point éclairés sur
» l'origine du monde, sur le système universel
» des êtres, combien d'hypothèses différentes
» que nous aurions été tentés de prendre pour
» le secret de la nature? Ces hypothèses étant
» toutes également fausses, nous auroient
» paru toutes à peu près également vraisem-
» blables. La question, *pourquoi existe-t-il*
» *quelque chose ?* est la plus embarrassante
» que la philosophie pût se proposer, et IL N'Y
» A QUE LA RÉVÉLATION QUI Y RÉPONDE (*b*). »

Enfin la nécessité d'une révélation se prouve du besoin que le simple peuple en éprouvoit lui-même, aussi bien que les philosophes. C'est

---

(*a*) Cicer. *De oratore*, l. III, c. 31.

(*b*) Pensées sur l'interprétation de la nature, n.° 58, p. 92.

de ce besoin général et universel que naissoit cette confiance superstitieuse et abusive qu'il accordoit à tous ceux qu'il supposoit inspirés ou en rapport immédiat avec le ciel, et à tous les moyens qu'il croyoit propres à scruter les décrets éternels. Tous les peuples ont cru aux révélations. Selon les Indiens, leurs livres originaux viennent de Brahmah, ou de la sagesse divine; selon les Parsis, Zoroastre a été inspiré de Dieu; selon les Grecs, le culte public avoit été établi par les enfans des dieux; il leur paroissoit confirmé par les oracles, par des prodiges. Les Egyptiens croyoient que les dieux avoient habité et conversé avec leurs pères. Les Chinois pensent que la divinité ne cesse de les instruire par les songes, par les sorts, par la tortue, un des quatre animaux mystérieux, par l'herbe *chi*, par l'intervention des ames de leurs ancêtres. Pendant que toutes les nations élèvent toutes ensemble la voix pour proclamer leur ignorance naturelle, et le besoin d'une révélation, ou primitive ou continuelle, une poignée de déistes, parmi lesquels un prêtre apostat voudra se hisser, s'écrie qu'il n'y en eut jamais, qu'il faut qu'elle cronle nécessairement, que la raison et la lumière naturelle suffisent. Dans leur orgueilleux iso-

lement, ils se croient ainsi supérieurs au reste des humains. C'est en vain que M. Feuillade, avec tous les incrédules, voudra argumenter de cette superstitieuse crédulité des peuples en de prétendues révélations, comme étant la source de toutes les erreurs, pour en conclure qu'il ne faut en admettre aucune; nous lui prouverons bientôt, que si le besoin en est démontré, il faut seulement rejeter les fausses révélations et s'attacher à la seule vraie. Je dirai plus, les philosophes, en développant la marche des idées populaires et grossières qui ont plongé nos pères dans l'idolâtrie, nous font mieux sentir le besoin d'une révélation dont la nécessité se prouve encore par l'état où étoit le genre humain à l'avènement de J. C.

Sans révélation, qu'eût été le premier homme? — Bien au-dessous de ce sauvage qui erre à la poursuite d'une gazelle dans les vastes et immenses forêts de l'Amérique, il eût eu sans doute l'idée d'un Dieu, mais de quel Dieu? L'expérience, les faits ne nous prouvent-ils pas qu'aucun sauvage n'a pu s'élever avec sa raison, *émanante de la raison éternelle*, avec sa seule raison, qui devroit le faire participer, comme M. Feuillade, *à la lumière qui lui vient du ciel*, et qui seroit pour lui,

comme pour tous les déistes, *une inspiration divine*, n'a pu s'élever, dis-je, jusqu'aux attributs de la Divinité. Cependant cette raison, ce soleil moral s'est donc éclipsé pour ce sauvage; il ne brille donc pas d'un éclat aussi pur que pour nos philosophes ? Cependant chaque sauvage a eu un père, et par la chaîne des générations, il remonte à une révélation et participe à une lumière quelconque; mais si Dieu n'a pas parlé au premier homme, à quelle tradition a-t-il pu participer? S'il faut que *toute révélation croule*, il faut que le déiste avec l'athée anéantisse la création, rende la matière éternelle, et encore, en rejetant cette objection dans l'infini, elle ne sera pas moins insoluble pour les uns comme pour les autres.

Pour devenir idolâtre, il a fallu que l'homme fermât les yeux sur la tradition primitive, sur les pratiques journalières du culte divin, sur le tableau de l'univers, et refusât d'écouter la voix de sa propre conscience. Il avoit été instruit lors de sa création; chaque père devoit transmettre les leçons primitives à sa postérité; il négligea cet important devoir, l'homme devint ignorant et barbare, l'idolâtrie fut un crime et non un effet de la nécessité. Au nom des passions

déifiées, toute morale fut corrompue ; d'innocens sacrifices furent remplacés par des sacrifices d'antropophages; au lieu du sang des agneaux, des boucs et des taureaux, chez les peuples même civilisés, les autels furent arrosés du sang humain. Il ne fut pas jusqu'au Peuple-Roi, qui n'appaisât son Jupiter Capitolin, irrité des galanteries de trois vestales, avec le sang d'un Grec ou d'un Gaulois. Bientôt on vit les pères et les mères, étouffant les sentimens les plus tendres de la nature dans des calamités publiques, immoler leurs enfans. Carthage étourdissoit ses dieux du cri de ces malheureux qu'on brûloit dans des statues ardentes ; les pères et les mères, dansant au son des bruyans instrumens, étouffoient tout-à-la-fois et le cri de leurs enfans et celui de la nature outragée.

Les fêtes ne furent solennelles que lorsqu'elles furent célébrées avec tous les excès de la cruauté et de l'impudicité ; la friponnerie, le viol, l'adultère, tous les vices, tous les crimes eurent dans l'olympe des dieux protecteurs. La hideuse superstition étoit entrée, avec tous ses fantômes, dans toutes les têtes, même des *philosophes :* les savans comme le peuple, les riches comme les pauvres, les femmes comme les hommes, les législateurs, les guerriers,

tous venoient pêle-mêle assiéger la porte d'un stupide Phrygien, pour apprendre l'avenir dans les entrailles d'une brebis. Ici, un haruspice décidoit du sort de la patrie; là, sur le vol des oiseaux, l'appétit des poulets sacrés, et le dire d'un auspice, on hasardoit ou refusoit une bataille; un druide, sur une feuille de chêne, lisoit à nos pères les destins de la Gaule; un objet de funeste augure faisoit rentrer à la hâte un Grec dans son domicile, et l'y retenoit toute la journée. « Le sommeil même, nous » dit Cicéron, destiné à être le remède et la » fin de nos travaux, de nos inquiétudes, » devint par les songes une nouvelle source » de soucis et de terreurs. L'on y feroit moins » d'attention, ajoute-t-il, l'on parviendroit à » les mépriser s'ils ne trouvoient un appui » CHEZ LES PHILOSOPHES MÊME LES PLUS » ÉCLAIRÉS ET QUI PASSENT POUR LES PLUS » SAGES (*a*). »

Telle étoit la religion des Grecs et des Romains, après que le flambeau de la révélation fut éteint; fausse dans ses dogmes, corrompue dans sa morale, criminelle dans son culte.

Que faisoient donc les philosophes et toute

(*a*) Cicer. *de Divinat.*, l. II, n.° 149.

cette multitude de sages au milieu d'un pareil débordement d'erreurs et de folies ? Denis d'Halicarnasse, va nous le dire : « Le peuple et » le commun des philosophes prennent la » théologie grecque toujours du mauvais côté ; » il en résulte deux inconvéniens ; les uns » conçoivent du mépris pour des dieux sujets » aux infirmités humaines, les autres se fon- » dent sur leurs exemples pour se livrer aux » crimes les plus honteux (*a*). » On peut consulter Platon dans l'Epinomis, Plutarque dans son livre d'Isis et d'Osiris. En général, tous les philosophes se mettoient peu en peine d'apporter aucun remède à un aveuglement si universel ; et Cicéron ne nous laisse là dessus aucun doute ; « s'agit-il de religion, nous dit-il, j'abandonne » Zenon, Cléanthe et Chrysippe pour n'écou- » ter que les pontifes Publ. Scipion, Publ. » Scævola, et Tit. Corruncanus (*b*). »

Dans son livre sur la nature des dieux, il fait dire à un pontife : « Vous m'avez fait sou-

---

(*a*) Denis d'Halicarn., l. II.

(*b*) *Cum de religione agitur, Tit. Corruncanum, Pub. Scipionem, Pub. Scævolam, pontifices Maximos non Zenonem, aut Cleanthum, aut Chrysippum sequor.* De natur. Deor., l. I.

» venir de mon nom et de mon caractère, » pour m'avertir que je dois défendre la » croyance que nous avons reçue de nos an- » ciens sur les dieux, sur leur culte, sur les » sacrifices, sur les cérémonies. En effet, je » l'ai toujours soutenue, et je la soutiendrai » toujours : les discours d'un savant ou d'un » ignorant ne me feront jamais départir d'une » opinion que je tiens de mes pères (*a*). »

Epicure même, obstiné dans son école à nier la Providence, et convaincu de l'absurdité de la religion vulgaire, l'observoit comme les autres. On sait le mot de Dioclès : *Jamais Jupiter ne me paroît plus grand que quand je vois Epicure à ses pieds.* Ses disciples hypocrites se firent prêtres et prophètes des dieux dont ils nioient la Providence; ils consultoient les oracles, et les expliquoient au peuple, quoiqu'ils n'y eussent aucune foi (*b*).

Sénèque, dans son livre de la superstition que nous n'avons plus, après avoir rapporté les inepties qui se pratiquoient dans les temples, ajoute : « Un sage observera tous ces usages, » non comme capables de plaire aux dieux,

---

(*a*) *De natur. Deor.*, l. III, *initio.*

(*b*) *Epict. Dissert.*, l. II, c. XX, §. 2, 3, 4.

» mais comme prescrits par les lois.... Nous
» continuerons d'adorer CETTE VILE MULTITUDE
» de dieux, qu'une ancienne et longue supers-
» tition a rassemblés, en nous souvenant que
» *leur culte est fondé sur la coutume et non*
» *sur aucune utilité réelle* (*a*). »

Mais nous verrons bientôt les philosophes, si lâches à combattre les erreurs de leur siècle, si timides pour proclamer les droits de *la raison universelle*, de cette raison *qui n'a été et ne sera jamais viciée* (*b*), devenir de vigoureux athlètes lorsqu'il s'agira de combattre la vérité.

D'après ce hideux tableau du paganisme et de la philosophie que l'on ne pourra accuser d'infidélité que parce qu'il sera resté au-dessous de la réalité, M. Feuillade n'est-il pas plaisant de dire d'un ton vraiment philosophique, c'est-à-dire, hautain, tranchant et sans pudeur, que (*c*) *si chacun prenoit la raison pour guide, comme la droite raison de l'un ne peut pas être en opposition avec la droite raison de l'autre, on ne verroit qu'un seul culte établi sur la terre !*

(*a*) S. Aug., *de civit. Dei*, l. VI, c. 10.

(*b*) Feuillade, t. I, p. 61.

(*c*) *Ibidem.*

Quand la raison seroit ce que les déistes la veulent, quand elle seroit aussi infaillible qu'ils la supposent, ne seroit-il pas toujours absurde de rejeter la révélation, et d'en dédaigner les secours précieux? Il n'y a certainement pas de lumière physique plus certaine que celle du soleil, ni plus capable de nous éclairer; cependant, lorsqu'il faut descendre dans un souterrain, ne recourons-nous pas à des torches, et ne recourons-nous pas à des flambeaux?

Tandis que M. Feuillade élève jusqu'aux nues la raison humaine, un autre la rabaisse au-dessous de l'instinct des brutes. « Quoiqu'on » nous répète tous les jours, dit un philoso- » phe, que l'homme est un être raisonnable, » il n'y a qu'un très-petit nombre d'individus » qui jouissent réellement de la raison, ... » soit par le vice de leur organisation, soit » par les causes qui la modifient; leurs expé- » riences sont fausses, leurs idées confuses et » mal assorties, leurs jugemens erronés (*a*). »

Au reste, je dirai à ce prédicant de la raison : Si vous et vos semblables aviez un antidote pour prévenir les abus de la raison, pour

(*a*) Système de la nat., t. I., c. IX, p. 132.

guérir

RÉPONSE CRITIQUE

PAR M.r A. F.

A UN OUVRAGE INTITULÉ :

PROJET DE RÉUNION

DE TOUS LES CULTES,

PUBLIÉ PAR M.r FEUILLADE,

ANCIEN VICAIRE DE PRIVAS.

IV.e ET V.e LIVRAISONS.

Le prix de la Souscription est de 6 fr. pour 12 N.os de 36 à 40 pages in-8.° chaque ; 8 fr. franc de port par la poste.

Chaque N.° coûte 60 c. et 70 c. par la poste.

ON SOUSCRIT A LYON,

CHEZ CHARBON FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N.° 4.

1819.

LYON, IMPRIMERIE DE VEUVE CUTTY.

On souscrit encore pour cet Ouvrage, chez MM. les Imprimeurs-Libraires suivans:

A Avignon, chez SEGUIN;
Aix-en-Provence, chez PONTIER;
Annonay, chez RIBOULON.
Grenoble, chez les frères BARRATHIER;
Marseille, chez MASSEVERT;
Châlon-sur-Saône, chez DEJUSSIEU;
St-Chamont, chez BERLIER;
St-Etienne, chez SELSE;
Nîmes, chez MELQUIOND;
Mâcon, chez GRASSET;
Dijon, chez COQUET;
Besançon, chez PETIT, libraire, Grand'rue;
Bourg, chez BOTTIER;
Nantua, chez COLLET;
St-Claude, chez MANDRILLON;
Montpellier, chez Aug. SEGUIN;
Montbrison, chez EPINAT;
Autun, chez DEJUSSIEU;
Lons-le-Saunier, chez GAUTHIER frères;
Dôle, chez JOLY;
Mende, chez PECOUL;

A Paris,
chez BEAUCÉ aîné, rue Guénégaud, n.° 18;
chez MÉQUIGNON fils aîné, rue St-Séverin, n.° 11;
chez Adrien LECLERC, quai des Augustins, n.° 33.

guérir les préjugés de l'éducation chez les uns, et des passions chez les autres, vous commenceriez par en faire usage, vous vous accorderiez avec vous-même; mais si vous n'en avez point, vous insultez au genre humain. N'est-ce pas une impudente dérision, que de soutenir que pour guérir l'homme, il faut le livrer à la cause même de sa maladie, à la folle confiance qu'il a toujours eu en sa raison?

Que répondra M. Feuillade à l'athée qui lui parloit dans ma troisième lettre? Lui dira-t-il qu'il n'écoute pas la raison? Mais celui-ci soutient qu'il l'écoute et qu'il la suit, et que c'est M. Feuillade qui déraisonne. Qui sera juge? Que s'ensuivra-t-il? C'est que la raison qui *n'a jamais été viciée, qui a été et sera toujours la même*, sera d'une couleur chez l'athée, d'une autre chez le déiste, et que la raison de l'un ne sera pas la raison de l'autre; malgré que la *droite raison de l'un ne puisse pas être en opposition avec la droite raison de l'autre* (*a*), et que l'athée dira toujours au déiste: de quel droit vous faites-vous le champion d'une Divinité que vous ne connoissez pas, et voulez-vous asservir le genre humain à vos idées?

(*a*) T. I, p. 61.

La nécessité d'une révélation étant donc bien établie, et par l'insuffisance de la raison humaine, et par l'aveu des philosophes de l'antiquité, et par l'assentiment de tous les peuples à en invoquer une, et par l'abus que tous les hommes ont fait de leur raison, il ne reste plus que de savoir s'il y a eu une révélation. Ici c'est un fait qui, comme tout autre fait, et comme dit M. Feuillade, exige des motifs de crédibilité clairs et évidens. Une fois les preuves de la révélation faites, j'abandonnerai M. Feuillade à lui-même, je le laisserai divaguer; parce qu'il est absurde de refuser alors de croire le dogme révélé; parce qu'il est absurde de soutenir que Dieu ne peut pas révéler ce que nous ne pouvons concevoir; parce qu'il est absurde d'affirmer qu'une chose est fausse, parce que nous ne la concevons pas; parce qu'il est absurde de vouloir que l'ignorance ou le défaut de pénétration prévale aux preuves positives et incontestables de la révélation. Car si, avec ces absurdités, l'incrédulité est un trait de sagesse, tout aveugle qui croit l'existence des couleurs est un insensé.

Recherchons d'abord de quelle certitude tout fait quelconque peut être susceptible; puis nous examinerons si le fait de la révélation,

soit primitive, soit consécutive, est susceptible de cette certitude.

La vraie philosophie, l'usage légitime de la raison, consiste à n'exiger pour chaque question, que le genre de preuves dont elle est susceptible.

Des preuves *métaphysiques* pour une question démontrable.

Des preuves *physiques* pour les faits qui tombent sous nos sens.

Des preuves *morales* ou historiques pour ceux qui ne sont ni sensibles, ni démontrables.

M. Feuillade, il est vrai, en se faisant philosophe, ne s'est point assis parmi les Acatalepliques, les Sceptiques, les Académiciens rigides, les Pyrrhoniens, il ne nous a pas dit que le fait de la révélation ne pouvoit pas nous être *absolument* certain, comme plusieurs de ses collégues; mais il a exigé des preuves certaines, évidentes, sans cependant nous dire de quelle nature elles devoient être, se réservant sans doute de rejeter toutes celles qu'on lui offriroit, et d'être aussi hargneux que ses confrères.

La certitude *métaphysique* est fondée sur le sentiment intérieur. Par exemple, nous sommes sûrs qu'il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas; qu'il ne peut y avoir d'effet

sans cause ; que le tout est plus grand que la partie ; que la ligne droite est la plus courte de toutes les lignes ; que trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits ; que si de deux nombres égaux on retranche une quantité inégale, ils demeureront inégaux. Toutes ces propositions sont évidentes, et les conséquences *immédiates* sont également certaines, sous peine de froisser le sens commun.

La certitude *physique* est fondée sur le témoignage de nos sens et sur l'ordre constant de la nature. C'est par nos sens que nous sommes avertis de l'existence et de la propriété des corps qui sont hors de nous. Nous jugeons que le soleil luit, lorsque nos yeux sont frappés de sa lumière ; qu'il y a des corps sonores, lorsque nous entendons du bruit ; qu'une fleur a de l'odeur, lorsque nous en sommes affectés ; qu'un fruit a de la saveur, lorsqu'il flatte notre goût ; qu'un corps est solide, quand il résiste au toucher, etc.

Par l'uniformité de nos sensations, nous sommes convaincus qu'il y a un ordre dans la nature, qui a été, qui est, et qui sera toujours le même ; que dans tous les temps et dans tous les lieux le feu est propre à nous chauffer, l'eau à nous désaltérer, le pain à nous nourrir ;

que les corps suivent telles lois dans leurs mouvemens.

La certitude physique est susceptible d'accroissemens et de diminution. Le témoignage de tous nos sens bien appliqués est plus parfait que celui d'un seul; une expérience journalière est plus certaine qu'une accidentelle; l'expérience de tous les hommes prévaut à notre expérience particulière.

Nous ajoutons foi à nos sens, non en vertu d'aucun raisonnement, mais par une détermination irrésistible de la nature, qui a fait dépendre notre conservation de la confiance que nous donnons à nos sensations. Si les sens ne nous servoient de guides, il seroit impossible de nous conserver.

La certitude *morale* est fondée sur le témoignage des hommes; elle a pour objet les faits aussi bien que la certitude physique. Nous savons, par exemple, qu'il y a une ville de Constantinople, parce que nous l'avons appris de la bouche d'une infinité de témoins oculaires: quoique nous ne l'ayions jamais vue, nous n'en doutons pas plus que si nos yeux nous attestoient cette vérité.

De toutes ces certitudes, il n'y a que la *certitude morale* qui soit applicable à la révéla-

tion, ainsi qu'à tous les faits qui nous sont antérieurs. La religion naturelle repose sur cet unique fondement, quant à l'application de ses lois, et tous les philosophes sont forcés de déférer à cette certitude comme le reste des hommes. Vouloir combattre toutes les preuves historiques ou toute *certitude morale*, c'est vouloir anéantir toutes les obligations sociales : prétention qui, chez un déiste, passe pour une preuve de sagacité en fait de religion, et qui feroit mettre aux petites maisons un philosophe qui voudroit l'appliquer à tout autre objet. Prenons-en un exemple qui ne soit pas indifférent à M. Feuillade.

Est-il certain que M. l'ancien Vicaire de Privas soit l'auteur *du Projet de réunion de tous les cultes ?*

Sur cette question, je n'ai aucune preuve métaphysique ni physique. Je n'ai d'autre certitude sur sa paternité qu'une *certitude morale*.

Que diroit-il cependant si on la lui contestoit ? Ne crieroit-il pas : *Ego sum Papa ?* Mais cette certitude qui repose, il est vrai, sur un fait, n'est-elle pas plus que balancée par l'incompréhensibilité du fait. Par exemple, il est inconcevable qu'un PRÊTRE, après trente ans d'exercice qui annonçoient une conviction

parfaite, apostasie sans une nécessité *apparente*, dise de lui-même *implicitement* que toute sa vie n'a été qu'un tissu de fourberies, de mensonges et d'hypocrisie, qu'*il a dit la Messe pendant plusieurs années sans y croire* (*a*).

Il est inconcevable qu'un PRÊTRE, qui s'indigne, se soulève contre le titre d'*apostat* prenne publiquement pour patron le curé Jean Meslier.

Il est inconcevable qu'un PRÊTRE, homme de bonne-foi, puise des argumens contre la religion, dans les *conférences de Paris*, *d'Angers*, dans les *institutions théologiques de Collet* (*b*); qu'il apporte ces objections qu'on lui a soumises dans son séminaire pour l'instruire, pour exercer sa sagacité; qu'il les apporte, dis-je, aux yeux du profane vulgaire comme des armes contre la religion; qu'il néglige ensuite de copier, ou au moins de réfuter les réponses qui y sont jointes, et que tout séminariste sait par cœur.

Voilà ce qui est *inconcevable*, *incompréhensible*, au-dessus de ma raison *qui est* néanmoins *une lumière qui me vient du ciel*, *et qui est par conséquent une lumière divine*.

(*a*) Voyez son troisième vol. *in fine*.

(*b*) C'est ce que nous prouverons plus tard.

Mais je crois ce fait en dépit de son incompréhensibilité, parce que j'en ai la *certitude morale*. Et dans le siècle des *lumières* seroit-il bien étonnant que cet *incompréhensible* fait eût aussi ses incrédules ?

Si une charité tant soit peu *sceptique* venoit troubler ma certitude et me disoit : il ne faut pas croire légèrement. Avez-vous vu M. F.... écrire ? N'est-ce pas des hommes méchans, pervers, qui prostituent à l'impiété le nom d'un PRÊTRE ? l'avez-vous entendu proférer ces blasphêmes ? Existe-t-il même un M. Feuillade ? — Je ne l'ai vu ni écrire, ni entendu parler, ni ne le connois, cependant je crois. — Absurdité ! me diroit cette charité ; il faut, pour croire de pareilles monstruosités, des SIGNES EXTÉRIEURS ET SENSIBLES (*a*) ; et si elle étoit encore tant soit peu hargneuse, telle que celle d'un déiste, ne pourroit-elle pas me dire : vous l'avez vu écrire, vous l'avez entendu parler ; mais vos sens peuvent vous tromper, une tour qui est carrée vous paroît ronde, et vos sens sont de foibles témoins contre l'incompréhensibilité d'une telle apostasie, contre un pareil abîme de folie, où la raison, qui *n'a jamais été viciée*, éma-

(*a*) Pag. 81.

nation de *la raison éternelle*, *lumière du ciel*, *inspiration divine*, se perd et s'engloutit.

Ici je m'arrête : ces sophismes portent le trouble dans vos entrailles paternelles. Rassurez-vous, M. l'abbé, la *certitude morale* vous garantit votre paternité, et la charité publique ne s'emparera pas de cet illustre rejeton.

M. Feuillade se réservant *in petto* de rejeter toute tradition, tout monument historique, toutes preuves, et voulant construire une religion naturelle qui fut immuable, a parcouru les espaces imaginaires pour lui chercher une base. Il a cru l'avoir trouvée dans sa raison, en élevant celle-ci au-dessus de sa nature, en faisant de celle-ci une émanation de la *raison éternelle*, une *lumière qui nous vient du ciel*, en rendant tous les hommes participans, dès leur naissance, à la sagesse éternelle; nous croyons avoir ruiné une opinion qui eût fait de M. F..... un ange avant son baptême.

Maintenant que lui reste-t-il pour appuyer sa religion naturelle ? A-t-il pour la soutenir des preuves ÉVIDENTES, EXTÉRIEURES ET SENSIBLES, telles qu'il en exige en faveur de la Divinité du christianisme ? S'il en a, qu'il les produise, et je m'en emparerai, et elles serviront à ma

cause ; car je le lui prédis, si le christianisme perdoit son procès faute de preuves, ce ne seroit jamais au profit des déistes, mais au profit seul des sceptiques. Au tribunal du scepticisme toutes preuves, de quelque nature qu'elles soient, croulent et s'évanouissent. Là, les démonstrations métaphysiques sont nulles, parce qu'elles ne peuvent subjuguer la raison de l'homme en général, parce qu'elles ne sont faites que pour les savans, et qu'elles sont au-dessus de la portée du peuple ; la certitude physique est également nulle, *parce que*, comme dit un déiste (*a*), *nous ne sommes pas assurés que les objets soient hors de nous, tels que nous les voyons et apercevons* (*b*).

(*a*) David Hume, 12.e essai, p. 318.

(*b*) « Que savons-nous, dit l'un d'entre eux, si, » par la constitution de notre cerveau, nous ne » trouvons pas plutôt dans les objets qui nous envi» ronnent ce qui nous convient, que ce qui y » est réellement ? *Bien loin que toutes choses qui* » *paroissent soient existantes, rien au contraire de* » *ce qui paroît n'existe.* » (Parité de la vie et de la mort, art. 2, p. 11 et 13.) Selon Helvétius, quiconque ne se rendroit réellement qu'à l'évidence, ne seroit guère assuré que de sa propre existence. (*De l'esprit, prem. Disc. c. XIII. Note E*). L'auteur des lettres de Trasibule à Leucippe, nous dit d'un

Devant un pareil tribunal, quels seront les signes *extérieurs*, *sensibles et évidens* qui pourront subjuguer toute raison, qui serviront de fondement à la religion naturelle, et qui soient étrangers à la révélation? J'attends de M. F. ces signes; je le somme de les produire, et en attendant que le genre humain jouisse de cet heureux effort de génie; en attendant que l'illustre vicaire soit proclamé le philosophe par excellence, après lui avoir prouvé la nécessité d'une révélation primitive et consécutive, je lui en établirai la réalité dans ma prochaine lettre. Mais avant de vous quitter, il faut encore vous mettre sous les yeux la dernière difficulté que les théologiens distingués de Paris lui ont proposée contre son système.

---

côté, comme M. Feuillade, que la raison ne peut nous tromper, sur-tout dans les choses dont tous les hommes conviennent (*page* 126); de l'autre, que l'opinion de toutes les nations ne fait pas une preuve (*page* 285); ici, qu'il n'y a rien de certain que les vérités mathématiques (*page* 209); là, que la certitude même géométrique est fondée sur le témoignage des sens (*page* 143); enfin, se rétractant une seconde fois, il finit par affirmer que nos sensations ne prouvent pas que les objets soient hors de nous, tels que nous les voyons (*page* 202).

QUATRIÈME DIFFICULTÉ. *Tout comme le consentement unanime des peuples sur l'existence de Dieu prouve qu'il existe réellement, de même le consentement unanime des peuples sur l'insuffisance de la religion naturelle et qui ont admis une révélation positive, prouve qu'il existe une vraie révélation* (*a*).

Voilà la seule objection qui ait du sens commun, que M. F. s'est donnée à résoudre. Voyons comme il va s'en tirer. *Je nie la parité; cette disparité consiste en ce que les peuples qui se sont trompés sur la nature divine, n'ont erré que dans les conséquences, au lieu que ceux qui se sont trompés sur la révélation, ont erré dans le* PRINCIPE *même* (*b*). *Les premiers ont dit :* DIEU EXISTE, IL DOIT DONC EXISTER DE TELLE MANIÈRE, PLUTÔT QUE DE TELLE AUTRE. *Leur principe est vrai, mais la conséquence n'étant pas déduite du principe, peut être fausse. Les autres, au contraire, ont dit :* DIEU A RÉVÉLÉ UNE TELLE DOCTRINE AUX HOMMES, IL EXISTE DONC UNE RÉVÉLATION. Quel amphigouri !

Pourquoi faut-il que M. F..... ne sorte de

(*a*) Pag. 70. (*b*) *Ibid.* 70.

l'embarras réel qu'il s'est créé, qu'en supposant toujours une sottise, une bêtise dans la bouche de ses adversaires? Quel seroit l'homme, tant soit peu logicien, qui pourroit faire cet enthymène? *Dieu a révélé une telle doctrine aux hommes, donc il existe une révélation.* Non, M. Feuillade, personne de sensé ne vous fera cette sotte réponse; elle vous appartient, comme votre livre; et personne, encore une fois, ne vous en disputera la paternité. Où seroit la mineure réelle ou supposée de ce syllogisme? C'est cependant sur cette entorse donnée au bon sens, à la plus simple logique, qu'est basée votre disparité; c'est là dessus que vous raisonnez à perte de vue; c'est en faisant déraisonner gratuitement vos contradicteurs, que vous les réduisez à *ne savoir plus de quel bois faire flèche* (*a*), *et à nier sérieusement l'existence de la religion naturelle* (*b*). Veut-on passer pour un génie dans le siècle des lumières, on place devant soi un Basile de comédie, un niais, auquel on affuble un bonnet de docteur, on s'évertue à le combattre; puis on se vante ensuite du GRAND EMBARRAS (*c*) où on l'a mis.

(*a*) P. 71. (*b*) *Ibid*.

(*c*) *Ibid*.

Pitoyable ressource ! Je vous quitte, Monsieur, en vous promettant, dans ma prochaine lettre, les preuves *sensibles extérieures et évidentes* de la révélation que M. Feuillade a cherchées partout, comme un aveugle cherche. *Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus* NON VIDENS SOLEM : je désirerois pouvoir lui dire : *usquè ad tempus* (*a*).

P. S.

Excusez-moi, Monsieur, si je reviens encore une fois sur cet inépuisable chapitre de la révélation. J'ai dit, pag. 102 : « La raison de l'homme » mise ainsi à découvert, que lui reste-t-il ? » Rien, PAS MÊME LA PAROLE. Ce mot de *parole* renferme une vérité qui a besoin de développement. C'est saint Jérôme qui va lui-même expliquer ma pensée : écoutez-le, je vous prie, un moment ; je n'oserois pour moi vous demander cette faveur après une aussi longue lettre. « D'où vient, dit-il, que Jean, » homme grossier, pêcheur, ignorant, se » sert de ces mots : Dans le principe étoit la » *parole*, la *parole* étoit dans Dieu, et

(*a*) Act. apost. XII, 11.

» Dieu étoit la *parole*? Le mot grec *logos* (*a*),
» parole, signifie beaucoup de choses; il signi-
» fie la *manière* d'être, le *nombre*, la *cause*
» de chaque chose que nous concevons dans
» Jésus-Christ, qui est la *parole*. Voilà ce que
» le savant Platon n'a pas su, ce que l'élo-
» quent Démosthènes a ignoré. » Et moi j'ajoute: Voilà pourquoi plusieurs Pères de l'Eglise ont pensé que Dieu le fils, le *verbe*, la *parole* divine, avoit été l'auteur de toutes les révélations, depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur le mont Sinaï; que c'est par *la révélation* que la parole est restée à l'homme, et que sans révélation il n'y eût point eu de parole chez l'homme; voilà pourquoi le sauvage, qui ne participe à aucune révélation paternelle, est sans *parole*. Voilà ce qui est au-dessus de l'intelligence de nos idéologues; voilà ce qui est pour eux le livre aux sept sceaux : donnez-leur ce livre, ils vous répondront : Je n'y entends rien, *signatus est*. Ou bien, comme l'eunuque de Candie répondit

---

(*a*) *Logos enim græce multa significat. Nam et verbum est et ratio et supputatio et causa uniuscujusque rei, per quam sunt singula quæ subsistant, quæ universa recte intelligimus in Christo* (Hieron. Paulino).

à Philippe : *Comment y comprendrois-je, si quelqu'un ne m'instruit* (*a*), ne me révèle ? *quomodò possum, nisi aliquis me docuerit.* Tout art, toute science, tout métier, exige *une révélation*; dans aucun art nous ne serons ce que nous voulons être sans le secours de la parole d'un maître ; mais en religion et en science surnaturelle, il n'en est plus de même. Les *lumières de la raison* qui ne pourront produire d'elles-mêmes aucun savetier, aucun cordonnier, feront d'une femmelette à boudoir, d'un vieillard radoteur, d'un sophiste verbeux, autant de théologiens. *Hanc garula anus, hanc delirus senex, hanc sophista verbosus, hanc universi præsumunt docent antequam discant* (*b*). La raison qui, abandonnée à elle-même, est nulle partout, dans toutes les sciences, dans tous les arts, dans tous les métiers, même les plus grossiers, est dans l'étude de la religion, l'unique flambeau de ces idéologues, *grandia verba trutinantes.* Voilà en résumé la doctrine de M. F.... pulvérisée par S. Jerôme ; voilà donc près de quinze siècles que sa doctrine a été combattue et réfutée ; voilà les lumières du 19e siècle : elles sont renouvelées des grecs.

(*a*) Act. apost. VIII. (*b*) Hieron. Paulino.

Enfin

Enfin je vous dirai, avec ce docteur de l'Eglise, qu'entraîné par l'amour de la vérité, j'ai outre-passé les bornes d'une lettre, et que si je suis encore resté au-dessous de mon but, vous m'excuserez en faveur du motif (*a*).

(*a*) *Concupivit anima mea desiderare justificationes tuas in omni tempore.*

P

CINQUIÈME LETTRE.

Lyon, le 15 Octobre 1819.

MONSIEUR,

Nous ne devons pas prouver la Religion chrétienne aujourd'hui autrement qu'elle ne fut prouvée lors de son établissement ; nous ne devons pas apporter d'autres preuves que celles qui convertirent les juifs et les païens. Si elles ont suffi pour subjuguer l'orgueilleuse raison des Justin, des Athénagore, des Lactance, des Arnobe, tous philosophes païens, elles doivent encore nous suffire aujourd'hui pour subjuguer celle des Feuillade. Or, les apôtres, au milieu du Sahnédrin, devant les philosophes, au milieu de l'aréopage, à la cour de Tibère, en présence de Festus, ne discutèrent aucun dogme; ils prouvèrent leur mission par celle de Jésus-Christ.

« *Ma prédication*, dit S. Paul, *ne con-*
» *siste pas* dans les prestiges de l'éloquence
» et de la dialectique, mais dans la manifes-
» tation de l'esprit et de la puissance, pour
» que votre foi soit appuyée non sur la sagesse

» humaine ; mais sur la puissance de Dieu
» même (*a*). »

Les preuves qu'ils donnèrent de leur mission, furent donc comme l'exige M. F...., *évidentes, extérieures et sensibles*. C'étoit *un livre ouvert à tout le monde, et chacun pouvoit y lire sans le secours de personne* (*b*). L'ignorant comme le savant put juger qu'un boiteux marchoit droit, qu'un paralytique étoit guéri, que les morts ressuscitoient, que l'ombre de Pierre, les linges de Paul guérissoient.

Nous ne pouvons trop le répéter, tout l'ouvrage de M. Feuillade roule sur cet unique principe : *Que les motifs de crédibilité d'une religion incompréhensible dans ses dogmes doivent être clairs et évidens*. Or, pour ôter aux preuves de la révélation chrétienne leur

---

(*a*) *Et sermo meus et prædicatio mea, non in persuabilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. Ut fides vestra non sit in sapientiâ hominum sed in virtute Dei* (I. Corint. II, 4 et 5).

(*b*) On ne sauroit trop le dire : « Les motifs de cré-
» dibilité d'une religion incompréhensible, doivent
» être un livre ouvert à tout le monde, et chacun
» doit pouvoir y lire sans le secours de personne. »
(*Feuillade*, tom. I., page 79).

P 2

clarté, leur évidence, pour se dispenser d'attaquer et de combattre leur certitude, il a faussement supposé, comme un point de doctrine avoué et reconnu par les docteurs de l'Eglise, que la foi chrétienne ne seroit pas méritoire, *si ses motifs étoient évidens*. Absurdité qui n'a jamais existé que dans son livre! chimère qui n'est inventée que pour bâtir un système d'impiété! calomnie qui a été cent fois réfutée et toujours répétée! Je me suis souvent demandé à moi-même pourquoi un incrédule qui se dit de bonne foi, n'attaque-t-il pas directement les livres de nos philosophes chrétiens, tels que ceux des Huet, des Pompignan, des Bergier, des Bullet? Pourquoi ne les combat-il jamais en face, ne les réfute-t-il pas? Pourquoi, feignant d'ignorer qu'ils existent, ne fait-il que rhabiller de vieilles objections, tandis que le philosophe chrétien combat corps à corps, pied à pied son adversaire, s'attache à lui, lui arrache son masque, le dissèque? Pourquoi, au lieu de combattre des êtres chimériques, de vains fantômes, ne s'attache-t-il pas à convaincre un Bergier, un Huet, un Bullet, d'ignorance ou de mensonges? Pourquoi aucun incrédule n'a-t-il osé intituler son livre : *Réfutation de Bossuet, réponse à Bullet, Huet con-*

vaincu d'impostures ? Parce qu'il lui eût été impossible de se mesurer avec eux, parce qu'à côté de ces géans, il *n*'eût été qu'un pigmée. Pourquoi n'a-t-il à opposer à ses adversaires que des gambades, des sarcasmes, des lazzis de carrefour, des pasquinades, le rire sardonique et l'épigramme? Pourquoi? Parce qu'il n'en faut pas plus dans un siècle où le paradoxe tient lieu de vérité, où l'ignorance s'érige en censeur, le vice en réformateur, le pyrrhonisme en oracle, le préjugé philosophique en immuable vérité.

De tous les cultes qui se prétendent révélés, il n'y en a aucun, sans en excepter même ceux du paganisme, qui ne passe pour tel dans l'esprit de la plupart de ceux qui y ont été élevés, parce que chacun d'eux s'attribue la gloire des miracles, qu'il n'y en a point qui n'ait eu ses martyrs, et QUI NE PROFESSE UNE SAINE MORALE (*a*). Vieille objection ! Que prouve-

---

(*a*) L'auteur du Christianisme dévoilé avoit dit : » L'indien assure que Brama lui-même est l'auteur » de son culte ; le Scandinave tenoit le sien du redou- » table Odin : si le juif et le chrétien ont reçu le » leur de Dieu, par le ministère de Moïse et de » Jésus, le mahométan assure qu'il a reçu le sien

t-elle ? sinon, comme nous l'avons déjà dit, que tous les peuples n'ont pas la vanité philosophique de croire leur raison *une émanation de la raison éternelle ;* sinon que, convaincus de leur foiblesse, ils ont cru l'autorité divine nécessaire pour établir parmi eux une religion ; sinon que par-là ils rendent hommage au droit exclusif qu'ils reconnoissent dans la divinité, de déterminer le culte qu'ils lui doivent.

Examinons si l'indien, le scandinave, le mahométan apportent en faveur de leurs législateurs les mêmes preuves que les juifs et les chrétiens allèguent en faveur de la mission surnaturelle de Moïse et de Jésus, et si ces preuves ont les mêmes caractères.

Voilà la question que le plus mince séminariste eût indispensablement traitée ; il eût d'abord examiné si les miracles de Mahomet étoient de même nature que ceux de Moïse et de Jésus ; il eût examiné si les prestiges des Mages de Pharaon étoient comparables aux miracles de Moïse, et ceux de Simon le magicien et d'Appollonius de Thyanes, à ceux

---

» par son prophète, inspiré du même Dieu (*Christ.* » *dévoilé*, page 62). C'est ainsi que les philosophes » se copient et se prêtent les lumières. »

de Jésus et des Apôtres. Pas un des éclaireurs du siècle n'a osé aborder cette question ; celui auquel nous répondons, comme ses confrères, l'a prudemment laissée de côté, et l'on sait pourquoi.

Il ne l'a pas fait, c'est donc à nous à le faire encore une fois.

La révélation des juifs et des chrétiens a été prouvée et se prouve encore par des signes *évidens, extérieurs et sensibles*. Elle a été prouvée par les prophètes, par les miracles et par les martyrs.

Nous ne parlerons pas ici des prophéties. M. Feuillade nous assure que nos livres saints ayant été falsifiés, ne peuvent prouver que contre nous, lorsque nous les produisons. Nous laisserons donc ce genre de preuves de côté, n'en ayant pas un besoin pressant. Nous y reviendrons dans un autre moment.

Des miracles. Chaque peuple, dit M. Feuillade, *s'attribue la gloire des miracles.* Sans doute, parce que tous les peuples en ont senti la nécessité pour subjuguer les hommes; parce que les miracles et les prophéties sont le langage du maître de la nature ; parce que ce sont des SIGNES EXTÉRIEURS, ÉVIDENS ET SENSIBLES, tels que les demande M. Feuillade ;

parce que la *plupart des hommes ne sont frappés que de ce qui tombe sous leurs sens*; parce que *c'est un livre ouvert à tout le monde*, *où chacun peut lire sans le secours de personne ;* parce que ces preuves sont *à la portée des personnes les plus bornées*, *de celles par conséquent qui ne savent pas lire* (*a*) ; parce qu'un paralytique, un aveugle, un sourd, un muet, qui se sent guéri par un mot de Jésus-Christ et des Apôtres, n'a pas besoin d'une consultation de médecins, ou de philosophes pour juger que sa guérison est un miracle, et que le sentiment intérieur prévaut en ce cas au jugement même de l'institut ; parce que tous les peuples savent que Dieu ne déroge pas aux lois de la nature sans dessein, sans raison, sans motif important ; qu'il n'agit point au hasard, uniquement pour étonner et pour tromper les hommes ; mais que s'il interrompt d'une manière éclatante l'ordre de la nature et dans un cas particulier, c'est pour éclairer, convertir, corriger le genre humain, arrêter le torrent des erreurs et des vices, maintenir sur la terre la connoissance du vrai Dieu, y rétablir la vraie religion, et en pré-

---

(*a*) Pag. 79, 81, 84.

venir la ruine ; parce que, pour ouvrir les yeux à de stupides mortels qui méconnoissent Dieu dans ses œuvres, il faut leur prouver qu'il est le maître de la nature ; parce que l'interruption momentanée de l'ordre physique est nécessaire dans l'ordre moral ; parce que Dieu, en se servant de ce moyen, agit conséquemment ; parce que sa sagesse ne se dément pas, et qu'elle suit un plan raisonné conforme à la nature de l'homme.

Les miracles sont invoqués en faveur de toutes les religions vraies ou fausses ; donc ils ne prouvent rien. Tel est le résumé que j'ai pu extraire en termes précis des pages 81 à 85. — Mais comme le dit ensuite M. Feuillade : *Dieu ne veut pas sans doute que nous croyions au hasard et à l'aventure* (*a*). Il ne veut pas que le peuple juif, que les enfans d'Israël confondent les miracles opérés par Moïse avec les prestiges des magiciens de Pharaon ; ceux de Jésus-Christ avec ceux de Simon, d'Appollonius de Thyanes, et aujourd'hui avec les amusemens physiques des Pinetty, des Comte et des Comus. La différence en doit être énorme ; elle doit être, comme le veut M. F...., *exté-*

(*a*) Page 85.

rieure, *évidente et sensible*; elle doit tomber sous les sens d'un peuple grossier, ignorant; elle doit rendre stationnaire la langue d'un philosophe, et alors le miracle sera double. Convenez, M. F....., que je suis moins difficile que vos *théologiens distingués* que vous êtes allé chercher à Paris, et qui vouloient absolument museler les hommes comme des ânes sauvages.

Qu'est-ce qu'un miracle? C'est, strictement parlant, un acte qui surpasse les forces de *toute créature*. Telle est la définition qu'en donnent les cahiers de philosophie. D'autres l'ont défini une *suspension* des lois de la nature; mais pour parler plus exactement, le miracle suspend l'effet de la loi particulière relative à tel corps. Ainsi, le miracle du buisson ardent ne faisoit que suspendre sur tel buisson l'effet naturel du feu, et n'ôtoit pas au feu en général la propriété de brûler.

La constance et la fixité des lois physiques nous sont connues, non-seulement par l'expérience, mais encore par l'immutabilité des lois morales. Que deviendroit la société si l'ordre physique étoit sujet à des interruptions fréquentes? Si la nature n'offroit rien de certain, la société n'auroit rien d'assuré, ni dans ses

engagemens, ni dans ses devoirs. Si la nature ne scelloit pas elle-même la tombe de nos pères, que seroit le droit de succession? Ne seroit-il pas toujours éventuel, si la résurrection pouvoit être accidentelle, et se trouvoit même au nombre des cas rares, mais fortuits; les suites éternelles de la mort ne changeroient-elles pas de couleur aux yeux des mortels? Si même, par une erreur de la nature, une vierge pouvoit être mère, que deviendroient les lois de la paternité, les liens du mariage et ceux de la société? Si de simples paroles avoient des effets sensibles, tels que ceux de guérir ou de troubler la santé, quel soin prendrions-nous de notre conservation et de celle d'autrui? Si un homme, pour transporter son corps ne rencontroit aucun obstacle, ni dans les eaux, ni dans les airs, ni même dans les autres corps, quelles barrières pourroient assurer notre repos et notre vie? Si le cours des astres pouvoit être naturellement suspendu, comment distinguerions-nous les temps, comment fixerions-nous nos devoirs?

Il nous reste à examiner si le miracle est possible, s'il est facile de le discerner d'un fait naturel ou d'un prestige, et enfin s'il peut servir à confirmer une doctrine et une religion,

et s'il prouve également le faux comme le vrai. Tel est l'effet d'une erreur, qu'il faut nécessairement poser des principes qui paroissent éloignés pour la ruiner de fond en comble. M. F... n'a point, dira-t-on, attaqué les miracles, et c'est une discussion étrangère au sujet. N'est-ce pas les attaquer, que de dire que *chaque culte s'attribue la gloire des miracles ?* N'est-ce pas dire que le miracle, servant à prouver le faux comme le vrai, ne prouve rien ? Qu'il ne peut être une œuvre de Dieu, soit parce qu'il est impossible de sa nature, soit parce que prouvant également tous les cultes, Dieu, essentiellement vrai, ne peut employer ce moyen pour établir une vérité parmi les hommes. D'ailleurs, cette question bien établie nous servira de levier pour faire *crouler* l'œuvre de M. F....

Le miracle est-il possible ? A ce mot de *miracle*, il n'est pas un bel esprit sortant de l'école polytechnique, qui, ne pirouettant sur ses talons, ne m'honore d'un rire de pitié. Le ton décisif et insultant avec lequel il en parle, joint à la lueur éblouissante de ce qu'il dit, fait ordinairement impression sur les ignorans et les femmelettes à boudoir. Cependant ce jeune savant ne devroit pas rire ; les patriarches de l'im-

piété ne sont pas d'accord sur cette question : uns disent *oui*, les autres disent *non.* Il faut qu'il sache que Rousseau nous dit qu'il faudroit *enfermer* ceux qui prétendent qu'un *miracle est impossible* (*a*); que Voltaire *transforme en fous* des plus absurdes ceux qui prétendent qu'un *miracle est possible* (*b*). Et moi je conclus que ces deux docteurs, jugés l'un par l'autre, étoient des fous qu'il falloit enfermer.

Quant à M. F...., en attendant de nouvelles lumières, j'espère qu'il ne contestera pas la possibilité des miracles, vu qu'il a dit aux athées que Dieu étoit *tout-puissant.* Ainsi, passons à la seconde question.

Peut-on facilement discerner le miracle d'un fait naturel ou d'un prestige ?

A cette question, nous répondrons qu'une expérience plus de 5000 ans nous a appris que le tombeau ne rendoit aucune de ses victimes, et qu'une résurrection est une exception ou un miracle. Qu'un malade guérisse par des remèdes, lentement, en reprenant ses forces peu à peu, c'est la marche de la nature ; qu'il guérisse subitement à la parole d'un homme, sans conserver aucun reste, ni aucun ressen-

(*a*) Troisième Lettre de la montagne, p. 87.
(*b*) Diction. philosos. v.° *Miracle.*

timent de la maladie ; qu'à la voix d'un thaumaturge les morts ressuscitent, que les aveugles-nés voient, que les sourds entendent, que le paralytique se lève et marche, que le muet parle, que les eaux deviennent solides sous les pieds, que les tempêtes se calment, que ce thaumaturge rassasie cinq mille hommes avec cinq pains, etc., pour décider si ces œuvres sont surnaturelles, il ne faut être ni médecin, ni philosophe, ni naturaliste : la plus légère dose de sens commun suffit.

Mais s'il est impossible de discerner avec certitude un miracle d'un fait naturel, pourquoi le déiste rejette-t-il les événemens de l'histoire sainte qui lui paroissent miraculeux, pendant qu'il admet sans peine et sans difficulté ceux dans lesquels il n'y a rien que de naturel. Il ne veut pas croire les premiers, parce que ce sont des *miracles*, et cependant ces *miracles* ne sont autre chose que des faits *naturels*, lorsqu'ils lui sont prouvés. Si une contradiction dans un philosophe pouvoit étonner, une aussi grossière ne seroit-elle pas surprenante ?

Autre contradiction : un miracle peut être constaté, s'il est possible ; et s'il ne peut être constaté, si Dieu ne peut le rendre tellement sensible, qu'il soit incontestable, à quoi ser-

viroit-il ? Ainsi, de sa possibilité découle nécessairement le principe de son évidence et de sa certitude.

Prouve-t-il également le vrai comme le faux ? C'est David Hume qui a fourni à M. F.... cette objection; c'est-là où il a puisé son système : nous allons le réfuter dans sa source.

« En fait de religion, dit-il, toutes les diffé-
» rences sont des contrariétés. Il seroit impos-
» sible que la religion de l'ancienne Rome,
» celle des Turcs, celle de Siam, celle de la
» Chine, et la nôtre, fussent toutes égalemeut
» établies sur de solides fondemens. Or, chacune
» de ces religions produit des miracles opérés
» en sa faveur, et dans la vue directe de con-
» firmer le système qui lui est propre. Tout
» miracle qui appuie l'une, est un démenti
» formel donné aux miracles vantés par les
» autres (*a*). »

M. F.... ne m'accusera sûrement pas d'avoir affoibli son objection en allant la chercher dans son auteur primitif.

Il est faux que les partisans des fausses religions soient autant de témoins qui déposent contre nos miracles. Autant vaudroit-il dire que

(*a*) Dixième essai, p. 147.

les faux-monnoyeurs sont des témoins contre la monnoie frappée au coin du Prince.

Il est faux que la religion de l'ancienne Rome, des Turcs, des Chinois, soient *comme la nôtre*, toutes *également* bâties sur de solides fondemens.

La nôtre est fondée sur des œuvres de toute-puissance, sur des miracles. Ces miracles ont été antérieurs à la religion; sans eux elle n'existeroit pas. La création a précédé la religion naturelle; elle lui sert de base et de fondement.

Quatre siècles après le déluge, l'idolâtrie commençant à infecter les nations, Dieu choisit parmi les descendans des Patriarches, celui qu'il destinoit à être la tige d'un nouveau peuple. Ce fut Abraham, âgé pour lors de 75 ans; le Seigneur lui apparoît, lui parle; *nouveau miracle.* « Sortez de votre pays, lui dit-il, » quittez votre famille, venez dans le pays que » je vous montrerai, etc. (*a*). »

Abraham, fidèle à cette révélation *miraculeuse*, se transporte dans la Palestine, nommée pour lors la terre de Chanaan; il est appelé, par les habitans, *hébreu*, étranger, voyageur: ce nom a passé à ses descendans. Là, il reçoit

(*a*) Gen. c. XII, 1, XVIII, 8, XXII, 18.

de

de nouveaux ordres. Le Seigneur lui apparoît encore : *autre révélation miraculeuse.* « Con-
» sidérez, lui dit le Seigneur, cette contrée,
» depuis les frontières de l'Egypte jusqu'aux
» bords de l'Euphrate, je la donnerai à votre
» postérité ; je la multiplierai comme les étoiles
» du ciel et les sables de la mer (*a*) ; Sara,
» votre épouse, est stérile, mais elle aura un
» fils que vous nommerez Isaac. Ismaël (la
» souche des Arabes et des Turcs) que vous
» avez eu d'une étrangère, sera la tige d'un
» peuple nombreux et possesseur d'une vaste
» contrée ; *mais il ne sera pas l'héritier de*
» *ma promesse ;* c'est par Isaac que je veux
» l'accomplir. *En voici les conditions :* VOUS
» PRATIQUEREZ LA CIRCONCISION ; vous et vos
» descendans porterez sur votre chair ce signe
» de l'alliance que je fais avec vous. »

Arrêtons-nous : voilà donc une révélation, et de plus, un miracle ; c'est Dieu lui-même qui parle et qui se communique : et c'est sur ce miracle qu'est fondée, qu'est basée la coutume de *la circoncision* chez les Juifs, chez les Arabes, c'est-à-dire, dans les enfans d'Isaac et d'Ismaël. Le miracle a donc précédé la cou-

(*a*) Gen. XIII, 14, XV, 5, 18.

tume; et la pratique de la circoncision, conservée jusqu'à ce jour parmi les *seuls* descendans d'Abraham, les Juifs et les Arabes, n'est-elle pas une preuve évidente, sensible et extérieure de cette révélation ?

Je demanderai maintenant à M. F...., comment il a pu mentir à lui-même, à sa conscience, à la face de tous les Juifs, de toutes les sectes chrétiennes, de tous les Catholiques, lorsqu'il a dit impudemment (a) : *Je demanderai ... quels sont ceux* DEPUIS *ADAM* JUSQU'A *MOÏSE qui ont prouvé la divinité de leur mission par* DES PRODIGES.

Est-ce un prodige que l'apparition du Créateur devant sa créature, que la communication immédiate de la créature avec le Créateur ?

Toutes les pages de la Genèse, depuis Adam jusqu'à Moïse, ne sont qu'un tissu de prodiges, et M. le vicaire de Privas demande quels sont les prodiges qui depuis cette époque ont servi à prouver la divinité des diverses missions.

Est-ce un prodige que le sacrifice d'Isaac et la substitution de la victime ?

Est-ce un prodige que l'apparition des Anges

(a) P. 140.

dans la vallée de Mambré, qui annoncent à Sara, *cui desierant fieri muliebria*, la naissance d'Isaac ?

N'est-ce pas un prodige que la révélation faite à Noé, que la structure de son vaisseau, que la conservation des espèces animales, que la variété et la confusion des langues ? Mais je rougis de n'avoir à combattre ici que de l'impudence ou de l'ignorance.

La circoncision a donc été fondée sur plusieurs miracles et sur plusieurs prodiges.

La loi de Moïse n'a-t-elle pas également pour fondemens une quantité prodigieuse de miracles, dont l'énumération ne serviroit ici qu'à grossir cette lettre.

Hors des religions judaïque et chrétienne, je somme M. Feuillade et tous les déistes de me produire une religion quelconque, basée, fondée sur des miracles qui soient antérieurs à son existence. Voilà déjà plusieurs siècles que ce défi est donné aux sociniens, jamais ils n'ont relevé le gant, toujours ils ont été sourds, et M. F.... le sera également.

Il est faux que toutes les religions produisent en leur faveur des miracles opérés dans la *vue directe* de confirmer le système qui leur est propre. Je

dis plus, à l'exception des religions judaïque et chrétienne, aucune n'en peut produire de réels.

Nous défions M. Feuillade et tous ses confrères de citer dans les autres religions un seul prodige qui ait toutes les conditions suivantes:

1.° Qui ait été opéré dans la vue directe de confirmer le système propre à cette religion, ou de prouver la mission de son fondateur.

2.° Qui soit attesté par un nombre de témoins oculaires, dont plusieurs aient répandu leur sang pour en sceller la vérité.

3.° Qui ait été fait en présence de spectateurs *ennemis*, élevés dans une religion différente, et qui les ait convertis.

4.° Qui ait soutenu pendant 18 siècles la plus sévère critique, sans qu'on en ait jamais pu démontrer la fausseté, ni affoiblir la croyance.

Voilà, M. Feuillade, des difficultés à résoudre, qui sont d'une bien autre nature que celles que vous avez placées dans la bouche de vos *théologiens distingués.* Travaillez, exercez votre sagacité à trouver dans les autres religions des miracles antérieurs ou concomitans à la mission de leurs auteurs, et qui aient ces quatre caractères, alors vous serez digne de l'apothéose; votre chef couronné de laurier, surmonté d'une flamme légère, sera placé à côté de celui du

patriarche de Ferney, dans la bibliothèque publique de Lyon.

Nous avons prouvé la possibilité, la nécessité du miracle et de son évidence, pour établir parmi les hommes une vérité morale ; nous avons prouvé l'impossibilité qu'un miracle, œuvre de la Divinité, pût concourir à prouver le faux comme le vrai.

Des Martyrs. M. Feuillade nous a encore dit que le témoignage des martyrs étoit nul, parce que, comme les miracles, tous les cultes qui se disent révélés, *sans en excepter même ceux du paganisme*, ont eu leurs martyrs.

Ce mot signifie *témoin*. Lorsque Jésus-Christ confia aux Apôtres la mission de prêcher l'évangile, il leur dit : « Vous serez mes témoins dans » Jérusalem, dans la Judée, dans Samarie, » et jusqu'aux extrémités de la terre (*a*) ; » et à S. Paul : « Vous rendrez témoignage à tous les » hommes de ce que vous avez vu et entendu (*b*). » Déjà il leur avoit dit : « On vous livrera aux » tribulations, à la mort même, vous serez en » haine à toutes les nations à cause de mon

(*a*) *Et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæâ et Samariâ et usque ad ultimum terræ* (Act. apost. I, 8).

(*b*) Act. apost. XXII, 15.

» nom (*a*) ; quiconque me confessera devant
» les hommes, je le confesserai devant mon
» père; quiconque me reniera devant les hommes,
» je le renierai devant mon père qui est dans
» les cieux (*b*). »

De là Tertullien conclut que la foi chrétienne est un engagement au *témoignage*, au martyre. *Fidem martyrii debitricem.*

Sur quel objet peut-on admettre la preuve par *témoin* ? Sur les *faits*. Ils ne se prouvent pas autrement; et remarquez-le bien, M. F..., jamais *sur les opinions*.

En présence des tribunaux s'agit-il d'un *fait* douteux, on procède par une enquête; ce qui n'a jamais lieu sur une question *de droit*. Tout homme capable de voir et d'entendre peut être admis à rendre témoignage d'un fait sensible, parce que les sens sont les mêmes dans tous les hommes. C'est à cet unique témoignage que Pierre, Paul, bornent leurs prétentions. « Nous
» ne pouvons nous dispenser de publier ce que
» nous avons vu et entendu.... Nous sommes
» *témoins* de ce que nous vous disons de

(*a*) *Tunc tradent vos in tribulationem et occident vos et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum* (Matth., XXIV, 9).

(*b*) *Ibid.* X, 32, 33.

» Jésus-Christ (*a*). Ce que nous avons entendu,
» dit S. Jean, dès le commencement, ce que
» nous avons vu de nos yeux, ce que nous
» avons vérifié avec attention, ce que nos
» mains ont touché du Verbe vivant, et rendu
» sensible; voilà ce que nous vous annonçons
» et vous attestons (*b*). »

Lorsque S. Etienne, les deux S. Jacques, S. Pierre, S. Paul, S. Siméon, et tant d'autres, versèrent leur sang, qu'attestèrent-ils? — Qu'ils avoient vu Jésus-Christ opérer des miracles, qu'ils avoient vu, au nom de Jésus-Christ, les morts ressusciter, les paralytiques recouvrer l'usage de leurs membres, les boiteux se redresser, les sourds entendre, les muets parler, les aveugles voir; enfin qu'ils avoient vu Jésus-Christ vivant, mort et ressuscité; qu'il leur avoit ordonné de prêcher telle doctrine. Sur ces faits sensibles, leur témoignage est-il valable? Les autres religions ont-elles de pareils témoins à produire? Voilà toute la question.

Lorsque S. Ignace, S. Polycarpe, S. Pothin, S. Irenée, successeurs immédiats des Apôtres,

---

(*a*) Act. apost., IV, 20, V, 32.
(*b*) Joan. I, 1.

versèrent leur sang, qu'attestèrent-ils au milieu des arênes, sur les chevalets? Qu'ils avoient entendu les Apôtres prêcher telle doctrine, comme venant de la bouche du fils de Dieu, raconter ses miracles et sa résurrection comme témoins oculaires; qu'ils avoient vu les Apôtres eux-mêmes faire aussi des miracles pour preuve de leur doctrine et de leur mission; qu'ils avoient vu, selon la promesse de Jésus-Christ, les poisons, les serpens perdre leurs venins, les oracles se taire, les prêtresses devenir muettes, les démons fuir au nom de Jésus, ou rendre témoignage à ce nom redoutable; qu'ils avoient vu les malades guéris par l'ombre de Pierre, par l'application des linges de Paul; qu'ils avoient vu les élémens assujettis à la puissance des Apôtres, et toute la nature recevoir d'eux la loi souveraine; qu'ils avoient vu ces mêmes Apôtres sceller de leur sang leur témoignage, et la commission qu'ils avoient reçue de publier les mêmes faits et enseigner la même doctrine. Voilà encore des objets sensibles, dont ces martyrs étoient témoins compétens.

Dans le 3.[e] siècle, le témoignage étoit le même. Les martyrs attestoient en mourant que leur religion venoit de Jésus-Christ et des Apôtres, par le canal de leurs disciples; que les

miracles de Jésus-Christ et des Apôtres étoient prouvés par des monumens qui subsistoient encore, par le martyre de ceux qui les avoient vus, par la multitude de ceux qui les avoient convertis. Souvent ils avoient vu eux-mêmes de nouveaux miracles, et sur-tout celui de la propagation de l'évangile. Ils attestèrent donc en mourant des faits palpables et sensibles, et une doctrine qui reposoit sur des faits.

Telle est la chaîne indissoluble du témoignage des faits évangéliques (*a*).

La preuve des miracles est enchaînée avec celle des Martyrs : elles sont l'une et l'autre inséparables. En effet, sur quoi le monde auroit-il cru un événement tel que la résurrection de Jésus-Christ ? Eût-il cru sur la simple et naïve exposition du fait ? Mais le fait est incroyable, au-dessus de toute pensée et de toute imagination. Eût-il cru sur le dire, sur l'éloquence, sur la force persuasive des Apôtres ? — Mais c'étoient de pauvres pêcheurs illitérés, obscurs, sans fortune, sans appui, sans aucun secours humain, grossiers, ignorans, rustiques, barbares dans leur langage, en but à tout ce que

a) Traité de la vraie Religion (tom. IX, p. 471, et 476).

l'éloquence, la philosophie, le sophisme, l'artifice, l'ironie, pouvoient produire contre eux de plus enchanteur, de plus imposant, de plus insidieux, de plus ingénieux, de plus piquant.

Il s'agissoit d'une affaire importante, du repos et de la vie. Ce n'étoit pas assez que de triompher de l'orgueil des philosophes, de la loquacité des rhéteurs, il falloit encore triompher des bourreaux, des tigres, du fer et du feu ; parce que, comme dit Tertullien, le monde entier sembloit n'avoir d'autre affaire que celle de verser le sang des chrétiens, et de noyer le christianisme dans un déluge de sang et de larmes. *Nostri sanguinis effusio, omne mundi negotium.*

De quelle nature sont ces témoins ? Ce n'est pas ici une question d'une légère importance. Etoient-ce des hommes corrompus ou vicieux ? Ici, sans rapporter les actes des martyrs, les lettres de S. Clément, de S. Ignace, les actes de S. Polycarpe, la lettre de l'Eglise de Lyon aux Eglises d'Asie, nous nous contenterons d'appuyer tous ces titres du témoignage de nos ennemis mêmes : c'est chez eux que nous puiserons nos preuves.

Voici celui que rend Pline aux chrétiens martyrs, dans sa lettre à Trajan :

« Ils assuroient ... qu'à un jour marqué (le » dimanche), ils s'assembloient avant le lever » du soleil, chantoient tour-à-tour des vers à » la louange du Christ, COMME S'IL EUT ÉTÉ » DIEU (*a*) ; qu'ils s'engageoient par serment, » non à quelque crime, mais à ne point com- » mettre de vol, ni d'adultère, à ne point » manquer à leur promesse, à ne point nier » un dépôt..... L'affaire m'a paru digne de » vos réflexions, par la multitude de ceux qui » sont enveloppés dans ce péril ; car un très- » grand nombre de personnes de *tout âge*, » *de tout sexe*, *de tout ordre*, sont et seront » tous les jours impliqués dans cette accusa- » tion. Ce mal contagieux n'a pas seulement » infecté les villes, il a gagné les villages et » les campagnes (*b*). »

Celse lui-même avoue que les chrétiens étoient

(*a*) *Carmenque Christo, quasi Deo dicere secum invicem.*

Notez le bien, M. F...., c'est dans le premier siècle de l'Eglise, que les Martyrs rendoient témoignage à *la Divinité de Jésus-Christ.* Pline est-il aussi falsifié ?

(*b*) Pline, l. X, lettre 97.

des hommes modérés, tempérans, sages et intelligens (*a*).

L'Empereur Antonin, dans son rescrit aux Etats d'Asie, reproche aux païens obstinés à persécuter les chrétiens, que les hommes dont ils demandent la mort, sont plus vertueux qu'eux; il rend justice au courage, à l'innocence, au caractère paisible des chrétiens; il défend de les mettre à mort pour cause de religion (*b*).

Ces martyrs sont-ils des ignorans? sont-ils de la lie du peuple? Pline vous a dit qu'ils étoient de tout *ordre*, de tout rang. Mais Brutius, historien païen, cité par Eusèbe (*c*), nous apprend que beaucoup de chrétiens furent proscrits et exilés sous Domitien, parmi lesquels on compte Flavia Domitille, nièce de Flavius Clément, consul, et Flavius lui-même, cousin-germain de Domitien (*d*), qui furent relégués dans une île du Pont, parce qu'*ils avoient attesté le christianisme.* Dion range

(*a*) Orig. adv. Cel., l. I, n.° 27.

(*b*) Version de la chronique d'Eusèbe, par S. Irenée.

(*c*) Justin, apolog. I, n.° 69, 70; Eusèbe, hist., l. IV, c. 13.

(*d*) *Flavium Clementem patruelem suum* (Suét., vie de Domit., n.° 15).

parmi ceux qui souffrirent pour la foi, le consul Acilius Glabrio (*a*). Pomponia Granina, femme illustre, mariée à Plantius qui avoit triomphé de l'Angleterre, accusée de superstitions étrangères, fut jugée par un conseil de famille (*b*).

Ce sont, dit Tertullien, toutes les conditions, toutes les dignités, les avocats, les sénateurs, les courtisans mêmes; ce sont, dit Arnobe, les orateurs les plus éloquens, les plus incrédules, les jurisconsultes les plus éclairés, les philosophes les plus défians; ce sont, dit S. Polycarpe, les grands, les petits, les nobles, les rôturiers; ce sont, dit Hégésippe, les premiers de la synagogue; c'est un Gamaliel, c'est un Paul, un Joseph d'Arimathie, un chef de la synagogue, dont Jésus-Christ avoit ressuscité la fille, et plusieurs de la maison d'Aristobule; c'est un Denis et plusieurs membres de l'aréopage d'Athènes; ce sont des philosophes; c'est un Quadrat, un Aristide, un Athénagore, un Clément, un Ammonius, un Origène, un Lactance, un Arnobe, un Anatolius, un Basile, un Jean-Chrysostôme.

C'est sur les têtes abattues de ces témoins,

(*a*) Dion dans Xiphilin, vie de Domitien.

(*b*) Tacite, *annales* (L. XIII, n.° 32).

c'est sur leurs cendres, c'est sur leurs tombeaux, que se sont élevés ces temples augustes, qui leur rendent témoignage à leur témoignage, où l'on adore encore aujourd'hui J.C., où l'on prêche son évangile, où l'on explique sa doctrine, où les langues, les cœurs, les villes, les provinces, les empires, et le monde entier, se rendent à l'envi pour célébrer les louanges, et pour lui rendre leurs adorations et pour glorifier la mémoire de ces généreux témoins.

Ces preuves, ces témoignages sont, je le crois, *évidens, extérieurs et sensibles;* c'est, à ce qu'il me semble, un livre où tout le monde peut lire.

Voyons maintenant si les autres religions ont de pareils témoins à produire.

Nous ne parlons pas des Juifs, dont la religion, comme la nôtre, repose sur des faits surnaturels, dont les preuves sont encore existantes. Elle a eu ses martyrs; elle a pu en avoir tant que la chaîne de tradition a duré; mais cette chaîne étant une fois rompue par la ruine et la dispersion de la nation, elle ne peut rien attester qu'en vertu de ses livres, qui déposent contre elle.

De quel fait un chinois, un païen, un mahométan, un montaniste, un donatiste,

un luthérien, un calviniste, un socinien, un déiste, sera-t-il martyr ou témoin? Qu'un luthérien, un protestant meure, plutôt que d'abjurer sa doctrine, quel fait atteste-t-il? par quel fait cette doctrine lui a-t-elle été démontrée?

Lorsque Michel Servet le socinien, qui est au martyrologe des déistes, fut *martyrisé* par Calvin, et brûlé vif le 27 octobre 1553, sur la place de Genève; lorsque Valentin Gentilis eut la tête tranchée le 9 septembre 1565, pour la plus grande gloire du déisme, par arrêt du sénat protestant de Berne, à quel fait rendoient-ils témoignage? Par quel fait *évident, extérieur et sensible* Luther, Calvin et Munster avoient-ils été convaincus d'abord de leur mission et puis de leur doctrine? Où sont les miracles qu'ils ont opérés? Quels sont les témoins qui sont morts pour attester ces miracles? Quels sont les témoins, et de la constance des premiers témoins, et des miracles arrivés dans cette circonstance et sur leurs tombeaux, ou des conversions surprenantes qui s'en sont ensuivies? Qu'un fanatique meurt pour ses opinions ou ses rêveries, il ne fait aucune *déposition*, il ne rend témoignage de rien que de son opiniâtreté, que de son enthousiasme, que de son fanatisme, que de son orgueil, que de

l'ivresse de son imagination ; mais il n'atteste aucun fait qui justifie son entêtement.

Voilà les seuls *témoins* que les autres religions pourront produire. Mais lorsque M. F..... aura trouvé parmi elles un martyrologe tel que le nôtre, lorsqu'il en produira les actes, il lui sera permis de dire qu'il n'est point de religion *qui n'ait eu ses martyrs.*

Un des motifs secrets qui engagent tous les déistes à confondre le *culte* avec la *religion*, est d'ôter à la religion une de ses preuves les plus palpables, les plus sensibles, les plus évidentes, c'est d'anéantir *le livre dans lequel tout le monde peut lire sans le secours de personne.* Car si la religion étoit le culte, comment le culte seroit-il un témoin de la religion ? Si la pensée étoit la parole, comment la parole rendroit-elle témoignage à la pensée ? Le culte est un monument élevé à la révélation primitive et consécutive.

Ce qui distingue la religion chrétienne catholique (*a*) de toutes les autres, c'est que son divin auteur a placé près de son berceau, non-seulement des historiens, des prophètes, des

(*a*) Nous nous copions nous-mêmes. (Voyez l'introduction pag. ij, *du Traité hist. et dogm. des Fêtes mobiles*).

miracles,

miracles, des témoins ; mais qu'il a encore fondé des monumens destinés à transmettre à perpétuité aux générations futures, même les plus reculées, les preuves irréfragables de son origine. C'est dans ses fêtes que son législateur a jeté de prodigieux et de vastes monumens, qui, reposant sur le berceau du genre humain, s'élancent dans la nuit des siècles, pour porter au milieu des nations de la terre les plus éloignées, au milieu des peuples civilisés, au milieu des barbares, au milieu des sauvages, le flambeau de la révélation. L'histoire surveillée, dirigée par Dieu lui-même, burine les faits ; les monumens, comme les pyramides d'Egypte, les attestent. L'histoire écrit, les monumens parlent ; elle n'écrit que dans une langue, et les fêtes parlent dans tous les idiomes. »

« Bien différentes des fêtes du paganisme, celles des enfans d'Israël n'avoient pas pour fondement l'imagination des poètes, elles ne reposoient pas sur des fables, sur des contes, sur de vagues traditions. A l'appui de leur calendrier, les enfans de Jacob portoient au milieu des nations leur histoire ; leur législation civile et religieuse, traduite dans la langue alors universelle, qui, soutenue et appuyée de la chronologie, de la géographie, donnoient un dé-

menti formel à toutes les antiquités fabuleuses dont se vantoient certains peuples. »

« Sans recourir dans l'antiquité païenne, transportons-nous chez les idolâtres modernes, chez ce peuple qui seroit le plus ancien de la terre, si le peuple Juif n'existoit plus, et qui se croit le plus éclairé. Là, les écoles retentissent des leçons de la plus sublime morale, et les myaos y sont l'asile des délires les plus extravagans de la superstition. Interrogeons les théogonies d'un Bonze et d'un Lamas. Qu'y trouvons-nous? Des fables monstrueuses, des contes prodigieux, semblables aux songes d'un fiévreux, dénués de toutes preuves, de toute espèce de *témoins*, de monumens authentiques, dépouillés de toutes circonstances de temps et de lieux, sans aucun rapport, sans aucune liaison avec l'histoire ou la chronologie d'aucun peuple. Ouvrons leur rituel, assistons à leurs fêtes, même absence d'idées, de raison et de vérités; comme leur histoire, leurs fêtes sont sans suite, sans liaison, sans but moral; elles sont un tissu d'extravagances prodigieuses. »

Entrons dans leurs temples : là, malgré les cris de la décence et de la pudeur, les yeux les plus hardis sont heurtés à la vue des

idoles infâmes dont la figure et la posture annoncent ou représentent la débauche. Le même lettré qui jeteroit feu et flamme si sa femme ou sa fille laissoit paroître le bout de son pied, les conduit gravement dans un myao, et se prosterne à côté des Bonzes et des Lamas, ministres de cette monstrueuse idolâtrie, devant des figures de divinités représentant au naturel, comme Mars et Vénus dans les fêtes grecques et romaines, de lascives turpitudes. »

« C'est le caractère propre de la vraie religion, d'être également merveilleuse et certaine dans ses fêtes, dans ses institutions, dans ses livres, dans ses dogmes, dans sa doctrine, dans sa morale, qui est pure comme son auteur. »

« Les miracles furent nécessaires pour prouver que Dieu parloit, et pour réveiller les hommes accoutumés à voir les merveilles de la nature sans les admirer; mais il fallut ensuite prouver à la postérité les miracles, pour justifier la foi de tout reproche d'aveugle crédulité; et comme la foi, fondée sur ces miracles, devoit être perpétuelle, quoique ceux-ci ne dussent pas l'être, pour perpétuer cette foi, il fallut transmettre, d'une manière certaine, le souvenir des merveilles qui avoient arraché le

monde entier aux brillantes illusions du paganisme. »

« Il fallut que leur certitude reposât sur des monumens indépendans, quoique solidaires, sur des *institutions* religieuses et sur des tables historiques. Pendant que l'histoire burinoit les merveilles dont les peuples avoient été témoins, ceux-ci en consacroient le souvenir dans leurs temples par des fêtes annuelles. C'est ainsi que les premiers témoins de la résurrection de J. C., du miracle de la descente du Saint-Esprit, en établirent aussitôt le souvenir à perpétuité : et où ? Dans le lieu même où il s'étoit opéré, et au milieu d'un nombre prodigieux d'hommes qui en purent vérifier par eux-mêmes la vérité ou la fausseté. »

« L'histoire ne pouvoit être à la portée du peuple, des enfans, des femmes, des esclaves et des ignorans, et cependant tous avoient un droit égal au bienfait de la révélation ; c'est pourquoi les fondateurs du christianisme instituèrent des fêtes, établirent des monumens qui, quoique muets, devoient éloquemment parler à tous les yeux, retracer aux sens les plus épais, porter aux générations les plus reculées le souvenir des merveilles dont la génération présente avoit été témoin. »

« Les fêtes du christianisme, placées dans le cours de l'année chrétienne, sont comme ces pierres placées par les enfans d'Israël au milieu du Jourdain : *Ut sit signum inter vos.* Leur retour périodique, leur solennité, servent à exciter la curiosité de l'ignorant; l'enfant, frappé dans ses sens, interroge son père et ses ancêtres sur leur but et sur leur motif : *Quid volunt sibi isti Lapides ?* Ces fêtes, leurs cérémonies sont là pour rappeler à perpétuité aux enfans des hommes le souvenir de la nouvelle alliance que Dieu, dans la personne de son Fils, est venu contracter avec eux : *Idcircò positi sunt lapides isti in monumentum filiorum Israël in æternum* (*a*). »

« Chez les Juifs, la fête de Pâques, la cérémonie de l'Agneau, attestoient la sortie de l'Egypte; celle de la Pentecôte, la loi donnée sur le mont Sinaï; la fête des tabernacles, leur demeure dans le désert : *Ut discant posteri vestri quod in tabernaculis habitare fecerim filios Israël, cùm educerem eos de terrâ Egypti* (*b*) : et le législateur a soin de leur rappeler sans cesse que ces fêtes sont là pour l'instruction de leurs enfans : « Rappelez-vous,

---

(*a*) Josué IV, 6 et 7. (*b*) Levit. XXIII, 43.

» leur dit-il, des jours anciens ; transportez-
» vous au-delà des générations ; interrogez votre
» père, il y répondra ; interrogez vos ancêtres ;
» ils vous instruiront (*a*). »

» Est-il jamais venu dans l'idée d'un imposteur d'établir une fête, une cérémonie pour conserver le souvenir d'un événement fabuleux, et de vouloir y assujettir les témoins oculaires de la fausseté du fait : ce seroit une preuve de folie complète dans un législateur, et dans le peuple qui s'y soumettroit. »

» Le sabbat patriarchal, ou la fériation du septième jour, avoit surnagé dans le déluge d'erreurs qui avoient submergé le genre humain (*b*) ; il déposoit parmi toutes les nations en faveur de la création, contre les philosophes qui faisoient le monde éternel, contre les rêves

(*a*) *Memento dierum antiquorum : et cogita generationes singulas, interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi, et majores tuos et dicent tibi.* (Deuter. XXXII, 7).

(*b*) Nous avons rapporté mille et une preuves de la fériation du septième jour parmi tous les peuples de la terre, même païens, dans notre *Traité hist. et dogm.* déjà cité, *t. I, p.* 4 *et* 5, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur pour ne pas grossir inutilement cet ouvrage.

de ceux qui admettoient à sa formation le concours des atômes, contre les païens qui se donnoient une antiquité prodigieuse, tels que les Chinois, les Indiens, les Phéniciens, les Egyptiens (*a*). »

« Le sabbat judaïque, outre la création, attestoit au monde entier les miracles que Dieu avoit faits en faveur de son peuple, lors de sa sortie d'Egypte : il étoit de même date que les événemens qu'il attestoit. Si Moïse n'a point fait de miracles pour mériter la confiance des Hébreux, il faut assigner une cause naturelle aux vertiges dont ils ont été attaqués pendant quinze cents ans, et dire comment ils se sont soumis à des mœurs, à des usages, à des lois, à des fêtes, à une religion qui les gênoient, les isoloient, les faisoient détester de toutes les nations. »

« Comment les premiers qui ont embrassé cette loi ont-ils pu se résoudre à démentir tous les jours le témoignage de leur conscience? Comment un juif non convaincu des miracles de Moïse, a-t-il pu dire : J'immole tous les ans un agneau avec telles cérémonies, en

---

(*a*) Extrait du *Traité hist. et dogm. des Fêtes*, etc. tom. I, p. 39 et 40.

mémoire de notre délivrance miraculeuse de l'Egypte et du passage de la mer Rouge ; j'offre à Dieu le premier-né de mes enfans, de mes troupeaux, pour me souvenir que les premiers-nés de mon peuple ont été sauvés des coups de l'ange exterminateur ; je célèbre le sabbat toutes les semaines, pour attester non-seulement la création, mais encore le miracle de la manne dont Dieu nous a nourris dans le désert. Si ces rits n'ont pas été pratiqués par ceux mêmes qui avoient vu les faits, comment, à quelle occasion, par quelle cause, cette phrénésie a-t-elle commencé et s'est-elle perpétuée? » Que M. Feuillade réponde.

« De même la résurrection de Jésus-Christ est le miracle décisif dont les apôtres se sont attachés à perpétuer la mémoire ; ils n'en ont pas voulu seulement faire une fête annuelle, ils en ont fait une fête hebdomadaire pour qu'elle fût plus sensible et plus mémorative. Il étoit impossible à un homme non convaincu de sa réalité, de se soumettre à recevoir le baptême, à célébrer le dimanche, à entendre continuellement la narration de ce prodige dans les assemblées des fidèles ; cependant, c'est après avoir ouï publier cette merveille par S. Pierre, au milieu de Jérusalem, que des milliers de juifs ont demandé le baptême. »

« Si les faits évangéliques sont vrais, l'institution du dimanche, religieusement observée pendant dix-huit siècles est concevable; s'ils sont faux, c'est le plus étonnant miracle qui soit arrivé dans l'univers, qu'une institution faite par douze hommes simples et sans artifice, au milieu d'un monde civilisé, mais pleins de mille préjugés diamétralement opposés; qu'une institution qui détruisoit de fond en comble mille autres antiques institutions qui avoient pour elles le respect des peuples. Prodiges pour prodiges, ceux de l'Evangile sont plus croyables que celui de l'institution du dimanche bâtie sur une fable; les uns sont des merveilles qui surpassent ma raison, les autres sont des délires (*a*). »

Ainsi, le dimanche, les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, etc., qui sont toutes d'institutions apostoliques, qui sont *universelles*, sont des faits naturels si l'Evangile est vrai, sont des *miracles* si l'Evangile est faux; mais dans l'un et dans l'autre cas, ces fêtes sont des signes *évidens*, *extérieurs et sensibles de la révélation;* elles *sont un livre ouvert à tout le monde*, *et chacun peut y*

(*a*) Extrait du tom. I du *Traité histor. et dogmat. des Fêtes principales et mobiles de l'Eglise.*

lire sans le secours de personne (*a*), pourvu qu'il ait des yeux et des oreilles. »

La révélation du christianisme étant un fait, est donc prouvée par d'autres faits antérieurs et consécutifs qui sont les *miracles*, par la déposition des témoins oculaires ou des *martyrs*, par les monumens toujours subsistans et sans aucune altération, qui déposent près de la postérité en faveur de sa réalité.

Ce seroit sans doute ici le lieu d'apporter encore parmi les preuves sensibles, évidentes et extérieures de la révélation, l'unité, la sainteté, la *catholicité* ou l'universalité de sa doctrine. Mais comme M. Feuillade a fait un chapitre sur *l'infaillibilité* de l'Eglise, nous n'anticiperons pas sur le plan qu'il nous a tracé; et parmi les preuves sensibles de la révélation, nous n'apporterons ici que celles que nous fournissent sa sainteté et sa pureté. Ah! j'en appelle à l'honnêteté publique : qui oseroit mettre en comparaison, le christianisme avec l'irréligion, le chrétien avec l'impie?

Pour être assuré que l'on prend le parti le plus honnête, il faut n'avoir rien à se reprocher ni du côté des maîtres dont on prend les leçons, ni du côté de ceux à qui l'on s'allie, ni du

(*a*) *Feuillade*, tom. I, pag. 79.

côté des principes que l'on adopte. Or, par tous ces endroits le christianisme n'a-t-il pas l'avantage sur toute espèce d'incrédulités ? Nous n'avons à rougir, M. F..., ni des auteurs de notre foi, ni de nos pères dans la foi, ni des partisans de notre foi, ni des conséquences de notre foi. Quel est celui de vos adeptes, M. le Vicaire, qui pourroit en dire autant ? Quel est celui qui, ayant quelque pudeur, oseroit vous avouer et vous reconnoître, vous, prêtre apostat, pour le père, l'auteur de sa doctrine ? Ah ! Monsieur, cette preuve n'est-elle pas extérieure, n'est-elle pas *évidente*, ne vous est-elle même pas trop *sensible* !

Si nos philosophes modernes savoient rougir, oseroient-ils remonter à la source de leur doctrine, oseroient-ils produire leur généalogie ? Epicure, Diagoras, Théodore ont ouvert l'école; Celse, Porphire, Jamblique, Julien, Crescent, Cécilius, Hiéroclès furent les canaux impurs qui répandirent leur doctrine dans ces derniers siècles : Spinosa, Servet, Vanini, Socin, Bayle, Hobbes, Toland, Collins l'ont renouvelée. A la suite de ces noms tous voués à l'opprobre, on place ceux des Diderot, des Voltaire, des Rousseau, des prêtres apostats Raynal, Fauchet, Chabod, Grég.... et Sy..., et

le vôtre, Monsieur, viendra aussi prendre sa place au piloris, ou au carcan de l'histoire.

Tous les hommes qui naquirent pour le malheur du genre humain furent élevés sur les genoux des philosophes. Aristote forma Alexandre, et Alexandre ensanglanta la terre et poignarda son ami Clitus. Le *vertueux* Platon fut l'instituteur de Denis le jeune, tyran de Syracuse.

Epicure et Lucrèce applanirent le chemin du capitole à Marius, à Scylla et à César. Ce furent ces philosophes qui donnèrent le signal des guerres civiles, et dressèrent les camps de Pharsale et d'Actium. Ce fut l'athéisme dont Rome étoit infectée qui présida aux conférences de l'île du Réno, où Octavien, Marc-Antoine et Lépide échangèrent, l'un la tête de son oncle, l'autre celle de son frère contre celle de Cicéron.

Ce fut le philosphe Théodote qui conseilla à Ptolomée d'assassiner le grand Pompée qui venoit lui demander un asile : *Un mort ne mord pas*, disoit-il en souriant, comme Barrère, autre *philosophe français*, disoit : *les morts ne reviennent pas*. L'infâme Sénèque, si vanté par Diderot, allaita de sa funeste doctrine l'éxécrable Néron ; déjà riche à 16 millions, il reçut pour prix de ses leçons les dépouilles de

Britannicus ; ce fut lui qui composa le discours que son parricide élève prononça devant le sénat, pour se justifier du meurtre d'Agrippine sa mère. Quintilien disoit que *Domitien étoit un Dieu ;* Martial, qu'*Othon étoit fort au-dessus de Caton*. Un autre fit des vers en l'honneur de Néron qui venoit d'épouser Ganimède. Le philosophe Lucain qui, pour éviter la mort, dénonça sa mère, disoit que si les horreurs de la guerre civile étoient nécessaires pour préparer les voies à Néron, les *crimes* et les désastres devenoient des biens à ce prix : *Ipsa nefasque, hâc mercede placent* (*a*). Tous ces Messieurs faisoient bonne chère à la table du tyran, et buvoient à la ruine de Rome. Enfin les Romains fatigués de ces sophistes qui les infectoient, les chassèrent de la capitale du monde (*b*).

(*a*) Qu'on lise toutes les productions de nos philosophes libéraux, tant en prose qu'en vers, sous le règne de l'usurpateur ; quel curieux rapprochement ces Messieurs nous fourniroient avec leurs aïeux ; tous, dans tous les temps, se sont roulés dans la fange aux pieds des tyrans de leur pays. M. Feuillade lui-même n'a outragé la Divinité de Jésus-Christ, que pour brûler le plus fétide encens aux pieds de Napoléon (*Voyez l'analyse de son ouvrage*).

(*b*) Tu veux, mon ami, disoit à un d'eux Curius, tu veux que je te salue comme un philo-

Julien, le patron des apostats, ne doit sa honteuse place dans l'histoire, qu'aux leçons des sophistes Ecébole et Libanius.

Rousseau, le déiste Rousseau, le *bon*, le vertueux Jean-Jacques, l'auteur d'Emile, chargé de l'éducation de d'Espinai, eut la consolation de le voir renfermé à quinze ans, parce que ce jeune homme avoit voulu empoisonner son père.

Voltaire comptoit parmi ses adeptes les jeunes Labarre et Estalonde d'Abbeville, condamnés à être décapités et brûlés par arrêt du parlement de Paris en 1766, convaincus des derniers excès d'impiété sacrilége (*a*).

---

sophe, renonce à la soif des richesses, à la vengeance avilissante, au stupide amour de l'or; ne te regarde pas comme un Dieu *auquel tu es le premier à faire des sacrifices;* ne fais pas le chien couchant pour parvenir; ne sois pas un menteur insigne, un flatteur à faire vomir, un mauvais fils, un mauvais frère, un monstre d'inhumanité et de perfidie, et alors je te mettrai dans cette petite classe d'hommes.

(*a*) La Barre ayant déposé que sa perversion étoit le fruit de la lecture des *œuvres de Voltaire*, et spécialement de son *dictionnaire philosophique*, le parlement ordonna que l'*infâme* ouvrage seroit jeté dans le même bûcher que le cadavre du malheureux qu'il avoit rendu furieux de rage contre la personne

Quels signes *évidens, extérieurs et sensibles* de sainteté, ne trouverions-nous pas dans le parallèle entre les livres sortis de l'école de la philosophie, et ceux qu'a enfantés la religion ! Je me garderai bien de le faire : je ne ferai pas une pareille injure à la religion de mes

---

de Jésus-Christ. L'arrêt fut exécuté le 4 juin 1766, après que le coupable eut fait amende honorable, portant l'écriteau : *Blasphémateur et sacrilége exécrable* (Vous frisonnez, M. F....., rassurez-vous, vous avez su choisir prudemment votre temps).

Le complice de la Barre, le jeune Estalonde, échappé à la justice, se refugia auprès de son maître Voltaire, qui le prit en singulière affection, et le retint chez lui jusqu'à ce qu'il lui eut procuré du service chez le roi de Prusse.

Ce prince, de son côté, accueillit avec distinction un jeune homme qui n'étoit dans le malheur que par son zèle *à écraser l'infâme*. Il plaça comme officier dans ses armées celui que Voltaire plaçoit comme *saint* dans le calendrier des philosophes, et qu'il lui recommandoit sous le nom de *Divus Estalondus*. Voltaire, le philosophe-roi Fréderic, d'Alembert, dans leur correspondanee, commencent par réduire les crimes de *blasphémateur et sacrilége exécrable*, au refus de saluer *une procession de capucins*. Puis en partant de ce texte, les trois philosophes se déchaînent tout à leur aise et en vrais énergumènes contre les juges qui ont puni de mort une *pareille peccadille* (Louis XVI et ses vertus, *tom. II, p.* 23 — 329).

pères. Sans souiller notre plume des meurtriers paradoxes, des dogmes tracés par l'impiété, tant en vers qu'en prose, qui outragent le sens commun, qui bafouent l'honneur, la vertu, la morale publique, toutes les lois, toutes les convenances, voyons-en les effets.

Les hérésies, dit Tertullien, sont l'ouvrage de la philosophie; le système de Valentin venoit de Platon; Marcion avoit emprunté des Stoïciens son dieu oisif, indifférent; la mortalité de l'ame appartient à Epicure; la matière éternelle d'Hermogène est sortie de l'école de Zénon; Aristote leur a prêté sa logique versatile, occupée à bâtir et à détruire; ils ont enfanté un christianisme stoïque, platonique, académique, etc. (*a*).

N'est-ce pas les productions infernales sorties du club d'Holbach, n'est-ce pas la fabrication, la dissémination gratuite des livres corrupteurs (*b*), qui ont creusé, dans toute sa profondeur,

(*a*) *Tertull. de præscript.*, c. VII.

(*b*) Pourquoi les adorateurs de la raison restent-ils dans le silence, dans la crainte? Ils ne connoissent pas assez leurs forces. Qui les empêcheroit d'avoir chez eux une petite imprimerie, et de donner des *ouvrages utiles et courts* (les cabinets littéraires et les gazetiers sont aujourd'hui les exécuteurs testamen-

cet

cet immense abîme qui a englouti le 18.e siècle, et qui menace d'absorber le 19.e ? N'est-ce pas au cri, à cet épouvantable cri: *Ecrasez l'infâme!* qu'on vit surgir de toutes parts les démolisseurs de lois, de mœurs et de civilisation ? N'est-ce pas à cet épouvantable cri qu'on vit sortir de l'enfer l'esclavage, le suicide, l'infanticide, les sacrifices humains, la guerre et toutes ses fureurs ? C'est au cri : *Ecrasez l'infâme!* que l'on vit toutes les passions entrer en fureur contre cette religion qui forme son cortége des pauvres, des malades, des prisonniers, qui jette constamment sur eux des regards de tendresse, d'inquiétude, qui les serre dans ses bras, qui les échauffe dans son sein, qui les mouille de ses larmes, qui les nourrit de sa substance. *Ecrasez l'infâme*, *écrasez*, peuples, *écrasez* cette mère sensible qui verse sur vos plaies le baume de la commisération et de la santé; *écrasez* cette mère infatigable, qui cherche en tous lieux de quoi satisfaire à vos

---

taires du Patriarche), dont leurs amis seroient les seuls dépositaires? — Ces petits livres qu'on a soin de répandre partout adroitement, se succèdent rapidement les uns aux autres: *On ne les vend point, on les donne à des jeunes gens et à des femmes* (Lett. de Volt. à d'Alemb. à Helvét., mars et août 1763.)

besoins ; cette mère courageuse qui veille dans les greniers, qui parcourt les chaumières, qui pénètre l'obscurité des cachots ; cette mère généreuse qui pardonne, qui oublie les injures même de *ses ministres apostats*, qui ne connoît point de crimes inexpiables, qui court au-devant de ses enfans égarés, leur offrant d'une main l'espérance, et chassant de l'autre le désespoir ; écrasez l'infâme, c'est-à-dire, cette Religion sublime de sainteté et d'amour, à qui seule vous êtes redevable de la tranquillité, de l'ordre, de la morale, et de tous les liens qui vous unissent !

N'est-ce pas le déisme (*a*) qui, armant tous les bourreaux de son code, c'est-à-dire, *des droits de l'homme*, a vomi sur notre infortunée patrie tous ces juges aux *bras retroussés*, tous ces assassins *empanachés*, qui ont égorgé pendant tant d'années les femmes, les enfans, les vieillards, ont fait disparoître du milieu de nous tant de générations, nous ont environné de feu, de flammes, de cadavres, et nous ont fait marcher dans le sang jusqu'aux genoux ? N'est-ce pas de l'école du déisme que

(*a*) Roberspierre étoit DÉISTE, et de plus que M. F....., il proclamoit l'immortalité de l'ame.

sont sortis tous ces barbares, ces féroces acteurs, ces lâches et indolens spectateurs, qui ont brisé ou laissé briser toutes les barrières de la justice, de la pudeur, qui ont pillé les villes, les temples, les citoyens, séduit ou terrassé la vierge tremblante, l'épouse fidèle, qui ont ouvert et comblé la glacière d'Avignon, qui ont inventé les noyades de Nantes, les fusillades, les mitraillades de Lyon, et qui, semblables à la mort dans Milton, savourent toujours avec délices l'odeur des cadavres?

C'est le déisme, c'est la *raison qui n'a jamais été viciée*, c'est la raison d'un prêtre apostat (Raynal), qui a engendré et fait pulluler tous ces hommes qui, depuis trente ans, profanent indignement le nom sacré de la patrie, pour le faire servir à leur ambition, à leur avarice, à leur cruauté; c'est du déisme, c'est de ce cloaque impur que sont sortis tous ces hommes qui confondent à propos la liberté avec le libertinage, la crapule avec le plaisir, la rodomontade avec la bravoure, l'impudence avec le talent, tous ces hommes pervers, la lie du crime, le rebut des fripons; c'est au foyer du déisme que sont éclos tous ces vers engendrés du cadavre des factions, qui, aujourd'hui essaient encore de se réunir en une masse putride, pour peser

sur notre patrie régénérée par la présence d'un *Roi très-chrétien*, et pour arracher encore une fois ce serpent d'airain, planté par la religion sur notre sol infortuné !

Vous croyez peut-être que la vue de cet affreux tableau fera sur M. F.... le même effet que fit jadis sur Boscoris celui du jugement dernier. Non, ces preuves ne sont point encore *évidentes*. Vous croyez déjà le voir le front humilié, le corps couvert d'un cilice aigu, les yeux calcinés par des larmes brûlantes. Non, Monsieur, détrompez-vous, ces preuves ne sont point encore *sensibles*. C'est un prêtre apostat ; regardez-le, aucune larme ne sillonne sa physionomie immobile et de plomb, aucun soupir n'agite et ne soulève son cœur ; semblable aux laves de l'Ethna qui calcinent le terrain qu'elles parcourent, le déisme dans le cœur d'un prêtre, le corrode, le brûle, le rend à jamais sec, raccorni, stérile, et le ferme à tous remords. *Excæcavit enim illos malitia eorum.* (Sap. II, 20).

Je suis avec respect, etc.

RÉPONSE CRITIQUE

PAR M.r A. F.

À UN OUVRAGE INTITULÉ :

PROJET DE RÉUNION
DE TOUS LES CULTES,

PUBLIÉ PAR M.r FEUILLADE,

ANCIEN VICAIRE DE PRIVAS.

VI.e ET VII.e LIVRAISONS.

Le prix de la Souscription est de 6 fr. pour 12 N.os de 36 à 40 pages in-8.° chaque ; 8 fr. franc de port par la poste.

Chaque N.° coûte 60 c. et 70 c. par la poste.

ON SOUSCRIT A LYON,

CHEZ CHARBON FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N.° 4.

1819.

LYON, IMPRIMERIE DE VEUVE CUTTY.

On souscrit encore pour cet Ouvrage, chez MM. les Imprimeurs-Libraires suivans:

A Avignon, chez M. SEGUIN;
A Aix-en-Provence, chez M. PONTIER;
A Marseille, chez M. MASSEVERT;
A Grenoble, chez MM. les frères BARRATHIER.
A Annonay, chez M. RIBOULON;
A Mende, chez M. PECOUL;
A Montpellier, chez M. Aug. SEGUIN;
A Nîmes, chez M. MELQUIOND;
A St-Chamont, chez M. BERLIER;
A St-Etienne, chez M. SELSE;
A Montbrison, chez M. EPINAT;
A Mâcon, chez M. GRASSET;
A Châlon-sur-Saône, chez M. DEJUSSIEU;
A Autun, chez M. DEJUSSIEU;
A Dijon, chez M. COQUET;
A Bourg, chez M. BOTTIER;
A Nantua, chez M. COLLET;
A St-Claude, chez M. MANDRILLON;
A Lons-le-Saunier, chez GAUTHIER frères;
A Dôle, chez M. JOLY;
A Besançon, chez M. PETIT, libr., Grand'rue;

A Paris {
chez BEAUCÉ aîné, rue Guénégaud, n.° 18;
chez MÈQUIGNON fils aîné, rue St-Séverin, n.° 11;
chez Adrien LECLERC, quai des Augustins, n.° 33.
}

SIXIÈME LETTRE.

Lyon, le 15 Novembre 1819.

MONSIEUR,

Si l'ouvrage de M. F.... ne vous a jusqu'ici inspiré d'autres sentimens que ceux de la pitié et du mépris, bientôt ils s'évanouiront et feront place à un autre, plus pénible encore, celui de l'horreur. *Horripilationem capiti statuet* (*a*).

Lorsque le libraire Carlisle, en présence du banc du Roi, fit voiler, par ses blasphêmes, l'archevêque de Cantorbéry, soulever d'horreur tout le jury, et attira sur sa tête coupable la vengeance des lois, ses blasphêmes n'étoient ni plus monstrueux, ni plus exécrables que ceux du vicaire de Privas, qui puisent une teinte plus horrible encore dans le caractère auguste dont l'auteur fut jadis revêtu. L'un et l'autre paroissent avoir écrit, comme dit Edmond Burke, en parlant du docteur Price,

(*a*) Ecclésiastic. XXVII, 15.

dans des momens de débauche, dans le délire d'une ivresse causée par cet esprit de feu distillé à l'alambic de l'enfer, qui est en ce moment dans une si furieuse ébulition parmi nous (*a*). Excusez-moi, si je ramène si souvent votre imagination sur le tableau déchirant des 30 années qui viennent de s'écouler; mais peut-on songer, sans frémir, aux prodiges d'aveuglement, d'ingratitude, d'impiété qui attirèrent sur notre malheureuse patrie ceux de la vengeance céleste ! Alors ! alors ! chacun mangea le fruit de l'arbre qu'il avoit planté ; Raynal périt dechiré de remords (*b*) ; Dom Gerle, le capucin Chabot, l'orateur Fauchet, l'académicien Cérutti, etc., etc., sont encore suspendus aux fourches patibulaires de l'impiéte philosophique ; le glaive qui les frappa n'est pas encore refroidi, il brandit encore sur de nombreuses têtes coupables ; et voilà qu'un PRÊTRE se lève en présence des foudres éternelles, et vient les braver sur des cendres encore chaudes. Les premiers furent sourds à la voix qui parloit, et M. F.....

(*a*) Réflex. sur la révol. de France.

(*b*) Voyez ses première et seconde lettres à l'ass. constit.

est sourd à la voix qui foudroie : à l'indocilité de ses prédécesseurs, il ajoute la plus monstrueuse ingratitude.

Peut-être, que scait-on ? faudra-t-il que J. C., aux prochaines assises, lui tienne compte de ce qu'après avoir blasphêmé sa divinité aux yeux des hommes, après avoir nié sa mission, corrompu sa doctrine, avili ses succès, justifié les reproches des Juifs, les calomnies des païens, de ce que, dis-je, il l'a reconnu pour un *grand homme*(*a*), *doué de talens extraordinaires*, de ce qu'il a élevé *sa morale*, *SOUS BEAUCOUP DE RAPPORTS*, *au-dessus de celle des philosophes qui l'avoient précédé ;* de ce qu'il ne lui a imputé aucun crime, intenté aucun procès sur les vérités qu'il a établies, sur les erreurs qu'il a détruites, sur les prodiges qu'il a faits, sur ceux qu'il n'a pas faits, sur les vertus qu'il a fait pratiquer, et sur celles qu'il a démasquées, sur les biens qu'il a produits dans le monde, et sur les maux qu'il y a laissés, parce que tout ce qu'il pourroit y avoir de criminel en tout cela aux yeux de M. F..., n'est autre chose que le fait des prêtres, successeurs des

(*a*) Feuillade, p. 330. Mahomet faisoit au moins de J. C. un grand prophète.

apôtres, qui en ont été les inventeurs. Grand Dieu! puisse ta vengeance, qui depuis tant d'années n'a cessé de frapper des têtes coupables, ne pas éclairer plus long temps, par ses sillons, les triomphes du prince de ténèbres! Et vous, M. F...., qui vous précipitez dans un abîme célèbre par les victimes qu'il vient d'engloutir, et qui est encore ouvert, qu'espérez-vous, ou du moins qu'avez-vous espéré? Avez-vous cru qu'en armant les puissances du siècle contre l'Eglise, vous parviendriez à la détruire; qu'en vous précipitant tête baissée dans l'abîme, vous entraîneriez dans votre chûte l'univers entier, pour annéantir l'œuvre de la rédemption? Non, stupide mortel, des entraves seront mis à vos pieds, et vous périrez seul dans vos atroces projets (*a*), l'abîme servira de tente à l'iniquité et à celui qui a méconnu Dieu et ses œuvres (*b*).

Prenez, Monsieur, prenez courage et suivez-moi encore à travers ce cloaque d'impiétés; endurcissez-vous aux absurdités, combattez

(*a*) *Arctabuntur gressus virtutis tuæ et præcipitabit te consilium tuum* (Job. XVIII, 7).

(*b*) *Hæc sunt tabernacula iniqui; et iste locus ejus qui ignorat Deum* (Ibid. XVIII, 21).

cette douloureuse susceptibilité du sens commun qui s'irrite, qui se crispe en présence du crime qui dispute partout le pas à la folie.

Je suis forcé d'intervertir l'ordre que je m'étois proposé; je voulois suivre pas à pas M. F....; mais pour répondre aux absurdités des cinq et sixième chapitres, il est essentiel d'établir la divinité de J. C.; ainsi nous allons examiner celui intitulé: *De la personne de Jésus-Christ.*

Il y a, dans les ateliers de l'incrédulité, un certain nombre d'idées et d'expressions favorites, communes à tous les auteurs qui travaillent pour elle. Beaucoup n'y mettent que leur façon, qui souvent est peu différente de celle des autres. Les essais sur l'histoire générale (*a*), le traité de la tolérance (*b*), la troisième lettre sur les miracles (*c*), le dictionnaire philosophique (*d*), l'examen important (*e*), le christianisme dévoilé (*f*), le militaire philoso-

---

(*a*) T. VIII, c. 62, p. 374.
(*b*) Chap. XI, pag. 97.
(*c*) Page 41.
(*d*) T. I, art. Christianisme, p. 208; tom. II, art. Religion, p. 256.
(*e*) Chap. XI, p. 67; c. XXI, 117; c. XXV, 134.
(*f*) Pag. 94.

phe (*a*), l'origine de tous les cultes, par Dupuis, l'esprit de vérité, par Alexis Dumesnil, le projet de réunion de tous les cultes, fondus ensemble, ne produiroient les matériaux que d'un seul ouvrage. La monotonie n'est cependant pas faite pour plaire; mais dans la bouche de l'impiété, elle n'a pu encore rebuter des hommes qui sacrifient tout au plaisir de l'entendre.

La divinité de J. C. est la pierre de scandale contre laquelle se sont venus heurter les premiers hérétiques; aussi bien que les Juifs, ils ne pouvoient se persuader qu'un Dieu pût naître et mourir. Tel est le *scandale de la Croix*, sur lequel S. Paul a tant insisté, et auquel il ne vouloit pas donner atteinte. Où seroit cependant ce scandale, si J. C. n'eût été qu'un pur homme? Mais cette vérité exerça de suite son empire sur l'homme: à son aurore, elle maîtrisa ses affections, elle soumit ses sentimens, elle dirigea ses désirs, elle régna sur sa volonté; enfin, elle le subjugua sans produire d'autres titres que ses effets; c'étoient les seuls que l'homme fût en état de vérifier. La vérité parut alors sur la terre comme la rosée au milieu des champs; bien différente de la

(*a*) Pag. 108.

doctrine des philosophes, elle ne parut pas d'abord dans les livres, elle n'ouvrit pas une école dans le Sanhédrin, dans le portique; les œuvres *extérieures*, *évidentes et sensibles*, c'est-à-dire les œuvres du Tout-Puissant, furent les seuls véhicules de sa propagation. Elle dompta, elle subjugua le savant et l'ignorant, celui qui savoit lire et celui qui ne le savoit pas; ainsi, la divinité de J. C. fut établie parmi les hommes, avant qu'aucune écriture en eût consacré la mémoire. Déjà la foi en J. C. Homme-Dieu étoit répandue dans toute la Palestine, dans l'Asie, dans la Grèce, à Rome; déjà tous les enfans nés sur le Calvaire étoient marqués du signe de la Croix, qu'aucun Evangile n'étoit écrit.

Comment cependant un juif obscur, enfant d'un artisan, victime d'un infâme supplice, triomphe-t-il de la haine que sa nation inspire à tous les peuples, de l'horreur que laisse après lui un affreux gibet (*a*)? Comment triomphe-t-il,

---

(*a*) Triphon dit que J. C. est tombé dans l'exécration dont parle la loi, parce qu'il a été crucifié (*Dial. St. Just. cum Triph.*, N.° 32).

Il dit qu'on lui persuadera difficilement que le Messie ait dû mourir sur une croix, parce qu'il est écrit dans la loi : *Maudit est celui qui pend au bois.* (Ibid. N.° 89.)

non-seulement d'une ville, d'une province, d'un peuple, mais encore des glaces du nord, des feux du midi, de l'immensité de l'Océan, des sables du désert, de l'âpreté des montagnes? Comment la foi en un supplicié, dit Homme-Dieu, réduit-elle en peu d'années, sans *écritures*, sans *imprimerie*, en une vaste province de son empire, l'empire du Capitole? Comment celui dont il étoit écrit, *maudit celui qui pend au bois*, range-t-il sous sa loi le superbe Romain, le mol Asiatique, le voluptueux Indien, le Maure stupide, le fier Germain, le Scythe féroce. Rien n'est encore écrit, et déjà toutes ces conquêtes sont faites; rien n'est altéré, rien n'est falsifié, et déjà la folie de la Croix, la foi dans l'Homme-Dieu a triomphé du prétendu empire des climats, de l'antipathie des esprits, des jalousies nationales, des rivalités, des intérêts, des sentimens, des inclinations, des mœurs et des coutumes.

Rien n'est encore écrit, et déjà toutes les passions sont debout, sont armées contre la vérité; la guérison d'un boiteux, opérée au nom de J. C. crucifié, par Pierre et par Jean à la porte du temple, soulève le Sanhédrin, et lui dicte cette fameuse loi du *silence*, sur laquelle tant d'autres ont été calquées. — Rien n'est encore écrit, et déjà du haut du Capitole

on ordonne d'adorer les dieux ; du haut de la croix, Jésus ordonne d'aller à lui, et on y court à travers les supplices, les gibets, le fer, le feu, les tigres et les lions ; on y court comme les abeilles à la ruche.

Rien n'est encore écrit, rien n'est altéré, rien n'est falsifié, qu'à ces mots : *Allez, baptisez toutes les nations*, AU NOM DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT, la Pythonisse se tait et cesse de rapporter un profit criminel à son maître ; Démétrius, fabricant d'idoles à Ephèse, voit ses profits s'évanouir en présence de Jésus prêché par Paul. Rien n'est encore écrit, que les temples croulent, que les oracles se taisent, que le sang des victimes cesse de couler pendant que celui des chrétiens arrose les carrefours et les places publiques de tout l'empire romain (*a*), et que le marbre et le bronze cessent d'être des dieux.

Sont-ce les livres saints qui ont opéré ces prodiges ? — Non, ce sont les miracles de J. C. lui-même, ce sont ceux de ses apôtres, ce sont

(*a*) Il ne faut pas oublier que l'Evangile de St. Matthieu, le premier de tous, ne fut écrit en hébreu que huit ans, celui de St. Marc seize ans, celui de St. Luc vingt ans, celui de St. Jean soixante-cinq ans après l'Ascension.

ceux de leurs successeurs qui ont engendré le miracle dont nous sommes aujourd'hui témoins, celui de la *catholicité*.

Ainsi, comme les apôtres n'ont point établi l'Evangile avec des livres, nous ne prouverons pas les faits évangéliques par nos livres, mais nos livres par les faits, et nous irons chercher la preuve des faits chez nos ennemis mêmes. Nous ferons comparoître les juifs et les païens; ce sont eux qui viendront ici rendre témoignage à la divinité de Jésus-Christ en présence de M. Feuillade.

Nous voyons dans toutes les pages des Evangiles, qu'à la vue des miracles de J. C., les Prêtres et les Pharisiens ne pouvant en nier la réalité, en attribuoient la cause aux démons, qu'ils accusoient J. C. de blasphêmer, lorsqu'il se disoit le *Christ*, le *Messie*, le *Fils de Dieu;* voilà des faits, et à l'appui de ces faits, ouvrons leur Talmud, et nous les entendrons aujourd'hui rendre le même témoignage aux miracles de J. C., et à la qualité *de Fils de Dieu* qu'ils l'accusoient jadis d'usurper.

Interrogeons leur tradition, nous les entendrons partout justifier leur crime de déicide, en l'accusant de magie dans ses œuvres de

toute-puissance, et de blasphême dans ses discours (*a*).

(*a*) On peut consulter l'extrait que nous en avons donné dans notre *Traité des fêtes mobiles* (*T. II, page* 12 *et suivantes.*)

On lit dans les *Sepher Toldos Jeschu*, c'est-à-dire, livre *des générations de Jésus* (1), que Jésus, après avoir enlevé dans le Saint des Saints le nom ineffable de Dieu, fit des prodiges, passa aussitôt à Bethléem, lieu de sa naissance. Où sont, dit-il, aux Bethléémites, ceux qui disent que je suis né d'une adultère ? *Ma mère m'a enfanté SANS CESSER D'ETRE VIERGE ; Je suis LE FILS DE DIEU ;* c'est *moi qui ai créé le monde ;* c'est de moi qu'Isaïe a dit : *Voici qu'une vierge concevra.* Les Bethléémites lui dirent : Prouvez-nous par quelques miracles que *VOUS ÊTES DIEU.* J'y consens, leur répondit-il ; apportez-moi un homme mort, et je le ressusciterai. Ce peuple court avec empressement ouvrir un tombeau où ils ne trouvèrent que des ossemens secs (L'Evangile n'en dit pas tant ; *il put déjà*, dit-il seulement), les ayant apporté devant Jeschu, il rangea tous les os, les revêtit de peau, de chairs, de nerfs, et rendit la vie à cet homme. Ce peuple étant transporté d'admiration à la vue de ce prodige, quoi ! leur dit-il, vous admirez cela ! Faites venir un lépreux, il le guérit sur-le-champ, en prononçant

(1) Ce livre a été composé par les Juifs, dans le quinzième siècle, pour inspirer à leurs enfans du mépris et de l'horreur contre Jésus-Christ, par les plus infâmes calomnies.

Nous lisons dans S. Justin (dialogue avec Tryphon, n.° 108), qu'à peine les apôtres eurent annoncé la résurrection et l'ascension de J. C., que les Juifs, composant le Sanhédrin, envoyèrent des personnes par toute la terre, et publièrent de tous côtés que la nouvelle secte des chrétiens avoit pour auteur un nommé Jésus

---

de même *le nom ineffable* (de Dieu); les Bethléémites, frappés de ces merveilles, se prosternèrent devant lui, l'adorèrent en lui disant : VOUS ÊTES RÉELLEMENT LE FILS DE DIEU.

Dans les mêmes livres, les Juifs font comparoître Jeschu devant la reine Hélène, épouse du roi Jannée (L'histoire ne fait mention d'aucune reine, d'aucun roi de ce nom qui ait jamais régné dans la Judée; ils défigurent ici la comparution de Jésus-Christ devant Hérode). Là, il dit devant elle : JE SUIS LE FILS DE DIEU; c'est moi que David mon aïeul a eu en vue lorsqu'il a dit : *Le Seigneur m'a dit : VOUS ÊTES MON FILS, je vous ai engendré d'aujourd'hui;* et dans un autre endroit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite. Je vais donc monter* A MON PÈRE CÉLESTE *et m'asseoir à sa droite; vous le verrez de vos yeux.*

Dans le Talmud, au traité du Sanhédrin, on lit ces paroles : La veille de Pâques, Jésus fut pendu; avant que de le faire mourir, on fit publier pendant quarante jours par le crieur public : « Jésus » sera lapidé, parce qu'il A EXERCÉ LA MAGIE, qu'il a

de Galilée, qu'ils avoient fait mourir en croix; mais que ses disciples étant venus pendant la nuit, avoient enlevé son corps du tombeau où on l'avoit mis; que par ce moyen ils trompoient les hommes en leur faisant croire qu'il étoit *ressuscité et monté aux cieux*, *qu'il étoit le Fils de Dieu*, et que sa doctrine, qu'ils se vantoient d'avoir apprise de lui, étoit une doctrine impie, détestable et sacrilége. A côté de ce témoignage fourni par S. Justin, qu'on place celui des *Sepher Toldos*, que nous venons de citer, et que l'on compare.

L'aveuglement des Juifs fut dès le principe ce qu'il est aujourd'hui, un argument invincible

---

» séduit et porté le peuple à des *cultes profanes*. » Si quelqu'un sait quelque chose qui puisse l'excuser, » qu'il paroisse et qu'il le fasse connoître. » Comme on eut rien trouvé à sa décharge, ils le firent pendre la veille de Pâques... (Vagenseil, *Tela ignea Satanæ* t. I, p. 18.)

Il faudroit, pour donner à ces preuves toute leur étendue, copier les Talmud, et toute la tradition rabinique publiée en hébreu, et traduite en latin par Vagenseil; l'histoire de Jésus composée par les Juifs, publiée par Huldrich; celle publiée par Basnage. Mais nous en avons assez dit pour pouvoir demander à M. F...., si ce sont les Juifs qui ont composé nos Evangiles, et si ce sont les pères du concile de Nicée et Constantin qui ont fabriqué les Talmud.

en faveur de la divinité de J. C. et de ses miracles contre les païens et les philosophes. C'étoit leur témoignage qu'invoquoient en face des païens Arnobe, Origène, Tertullien, S. Jean-Chrysostôme, Isidore de Séville. Les miracles opérés, soit par J. C., soit au nom de J. C. par les apôtres, avoient laissé parmi eux de si profonds souvenirs, que, pendant plusieurs siècles, ils employèrent le nom de J. C. comme un caractère magique pour guérir les malades (*a*).

A côté de ces témoignages, plaçons immédiatement ceux que nous offrent les païens eux-mêmes. Ici notre embarras sera extrême dans le choix de cette multitude de preuves qui viennent en foule se présenter sous notre plume; mais nous placerons au premier rang les actes du procès de J. C., envoyés par Pilate à Tibère, et nous en discuterons l'authenticité en présence de M. Feuillade, parce qu'il les a contestés.

Ce trait historique a fourni à Tertullien et au philosophe Justin un argument irrésistible

---

(*a*) On peut consulter l'histoire du comte Joseph, rapportée par Epiphane; le livre *Avoda Zara* du Talmud de Jérusalem; le traité *Schiabath* du même Talmud, celui de l'*idolâtrie* dans le Talmud de Babylone; enfin, les annales de Baronius (*T. I*, *anno* 65, *pag.* 8.)

en faveur de la divinité de J. C., argument que les premiers ennemis du christianisme ont respecté, que les philosophes du jour, et M. F...., leur triste écho, s'efforcent vainement, non pas de réfuter, mais d'anéantir.

Tertullien invoque ces actes, les oppose aux païens, comme nous invoquerions aujourd'hui le *Bulletin des lois* et le *Moniteur*. Ces actes étoient alors déposés dans les archives de Rome. Voici les termes dont il se sert dans son apologie, à propos de ce qu'un Dieu ne pouvoit être Dieu à Rome sans le consentement du sénat : « Tibère, dit-il, sous lequel le nom » de chrétien a commencé d'être connu, *in-* » *formé de la Palestine des faits qui carac-* » *térisoient un personnage divin*, en fit son » rapport au sénat, et proposa de le recevoir » au nombre des dieux, en l'appuyant de son » suffrage. Le sénat rejeta cette proposition » parce qu'il n'avoit pas été consulté d'abord. »

Dieu, ajoute Tertullien (*a*), ne permit pas que son fils fût confondu avec les faux dieux que les hommes se faisoient eux-mêmes. Tibère demeura dans son opinion, et menaça de mort ceux qui accuseroient les chrétiens. « Consultez

---

(*a*) Tert., Apolog., c. V, N.° 21.

» vos Magistrats, continue ce père de l'église, » et vous verrez que Néron est le premier » qui ait sévi contre notre religion. »

S. Justin, dans sa première apologie adressée aux empereurs, au sénat, leur dit : « que J. C. » ait été crucifié, que l'on ait partagé ses habits, » vous pouvez l'apprendre *par les actes dressés » sous Ponce-Pilate*(*a*); qu'il ait été prédit que » le Christ guériroit toutes les maladies et res- » susciteroit les morts, vous pouvez vous en » convaincre par les paroles du prophète (*b*); » qu'*il ait opéré ces miracles, vous pouvez » en être informé par les actes dressés sous » Ponce-Pilate.* »

S. Chrysostôme, dans sa vingt-septième homélie sur la seconde épître aux Corinthiens, produit aux païens ces actes, que personne alors ne s'avisoit de contester et de révoquer en doute.

Enfin, l'historien Eusèbe, non-seulement fait mention de ces actes, mais rapporte même un fragment de la lettre de Pilate à Tibère; et parce qu'on y remarque cette phrase importante, qu'*immédiatement après la résurrection de J. C.* BEAUCOUP CRURENT FERMEMENT QU'IL

(*a*) St. Just. Apol. 1.re, n.° 35.

(*b*) Isaïe, XXXV, 6.

ÉTOIT DIEU (*a*), et parce que cette phrase *contrarie les principes de M. F.... (b)*, et parce que la divinité de J. C. y est établie long-temps avant le concile de Nicée, M. Feuillade se contente de la citer en latin, sans la traduire.

Je conviens que ce témoignage est pénible, qu'il est embarrassant, qu'*il contrarie les principes :* avant M. Feuillade, les Sociniens l'avoient nié, et c'étoit plutôt fait; mais celui-ci, par délicatesse de conscience, n'a pas osé en venir jusque-là, il s'est contenté d'assembler des nuages pour l'obscurcir. Il est curieux de voir ce Jupiter *assemble-nues*, travailler et suer, lorsqu'il a eu la mal-adresse ou la sotte présomption de se mettre en présence d'un argument qui *contrarie les principes.*

Tous les historiens, dit-il, *ne sont pas d'accord sur la teneur de la lettre que Pilate écrivit à Tibère dans cette occasion : ce qui prouve* QU'ELLE A ÉTÉ SUJETTE A DES ALTÉRATIONS, *comme tant d'autres écrits.*

(*a*) *Tunc etiam quo pacto post mortem denuo à mortuis suscitatus, jam Deus à multis pro certo crederetur.*

(*b*) Expression favorite de M. F...., lorsqu'il veut rejeter un titre.

Quels sont-ils ces historiens ? En connoissez-vous d'autres qu'Eusèbe ? Si vous en connoissez, pourquoi laissez-vous échapper l'occasion d'étaler votre science ? Quant à moi, j'avoue mon ignorance, je n'en connois aucun qui ait parlé de ces actes comme historien, que l'évêque de Césarée : Voulez-vous, après dix-sept siècles de prescription, nous parler de Tanneguy-Le fèvre, de Leclerc, de l'auteur des Lettres à Sophie, philosophes déistes qui, dans le dernier siècle, n'ont pas été d'accord *sur la teneur de cette lettre*, et ont cherché comme vous à obscurcir ce témoignage? Sont-ce là vos historiens ? L'autorité est plaisante; c'est comme si, dans quelques années, on venoit à vous citer vous-même pour un critique, un historien, une autorité. Ne ririez-vous pas de l'honneur qu'on vous feroit ?

Mais si cette assertion des premiers pères de l'Eglise est hasardée, pourquoi Paul de Samosate, Celse, Arius, qui connoissoient les actes de Pilate, qui connoissoient les apologies de Tertullien et de Justin, n'ont-ils pas osé les attaquer ? C'est parce que les archives de Rome étoient-là, c'est parce qu'elles leur imposoient silence. Le silence des premiers ennemis du christianisme sur ce fait doit également clore la bouche à ceux d'aujourd'hui.

Au reste, si quelques déistes *intéressés* se sont inscrits en faux, après 17 siècles de prescription, contre le témoignage de Tertullien, de Justin, de S. Jean-Chrysostôme, d'Eusèbe, d'autres ennemis du christianisme tels que Fabricius, Hasæus, Havercamps, Mosheim, tous critiques et historiens protestans (*a*), les ont tous amplement vengé de toute supposition; nous invitons M. le Vicaire de Privas à continuer ses études.

Mais ce qui est curieux dans sa bouche, c'est que malgré que la lettre de Pilate soit suspecte, l'édit de Tibère, qui n'en est que la conséquence, est avéré. D'où vient cette étrange concession? C'est que pour prouver que la propagation de l'Evangile n'avoit rien de merveilleux, qu'elle étoit naturelle, il falloit en attribuer la cause à l'édit de Tibère; car vous ne vous en seriez jamais douté, c'est l'édit de Tibère qui a converti S. Paul (*b*); ainsi, l'édit de Tibère sera vrai, parce qu'il *s'accorde avec les principes*, et la lettre de Pilate, qui a provoqué l'édit, sera fausse, parce qu'elle prouve la croyance de tous les chrétiens en la divinité de J. C., tout de suite et immédiatement après sa résurrection.

(*a*) Instit. hist. ecclésiast. (*I.a pars, cap. IV*, §. 9).

(*b*) *Feuil.*, T. I., p. 303.

Mais si M. F.... veut anéantir tout ce qui *contrarie ses principes*, il a bien d'autres témoignages à détruire, il faut qu'il arrache toutes les pages où Tacite, Dion, Suétone, Plutarque, Macrobe, Chalcidius, Phlegon, Thallus dans ses histoires syriaques, Josephe, viennent rendre témoignage aux principaux faits de l'Evangile; il faut qu'il anéantisse toute l'histoire profane.

C'est dans l'impiété du paganisme, c'est dans la satyre grecque de *Philopatris*, que l'on attribue communément au poète Lucien, qui vivoit sous Trajan dans le premier siècle, et que des critiques attribuent à un auteur encore plus ancien, que nous puiserons une preuve que les premiers chrétiens ont cru, comme aujourd'hui, non-seulement à la divinité de J. C., mais encore au mystère de la Trinité, tel que le concile de Nicée l'a défini. Faites-y attention, M. Feuillade, cette preuve n'est pas à mépriser; il faudra la détruire.

Critias. Par qui veux-tu donc que je te jure? *Triphon*, par le Dieu qui commande en haut, grand, immortel, demeurant dans les Cieux, *LE FILS DU PÈRE, L'ESPRIT PROCÉDANT DU PÈRE, UN DE TROIS, ET TROIS D'UN: Pense que ces TROIS sont JUPITER, et qu'il est DIEU.*

Critias. Tu m'apprends à compter, et ton jurement est une arithmétique; car tu comptes aussi bien que Nicomaque le Gérasénien : je ne sais ce que tu dis : un trois, trois un. Entends-tu parler du nombre quaternaire de Pythagore, ou du nombre *huit*, ou du nombre *trente ?*

Triphon. Ne parles point des choses d'ici-bas qui doivent être enveloppées dans un profond silence.... Car j'ai éprouvé ce que tu éprouves, quand je rencontrai ce Galiléen, chauve par devant (S. Paul), au nez aquilin, *qui a été enlevé au troisième ciel, à travers les airs,* où il apprit les plus belles choses du monde, *il nous a renouvelés par l'eau* (voilà le baptême bien marqué, quoiqu'en dise le Vicaire de Privas); il nous a fait marcher sur les traces des bienheureux, il nous a rachetés de la société des impies, et je te ferai, si tu m'écoutes, un homme véritablement homme.

Critias. Parle, ô très-savant Triphon; car je commence à avoir peur.

Triphon. As-tu lu la comédie d'Aristophane, intitulée : *les oiseaux ? Critias.* Sans doute.

Triphon. On y lit qu'au commencement étoit le chaos et la nuit, le noir Erebe et l'ample Tartare, sans qu'il y eut ni terre ni ciel.

Critias. Tu dis bien. Qu'y eut-il après ?

Triphon. Il y avoit une lumière incorruptible, invisible, incompréhensible, qui dissipa les ténèbres, qui débrouilla le chaos par un *seul mot* qu'elle prononça, comme l'a écrit le Bègue (Moïse) qui affermit la terre sur les eaux, qui étendit le firmament, qui forma les étoiles fixes, ces astres que tu adores comme des dieux, et leur prescrivit leur route, qui embellit la terre de fleurs, et tira l'homme du néant; elle est dans le ciel d'où elle contemple les justes et les injustes, écrivant dans des livres les actions d'un chacun, pour rendre à tous, selon leurs œuvres, au jour qu'elle a marqué pour cela......... (*a*)

Critias. Réponds-moi, Triphon, ce qui se passe en Scythie, s'écrit-il aussi dans le ciel?

Triphon. Oui, tout s'y écrit, puisque Christ a été parmi les nations.

Critias. Il faut qu'il y ait bien des écrivains dans le ciel pour écrire tout ce qui se passe ici-bas.

Triphon. Parle mieux, et ne dis rien de bas ou de vil de la divinité; mais te faisant mon catéchumène, crois ce que je te dirai, si tu veux vivre éternellement. Dieu a étendu le ciel comme une peau, fondé la terre sur les

---

(*a*) Reconnoissez-vous M. F.... dans cette satyre impie, le christianisme; c'est ainsi que l'impiété, l'erreur, soutiennent, appuient la vérité.

eaux, formé les astres, et tiré l'homme du néant. Qu'y a-t-il de surprenant si les actions de tous les hommes sont écrites? Car si tu avois bâti quelque petite maison, dans laquelle tu aurois assemblé plusieurs domestiques de l'un et de l'autre sexe, tu serois instruit de tout ce qu'ils feroient, quelque peu considérable qu'elle fût : combien donc est-il plus probable que Dieu, qui a tout créé, connoisse toutes choses, et qu'il fasse attention aux pensées et aux actions d'un chacun? Car pour tes dieux, ils passent pour des chimères dans l'esprit des sages.

Critias. Tu parles à merveilles : mais tes discours ont produit dans moi tout le contraire de ce qui arriva à Niobé; car de statue ils m'ont rendu homme; c'est pourquoi je te jure, par le Dieu dont tu m'as parlé, que je ne te ferai aucun mal.

Triphon. Si tu m'aimes véritablement, tu ne me traiteras point comme un étranger, et ta parole ne sera point contraire à ta pensée : dis-moi donc ces choses admirables, afin que j'en sois aussi surpris, et que j'en sois changé, non de la manière que le fut Niobé, qui perdit la parole, mais que devenu rossignol, j'aille chanter dans un pré fleuri mon admirable surprise.

Critias. Cela n'arrivera pas, je te le jure par LE FILS ISSU DU PÈRE.

Triphon. Parle après en avoir reçu la *puissance de l'esprit*, je t'entendrai paisiblement.

Critias. J'étois allé dans une des rues de la ville acheter ce dont j'avois besoin : j'aperçus une troupe de gens assemblés qui chuchetoient à l'oreille les uns des autres, et qui, pour mieux entendre, colloient leur oreille sur la bouche de celui qui parloit. Je regardai avec soin tous ces hommes, pour voir si je n'y découvrirois point quelqu'un de mes amis, lorsque j'aperçus le politique Craton, avec qui je suis ami dès l'enfance, et avec lequel j'ai mángé fort souvent.

Triphon. Je sais qui tu veux dire : c'est celui qui est préposé au répartement des tributs : qu'arriva-t-il ensuite ?

Critias. Je m'approchai de lui après avoir fendu la presse ; et l'ayant salué, j'entrouïs un petit vieillard tout cassé, nommé Caricene, qui commença à dire d'une voix grêle et parlant du nez, après avoir bien toussé et craché : celui dont je viens de parler, dit-il, payera les restes des tributs, acquittera toutes les dettes, tant publiques que particulières, et recevra tout le monde sans s'informer de la profession. Il dit plusieurs autres fadaises, qui furent également

applaudies par ceux qui étoient présens, que la nouveauté des choses rendoit fort attentifs. Un autre nommé Clevocarme, sans chapeau ni souliers, et couvert d'un manteau tout pourri, parloit entre ses dents; ce fut un homme mal vêtu qui venoit des montagnes, et qui avoit la tête rase, qui me le montra. Ce Clevocarme, dis-je, applaudissant au discours de Caricene, dit que le nom de *ce libérateur* étoit écrit dans le théâtre en lettres hyéroglifiques, et qu'il couvriroit d'or le grand chemin. Ces songes, leur dis-je, selon la doctrine d'Aristandre et d'Artémidore, ne vous pronostiquent rien de bon; car il faut prendre tout le contraire, et croire que les dettes de l'un multiplieront, et que l'autre n'aura souvent pas une obole. Il me semble que vous vous êtes endormi sur le rocher de Leucade, ou parmi le peuple des songes, de faire de semblables rêveries si proche de la nuit. Mais me tournant vers Craton, n'ai-je pas bien deviné, lui dis-je, et n'ai-je pas expliqué ces songes suivant les règles que donnent Aristandre et Artémidore? Tais-toi, me dit-il, Critias; car si tu veux m'écouter, je t'apprendrai les plus grands mystères, et je te ferai connoître l'avenir; ce qu'on t'a raconté ne sont pas des songes; ce sont des choses qui

arriveront véritablement dans le mois qu'on nomme Messori. Ayant entendu Craton parler ainsi, et connoissant par là le peu de solidité d'esprit de ces gens, je rougis et me retirai tout triste, blâmant beaucoup Craton. Mais l'un d'entre eux qui avoit le regard farouche, me tira par le manteau, croyant que je fusse des leurs; et à l'instigation de cette ancienne divinité, me persuada à la malheure de me trouver à l'assemblée de ces *magiciens;* car il disoit qu'il savoit tous leurs mystères. Nous avions déja passé le seuil d'airain, et les portes de fer, comme dit le poète, lorsqu'après avoir grimpé au haut d'un logis par un escalier tortu, nous nous trouvâmes, non pas dans la salle de Ménélaüs, toute brillante d'or et d'ivoire, aussi n'y vîmes-nous pas Hélène; mais dans un méchant galetas, où contemplant tout, comme ce jeune étranger dans Homère, j'aperçus des gens pâles, défaits, courbés contre terre, qui n'eurent pas plutôt jeté leurs regards sur moi, qu'ils nous abordèrent joyeux, en nous demandant si nous n'apportions pas quelque mauvaise nouvelle; car ils paroissoient désirer des événemens fâcheux; et semblables aux furies, ils se réjouissoient des malheurs. Après s'être quelque temps parlé à l'oreille, ils me demandèrent qui

j'étois ? d'où j'étois? quelle étoit ma patrie ? quels étoient mes parens? Car à vous voir, me dirent-ils, on vous prendroit pour un *Chrèst*. Je leur répondis : à ce que je vois, il y en a peu qui soient *Chrest*. Critias est mon nom, j'ai la même patrie que vous. Ces hommes qui marchent dans les airs m'ayant demandé des nouvelles de la ville et du monde, je leur dis : tous sont dans la joie, et y seront de même à l'avenir; mais fronçant le sourcil, ils me répondirent qu'il n'en seroit pas ainsi, et qu'il se couvoit quelque mal dans la ville, qui étoit tout prêt à éclore. Feignant d'entrer dans leurs sentimens, je leur dis : vous qui êtes élevés dans le ciel, et qui de là voyez toutes les choses d'ici-bas, vous avez découvert ce qui devoit arriver dans la ville : mais dites-moi, je vous prie, ce qui se passe dans le ciel? N'arrivera-t-il point bientôt quelque éclipse du soleil par l'interposition de la lune? Mars regarde-t-il Jupiter de travers ? et Saturne le soleil en diamètre ? Ne se fera-t-il point quelque conjonction de Mercure et de Vénus ? qui sont ceux que vous aimez ? qui enverra de la grêle et des orages ? qui causera la peste ou la famine ? Ce grand vaisseau suspendu qui enferme le tonnerre et la foudre, ne crevera-t-il point sur nos têtes ?

Là-dessus, comme s'ils eussent eu cause gagnée, ils commencèrent à débiter les choses où ils se plaisent : que les affaires alloient changer de face, Rome être troublée par des divisions, et nos armées être défaites. Alors ne pouvant plus me contenir, et tout enflammé de colère, je m'écriai : ô misérables, ne vous repaissez pas de ces vaines paroles, aiguisant vos dents contre des hommes qui ont le courage des lions, et qui ne respirent que les armes. Que les maux que vous annoncez tombent sur vos têtes, puisque vous aimez si peu votre patrie; car vous n'avez pas appris cela dans le ciel, et n'êtes pas fort versés dans l'astrologie : que si vos divinations et vos prestiges vous ont persuadé cela, c'est pour vous une double ignorance; car ce sont des contes de vieilles, et dont on fait peur aux petits enfans; ces sortes de choses sont du goût des femmes.

Triphon. Et que te répondirent ces hommes à tête rase, et qui ont l'esprit de même ?

Critias. Ils passèrent cela doucement, et eurent recours à leurs échappatoires ordinaires ; ils dirent qu'ils voyoient toutes ces choses en songe, après avoir jeûné dix soleils, et passé les nuits à chanter leurs hymnes.

Triphon. Et que leur répondis-tu ? car ils te dirent des choses bien extraordinaires.

Critias. Sois tranquille : je leur répondis bien, je leur dis ce qu'on a coutume de leur dire, que ce qu'ils annoncent ne sont que des songes ; alors avec un faux souris, ils s'avancèrent un peu hors de leur petit lit sur lequel ils se reposoient. O hommes célestes, leur dis-je, si ce que je vous dis est vrai, jamais vous ne découvrirez sûrement les choses à venir ; mais faussement persuadés par vos rêveries, vous débiterez ce qui n'est point et qui n'arrivera jamais ; je ne sais pourquoi vous vous attachez à ces bagatelles, et pourquoi vous croyez à des songes : je ne sais pourquoi vous avez en horreur ce qui est bon, et que le mal seul vous plaît ; mais vous n'avancez rien par là. C'est pourquoi, quittez ces imaginations, ne débitez plus ces oracles qui n'annoncent que du mal, de peur que Jupiter ne vous donne en proie aux corbeaux, à cause des maux que vous souhaitez à votre patrie, et parce que vous la déchirez par vos discours. Mais ces hommes, tous animés d'un même esprit, me réprimandèrent fortement ; et, si tu veux, je t'ajouterai ce qu'ils me dirent, qui me rendit muet comme une statue, jusqu'à ce que tes discours m'ont ressuscité.

Triphon. Tais-toi, Critias, ne me débite pas davantage de ces bagatelles; car il me semble que j'enfle comme ceux qui ont avalé du poison, ou qui ont été mordus de quelque bête venimense ; et si je ne prends quelque breuvage qui me fasse reposer, et oublier tout cela, le seul souvenir m'en demeurant dans l'esprit, est capable de me causer bien du mal. Laisse-les donc là commençant *ton oraison par le père*, avec le *célèbre cantique* à la fin.

Je demande à M. F..... si c'est Constantin, si ce sont les pères du concile de Nicée qui ont écrit cette impie satyre sur le christianisme ? Y reconnoît-il l'histoire de S. Paul ? Y reconnoît-il, à travers les blasphêmes du paganisme, le baptême, l'oraison dominicale, les épreuves des catéchumènes, les jeûnes, les prières des chrétiens, leur détachement au milieu des persécutions, des biens terrestres; voilà une pièce à brûler, parce qu'elle *contrarie les principes.* Nous pourrions encore lui citer l'histoire de Péregrin, écrite aussi par Lucien.

Passons à d'autres. Hiéroclès, païen, gouverneur d'Alexandrie, écrivit, l'an 290, son *Philalethe.*

Comparant les miracles de J. C. avec les prestiges d'Apollonius, d'Arysthée le Proconé-

sien, de Pythagore et de quelques anciens, il ajoute : « A quel dessein vous rappelois-je ces » merveilles ? afin que vous puissiez comparer » ensemble le jugement solide que nous portons » de chaque chose et le peu de solidité d'esprit » des chrétiens ; *puisque nous ne regardons* » *pas comme* DIEU, mais seulement comme » l'ami des dieux un homme qui a opéré de si » grandes merveilles, et *que les chrétiens, au* » *contraire, publient que J. C.* EST DIEU *à* » *cause de quelques petits prodiges qu'il a* » *faits* (*a*). »

Dans Arnobe, les païens répètent les sottises que les juifs avoient répandues ; ils accusent J. C. d'avoir été un *magicien*, et comme dans la Misna, dans la Gemarre, dans les Talmud juifs, ils l'accusent d'avoir *volé dans les sanctuaires d'Egypte* les noms des génies puissans, et sa doctrine la plus cachée (*b*).

Lactance rapporte un oracle de l'Appollon de Milet, qui, comme le Vicaire de Privas, déclare que *Jésus étoit un homme sage* (*c*) ;

(*a*) *Apud Euseb.* (pag. 512, D.)

(*b*) *Magus fuit, clandestinis artibus omnia illa patefecit egyptorum ex adytis angelorum nomina, et remotas furatus est disciplinas* (Arnob., l. I, p. 25.)

(*c*) Qu'on dise maintenant que M. F.... ne parle pas comme un oracle.

mais plus franc que celui-ci, il dit aussi qu'*il a fait des prodiges*, *non par la puissance divine*, *mais par celle de la magie* (*a*).

Celse disoit que les chrétiens *faisoient parade de prodiges*, tandis que Platon, qui avoit découvert les plus grandes vérités, n'en avoit pas fait ostentation, et n'avoit pas exigé *qu'on le crut Dieu* (*b*).

Le proconsul Martien dit à S. Achate, où sont les magiciens compagnons de ton art? *Ubi sunt magi socii artis tuæ* (*c*).

Eusèbe, dans sa démonstration évangélique, après avoir décrit l'étonnant prodige de la propagation de la foi, s'adressant aux païens, leur dit : Voilà les succès de ce nouveau *magicien;* voilà les *enchantemens* de celui que vous appelez *un séducteur*, tels sont les disciples de Jésus; vous dites qu'il a été *magicien*, vous l'appelez un *sorcier*, un *fourbe très-adroit;* vous dites qu'il a eu des *imposteurs* pour maîtres, qu'il a été instruit des sciences les plus secrètes des Egyptiens, par

(*a*) *Apud Lactan.*, lib. VII.

(*b*) *Origen. adver. Cels.*, l. VI, n.° 8.

(c) Actes de St. Achat. Dom Ruynard, p. 142.

le

le moyen desquels il est devenu tel qu'on le publie (*a*).

Triphon exige de S. Justin qu'il lui prouve qu'il y a une autre personne divine que le Père (*b*); il prétend qu'il est impossible de démontrer que Dieu ait daigné naître, se faire homme et mourir (*c*). Qu'est-ce que les païens trouvent d'absurde? dit S. Athanase; c'est ce que nous enseignons de l'*incarnation du Verbe* (*d*).

Vous, chrétiens, disent-ils dans Origène, pouvez-vous dire que nous offensions le Dieu souverain en adorant quelqu'un avec lui, *puisque vous adorez comme Dieu, Jésus son Ministre* (*e*)!

A toutes ces preuves et à tant d'autres, que nous supprimons pour ne pas fatiguer le lecteur chrétien, nous n'en ajouterons qu'une; nous prions M. F.... d'y faire attention, parce que nous saurons en déduire des conséquences : nous la puiserons dans Julien l'Apostat et dans Porphire, qui vivoient peu de temps après Constantin, après le concile de Nicée, c'est-à-dire l'an 363.

(*a*) *Démonst. évangel.*, lib. III, cap. 8.
(*b*) *Dial. St. Just. cum Thryph.*, n.° 55.
(*c*) *Ibid.*, n.° 68. (*d*) *De incarn. Verb.*, n.° 41.
(*e*) *Adversus. Cels.*, l. VI, n.° 7.

Pendant le voyage que fit Julien contre les Perses, il composa son grand ouvrage contre les chrétiens; il fut secondé par les philosophes Libanius et Maxime ; c'étoit une répétition de ce que Celse avoit déjà dit : il n'en différoit que par la forme. On y remarque, comme dans tous les ouvrages impies, des témoignages précieux à la foi catholique, d'autant plus forts, qu'ils sont moins suspects.

Après avoir relevé les grandes choses, qu'il prétend avoir été faites depuis plusieurs siècles par ses dieux et par ses héros, il ajoute : « il y a trois cents ans que Jésus est renommé » pour avoir persuadé quelques misérables, sans » avoir rien fait digne de mémoire pendant le » temps qu'il a vécu, si ce n'est que l'on compte » pour de *grandes actions d'avoir guéri les* » *boiteux et les aveugles*, *et conjuré les* » *possédés dans les bourgades de Betsaïde* » *et de Béthanie.* » Julien reconnoît manifestement la vérité des faits évangéliques ; peu importe qu'il les juge merveilleux ou méprisables. Il témoigne aussi que les chrétiens *adoroient le Fils de Dieu*, puisqu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défense d'adorer un autre Dieu que le Père, et puisqu'il avoue qu'il ne convenoit pas d'adorer deux ou trois dieux.

En ce même endroit, il assure encore que les chrétiens ne cessoient point d'appeler Marie, mère de Dieu, *Theotocon*, et il nous le répète souvent : voilà ce qui est important pour la suite des preuves. Il prétend que saint Jean l'évangéliste est le premier qui ait parlé clairement de la divinité de J. C.; c'est ainsi qu'il s'explique : « Vous êtes si misérables, que vous ne vous en » êtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient » enseigné; mais ceux qui ont suivi l'ont encore » poussé à une plus grande impiété. Car ni Paul, » ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'ont osé dire » que Jésus fût Dieu : mais le bon homme Jean » voyant que cette maladie avoit déjà gagné une » grande multitude en plusieurs villes de Grèce » et d'Italie, apprenant aussi, comme je crois, » que l'on révéroit, quoiqu'en cachette, les sé- » pulcres de Pierre et de Paul, a osé l'avancer » le premier; et ayant un peu parlé de Jean-Bap- » tiste, il revient au Verbe qu'il annonce, et dit : » Le Verbe a été fait chair et il a habité parmi » nous. » Julien reconnoît donc ici que saint Jean a enseigné clairement la divinité de J. C., et il le dit encore expressément ailleurs.

Eh bien ! maintenant, M. F...., comprenez vous toute l'étendue du raisonnement que

je puis vous faire, toutes les conséquences des preuves que je viens d'établir?

Je vous ai prouvé deux faits :

1.° La réalité des miracles;

2.° La foi constante de tous les premiers chrétiens en la divinité de J. C.

Avant de tirer toutes les conséquences qui découlent nécessairement de la réalité des miracles, je vous demanderai :

Pourquoi les juifs, pourquoi les païens, pourquoi les hérétiques, pourquoi les philosophes, au lieu de les révoquer au moins en doute, s'accordent-ils tous à les attribuer à la magie, et à appeler les chrétiens en général des *magiciens*? Répondez, M. F.... Au lieu d'imputer à la magie les faits surnaturels dont les apologistes de la Religion chrétienne accabloient leurs adversaires, ne leur étoit-il pas plus facile alors, et beaucoup plus facile qu'à vous aujourd'hui, de nier franchement ces prodiges? Ou les païens les croyoient vrais, ou ils les croyoient faux; pourquoi pas un n'étoit-il assez hardi pour les nier franchement, uniformément et constamment? Pourquoi Julien, si intéressé à les proscrire, se réfugie-t-il dans l'absurde magie? Pourquoi ne se trouve-t-il personne assez hardi pour accepter le défi de Tertullien, qui offre à tous les bour-

reaux du monde tout le sang des chrétiens, si, à la voix d'un seul d'entr'eux, le premier oracle venu n'est pas forcé de confesser *la Divinité de J. C.*, et de s'avouer lui-même un démon et un esprit immonde ?

Si un mahométan m'apportoit en preuve de sa religion les miracles de Mahomet, je ne les attribuerois certes pas à la magie ; je répondrois imperturbablement que ce sont des fables jusqu'à ce qu'il en produise les quatre caractères que je vous ai tracés. Si, pendant tant de siècles, ceux qui étoient les plus intéressés à les nier ne l'ont pas fait, vous arrivez trop tard, et je prescris contre vous.

Si J. C. n'est venu sur la terre que pour y établir votre déisme, les miracles étoient nécessaires, ou ils ne l'étoient pas.

S'ils étoient alors nécessaires pour rétablir cette doctrine oubliée parmi les hommes, ils le sont encore aujourd'hui pour l'y rétablir ; car votre déisme est aujourd'hui bien moins connu que n'étoit celui de Platon. Cependant, M. F..., si on vous demandoit des miracles pour justifier votre doctrine, ne crieriez-vous pas que la *raison, pour se faire entendre, n'a pas besoin de ces moyens surnaturels !*

S'ils n'étoient pas nécessaires pour prêcher

votre doctrine aux hommes, et pour l'y établir, pourquoi votre Dieu, infiniment sage, a-t-il fait pendant plusieurs siècles une prodigieuse série de miracles, tout-à-fait et entièrement inutiles selon vous, puisque vous n'en faites point, et que vous n'en pouvez point faire? Si ces miracles n'ont servi qu'à jeter l'humanité en général dans l'erreur, en établissant la divinité du Christ parmi les hommes, comment concilierez-vous cette absurde taumathurgie avec la véracité de votre Dieu?

Si la foi en J. C. Homme-Dieu n'étoit pas un dogme établi parmi les premiers chrétiens, pourquoi fut-il attaqué par Cérynthe, et pourquoi fut-il défendu par S. Jean? pourquoi fut-il attaqué par Paul de Samosate, et fut-il défendu au concile d'Antioche, 50 ans avant celui de Nicée? On ne combat pas et on ne défend point ce qui n'existe pas. Si le dogme de la divinité de J. C. ne doit son existence qu'à Constantin, et aux serviles pères du concile de Nicée, pourquoi Julien, Porphire, Jamblique, Libanius, n'accusent-ils pas les Galiléens de nouveautés dans leur doctrine? Pourquoi se taisent-ils sur un fait aussi grossier? Ils avoient autant d'intérêt que les déistes actuels à faire le procès à Constantin, et ils étoient pour cela

bien mieux placés. Dans sa satyre *des Césars*, Julien ne l'eût pas ménagé ; rien ne le gênoit lorsqu'il n'existoit plus : après l'extinction de sa famille, il pouvoit impunément outrager et flétrir sa mémoire (*a*). Est-ce un oubli ?

(*a*) Constantin est, aux yeux de M. F...., couvert de crimes, un monstre qui ne se fit chrétien que parce que, *selon Zozime*, les pontifes du paganisme lui avoient dit que leur religion n'avoit point d'expiations assez puissantes pour effacer les crimes qu'il avoit commis. Cette absurdité est amplement refutée, non-seulement par le silence de ses ennemis, par celui de Julien, mais bien plus encore par les éloges que lui ont prodigués d'autres auteurs païens, et par le culte idolâtre qui lui a été rendu après sa mort (*Eutrope*, *l. X.*) D'autres empereurs, plus coupables que lui, avoient bien trouvé grâces auprès des pontifes païens, qui n'étoient certes pas des casuistes bien rigides envers les coupables puissans. Mais les *principes* de M. Feuillade exigent cette petite diffamation ; d'ailleurs, il est convenu parmi les philosophes, que quinze siècles de vérités historiques doivent s'effacer en présence de leurs opinions. Je ne relèverai pas ici toutes les absurdités, les niaiseries qu'il débite sur le *Labarum* ; je lui dirai seulement que lorsqu'on veut parler d'histoire ancienne, il ne faut pas copier les auteurs du seizième siècle ; je le renverrai étudier la vie et la politique de Constantin, chez les auteurs contemporains,

Avant de finir cette lettre, permettez-moi de vous faire part d'une découverte que mes recherches dans l'histoire profane m'ont procurée. Vous croyez peut-être que le *projet de de réunion de tous les cultes* est de l'invention du Vicaire de Privas; détrompez-vous; quelqu'en soit la perversité, il n'en est pas l'auteur. C'est à un *prêtre* idolâtre que l'honneur en est dû; mais il étoit digne d'un prêtre apostat de le reproduire, et de l'habiller à la mode. Je crois en vérité qu'il n'est pas donné aux hommes, même les plus pervers, dans ce siècle

---

chrétiens ou païens : par exemple, dans Socrate, Sozomène, Philostorge, Théodoret, Optatianus, Porphire, Eusèbe, dans un poème à sa louange, dans les panégyriques composés par des païens, dans le poète Prudence; et je l'inviterai à ne pas nous apporter pour de l'histoire, les rêves du protestant Chaubsepié, *le supplément au dictionnaire de Bayle*, ceux de Mosheim, *Hist. christ. sect.* 4, *pag.* 978; enfin, ceux des compilateurs encyclopédistes, v.° *Constantin.* Et, si les auteurs anciens le fatiguent trop, il n'a qu'à consulter la savante dissertation de M. Duvoisin, et le père Tillemont.

Au surplus, le christianisme peut fort bien se passer de la moralité de Constantin; nous avons moins d'intérêt à venger sa mémoire, que M. F... n'en a à la rendre suspecte et odieuse.

de lumières, d'inventer une folie criminelle. Vous connoissez cet Héliogabale, ce jeune monstre de superstition, de débauche et de toute espèce de corruption, qui, sur le trône des Césars, étonna, à l'âge de 14 ans, par sa lasciveté, par son impudicité, par sa brutalité, par sa cruauté, Rome, la capitale de tous les crimes; qui mérita, à l'âge de 18 ans, d'être tué avec sa mère comme une bête féroce, et dont le corps fut traîné dans les rues et jeté dans le Tibre. Voilà le véritable auteur du projet de réunion de tous les cultes. M. F.... n'est que son inepte copiste.

Ce successeur de Macrin, avant d'être revêtu de la pourpre impériale, avoit été prêtre sacrificateur sous le nom de Lupus-Avitus-Varius-Bassianus, dans un temple situé à Emèse, dédié au soleil, appelé en syriaque Elagabal, *Soleil des montagnes*, et que les Grecs nommoient Héliogabale.

Bassien, appelé à succéder à Macrin, apporta son idole, *Héliogabale*, dans Rome, lui érigea un temple magnifique sur le mont Palatin (*a*), près de son palais; il y fit transférer

(*a*) *Ubi primum ingressus est urbem... Heliogabalum in Palatino monte juxta ædes imperatorias*

l'image de Cybèle, le feu de Vesta, le Palladium, les Ancilles ou boucliers sacrés, et tout ce qui étoit l'objet de la vénération des Romains, pour que CETTE DIVINITÉ FUT SEULE ADORÉE; il disoit de plus qu'*il falloit appeler et transporter dans ce temple les religions des juifs, des samaritains et* CELLE DES CHRÉTIENS, afin que les mystères de toutes les religions fussent soumis au sacerdoce d'Héliogabale.

Pour donner à son dieu une épouse digne de lui, il fit venir de Carthage la déesse *Céleste*, il se fit circoncire, et s'abstint de manger de la chair de porc:

Ouvrez, je vous prie, le 3.me volume de M. F...., vous verrez quelle divinité suprême ce moderne Héliognostique (*a*) offre à la véné-

---

consecravit eique templum fecit, studens et Matris typum, et Vestæ ignem, et palladium, et ancilla et omnia Romanis veneranda in illud transferre templum, et id agens ne quid Romæ Deus, nisi Heliogabalus, *coleretur*. Dicebat præterea, judæorum et Samaritanorum religiones, *et christianam religionem, illuc transferendam, ut omnium culturarum secretum Heliogabali sacerdotium teneret.* (Lamprid. Vita Heliogab., p. 102 et ibid. Salmas.; vide adhuc Herod, lib. V; Epit. Dion., p. 367.)

(*a*) Illuminé du soleil.

ration du 19.me siècle, autour de laquelle il veut que toutes les autres divinités fantastiques viennent se ranger comme subalternes. Si M. F.... n'est pas copiste, vous conviendrez que la corruption et la perversité engendrent dans l'histoire d'étranges parallèles.

C'est ainsi que les doctrines qui paroissent les plus opposées, le polythéisme et le déisme, se confondent dans leurs effets; c'est ainsi qu'un *prêtre*, jadis chrétien, mais apostat, à 18 siècles de distance, donne la main à un prêtre idolâtre; vous voyez comment ils s'allient pour marcher ensemble contre la vérité qui les foudroie également.

Ce sont des folies, direz-vous en repoussant cet écrit; peut-on sérieusement discuter de pareilles extravagances? Eh! oui, Monsieur, ce sont des absurdités, ce sont des folies, ce sera tout ce que vous voudrez; car quel est l'incrédule qui n'est pas fou? Mais ces folies sont-elles sans conséquences? Ces folies n'ont-elles pas fait fortunes il y a cinquante ans? Les plus hautes classes de la société ne furent-elles pas, comme les Abdéritains, frappées d'un vertige épidémique? Ce vertige, en parcourant tous les étages de la société, n'a-t-il pas mis en action toutes les passions de la multitude? Son règne est-il passé?

Il n'est pas un déiste qui, raisonnant de sang-froid, ne soit forcé de convenir que Voltaire, Rousseau, Diderot, Dupuis, Wolney, etc., ne soient des fous, et même des archi-fous dans les conséquences de leurs principes. Mais que ce même déiste qui envoie ses maîtres aux petites-maisons, rédige par écrit son symbole, et en déduise les conséquences, il ne se signalera que par d'autres folies, que par d'autres absurdités, que par des rêves de malfaiteurs. *Divinatio erroris, auguria mendacia et SOMNIA MALEFACIENTIUM, vanitas est* (*a*) : par la même raison qu'il n'y a pas de fous qui se ressemblent à Bicêtre, il n'y a pas de philosophes incrédules qui se ressemblent au monde.

C'est dans cette prodigieuse dissémination et variation de folies que se manifeste la colère du ciel qui les poursuit.

On ne peut mieux comparer la stupidité du philosophe qu'à celle de cet oiseau du désert qui, poursuivi, court se cacher la tête dans un buisson, et laisse tout son corps exposé aux traits du chasseur. Tel que l'autruche, l'incrédule poursuivi par ses remords, court se plonger la tête dans les ténèbres, et là brave un ciel irrité qu'il a cessé d'envisager.

(*a*) Ecclésiastic. XXXIV, 5.

Dans ma prochaine lettre, je prendrai en détail les objections que M. F...., cet apôtre de l'idolâtrie a entassées contre la divinité de J. C.

Je suis avec respect, etc.

SEPTIÈME LETTRE.

Lyon, le 1.er Décembre 1819.

MONSIEUR,

Une des grandes difficultés qu'on éprouve en combattant l'erreur, c'est de la saisir; jamais elle ne se présente avec cet ordre et cette méthode qui accompagnent toujours la vérité. Elle court quelquefois au-devant du vrai, mais c'est pour l'insulter, c'est pour le bafouer; elle fuit aussitôt à travers des nuages de poussière; elle abat devant elle tout ce qu'elle rencontre, le sacré comme le profane; et c'est dans les ruines, dans les décombres qu'elle se fortifie, qu'elle se retranche; chassée, poursuivie, elle laisse encore après elle le doute. Tantôt c'est l'histoire qu'elle défigure, tantôt c'est la fable qu'elle accrédite, tantôt ce sont des

contre-vérités qui choquent, tantôt des paradoxes qui révoltent, tantôt des jugemens qui font rire. C'est au milieu de cet épais brouillard et de ces fusées qu'il faut se faire jour, pour saisir deux ou trois principes, qui sont au fond tout ce qu'il y a de sérieux, et abandonner le reste au vent. Mais la plus grande difficulté, c'est encore de répandre des charmes, des fleurs sur sa route, c'est d'entraîner quelqu'un à sa suite pour le rendre témoin du combat, et de lui faire partager les plaisirs du triomphe de la croix. Au reste, depuis 18 siècles que la carrière est ouverte entre l'impiété et la religion, jamais la gloire du vaincu n'a fait celle du vainqueur.

Objection. La divinité de J. C., dit M. F...., ne provient que de la mode où étoient alors toutes les nations de peupler l'Olympe des personnages qui avoient étonné leur siècle.

Jésus étoit de ce nombre : Tibère voulut en faire l'apothéose; le sénat s'y refusa. Adrien le tenta de nouveau. Alexandre Sévère adora Jésus en secret; tous ces projets flatteurs persuadèrent aux chrétiens que J. C. étoit un Dieu, et cette opinion prévalut dans le concile de Nicée, où Constantin, pour gagner les chrétiens, et les opposer aux païens que ses

crimes avoient indisposés, fit proclamer la divinité de J. C. par 318 évêques, intimidés par ses menaces ou corrompus par ses promesses.

Tel est le résumé que m'ont offert les pages 320 à 335 du tome premier. M. F.... ne démentira pas cette analyse : je la crois fidèle.

Réponse. Si c'étoit la mode chez les Grecs, chez les Romains, de faire l'apothéose de tout homme extraordinaire, on conviendra que ce n'étoit pas la mode de peupler ainsi le ciel, chez les Scythes, chez les Arabes, chez les Persans, chez les Parthes, chez les Seres, chez les Indiens, chez les Goths et chez les Germains, tous peuples barbares. Or, chez tous ces peuples indépendans et ennemis du peuple romain, la divinité de J. C. étoit établie long-temps avant le concile de Nicée. « A peine, dit Théodoret(*a*), » les apôtres eurent-ils rejoint dans le tom- » beau celui qui les avoit envoyés, que le monde

---

(*a*) *Postquam vero ad illum se se receperunt à quo missi fuerant, omnes illis continuo perfruuntur, non solum Romani, quique Romanorum jugum amant, et ab illis gubernantur, sed et Persæ, et Scythæ, Massagetes, et Sarmatæ et Indi et Ethyopes, et, ut semel dicam, omnes fines terræ.* Theodor. Serm. VIII, de Martyrib.)

» entier jouissoit déjà du bienfait de leur prédi-
» cation. Non-seulement les Romains ; non-seu-
» lement ceux qui supportent leur joug, mais les
» Perses, mais les Scythes, mais les Massagétes,
» mais les Sarmates, mais les Indiens, mais les
» Ethyopiens, et pour tout dire, le monde connu,
» étoient adorateurs de Jésus Homme-Dieu. »
Partout ce nouveau Dieu jaloux faisoit crouler les temples, faisoit taire les oracles, et régnoit.

Si le peuple romain étoit dans l'habitude de faire des apothéoses et de peupler le ciel de ses grands hommes, le peuple juif étoit-il aussi dans cet usage impie et sacrilége ? Personne n'ignore la révolte qui éclata dans toute la Palestine, lorsque Pétrone, gouverneur de la Judée, voulut, par ordre de Caligula, établir dans le temple de Jérusalem la statue du dieu *Caligula*, sous la forme de Jupiter. Ce maître du monde fut contraint d'abandonner ce projet favori. Cependant *beaucoup*, dit Pilate, trois ans après la mort de Jésus, *croyoient que Jésus étoit véritablement Dieu*. Et selon M. F..., ces mêmes juifs, qui ne pouvoient supporter dans leurs murs, même la présence des *aigles romaines*, qui avoient rejeté avec mépris la statue du maître du monde, qui avoient menacé de s'ensevelir sous les ruines de la ville sainte

si

si leurs murs étoient profanés, pour plaire aux Romains auront cru en la diviuité de celui qu'ils ont supplicié comme blasphémateurs! Voilà les romans philosophico-historiques de Messieurs les éclaireurs du siècle! voilà leur science! voilà *leurs lumières!*

Mais n'oublionspas que, pendant que M. F.... accuse de cette idolâtrie Constantin et les pères du concile, Julien, leur ennemi, l'apostat, les absout par son silence, et en accuse S. Jean; que l'auteur de l'*Histoire critique* et du *Tableau des Saints* en accuse S. Paul; et que le juif vient au milieu d'eux leur dire à tous, qu"ils sont des ignorans, et que s'il a tué J. C., c'est parce qu'il blasphêmoit, c'est parce qu'il se disoit *Dieu*, c'est parce qu'il étoit *magicien*, c'est parce qu'il faisoit des prodiges avec le nom ineffable de Dieu (schemhamephoras) qu'il avoit pris dans le Saint des saints.

Si J. C. n'a prêché d'autre doctrine que le déisme dont M. F.... se donne pour le restaurateur et un nouvel apôtre, en quoi eût-il étonné l'univers? eût-il mérité des autels? Si, comme M. F.... et comme Héliogabale, il n'a offert à l'adoration des peuples que le soleil, en quoi eût-il été extraordinaire. Socrate, Platon

avoient aussi prêché un certain déisme, Pythagore avoit aussi prêché le culte du soleil; ils avoient eu, les uns et les autres, des prédicans bien autrement savans, bien autrement éloquens que Pierre, Jean et Paul; et cependant, nous dit Celse, personne ne songea à les déifier, jamais ni grec, ni romain, ni philosophe ne songea à leur élever des autels. Et un pauvre juif, fils d'un artisan, un juif supplicié dans un petit coin de l'empire romain, *sans miracles*, aura excité la jalousie des dieux du capitole! M. F.... a oublié ce précepte d'Horace qui veut de la vraisemblance jusque dans la fable :

Ut sint ficta proxima veris.

Quoi! voudroit-il nous persuader que, si J. C., en prêchant aux peuples le même déisme qu'il prêche aujourd'hui, a mérité des autels, il faut aussi lui en ériger? Voudroit-il reprocher à ses contemporains leur ingratitude? Ah! je conviens que si Voltaire, Rousseau, et même Marat, ont été en possession des maître-autels du Panthéon, M. F.... mérite, au milieu de ces dieux de la philosophie, au moins une chapelle. — Car, ou M. F.... est un homme extraordinaire, dans le sens qu'il prétend que J. C. l'a été, ou bien J. C. a été, comme M. F...., un homme fort ordinaire.

Objection. « *Pour établir la divinité de*
» *J. C. et le mettre au rang des dieux*,
» *à l'instar des païens....*, *il fallut néces-*
» *sairement avoir recours au mystère im-*
» *pénétrable de la consubstantialité....* Or,
» la consubstantialité du Verbe est reprouvée
» par les livres saints, par là même que cette
» expression est nouvelle, puisque l'apôtre
» S. Paul recommande à son disciple Timo-
» thée (*a*), d'éviter avec le plus grand soin les
» expressions nouvelles pour conserver le dépôt
» de la foi (*b*).

Réponse. 1.° Il est faux que l'expression de *consubstantiel* eût été nouvelle lors du concile de Nicée. M. F.... n'est ici qu'un ignorant écho des sociniens anglais. Sans mauvaise foi, un prêtre peut-il ignorer que déjà le patriarche saint Denis d'Alexandrie l'avoit employée, l'an 259, dans son apologie adressée au pape S. Denis, en lui rendant compte de son opinion touchant l'hérésie de Sabellius (c'étoit 66 ans avant le concile de Nicée); que le même pontife romain l'avoit également employée; que Théolognoste, homme savant, dit S. Athanase, en avoit fait usage? Peut-il ignorer que, 50 ans avant le concile de Nicée, ce mot

(*a*) Epist. I, c. VI, 20, 21.
(*b*) Feuil., t. I, p. 334.

étoit tellement consacré par l'usage, pour exprimer cet attribut de la divinité du Christ, que Paul de Samosate en abusa, en argumenta pour établir son hérésie, et que le concile d'Antioche condamna ce mot, l'an 264, dans le sens que l'employoit Paul (*a*).

2.° Il est encore faux que les livres saints, et sur-tout S. Paul, aient jamais défendu de se servir d'expressions justes pour exprimer sa pensée. L'apôtre recommande à Timothée d'éviter de prendre ses expressions dans les sciences profanes, d'éviter le *néologisme* philosophique, les équivoques, *et oppositiones falsi nominis scientiæ*.

La preuve que le concile de Nicée a suivi l'avis de S. Paul, c'est que les ariens ont rugi de fureur, à la vue d'un mot qui ne leur laissoit aucun subterfuge, aucune ressource, aucun moyen pour tordre le sens de ces paroles : *Mon Père et moi sommes une même chose.* C'est ce mot qui fit tomber le masque des ariens et qui irrite encore les sociniens et M. F....

Je ne sais trop quel intérêt les déistes d'aujourd'hui prennent aux ariens du 4.me siècle, si ce n'est celui de la confraternité qui existe

---

(*a*) *Fleur.*, Hist. ecclés., l. VIII, n.° 1.

entre toutes les impiétés possibles. Car Arius prétendoit que J. C. étoit *Dieu*. La croyance en étoit si générale, si universelle, qu'il n'osoit la contester ouvertement ; mais il soutenoit que J. C. étoit une créature de Dieu le père, antérieure à toute autre création ; que sa divinité lui étoit acquise et communiquée ; mais *qu'il étoit semblable à Dieu*. Les seules subtilités d'Arius prouvent que M. F.... est un ignorant, ou plutôt d'une extrême mauvaise foi, lorsqu'il attribue l'invention de la divinité de J. C. à Constantin et aux pères de Nicée. Je dirai encore plus, Cérynthe lui-même, qui vivoit du temps de saint Jean, n'osoit nier la divinité de Jésus ; car il soutenoit que le Fils de Dieu s'étoit réuni à la personne de Jésus, et qu'il ne s'en étoit retiré qu'à sa passion, tant la foi en l'Homme-Dieu étoit constante et universelle !

Objection. *Mon Père est plus grand que moi*, dit J. C. (*a*). Or, il est clair que J. C., dans ce texte, fait la comparaison de la personne de son père avec la sienne, et non pas avec l'une de ces *prétendues* natures qui ne seroit pas lui-même (*b*), donc il n'est pas Dieu.

(*a*) Joan. XIV, 28.

(*b*) Feuill., t. I, p. 354.

Réponse. C'est dans les ruines de l'arianisme que les sociniens ont déterré cette objection ; elle fut long-temps leur arme favorite, comme nous l'apprenons de S. Athanase, d'Epiphane, de S. Basile, des SS. Grégoire de Nazianze et de Nysse, de S. Césaire, de S. Ambroise, de S. Hilaire, etc.; Léonce a recueilli toutes les réponses que les catholiques y firent. Tous sont d'accord sur ce point, que l'Homme-Dieu parloit ici comme homme. Il n'est point étonnant, dit S. Basile, que quoique Dieu, *cum in forma Dei esset*, il se fût dit moindre que son père, lui qui s'étoit mis non-seulement au-dessous de son père, non-seulement au-dessous des anges, mais au-dessous même de l'homme. Ne devoit-il pas appliquer ces paroles du Prophète : *Je suis un verre de terre et non pas un homme; je suis l'opprobre des hommes, le rebut du peuple* (*a*) ?

On peut opposer à la divinité de J. C. tous les textes de l'Evangile où J. C. parle et agit comme homme ; ainsi, dans le même passage, lorsque J. C. dit : *Je vais à mon Père*, il y alloit, dit S. Augustin, comme homme, *ibat per id quod homo erat ;* il restoit comme Dieu, *manebat per id quod Deus erat.* Il

(*a*) Psalm. XXI, 7.

alloit en cela que, comme homme, il étoit dans un lieu quelconque; il restoit en ce que, comme Dieu, il étoit partout. *Ibat per id quod uno loco erat; et manebat per id, quod ubique erat* (*a*). Si M. F.... étoit assez savant pour pousser toutes les subtilités que fournissoit aux ariens la dialectique de l'école d'Alexandrie, nous le renverrions en présence de S. Basile et de S. Cyrille.

M. Feuillade prétend prouver par les livres saints, que Jésus-Christ n'a jamais enseigné sa divinité, et bien moins encore le mystère de la Trinité; et ce sont précisément les textes par lesquels nous établissons ces incompréhensibles dogmes qu'il allègue pour asseoir ses assertions.

Nous trouvons le mystère d'un seul Dieu en trois personnes dans ces mots de l'Evangile: *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit* (*b*). Et ailleurs: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit, et ces trois sont une*

(*a*) Tractat. LXXVIII.

(*b*) Matt. XXVIII, 19.

unité (*a*). Ailleurs : Je fais les œuvres de mon

(*a*) Joan. Epist. I , c. V , 7.

M. Feuillade conteste l'authenticité de ce texte , il prétend que , de l'*aveu des catholiques* , il a été ajouté à la vulgate , p. 332.

Nous savons que l'authenticité du verset 7 est contestée , non-seulement par les sociniens , mais par de savans catholiques. Il ne se trouve point , disent-ils , dans le très - grand nombre des anciens manuscrits ; il a donc été ajouté dans les autres par des copistes téméraires ; mais il y a aussi des *manuscrits non moins anciens*, dans lesquels il se trouve. On conçoit aisément que la ressemblance des premiers et derniers mots du verset 7 , avec les premiers et derniers mots du verset 8 , a pu donner lieu à des copistes peu attentifs de sauter le 7.me ; mais qui auroit été assez hardi pour ajouter au texte de St. Jean un verset qui n'y étoit pas ? Une preuve que la différence des manuscrits est venue d'une omission involontaire et non d'une infidélité préméditée , c'est que , dans plusieurs , le verset 7 est ajouté à la marge , de la propre main des copistes. Mais une autre réponse péremptoire , c'est que près de cent ans avant le concile de Nicée , Tertullien et St. Cyprien avoient cité ce verset 7 , l'un , *l. I , adv. Prax* , c. II ; l'autre , *de unitate eccl.* , p. 196. Il faut que M. F..... oppose à ces autorités des manuscrits plus anciens.

On peut consulter Dom Calmet , *Bible d'Avignon* , t. XVI , p. 462.

Père, et mon *Père* est en moi, et moi en lui (*a*).

Ce mystère nous est partout offert sous les termes de *Père* et de *Fils*; le titre de *Père* emporte avec lui l'idée de supériorité, le titre de *Fils* celui d'infériorité; dans le titre de *Père* placé dans tous les textes que vous voulez supprimer, je vois le *major me est* (*b*).

Si je ne connoissois pas le danger qu'il y a, en face des hérétiques, d'appliquer à des mystères incompréhensibles de leur nature, les idées que nous fournissent les choses créées, je me rendrois peut-être plus intelligible, en présentant dans notre propre nature le même mystère sous différentes formes, avec la même incompréhensibilité. Je hasarderai cependant

(*a*) Joan. X, 37, 38.

(*b*) *Tertia vero explicatio erat patrem majorem dici filio, etiam quatenus filius Deus erat non quidem reipsâ sed hoc ipso, quod ille pater hic filius erat. Patris enim nomen honorificentius naturâ suâ esse, quam filii. Quia principium et ut græci loquuntur, causam filiis significat, sic exponunt Athanasius, Hilarius, Epiphanius, Gregorius Naz., et Cæsarius, et multi alii.*

Maldonati comment. in Joan., cap. XIV, *Christ. quom. maj. Patre.*

quelques traits : Le dogme de la Trinité est gravé dans le monde physique comme dans le monde moral, et d'une manière toute aussi mystérieuse dans l'un que dans l'autre. Voyons-le dans le monde moral. En créant l'homme, Dieu dit : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* A ce mystère, il intéressa les adorables personnes de son ineffable Trinité, et il imprima dans l'ame de l'homme quelques traits de son essence. C'est ainsi que ce mystère devint une partie essentielle de l'ame créée à l'image de Dieu, c'est ainsi que cette ame qui raisonne ne peut se rendre compte à elle-même du mystère de son existence.

A peine fut-elle sortie des mains de son Créateur, que l'*esprit*, qui est dans l'homme le *major me est*, produisit la *parole* intérieure, le *verbe* qui fut la pensée, l'intelligence, image de ce Verbe divin engendré éternellement dans le sein de Dieu. De *l'esprit* et de la *pensée* jaillit cette complaisance que l'ame eût dès l'instant pour l'un et l'autre. Ce fut son amour, ce fut sa volonté, image grossière, bien imparfaite du Saint-Esprit, qui est l'amour substantiel du Père et du Fils. Descendez dans vous-même, M. F.... Pourquoi avez-vous peur ?.... Vous tremblez.... Rassurez-vous... C'est dans votre propre essence

que vous trouverez cette ame, ce *principe* duquel procède la pensée ou le *Verbe*, puissiez-vous y trouver l'amour ou la volonté *avec des gémissemens ineffables* (*a*) ! A travers les différences et les disproportions qui existent entre le fini et l'infini, entre le Créateur et la créature, entre les divines personnes et les facultés humaines, vous reconnoîtrez, malgré vous, l'image de cette divinité que vous outragez, que vous profanez ; vous reconnoîtrez que l'une *esprit*, au moyen de la *pensée* ou du *verbe* et de la *volonté*, composent essentiellement votre *être* moral, votre *unité ;* et, au moyen de ces facultés, image mparfaite des trois personnes divines, vous manifestez extérieurement une Trinité réelle qui est aussi incompréhensible pour vous-même que celle de votre Créateur.

Lorsque vous comprendrez votre propre nature, que vous cesserez d'être un mystère à

(*a*) M. Feuillade nous demande comment, et en quelle qualité le Saint-Esprit lui-même (Dieu), prie (Dieu) *pour nous avec des gémissemens ineffables* (Epist. ad Rom. VIII, ỳ. 26).

Je lui dirai de descendre en lui-même, de s'interroger, et je lui souhaite de trouver, non pas la solution du mystère, mais du moins l'application.

vous-même, vous pourrez, M. F...., argumenter sur la divinité.

Je serois porté à croire que ce mystère avoit été révélé à l'homme dans l'état d'innocence; mais que le péché en détruisit la tradition. On en trouve bien quelques traces çà et là dans les doctrines de l'antiquité, dans ce nombre *trois* que les enfans de Pythagore appeloient *divin*, dans la philosophie de Platon, qui n'étoit probablement que l'écho des sages orientaux, lorsqu'il distinguoit trois principes; savoir: le *premier* ou le bon par excellence, qui avoit enfanté l'idée ou la raison, et ensuite l'action ou l'esprit; en sorte pourtant que ces trois principes ne constituoient qu'*une seule et même essence*, comme Porphire et les autres platoniciens l'ont expliqué.

On en trouve encore quelques traces dans Philon, écrivain juif, qui, parlant de la raison ou de la parole, va jusqu'à l'appeler *le Fils de Dieu*, *son premier-né*, *son image*, *le souverain pontife*, *le médiateur entre Dieu et les hommes*.

Mais qu'il y a loin de ces mots énigmatiques à cette phrase de Bossuet :

« Dieu en se contemplant lui-même engendre
» éternellement son Verbe, qui est l'expression

» parfaite de sa vérité, son image, son Fils » unique, le plus pur éclat de sa lumière, » l'empreinte de sa substance. Dieu et son » Verbe, en se contemplant mutuellement, s'u- » nissent par l'amour, et produisent l'Esprit » saint, l'éternelle union de l'un et de l'autre (*a*). »

Ainsi, c'est dans l'homme formé à l'image de Dieu, que le chrétien peut apprendre quelque chose de cet ineffable mystère; c'est dans l'homme, c'est dans les richesses qu'il porte au-dedans de lui qu'il en trouvera une espèce d'image. En effet, je contemple la vérité, je me contemple moi-même, et je sens naître la pensée, ce premier germe de mon esprit, cette *parole* intérieure, ce *Verbe* qui est le *fils* de mon intelligence, la plus pure lumière de mon ame et l'image de ma substance. La fécondité de mon esprit ne s'arrête pas là : j'aime cette parole intérieure, je me complais en elle; voilà l'amour, fruit de l'esprit, fruit du Verbe qui les unit, qui l'unit à eux, et ne fait avec eux qu'une même vie.

Ces trois choses, l'intelligence qui m'est propre, la pensée que j'en ai, l'amour que cette contemplation, procédant des deux autres, fait naître, se supposent mutuellement, se répondent l'une à l'autre, ont entre elles une

(*a*) Discours sur l'Histoire universelle.

nature commune, et ne forment à elles trois qu'une même substance.

Comme la sainte Trinité présida à la formation de l'homme, elle voulut également intervenir dans sa dissolution.

C'est au nom de la Trinité que l'ame se séparera du corps, et lorsque pour l'homme toutes les illusions viendront à cesser, lorsque le philosophe sera sur le point de tomber entre les mains du Dieu vivant, l'Eglise, par la voix de son Ministre, lui rappellera encore l'auguste mystère qui a concouru à sa formation, à sa régénération, peut-être à sa sanctification, mais qui va immédiatement concourir à son jugement.

Partez, lui dira-t-elle, *partez*, *ame chrétienne*, *au nom du Père qui vous a créée*, *au nom du Fils qui a souffert pour vous*, *au nom du Saint-Esprit qui s'est répandu sur vous.*

Objection. « *Mon Père et moi*, est-il dit
» dans le même Evangile, *sommes une même*
» *chose :* alors les Juifs prirent des pierres
» pour le lapider. Jésus leur dit : J'ai fait de-
» vant vous plusieurs bonnes œuvres par la
» puissance de mon père; pour laquelle est-
» ce que vous voulez me lapider ? Les Juifs lui

» répondirent : Ce n'est pas pour aucune des
» bonnes œuvres que vous faites, que nous
» voulons vous lapider; mais parce que vous
» venez de blasphémer, en vous disant Dieu,
» tandis que vous n'êtes qu'un homme. Jésus
» leur répondit : N'est-il pas écrit dans votre
» loi : *J'ai dit vous êtes des dieux?* Si donc
» elle appelle *dieux* ceux à qui la parole de
» Dieu étoit adressée, et que l'écriture ne
» puisse pas être démentie, vous dites que je
» blasphême, parce que j'ai dit que je suis le
» fils de Dieu, moi que mon père a sanctifié
» et envoyé dans le monde (*a*). Jésus-Christ
» reconnoît donc qu'il ne s'appeloit *Dieu*, que
» dans le sens que le sont tous les hommes ,
» d'après les livres saints. Très-certainement la
» réponse qu'il fit aux Juifs, étoit trop claire,
» pour ne pas les induire en erreur, s'il avoit vé-
» ritablement participé à la nature divine; puis-
» que, parleurs inculpations, ils le mirent dans
» l'absolue nécessité de s'expliquer cathégori-
» quement sur cet objet. Seroit-ce la crainte
» d'être lapidé par les Juifs, qui suggéra à J. C.
» une telle réponse (*b*) ? »

Réponse. Je lis en effet dans le psaume 81,

(*a*) *Joan.* 10, *v.* 30 *et seq.*

(*b*) Feuil., t. I, p. 335.

que Dieu préside aux assemblées *des dieux de la terre* et les juge à son tour.

Le Seigneur avoit dit à Moïse : Je t'ai constitué le *dieu* de Pharaon (*a*).

Ailleurs, en parlant de l'esclave qui ne vouloit pas jouir du bienfait de la loi qui lui rendoit sa liberté au bout de 6 ans, le maître devoit le présenter aux *dieux* (aux juges). *Offeret eum Dominus Diis* (*b*).

Annoncez l'avenir, dit Isaïe, et nous saurons que vous êtes des dieux. *Et sciemus quia Dii estis* (*c*).

Tantôt c'est Moïse qui, ambassadeur de l'Eternel près de Pharaon, est appelé *dieu* parce qu'il va représenter Dieu lui-même; tantôt ce sont les prophètes qui annonceront au monde ses destinées, et qui seront appelés *dieux;* tantôt ce seront les juges sur leurs siéges, les rois sur leur trône, les pontifes dans leur chaire, qui seront *dieux*, parce qu'ils appliqueront la loi de Dieu, parce qu'ils la feront régner, parce qu'ils l'enseigneront. C'étoit donc un titre tout-à-la-fois métaphorique et prophétique.

(*a*) Exode, VII, 1. (*b*) Ibid. XXI, 6.
(*c*) Isaïe, XXI, 23.

Il étoit prophétique, puisqu'il annonçoit le véritable *Dieu*, le désiré des nations, celui qui devoit venir un jour instruire les hommes, régner sur eux, et les juger. L'écriture devoit être accomplie : *Non potest solvi scriptura.*

Ici c'est un argument qu'on appelle en logique *à minori ad majus*, et qui est dans toute sa force.

Si donc, dit J. C., *l'écriture appelle* par métaphore, *DIEUX*, *ceux à qui la parole de Dieu a été donnée*, adressée, confiée, *ad quos sermo Deï factus est*, *vous dites que je blasphéme*, moi que mon Père a sanctifié, moi que mon Père a envoyé dans le monde, *qui suis le Fils de Dieu ; comment ai-je blasphèmé ?* N'est-ce pas comme s'il eût dit : Si la métaphore dont les prophéties et les écritures se servent en parlant des juges et des hommes élevés en place, n'a point été un blasphème, comment en trouverez-vous un dans la bouche même du Fils de Dieu et du Verbe incarné ? Comment la réalité sera-t-elle une impiété, si la métaphore prophétique n'en est pas une ? Et pour faire sentir la différence qui existoit entre le vain titre de dieux que les écritures attribuent aux hommes chargés d'annoncer et de faire exécuter la parole de Dieu, et la

réalité inhérente à sa personne, il ajoute ces paroles remarquables, que M. F.... s'est bien gardé de citer, parce qu'elles contrarient ses principes : *si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne croyez pas en moi ; si, au contraire, je les fais, et si vous ne voulez pas croire en moi, croyez à mes œuvres pour que vous connoissiez et que vous sachiez que* MON PÈRE EST DANS MOI, ET MOI DANS MON PÈRE.

Oui, M. F...., *la réponse que Jésus faisoit aux Juifs étoit trop claire pour les induire en erreur.* Les pharisiens, qui étoient beaucoup plus instruits dans leur loi que vous ne l'avez jamais été dans l'Evangile, lisoient dans le texte de la loi et dans la tradition une explication formelle des paroles du Verbe incarné ; aussi cherchèrent-ils donc à l'arrêter. *Quærebant ergò eum apprehendere ;* aussi ne tardèrent-ils pas à le condamner sur cette demande : *Etes-vous le Fils de Dieu ? Oui, vous l'avez dit, je le suis : tu ergo es filius Dei. Qui ait : vos dicitis quia ego sum.* Le juif Orobio, qui a le plus écrit contre le Christianisme, pour justifier ses pères, ne s'est jamais avisé d'accuser les chrétiens de calomnies. Jamais les Juifs n'ont prétendu que c'étoit par erreur

qu'ils avoient tué J. C., et ils sont encore là pour donner un démenti formel à tous les philosophes.

Objection. « *Jésus-Christ croissoit en » sagesse, en âge et en grâce devant les » hommes.* » Comment un Dieu pouvoit-il croître en âge et en sagesse, demande ironiquement le Vicaire de Privas (*a*) ?

Réponse. Pour ne pas nous répéter, nous l'invitons à relire ce que nous avons dit de l'*Homme-Dieu ;* alors il concevra que J. C. croissoit en sagesse, non pas *réellement*, mais dans *l'opinion des hommes* (*b*).

Objection. « Un homme se prosternant devant » Jésus le prioit ainsi : *Bon maître*, etc. » Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelez-» vous *bon ?* il n'y a de bon que Dieu. Donc » Jésus-Christ ne se reconnoissoit pas pour » Dieu (*c*) ».

Réponse. Ici J. C., comme homme, parloit à un homme le langage des hommes, *Solebat*

(*a*) Feuillade, t. I, pag. 335.

(*b*) *Ita docuerunt Origenes, Epiphanius, Gregorius Naz., Theophilactus, Cæsarius, Vigilius, Gaudentius, Damascenus.* Maldon., comm. in 4 Evang., p. 993.

(*c*) Feuil., t. I., pag. 338.

enim sæpè non ex veritate, sed ex opinione hominum loqui.

Telle est la réponse de S. Chrysostôme, de Léonce, de Théophylacte (*a*).

Cependant nous invitons M. F...., dans sa prochaine édition, de retirer cette objection; elle est trop sotte et trop niaise pour figurer avec honneur dans un ouvrage aussi savant que le sien, et à côté de celle qui suit.

Objection. « Parlant du jour et de l'heure » du *jugement dernier*, Jésus dit: Personne » n'en sait rien, ni les anges qui sont dans le » ciel, *NI LE FILS*, parlant de lui-même, » cette connoissance est réservée au père » seul (*b*). Donc il n'est pas Dieu, puisque, » comme les créatures, il ne partage pas la » connoissance des décrets éternels (*c*). »

Réponse. C'est encore ici une objection sortie de l'école d'Alexandrie, ressassée par les sociniens et reproduite par le Vicaire de Privas. Il faut convenir que tous ces moyens sont bien vieux, et que s'ils étoient aussi solides qu'il les vante, le Christianisme seroit depuis long-temps effacé de dessus la terre.

Nous ne lui ferons pas d'autres réponses que

(*a*) Maldon., Comm., pag. 1813.

(*b*) Marc, XIII, 32. (*c*) *Ibid.*

celle que donnèrent aux Agnoëtes (*a*) Eulogius, patriarche d'Alexandrie, S. Basile et S. Augustin.

Nous répondrons d'abord à M. F...., 1.° qu'il ne s'agit pas, dans ce passage, du jugement dernier, mais du jour auquel J. C. devoit punir la nation juive par l'épée des Romains.

2.° Que J. C. même, comme homme, n'ignoroit pas le jour du jugement, puisqu'il en avoit prédit l'heure (*b*), le lieu (*c*), les signes et les causes (*d*).

Mais que par ces paroles le Sauveur vouloit réprimer la curiosité indiscrète de ses disciples, en leur faisant entendre qu'il n'étoit pas à propos qu'il leur révélât ce secret. Sa réponse a le même sens que celle d'un père qui dit à un fils trop curieux : *je n'en sais rien.*

En effet, J. C. dit de lui-même : *Je ne parle pas de moi-même ; je ne dis que ce qui m'a*

(*a*) Secte d'Enthychiens dont Themystius fut l'auteur dans le sixième siècle. Ils soutenoient qu'en tant qu'homme, Jésus-Christ ignoroit plusieurs choses, entre autres le jugement dernier. L'objection que fait ici M. F.... leur étoit favorite.

(*b*) Luc, XVII, 31.

(*c*) Matth. XXIV, 28.

(*d*) Luc, XXI, 25.

été ordonné par mon Père, qui m'a envoyé (a), et il répond à une autre question que lui faisoient les Apôtres : *Ce n'est point à vous de connoître les temps et les momens que le Père tient en sa puissance* (b). S. Paul dit ailleurs, qu'*en J. C. sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science* (c).

Mais nous avons à notre tour une objection particulière à faire à M. F.... sur ce passage. Vous voulez, M. l'abbé, prouver que les Apôtres, les Juifs n'avoient jamais cru à la divinité de J. C., et précisément il étoit difficile de choisir un texte qui vous fût plus contraire : si je vous l'eusse opposé, vous eussiez crié que c'étoit S. Jérôme qui l'avoit là placé tout exprès contre vous. En effet, si les Apôtres n'eussent pas cru à la divinité du Verbe, lui eussent-ils demandé quand tout cela devoit arriver ? lui eussent-ils demandé les signes de *son avènement* futur, et de la consommation du siècle ? Remarquez-le, ils ne lui adressoient pas la parole comme à un prophète, puisque J. C. leur répondit comme Dieu : *Car plusieurs viendront en mon nom.* D'ailleurs, ils savoient fort bien qu'il étoit inutile

(a) Joan. c. XII, 49. (b) Act. I, 7.
(c) Coloss. II, 3.

de questionner un prophète; qu'un prophète dit nécessairement ce qui lui est enjoint de dire, et qu'*il ne sait que ce qu'il doit dire.* Ils reconnoissoient donc en lui tous les *trésors de la sagesse et de la science* qui sont le partage exclusif de la Divinité. Les argumens de l'arianisme ne doivent pas être ceux des déistes; mais la vanité d'étaler de la science vous a fourvoyé, et vous a égaré dans le choix de vos armes. Maintenant nous n'avons plus d'objections à combattre, mais des impostures à démasquer.

Imposture. « L'apôtre S. Pierre, dans un dis-» cours qu'il adressa au peuple juif, NE LE » QUALIFIE QUE D'HOMME, *approuvé de Dieu,* » *par qui Dieu a fait beaucoup de prodiges,* » *et que Dieu a ressuscité.* »

Réponse. S. Pierre, il est vrai, commence son discours aux Juifs par leur montrer dans Jésus le Nazaréen un homme qu'ils ont tous connu, célèbre parmi eux par ses prodiges et ses vertus, par conséquent *approuvé de Dieu.* Mais ne fait-il que cela? *ne le qualifie-t-il que d'homme?* Voilà l'imposture. Son humanité étoit ici une vérité introductive d'une autre vérité plus importante. S. Pierre montre d'abord aux Juifs l'*Homme-Dieu* dans l'homme, dans

Jésus de Nazareth qu'ils ont tous connu ; il ouvre ensuite leurs livres, il déroule leurs prophéties, il leur fait toucher au doigt sa résurrection prédite par David (*a*) ; il leur montre sa divinité également annoncée et prédite par ce Roi-Prophète (*b*) ; il leur annonce et leur montre l'effusion de l'Esprit-saint dans la personne des Apôtres, et il termine son discours par ces paroles : *Il faut que toute la maison d'Israël sache, à n'en pas douter, que Dieu a fait Christ et Seigneur celui que vous avez crucifié.* — Répondez, M. F...., avez-vous dit vrai ?

Autre imposture. « Dans un autre discours,
» S. Pierre, parlant des prédictions de Moïse,
» s'exprime ainsi : *Moïse a dit : Le Seigneur*
» *votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères*
» *UN AUTRE PROPHÈTE COMME MOI ; vous*
» *l'écouterez en tout ce qu'il vous dira ;* donc,
» dit M. F...., S. Pierre ne parloit de Jésus
» que comme d'un prophète semblable à Moïse,
» et non d'un Dieu. »

Réponse. Un des caractères auxquels les Juifs devoient reconnoître le Messie, c'est que,

---

(*a*) Psal. XV, 8.

(*b*) Psal. CIX, 10 ; Psal. CXXXI, 11.

comme Moïse, il devoit être *un homme puissant en œuvres et en paroles;* comme Moïse, il devoit *racheter son peuple de la servitude;* comme Moïse, il devoit être *législateur;* comme Moïse, il devoit *parler à Dieu face à face;* enfin, comme Moïse, il devoit *être prophète.*

Tels étoient les signes auxquels les Juifs, d'après leurs livres, devoient reconnoître le Messie; il falloit donc présenter aux Juifs l'Homme-Dieu sous les traits sensibles de l'humanité auxquels il devoit être reconnu. Mais S. Pierre s'en tient-il là? Ne présente-t-il Jésus aux Juifs que comme un prophète semblable à Moïse? Ne leur montre-t-il pas aussitôt le *Fils de Dieu* dans celui que Dieu a envoyé pour les bénir et les racheter de leur iniquité (*a*)? Répondez, M. F...., avez-vous dit vrai?

Autre imposture. « Le diacre S. Etienne, » dans un long discours prononcé en présence » de ses juges, s'exprime en ces termes: C'est » ce Moïse qui a dit aux enfans d'Israël, Dieu » vous suscitera d'entre vos frères un prophète » comme moi; vous l'écouterez. »

(*a*) *Vobis primum Deus suscitans* FILIUM SUUM, *misit eum benedicentem vobis: ut convertat se unusquisque à malitiâ suâ* (Act. III, 16).

Même conclusion et même fausseté.

S. Etienne, après avoir montré à ses juges, dans la personne de J. C., le prophète semblable à Moïse, leur montre immédiatement celui dont les écritures avoient annoncé qu'il n'habitoit pas dans les temples bâtis de la main des hommes, mais dont *le ciel étoit la demeure*, dont *la terre étoit le marche-pied*, dont *la main avoit tout fait.* Puis, tout-à-coup saisi de l'Esprit-Saint, il lève les yeux vers le ciel, il voit la gloire de Dieu et Jésus assis à sa droite, et s'écrie : *Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu* (*a*). A ce cri, les Juifs, furieux de ce prétendu blasphème, ne se bouchèrent-ils pas les oreilles, et ne le lapidèrent-ils pas aussitôt ? Répondez, M. F...., avez-vous dit vrai ?

Autre imposture. « Jésus-Christ, sur la route » d'Emmaüs, s'entretenant avec ses disciples le » jour de sa *prétendue* résurrection, ceux-ci » lui parlant de Jésus comme d'un homme- » prophète, et Jésus ne les détrompe pas. »

Cela est encore faux : J. C. ne leur répondit-il pas aussitôt : O fous, ô cœurs tardifs à croire les prophètes, *n'a-t-il pas fallu que le Christ*

(*a*) Act. VII, 37 et seq.

souffrit toutes ces choses pour entrer dans sa gloire ? Et après la fraction du pain et sa disparution, l'appellèrent-ils encore un homme-prophète ? Ne s'écrièrent-ils pas : *Le Seigneur est vraiment ressuscité* (*a*) ! Répondez, M. F...., avez-vous dit vrai ?

Autre imposture. « L'apôtre S. Paul ne » s'exprime pas moins formellement dans son » épître aux Romains, lorsqu'en parlant des » élus, il dit : *Qui est-ce qui les condamnera* » *après que J. C. est non-seulement mort,* » *mais encore ressuscité, et qu'il est assis* » *à la droite de Dieu, où il intercède pour* » *nous ?* »

Pour toute réponse, j'apprendrai à M. F... à traduire le latin, et je lui prouverai, ou qu'il est un ignorant, ou un faussaire.

Nous lisons dans S. Paul :

Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui justificat.	Qui accusera les élus de Dieu ? Dieu qui, lui-même, justifie.
Quis est qui condemnet ? Christus Jesus qui mortuus est, immò qui resurrexit qui est ad dexteram Patris, qui etiam interpellat pro nobis (*b*).	Qui est-ce qui condamnera ? Jésus-Christ qui est mort, qui est même ressuscité, qui est assis à la droite de son Père, qui intercède aussi pour nous.

(*a*) Luc, XXIV, 25, 26.

(*b*) *Ad Roman. VIII*, 33, 34.

Lecteur, voilà le texte, voilà ma traduction, comparez-la avec celle de M. F....; il y a un faussaire; c'est lui ou moi : jugez et prononcez.

Est-ce ignorance? Est-ce inadvertance? Ce n'est ni l'une ni l'autre. *Ille reus est cui scelus prodest ;* il est coupable, parce que le vrai sens de ce verset *contrarie ses principes*, parce qu'il établit la divinité de J. C., parce qu'il prouve que J. C. jugera et condamnera les hommes, et qu'il ne peut les juger et les condamner qu'en sa qualité de Dieu.

Autre imposture. « S. Paul, dans son épître » à Timothée, dit : *Il n'y a qu'un seul mé-* » *diateur entre Dieu et les hommes, et cet* » *homme est J. C.* (qui s'est livré pour la ré- » demption de tous); or, il faut convenir, dit » M. F...., que l'office d'intercesseur auprès de » Dieu, et de médiateur entre Dieu et les » hommes ne sauroient convenir à la divinité? »

Pourquoi M. Feuillade supprime-t-il ces mots : *qui s'est livré pour la Rédemption de tous?* Parce que ces mots eussent démasqué sa turpitude. En effet, Dieu, comme Dieu, ne pouvoit être médiateur entre Dieu et les hommes; Jésus, comme homme, n'eût pas été plus que Moïse; il n'eût été, comme

Moïse, qu'un pécheur qui eût intercédé pour d'autres pécheurs.

C'est donc l'alliance de la divinité avec l'humanité qui a pu donner aux hommes un médiateur, un réconciliateur entre Dieu et les hommes : par cette alliance, J. C. est devenu, non-seulement le répondant de part et d'autre, mais encore le prêtre et la victime du sacrifice par lequel cette alliance a été consommée.

Pourquoi M. Feuillade place-t-il dans son objection le mot *d'intercesseur* comme synonyme de *médiateur ?* Certes, ce n'est pas ce qu'on lui a appris en théologie ! Les saints, les anges, l'Eglise triomphante prient et intercèdent pour l'église militante par les mérites de l'Homme-Dieu, seul médiateur entre l'humanité et la Divinité ; mais jamais chrétien n'a dit : *Jésus-Christ, priez pour nous.*

Nous terminerons ces réponses par cette réflexion de S. Jérôme : « Que les sectaires, » dit-il, ne se vantent point de ce qu'ils citent » l'*Ecriture-Sainte* pour prouver leur doc- » trine ; le démon lui-même en a cité des » passages ; l'*Ecriture* ne consiste pas dans » la lettre, mais dans le sens. Si nous nous » en tenions à la lettre, il ne tiendroit qu'à » nous de forger un nouveau dogme, et d'en-

» seigner que l'on ne doit point recevoir dans
» l'Eglise ceux qui ont des souliers et deux
» habits (*a*). »

Maintenant, Monsieur, il est utile de jeter un coup d'œil sur le chemin que nous avons parcouru et sur celui qui nous reste encore à faire.

Nous avons établi la divinité de J. C. aux yeux de tout incrédule à qui il reste encore quelque bonne foi, par le témoignage de tous ceux qui, depuis 18 siècles, ont arrosé la terre de leur sang, en attestant ce qu'ils avoient vu et entendu dans l'église ou assemblée des fidèles; nous avons établi la différence qui existe entre un martyr, et un enthousiaste qui meurt pour ses opinions. Nous avons établi les miracles de J. C., de ses Apôtres et de leurs successeurs, non-seulement par le témoignage de ceux qu'ils ont subjugués, mais encore par celui de ceux qui y ont résisté, c'est-à-dire, par celui des juifs et des païens. Nous avons établi ce qui constitue essentiellement le miracle, et ce qui les distingue, soit des prestiges de la magie, soit des œuvres de la physique occulte. Nous avons prouvé à M. F..... que la divinité de

(*a*) Dial. adv. Lucif. *in fine.*

J.C., que le mystère de l'*Homme-Dieu*, ou de l'Incarnation, celui de la Trinité, et tous les autres dogmes du Christianisme, avoient été le sujet essentiel de la prédication des apôtres, à dater du jour de la Pentecôte, l'objet de la foi de tous les chrétiens, celui de tous les martyrs, à dater de celui de S. Etienne. Et nous avons également puisé nos preuves chez les juifs, chez les hérétiques, chez les païens, chez tous ceux qui ont eu un intérêt quelconque à les combattre. Nous eussions pu pousser beaucoup plus loin cette démonstration; nous eussions pu sur-tout faire usage du fameux témoignage de l'historien Josephe, cité et opposé par S. Isidore de Peluse (*a*), S. Jérôme (*b*), Suidas, Sozomène, Nicéphore et Eusèbe, aux juifs, aux païens et aux hérétiques (*c*); mais il eût fallu l'appuyer

---

(*a*) *Isid. Pelus. Epist.*, *l. IV*; *Epist.* 125, *Eudumoni.*

(*b*) *Hieron. Catal. script. eccl. in Josephum.*

(*c*) Hist. ecclésiast., l. I, c. 2.

Jusqu'au seizième siècle, ce passage a été constamment regardé comme authentique. Osiander, disciple de Luther, est le premier qui l'ait révoqué en doute. Lefebvre, Blondel et d'autres protestans, tous conjurés contre l'autorité dont jouissoient les Pères de l'Eglise dans le monde chrétien, tous

d'une dissertation sur son authenticité ; et cela nous eût entraîné beaucoup au-delà des bornes que nous nous sommes proposées.

Nous avons montré le déisme sous la hideuse

---

décidés à les faire passer pour des faussaires, vinrent sur ses pas et en contestèrent l'authenticité. C'est Eusèbe qu'ils accusèrent de l'avoir inséré dans le texte de Josephe, parce qu'Eusèbe est le premier qui en ait fait mention. Les protestans ont entraîné après eux la foule des prétendus savans ; les incrédules, les protestans ont donc décidé sans appel que ce fameux passage ne seroit plus désormais qu'une interpolation des chrétiens ; et c'est aujourd'hui un dogme de foi dans les différentes bandes de philosophes. *Les savans*, disent-ils, ont décidé. Et *quels savans*, grands Dieux ! C'est comme si un jour on citoit M. Feuillade pour une lumière, une autorité irréfragable. Parmi le grand nombre de critiques, soit catholiques, soit protestans, tels que Pic de la Mirandole, le centuriateurs de Magdebourg, Galatin, Sixte de Sienne, Baronius, Pagi, Tillemont Sponde, Possevin, Vossius, Corréjas, Bellarmin, Spencer, Valois, de Ruie, Spanheim, Noël Alexandre, Huet, Parker, Péarson, Houtteville, qui ont vengé Eusèbe, nous nous contenterons de citer Daubuz, auteur anglais, protestant (*Caroli Daubuz de testim. Flavii Josephi*, *in*-8.°, *Londin. an.* 1708).

On peut encore consulter les savantes observations

que

figure de l'apostasie, dénaturant, tronquant, falsifiant les livres saints, pour détruire le dogme consolant de l'*Homme-Dieu*, et pour y subs-

---

du professeur Bullet, dans *son histoire de l'établissement du Christianisme*, pag. 118 et 119, in-4.°.

Ce savant professeur a démontré que le passage en question, non-seulement n'est pas supposé, mais encore qu'il n'a pas pu l'être, qu'il a été impossible à un faussaire d'imiter le style et les expressions de Josephe, d'en altérer tous les exemplaires, dont la majeure partie étoit et est encore entre les mains des Juifs, qui avoient un intérêt aussi grand pour la suppression que les chrétiens pour l'interpolation. Il a tourné en preuve la plupart des objections, et a fait voir que les autres sont sans fondement et contraires à toutes les règles de la saine critique. A ces observations, nous ajouterons qu'il existe au Vatican un manuscrit d'une très-haute antiquité, où le texte se trouve, mais *raturé*, il avoit donc été copié avant que d'être effacé. Au reste, voici ce passage :

« En même temps parut Jésus homme sage, *si toutes » fois on peut l'appeler homme*; car il fit *une in- » finité de prodiges*, et il enseigna la vérité à tous » ceux qui voulurent l'entendre, il eût plusieurs » disciples qui embrassèrent sa doctrine, tant des » Gentils que des Juifs. *Il étoit le Christ* (1), et

(1) St. Jérôme, *lib. de scriptor.* lisoit : *credebatur esse Christus*, on le disoit le Christ.

tituer la désolante doctrine de la *nécessité*, copiant servilement toutes les anciennes erreurs, et rabachant toutes les nouvelles, établissant le pyrrhonisme sur les ruines de toute certitude, ne s'accordant avec aucun hérétique, avec aucun incrédule et jamais avec lui-même; dans la férocité de son orgueil, dans la brutalité d'un cœur corrompu, dans l'égoïsme le plus stupide (*a*) dégradant l'homme et flattant toutes les passions

---

» Pilate, poussé par l'envie des premiers de la nation, » l'a fait crucifier. Cela n'empêche pas que ceux » qui avoient été attachés à lui dès le commen- » cement ne continuassent à l'aimer. *Il leur apparut* » *vivant, trois jours après sa mort*, les prophètes » ayant prédit et sa résurrection et son ascension. »

(*a*) Que l'on ne m'accuse pas d'exagération. M. F....., pag. 95, dit en termes formels : « Aimer » son prochain *comme soi-même*, renferme l'amour » que nous devons à Dieu et celui que nous » devons à nous-mêmes. » Ce sera donc le *moi* qui sera le type de l'amour du prochain, ce sera le *moi* qui sera le type de l'amour de Dieu, et la morale de M. F..... se réduit à ce mot : *Ego sum proximus mihi.* Telle est l'*humanité* des philosophes, qu'elle repose uniquement sur l'intérêt personnel; tandis que la charité chrétienne s'élance hors de l'homme, et va se rattacher à J. C. *Hoc enim sentite et in vobis, quod et in Christo Jesu* (Philip. II, 5).

de l'homme, appelant contre l'humanité les fureurs du fanatisme, parlant avec emphase des droits de la raison, et plongeant dans les sombres rêves du polythéisme, des parses, des druides, dans l'idolâtrie et dans la métempsycose, cette noble faculté que le Créateur a départie à l'homme pour discerner le vrai d'avec le faux.

Nous avons réfuté les objections contre la divinité de J. C., que M. F.... a puisées bien moins dans les livres saints que dans les décombres et les ruines de l'arianisme.

Maintenant, que nous reste-t-il à faire? Dissiper encore les nuages accusés par le libertinage, produits par l'orgueil, grossis par l'impiété sur l'authenticité et la sainteté de nos livres, sur l'infaillibilité et la sainteté de l'Église, sur la nécessité et la sainteté des sacremens. Nous terminerons notre ouvrage par une dissertation sur la conformité que l'auteur de *l'Origine des cultes*, et celui de *la Réunion de tous les cultes* ont trouvé entre les rits du paganisme et ceux du Christianisme. Nous abandonnerons ensuite M. F.... à lui-même, nous le laisserons divaguer tout seul sur *la prescience*, *la prédestination*, *la réprobation ;* nous le laisserons aux prises avec la politique, pour régler le prêt de l'argent; aux prises avec les enfans de Luther,

de Calvin pour les régenter, pour les mettre d'accord sur l'intelligence des livres saints; enfin en expiation de ses blasphêmes, nous laisserons ce nouvel Héliognostique exposé aux ardeurs de son dieu, se morfondre sous les rayons de celui qui *est le principe, la cause de la vie, de l'intelligence de tous les êtres* (*a*), qui *est à lui-même sa cause* (*b*), qui *est éternel, inaltérable* (c), qui *est unique dans son espèce* (*d*); nous le laisserons adresser ses prières nocturnes aux étoiles qui sont des *anges véritables* (*e*); nous le laisserons-là; *Donec sciat quod dominetur excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit det illud* (*f*).

Je suis avec respect, etc.

(*a*) Feuill., t. III, p. 56.
(*b*) P. 57.
(*c*) P. 57.
(*d*) P. 64.
(*e*) P. 240.
(*f*) Dan. IV, 29.

HUITIÈME LETTRE.

Lyon, le 1.er Janvier 1820.

MONSIEUR,

Accablé sous le poids des divines écritures, il ne reste de ressources à l'impie que d'en contester l'authenticité ; tel est le parti désespéré où son aveuglement l'entraîne, qu'il est contraint de citer à son propre tribunal tous les peuples, tous les âges ; et comme si toute la science des sept sages de la Grèce eût été fondue dans sa cervelle, il est forcé d'évoquer à lui et de réviser les arrêts du monde entier.

Avant d'aborder les objections de M. F..... contre les livres saints en général, il me semble que je pourrois lui opposer avec succès la voie de *prescription* (*a*).

(*a*) On appelle en controverse, *voies de prescription*, ce que l'on nomme au barreau : *fins de non recevoir*, ou raisons par lesquelles on prouve que, sans entrer dans le fond de la question, une personne ne doit point être admise à plaider. Ces moyens s'appellent encore *préjugés légitimes*.

« La méthode des hérétiques, dit Tertullien,
» est de disputer contre nous par les écritures ;
» je soutiens que l'on ne doit pas les y ad-
» mettre. Avant de disputer sur la lettre d'un
» titre, il faut commencer par examiner à qui
» appartient ce titre, pour ne pas admettre
» à sa connoissance celui qui n'y a aucun droit.
» Il faut savoir qui sont ceux à qui appartient
» la foi : de qui, par qui, quand et à qui
» est venue la doctrine qui fait les chrétiens.
» C'est aux hérétiques à montrer leurs
» livres, les origines de leurs églises, l'or-
» dre et la succession de leurs évêques ; en
» sorte qu'elles remontent à un apôtre, ou
» à quelqu'un de ces hommes apostoliques qui
» ont vécu avec les apôtres jusqu'à la fin.
» Ainsi, l'église de Smyrne rapporte que
» Polycarpe y fut établi par Jean ; ainsi,
» l'Eglise romaine montre Clément ordonné
» par Pierre ; parcourez les Eglises aposto-
» liques, vous y verrez encore à leurs places
» les chaires mêmes des apôtres, vous y enten-
» drez encore lire leurs lettres originales. Etes-
» vous près de l'Achaïe ? vous avez Corinthe ; en
» Macédoine ? vous avez Philippes et Thessalo-
» nique ; en Asie ? vous avez Ephèse ; en
» Italie ? vous avez Rome dont nous Afri-

» cains prenons aussi l'autorité. Qu'elle est » heureuse ! cette Eglise, où les Apôtres ont » répandu toute leur doctrine avec leur sang ; » où Pierre a souffert comme le Sauveur, où » Paul a été couronné comme Jean-Baptiste, » où l'apôtre Jean, après avoir été impuné- » ment plongé dans l'huile bouillante, a été » relégué dans une île (*a*) ! »

Ne pourrois-je pas, à l'exemple de Tertullien, demander à M. F..... quel droit, quel titre il peut avoir à faire l'examen de nos livres, à scruter nos titres ? Est-il chrétien ? S'il l'est, où est son église, où est son pasteur, où est sa généalogie jusqu'à Jésus-Christ ? N'est-il pas chrétien ? Quel intérêt prend-il à discuter les titres d'une société qui lui est étrangère ? Si, étant possesseur d'un héritage, un étranger me demandoit connoissance des titres de ma propriété, ne commencerois-je pas par exiger de cet indiscret la production de ses droits ? Si cet étranger vouloit ensuite me prouver que ma possession est caduque, et que mes titres sont altérés ou falsifiés, ne lui répondrois-je pas : Que vous importe ? Une possession héréditaire de plusieurs siècles, n'équivaut-elle

(*a*) Tert. de Prescript., c. 15, 19, 20, 32, 38.

pas à tous les titres possibles ? Ma foi est également une possession héréditaire ; si mes titres (je le suppose), ont été altérés par la rouille des siècles , ils sont justifiés par la manière dont moi et tous mes ancêtres avons possédé. La tradition est là pour rendre témoignage de ma possession , prouvez que mon père n'a pas joui de la même manière que moi, consultez, informez-vous, faites des enquêtes ; c'est dans la possession de mes pères et de mes aïeux que mes titres se justifient : je serois sans titre, que ma possession seroit imperturbable, *possideo quia possideo.*

Outre cette possession immémoriale , n'ai-je pas tous les arrêts des cours souveraines , qui , de siècles en siècles m'ont maintenu dans ma propriété en dépit des jaloux , des envieux , des niveleurs , des plaideurs , des querelleurs ?

Outre la tradition , je produis encore , comme catholique , à tous mes ennemis, les arrêts des tribunaux et des cours souveraines , c'est-à-dire , des conciles particuliers et des conciles œcuméniques. Avec Tertullien, j'opposerai donc à M. F..... les jugemens rendus , en faveur de ma possession, dans le second siècle contre Marcion, Appelles, Valentin , les Gnostiques , les Caïnites, les Ebbionites, les Nicolaïtes ;

dans le troisième, contre les Novatiens, les Sabelliens, les Manichéens, les Origénistes; dans le quatrième, contre les Donatistes, les Apollinaristes, les Priscillianistes, enfin, contre les Ariens; et dans les siècles suivans, contre les Pélagiens, les Semi-Pélagiens; ainsi, de siècle en siècle, jusqu'à Berenger, Luther, Calvin, Socin, et la tourbe philosophique, j'opposerai, outre ma possession, des montagnes de jugemens et d'arrêts qui la protégent et la consacrent, contre toutes les attaques de l'incrédulité présente et à venir.

Un des moyens triomphans avec lequel l'Eglise a constamment repoussé ses adversaires, a été celui de leur demander leur extrait de naissance. Vous êtes d'hier! leur a-t-elle dit, et moi d'avant-hier; vous errez, vous trompez, vous séduisez par cette seule raison que vous êtes d'hier; si vous n'aviez pas de date, si vous m'étiez contemporains, vous pourriez me disputer le rang; mais l'erreur n'a jamais marché que sur les traces de la vérité; *verum falso prius* (*a*). Vous n'avez falsifié mes écrits que parce que mes écrits

(*a*) Nous ne parlons pas ici des vérités physiques, mais seulement des vérités morales.

subsistoient ; vous ne les avez altérés que parce qu'ils *contrarioient vos principes*, que parce qu'ils contrarioient de prétendues vérités que vous aviez fabriquées, comme si l'homme qui est menteur pouvoit être l'auteur d'une vérité quelconque (*a*).

C'est un principe de jurisprudence universelle, que nul ne peut profiter de sa fraude. Qui étoient les premiers hérétiques ? — Des philosophes. — Qui sont ceux qui ont supposé les faux testamens des patriarches, les fausses prophéties, les faux évangiles ? — Des philosophes. Qui sont ceux qui ont forgé des anciens livres sous le nom d'Orphée, de Linus, de Musée, d'Eumolpe, de Trismégiste, d'Osian ? — Des philosophes. Qui sont ceux qui, encore aujourd'hui sous le nom

(*a*) Ces erreurs, il est vrai, peuvent usurper quelques instans les droits de la vérité ; la chaleur du combat, l'ardeur de la dispute, la crainte de la défaite, quelques passions de circonstance peuvent les soutenir quelque temps ; mais elles finissent par se calmer, les nuages se dissipent, les partis s'isolent, ils restent désarmés, la vérité enfin demeure toujours maîtresse du champ de bataille ; au reste, contre une vérité qui rallie tous les hommes, il y a mille erreurs qui les divisent.

d'*histoire philosophique* , *tableau philosophique*, anéantissent l'histoire pour lui substituer des romans , et pour accréditer des fables ? — Des philosophes. Qui sont ceux qui naguères ont falsifié , tronqué , supposé même des actes émanés du Saint-Siége? — Des philosophes. Et la philosophie viendra hardiment faire valoir ses crimes ! Et ses impostures seroient encore des armes dans ses mains ! Non , M. F..... *fraus sua nemini prodest.*

Il est encore une autre voie de prescription qui est particulière à M. Feuillade, et qui, devant tous les tribunaux, seroit péremptoire.

Si c'est par nos livres qu'il veut prouver ses impiétés , il faut qu'il les prenne tels qu'ils sont. Ils sont vrais , ou ils sont faux. S'ils sont vrais , qu'il les fasse valoir, s'il peut, en faveur de son opinion ; s'ils sont faux, il doit les rejeter, il ne peut les invoquer , il ne peut en tirer aucune conséquence en faveur de ses absurdités , parce que le faux ne peut jamais rien prouver.

C'est donc une extrême folie d'annoncer qu'on va prouver le déisme philosophique par les *livres saints* des chrétiens , en même-temps que l'on s'efforcera d'en prouver la fausseté. Si devant les tribunaux vous attaquiez un tes-

tament comme *faux*, oseriez-vous réclamer le legs qui vous y seroit accordé? Oseriez-vous dire : Il est faux pour vous qui le produisez, et il est vrai pour moi qui l'attaque? Le juge ne vous diroit-il pas que vous ne pouvez *scinder*, diviser un témoignage, invoquer (*a*) sa véracité et l'arguer en même-temps de faux?

Mais ne croyez pas, M. F.... que je m'ar-

(*a*) On peut se servir, dit le savant Vicaire, contre une secte des écrits qu'elle approuve, lorsqu'ils *combattent clairement* des assertions qu'elle soutient; et l'on peut regarder comme *apocryphes*, ou comme ne *prouvant rien*, les autres écrits qu'elle reçoit, qui favorisent ces mêmes assertions; *ce principe est une excellente règle de critique.* (Feuill., t. I, p. 169).

Il dit ailleurs que l'Eglise, en variant même dans ses erreurs, a été obligée, pour soutenir ses *dernières*, de faire de *nouvelles* additions à l'Ecriture, qui sont inconciliables avec celles précédemment faites; *aussi trouve-t-on*, dit-il, *dans l'Ecriture tout ce que l'on veut.*

Il seroit à désirer que M. le Vicaire nous eût indiqué les *dernières* erreurs de l'Eglise et leur date, les dernières additions et leur date; malgré cela, il faudra qu'il convienne qu'un philosophe ne trouve pas encore dans nos livres tout ce qu'il veut, puisqu'il est forcé de les falsifier et de les tronquer.

rêterai vis-à-vis de vous avec *des fins de non-recevoir ;* si ces moyens sont des barrières que la justice humaine a posées contre les intempérances de la chicane, ils sont souvent aussi l'asile de l'iniquité ; les *fins de non-recevoir* ont trop consacré d'injustice pour que la Religion s'en fasse un palladium. Il n'y a jamais de *prescription* entre la vérité et l'erreur, entre le temps et l'éternité, parce que la vérité est la fille de l'Eternel, comme l'erreur est la fille de l'homme mortel.

Tels que ces sauvages stupides qui, par des clameurs et le fracas des bruyans instrumens, prétendent arrêter la marche du soleil, nos philosophes espèrent arrêter et suspendre le cours de la vérité; mais à travers les ruines et du sein même des tombeaux, elle s'élancera toujours cette éternelle vérité, pour consoler les uns, et pour épouvanter les autres.

Objection. « *Il n'est pas certain que les* » *livres que l'Eglise catholique reçoit comme* » *authentiques soient réellement tels.* Méli- » ton, qui vivoit dans le milieu du second siècle, » faisant l'énumération de ceux de l'ancien » testament, nomme tous ceux que l'Eglise » reçoit, à l'exception de ceux des Machabée et » de celui d'Esther (*a*). »

(*a*) Feuill., t. I, p. 112.

Réponse. Il n'est pas certain. Vous doutez donc? et pourquoi sur un doute bâtissez-vous des systèmes que vous donnez pour positifs?

Méliton, dans sa lettre à son frère Onésime, dit qu'il a voyagé en Orient pour savoir quels étoient les livres canoniques, non pas des *chrétiens*, mais des *juifs*, pour connoître de quels livres ils composoient leur canon; c'est-à-dire, le catalogue de ceux qu'ils appeloient divins. Il trouva alors parmi eux ce que nous trouvons encore aujourd'hui, qu'ils ne mettoient parmi les livres divins ou inspirés que ceux dont leurs pères avoient, disent-ils, dressé le canon dans le temps de la grande Synagogue, c'est-à-dire, après le retour de la captivité (*a*); que ce canon ou catalogue contenoit 22 livres, autant que de lettres dans l'alphabet; que pour faire 24 livres ou 24 lettres, ils séparoient les lamentations de Jérémie de ses prophéties, et le livre de Ruth de celui des Juges. Saint Jérôme, saint Epiphane (*b*), saint Cyrille de Jérusalem (*c*), saint Hilaire (*d*) ont donné ce

(*a*) Voyez le traité *Mégillah*, dans la Gémare, c. III.

(*b*) *Hæres.* 8, n.° 6, *de Pond. et Mens.*, n.° 3, 4, 22, 23.

(*c*) *Catech.* 4.

(*d*) *Prolog. in Psal.*

même catalogue, ainsi que le concile de Laodicée (*a*), et Josephe (*b*), tel que le voici :

1.° La Genèse, 2.° l'Exode, 3.° le Lévitique, 4.° les Nombres, 5.° le Deutéronome ; voilà le Pentateuque, 6.° Josué, 7.° les Juges avec Ruth, 8.° Samuel ou les deux premiers livres des rois, 9.° les Rois, qui sont les deux derniers livres de ce nombre, 10.° Isaïe, 11.° Jérémie avec ses lamentations, 12.° Ezéchiel, 13.° les 12 petits prophètes, 14.° Job, 15.° les Psaumes, 16.° les Proverbes, 17.° l'Ecclésiaste, 18.° le Cantique, 19.° Daniel, 20.° les Paralipomènes en 2 livres, 21.° Esdras, doubles, 22.° Esther.

Méliton, en faisant le catalogue des juifs, le composant de 22 livres, avoit raison, mais il omettoit le livre d'*Esther* qu'ils ont toujours reçu et qu'ils reçoivent encore. Ainsi, quelque soin qu'il eut pris, son catalogue n'étoit pas complet, ou c'est une faute du copiste.

Je conviens que dans le principe toutes les Eglises n'étoient pas également instruites sur ce sujet, et que quelques-unes ne connoissoient pas tous les livres canoniques ; il ne faut pas

(*a*) *Can.* 60.

(*b*) Lib. I, *contre Appion*, c. 9.

s'en étonner, puisqu'il y avoit des Eglises qui subsistoient sans aucune écriture, comme saint Irenée le témoigne (*a*).

Nous convenons que le canon des juifs a été suivi dans les premiers siècles de l'Eglise, les anciens pères ne pouvant mieux faire, parce qu'alors l'Eglise n'avoit pas encore prononcé, parce qu'alors on n'avoit pu comparer la tradition des Eglises d'Occident avec celle des Eglises d'Orient. Mais aucun d'eux, en citant le canon des juifs, n'a prétendu qu'il étoit exclusif, et que l'Eglise ne pouvoit y en ajouter d'autres. L'an 397, le concile de Carthage mit dans le canon des saintes écritures des livres que le concile de Laodicée n'y avoit pas mis 30 ans auparavant, parce qu'à Carthage on suivoit la tradition des Eglises d'Occident, de laquelle l'Eglise de Laodicée n'avoit pas connoissance. C'est ainsi que le concile de Trente, en réunissant la tradition de tous les siècles et de tous les pays, a formé définitivement le canon des saintes Ecritures.

Il en a été de même du nouveau Testament. — On a constamment reçu pour canoniques, les 4 Evangiles, les Actes des Apôtres, les

(*a*) Irenæ., l. III, c. 4.

14 Epîtres de S. Paul. Voilà, dit Eusèbe, après les plus anciens Hagiographes les livres qui étoient reçus d'un consentement unanime (*a*), c'est pourquoi on les appeloit *Proto-canoniques*.

Le défaut de communication entre les Eglises d'Orient et celles d'Occident fit que l'on eut dans le principe quelques doutes sur la canonicité de l'épître aux Hébreux, des épîtres de S. Jacques et S. Jude, de la seconde de S. Pierre, des 2.me et 3.me de S. Jean et de l'Apocalypse. Mais ces écrits ont été reçus de tout temps par quelques Eglises. C'est ce que nous voyons dans les conciles de Laodicée, de Carthage, de Rome, et dans le dernier canon des Apôtres. C'est ce qui a déterminé le concile de Trente à le mettre au même rang que les autres ; c'est pourquoi on les nomme *Deutero-canoniques*.

Les épîtres dont la canonicité a d'abord été contestée, sont celles qui n'avoient été adressées à aucune Eglise en particulier, comme celle aux Hébreux qui étoit adressée à tous les juifs convertis. D'autres qui étoient adressées à des particuliers, ne parurent pas aussi impor-

---

(*a*) Hist. ecclésiast., l. III, c. 25.

tantes que celles adressées aux églises de Rome, de Corinthe et d'Ephèse. Eusèbe (*a*) distingue donc trois sortes de livres du nouveau Testament; 1.° ceux qui ont d'abord été reçus d'un consentement unanime; 2.° ceux qui n'ont pas été reconnus d'abord par toutes les Eglises, et qui ont été citées comme Ecriture sainte par quelques auteurs ecclésiastiques. Cette dernière classe se divise en deux, l'une qui, par la suite, a fait partie du canon, l'autre qui, sans en faire partie, a été conservée comme des livres utiles et respectables. Tels sont les livres du Pasteur, l'Epître de saint Barnabé, les deux lettres de saint Clément; 3.° les livres supposés et forgés par les hérétiques pour autoriser leurs erreurs, livres que l'Eglise catholique a toujours rejetés; tels sont les évangiles de saint Thomas, de saint Pierre et les fausses apocalypses.

Ainsi il résulte que la canonicité de tel ou tel livre repose sur la tradition ou l'autorité de l'Eglise.

Objection. « De l'aveu même des chrétiens de nos jours, il se fabriqua, dans les premiers siècles de l'Eglise, *plus de quarante faux*

(*a*) Hist. ecclésiast., l. III, c. 25.

Evangiles, et beaucoup plus de fausses
» *Epîtres, que l'on attribuoit aux Apôtres,*
» *pour les rendre plus respectables. La Re-*
» *ligion catholique n'a-t-elle pas rejeté les*
» *vrais et adopté les faux? C'est sur quoi*
» *elle ne peut prononcer, sans être tout-à-*
» *la-fois juge et partie; son autorité, à cet*
» *égard, devient nulle, parce qu'elle ne peut*
» *pas la prouver par ces mêmes livres, sans*
» *tomber évidemment dans le cercle vicieux*
» *qui existeroit néanmoins, si deux auto-*
» *rités se servoient réciproquement de preuve.*
» *Il n'est donc pas certain que les livres*
» *admis par les chrétiens de nos jours, soient*
» *authentiques* (*a*).

Réponse. Il est faux qu'il y ait eu des évangiles supposés dès le premier siècle; je défie M. Feuillade de prouver la date des faux évangiles.

Il est faux que les évangiles *supposés* aient été aussi nombreux que le prétendent les incrédules.

(*a*) Cette objection est copiée de l'*examen critique*, c. I; de l'*histoire critique de Jésus-Christ*, Préf., p. xvj; *des réflexions importantes sur l'Evangile*, p. 129.

Cette objection inventée par le juif Orobio (*a*) a été répétée par la troupe moutonnière. Pour faire un canon de 40 *faux évangiles* fabriqués dans *les premiers siècles de l'Eglise*, ils ont ajouté à celui du juif Orobio, un prétendu *évangile éternel* fabriqué au treizième siècle, *une vie de Jésus-Christ*, écrite en persan l'an 1600, enfin le livre *du père Berruyer* (*b*); et beaucoup de livres pieux. D'où est venu le grand nombre d'évangiles apocryphes ? de l'abus d'un terme. Au second siècle et dans les suivans, on a nommé *évangiles*, non-seulement tous les livres du nouveau Testament (*c*), toutes les histoires de J. C. ou de la Sainte Vierge, mais encore les professions de foi, les catéchismes, les livres de croyance et de morale des hérétiques.

La différence des noms et des titres a encore servi à les multiplier. Il y a tel de ces livres qui a porté 3 ou 4 noms différens, 1.° l'évangile des Hébreux; 2.° celui des Nazaréens; 3.° celui des 12 Apôtres; 4.° celui de saint Pierre, tous n'ont fait qu'un évangile, c'est-à-dire, celui de

(*a*) *Amica collatio*, p. 239.

(*b*) Hist. critiq., Præfat, p. xvj.

(*c*) PP. Apost., t. I, 175.

saint

S. Matthieu. Fabricius, auteur protestant, en convient lui-même (*a*).

Il faut expliquer encore ce qu'on entend par *apocryphes*.

Ce mot, selon son étymologie, signifie *caché*; en ce sens, on nommoit *apocryphe* tout écrit gardé secrètement et soustrait à la connoissance du public. Ainsi, les livres sybillins confiés à la garde des décemvirs, les annales d'Egypte et de Tyr, dont les prêtres étoient seuls dépositaires et dont la lecture n'étoit pas permise à tout le monde, étoient des livres *apocryphes*; mais ils n'étoient ni *faux* ni *supposés*. Un livre, parmi ceux de l'ancien Testament, quoique sacré, quoique divin, pouvoit être *apocriphe*, s'il étoit resté déposé dans le temple et s'il n'avoit été ni communiqué au peuple, ni porté dans le catalogue public des écritures, tels que les 3.me, 4.me d'Esdras, 3.me et 4.me desMachabée, et l'oraison de Manassès, etc. Ainsi, avant la traduction des Septante, les livres juifs pouvoient être considérés comme *apocryphes*, par rapport aux gentils; ceux non insérés dans le canon ou catalogue des écritures étoient *apocryphes*, par rapport aux Juifs.

(*a*) *Fabr. Cod. Apocry. N. T.*, n.° 12 et 45.

Dans le Christianisme, il n'y avoit point de livres *secrets*, point de livres dont on refusât la connoissance au peuple, et même aux gentils, aux païens. Les originaux étoient déposés dans les custodes des églises principales, mais les copies en circuloient dans les mains de tous les chrétiens; ainsi, tout étoit patent, et dans toutes les assemblées on lisoit ces livres dont chacun avoit une copie.

Les hérétiques, au contraire, répandoient dans l'ombre et dans les ténèbres des livres qui contenoient les germes de leurs erreurs; ils les faisoient circuler secrètement et parmi leurs adeptes (*a*), ils ne les citoient jamais comme

(*a*) « Telle hérésie, dit Tertullien, ne reçoit » point certaines écritures; si elle en admet, elle » ne les laisse point entières; par des additions et » des retranchemens elle les change, selon qu'il » convient à son système; si elle les conserve telles » qu'elles sont, elle en pervertit le sens par des » interprétations arbitraires. Or, il est également » contraire à la vérité de corrompre le sens ou le » texte » (*De prescript.*, c. XIX, XX). Luther, Calvin, et leur 70 sectes n'ont-ils pas falsifié, tronqué, altéré le texte, le sens de nos livres? et nos livres ont-ils perdu de leur authenticité, et s'avisent-ils d'apporter devant nous leurs livres, ainsi mutilés, pour soutenir et défendre leur doctrine? Non, certes, parce qu'ils savent que ce qui est faux

autorité en face des pasteurs légitimes, pour appuyer leur doctrine. Ces livres étoient, par exemple, l'*Echelle de Jacob*, ouvrage des Ebbionites, la *Généalogie des fils et des filles d'Adam*, la Misna, la Gémare, les Talmuds et les Targums, ouvrages des Juifs qui ont été long-temps apocryphes.

Dans l'Eglise chrétienne tout ce qui ne fut pas public, patent, connu et avoué de tout le monde, tout ce qui fut *apocryphe* ou secret fut suspect; on alla plus loin : tout livre fut reputé douteux, dont l'auteur étoit incertain ou *apocryphe*, et l'opinion qui flétrissoit les anonymes, les pseudonymes, flétrit également tout livre même bon, même utile, qui n'avoit pas pour lui la sanction de la tradition. Tel livre étoit donc canonique en Orient qui étoit encore apocryphe en Occident; tel autre étoit canonique en Occident qui étoit encore apocryphe en Orient. Tant que les persécutions durèrent, les Eglises ne purent se communiquer respectivement leurs livres.

Voilà pourquoi le concile de Laodicée, l'an 360, ne place pas dans le canon l'*Apocalypse*, tandis que celui de Carthage, tenu l'an 397,

---

ne prouve rien, et que leurs livres sont, comme eux, d'hier.

l'y place ; mais observons que le concile de Laodicée, en ne plaçant pas l'*Apocalypse* dans le canon, ne le rejette pas, ne le condamne pas, ne le met pas à l'*index*.

C'est qu'en Asie on doutoit encore de son authenticité, tandis qu'à Carthage on en doutoit pas. Mais on ne peut citer aucun auteur des premier et second siècles qui ait argué de faux ce livre prophétique ; on ne connoît que Caïus, dans le troisième siècle, qui ait eu cette audace. En fait d'histoire, de monumens, de critiques, ce qui a paru douteux dans un temps a pu devenir certain dans un autre. Le quatrième siècle, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, fut un temps de lumières, de recherches, de savantes discussions ; on fouilla, on rassembla, on compara, on interrogea les monumens des siècles précédens ; on cita la tradition, on confronta les témoins, et ce qui avoit été obscur, douteux, put devenir certain et incontestable ; et, disons-le aussi, peut-être l'hérésie des millénaires ne permit-elle pas à l'Eglise de canoniser plutôt l'Apocalypse, de peur de favoriser cette secte.

Examinons maintenant s'il y a jamais eu quarante faux Evangiles dans les premiers siècles de l'Eglise : il est évident que plusieurs de

ces prétendus Evangiles ayant porté plusieurs noms différens, on pourroit en réduire le nombre à douze ou quinze au plus; mais comme il n'en reste que les noms, on ne peut en attester ni l'identité, ni la différence. Le plus grand nombre n'a paru qu'aux quatrième et cinquième siècles, et les plus anciens ne remontent qu'à la fin du second, puisque saint Justin n'en a connu aucun (*a*).

Quelle induction les incrédules peuvent-ils tirer de ce que des *faux* Evangiles auroient circulé dans les premiers siècles de l'Eglise?

Ils ont eu si peu de crédit et d'autorité dans les églises, que, comme nous l'avons dit, jamais les hérétiques, tels que Cérynthe, Carpocrate, Valentin, Marcion, les Ebbionites, les Gnostiques, les Sabelliens, les Ariens, n'ont été assez téméraires pour les produire au jour et les opposer aux quatre Evangiles.

Ils ont eu si peu de crédit, que jamais les Pères de l'Eglise ne les ont cités. Les quatre Evangiles, au contraire, ont joui d'une si constante autorité, qu'aucun de ces hérétiques n'a été assez téméraire pour en attaquer l'authenticité,

---

(*a*) Voyez la *dissert. de Dom Calmet* sur ce sujet, Bible d'Avig., t. XIII, p. 528.

et pour nier que ces écrits ne fussent des Apôtres même. Ainsi l'attestent S. Irenée (*a*), S. Clément d'Alexandrie, Tertullien (*b*), Eusèbe (*c*). Il falloit donc que cette authenticité fut invinciblement établie et hors de tout soupçon.

Ces faux Evangiles partis de tant de mains différentes, ont-ils contredit les nôtres sur le fond de l'histoire, sur les faits principaux qui servent de base à notre Religion? Voilà ce que les déistes devroient prouver, voilà où il faut en revenir. S'ils y ont été conformes, quel préjugé M. F..... en tirera-t-il contre les nôtres? Ne viendront-ils pas, au contraire, avec les talmuds juifs et les auteurs profanes, déposer contre lui, et le convaincre d'imposture?

De cette *prétendue* multitude de *faux* Evangiles, il ne reste que le nom de la plupart; personne ne sait en quoi ils étoient conformes ou contraires aux nôtres; il n'en résulte donc rien, ni pour nous ni pour lui. On n'en connoît que quatre :

1.° Celui de la Nativité de la Ste. Vierge,

(*a*) L. III, c. 2, n.° 7.

(*b*) Cont. Marcion, l. IV, c. 5.

(*c*) Hist. ecclés., l. III, c. 25.

dont S. Epiphane est le premier qui ait parlé dans le quatrième siècle.

2.° Le Proto-Evangile de S. Jacques, dont Origène a fait mention dans le second siècle.

3.° L'Evangile de l'enfance du Sauveur, du même temps, attribué par S. Irenée aux Marcosiens.

4.° L'Evangile de Nicodème sur la passion de Jésus-Christ, qui ne peut remonter plus haut que le quatrième siècle, puisqu'il est dit à la fin qu'il a été trouvé par l'empereur Théodose.

Or, les quatre faux Evangiles, quoique pleins de fables et de puérilités, ne contre-disent pas les faits de nos Evangiles; ils serviroient même de preuves, si des rêveries pouvoient prouver quelque chose.

Plus nous voyons les incrédules insister sur la multitude des Evangiles faux, moins nous comprenons quel avantage ils en peuvent tirer. Quand une histoire vraie auroit été contrefaite, commentée mal adroitement, défigurée par cent auteurs, qu'en pourroit-on conclure contre elle, dès qu'elle subsiste toujours telle qu'elle est sortie de la main des témoins oculaires?

Il en résulte, dira-t-on, que si les fables contenues dans les faux Evangiles ont été crues,

on a pu également ajouter foi à nos Evangiles, quand même ils n'auroient raconté que des fables.

Mais par qui les faux Evangiles ont-ils été crus ? Est-ce par des contemporains ? Ils n'ont paru que plus d'un siècle après la date des évènemens. Ainsi, l'Eglise n'a pas eu la peine de choisir, elle n'a eu d'autre soin que celui de conserver ; elle n'a donc pas pu *rejeter les vrais pour adopter les faux ?* — Est-ce par les Pères de l'Eglise ? — Mais ils ont crié à l'imposture, dès qu'ils ont eu connoissance des fausses productions. — Est-ce par les fidèles ? Mais aucun n'y a donné confiance que ceux qui s'étoient aveuglément livrés aux hérétiques. Aujourd'hui les incrédules les plus fiers comme les plus sots croient encore, ou font semblant de croire toutes les fables qui leur paroissent injurieuses au Christianisme ; s'ensuit-il que l'on doive s'inscrire en faux contre toutes les histoires ?

En deux mots, ou les Evangiles apocryphes étoient conformes aux nôtres pour le gros des faits, ou ils ne l'étoient pas. Dans le premier cas, ils n'ont été rejetés qu'à cause qu'ils manquoient d'attestations de leur authenticité ; et c'est un préjugé de plus en faveur des nôtres.

Dans le second, il s'ensuit qu'ils ont été réfutés par la notoriété publique, et que si quelqu'un s'y est laissé tromper, c'est sa faute.

Ce que nous avons dit des Evangiles, peut et doit également s'appliquer aux épîtres.

Mais, dit M. F...., l'*Eglise n'a pu prononcer sur l'authenticité de ses livres*, *sans être tout-à-la-fois juge et partie.* Quels juges devoit-elle donc appeler ? Les païens, les philosophes, les hérétiques. — Plaisant tribunal ! — Lorsque les Français ont quelques discussions sur la confection, sur l'interprétation de leurs lois, appellent-ils les Anglais, les Allemands, les Suisses pour juger leurs débats ? Toute société n'a-t-elle pas exclusivement le droit de juger et de prononcer sur sa législation, sur l'authenticité de ses codes ? *Son autorité*, continue-t-il, *devient nulle*, *parce qu'elle ne peut pas la prouver par ces mêmes livres*, *sans tomber dans le cercle vicieux de deux autorités qui se servent réciproquement de preuves* (*a*). Cela est faux, l'autorité de l'Eglise ne se prouve pas par

(*a*) Cet argument a été fourni à M. F..... par Bayle (Voy. le *Comment. philosophique*, II.[e] part., chap. X, p. 438, supplém., Préf., pag. 484).

ses livres, mais par la mission de son auteur, par la nature de sa doctrine, par le besoin des fidèles, par sa catholicité, enfin par sa possession. Les priviléges de la nation anglaise se prouvent bien moins par la charte d'Edouard, que par la possession où elle en a toujours été depuis telle époque.

Le *cercle vicieux* dans lequel les déistes accusent l'Eglise d'être tombée, ressemble parfaitement à celui dont on accuseroit un corps de magistrats, qui prouveroit à des plaideurs entêtés sa jurisdiction et sa compétence par le texte même des lois dont il est le gardien et l'interprète. Au surplus, je préviens d'avance M. F... que lorsque j'établirai l'autorité de l'Eglise, je n'aurai recours à aucun texte de l'écriture.

Objection. *Les livres que les catholiques reconnoissent pour authentiques et divins ont été si considérablement altérés, que du temps de S. Jérôme.... il y avoit autant de différens exemplaires que de volumes, c'est ce qu'atteste ce père de l'Eglise dans deux de ses préfaces...adressées au pape Damase* (*a*).

Réponse. Il étoit très-inutile de faire étalage de la citation de St. Jérôme. Que prouve-t-elle? Rien, pas plus que l'assertion du docteur

(*a*) Feuil., tom. I, p. 113.

Mill, qu'il existe aujourd'hui, dans les diverses éditions du nouveau Testament, 30,000 variantes. Il faudroit prouver que, parmi les variantes dont se plaignoit S. Jérôme, comme parmi celles dont parle le docteur Mill, il y en avoit une seule qui changeât essentiellement le sens d'un verset, qui détruisît un des faits de l'histoire, ou qui eût établi un nouveau dogme. J'ai sous les yeux trois bibles des meilleures éditions; quelque pures, quelque correctes quelles soient, elles ne sont pas sans *variantes;* ne sont-elles pas authentiques? Voilà ce qu'il faudroit me prouver; je ne connois aucune édition du code civil qui soit sans *variantes*, comparée avec une autre; le Code civil cessera-t-il d'être authentique par la faute, l'ignorance, la négligence des imprimeurs?

S. Jérôme, dans sa préface sur les Evangiles, se plaint qu'il y avoit en langue vulgaire (alors latine) autant de traductions différentes que de cahiers. On pourroit aujourd'hui en dire autant de toutes nos traductions françaises ou vulgaires, depuis 3 ou 4 siècles.

Les originaux étoient ou hébreux, ou grecs, et les traductions vulgaires étoient latines. Mais parmi ces traductions vulgaires, il en étoit une plus commune, plus respectée, plus généra-

lement suivie que les autres, dont les Eglises latines étoient en possession ; c'est pour cela que S. Jérôme l'appelle *vulgatam editionem*, *latinam editionem*, *latinus interpres*, ou *translator* (*a*) ; les autres étoient comme nos traductions françaises, sans autorité; elles contenoient beaucoup de *variantes*, parce qu'il y avoit eu beaucoup de traductions (*b*). Donnez à dix Hellénistes à traduire un fragment d'Homère, vous aurez dix traductions différentes ; et cependant ces dix Hellénistes seront peut-être exacts et vrais dans leur traduction.

Elles contenoient beaucoup de *variantes* : parce qu'il y avoit eu beaucoup de copistes, parce que plusieurs avoient fait sur leurs copies des notes marginales que d'autres copistes igno-

---

(*a*) Hier. *comment. in Epist. ad Gal.*, *c. V*, *Oper.*, *t. IV*, *I.ª pars*, *col.* 306, *in Epist. ad Eph.*, *cap. III*, *col.* 253.

(*b*) « On peut compter, dit St. Augustin, le » nombre de ceux qui ont traduit les écritures » d'hébreu en grec ; mais les interprètes latins sont » très-nombreux. » (*De doctrinâ Christ.*, c. XI, n.º 16.)

Parmi ces différentes interprétations, l'on doit *préférer l'italique*, elle est la plus littérale et la plus claire pour le sens (*Ibid.* c. XV, n.º 22).

rans avoient fait entrer dans le texte. Elles contènoient beaucoup de *variantes :* parce que plusieurs n'avoient fait pour eux, pour leur usage qu'un évangile des 4 évangiles (*a*), c'est-à-dire, une concordance. Mais laissons saint Jérôme lui-même répondre à M. F...., il lui dira de quelle nature étoient ces variantes : « Pourquoi ne pas corriger, dit-il, sur l'ori- » ginal grec ce qui a été mal rendu par de » mauvais interprètes, plus mal corrigé par des » ignorans présomptueux, ajouté ou changé par » des copistes négligens (*b*). » Voilà donc trois causes qui pouvoient suffire pour faire envisager les divers exemplaires d'une même version comme autant d'interprétations différentes.

Qui est-ce qui, après avoir corrigé les épreuves d'un imprimeur, peut ignorer les altérations grossières, les contre-sens épais qu'opère dans une phrase le changement, l'addition, l'omission d'une syllabe, d'une lettre, d'une virgule ou d'un point ? Il en étoit de même des fautes énormes des manuscrits de la *vulgate* moderne

(*a*) Walton. proleg. IX, 21.

(*b*) *Hieron. Epist. ad suniam, et fretelam. Oper.*, *t. II*, *I.^a pars*, *col.* 627, et sur le 65.e chap. d'Isaïe, S. Jérôme appelle cette traduction, *editionem toto orbe vulgatam*, t. III, col. 492.

avant l'invention de l'imprimerie, et de la version des Septante, avant qu'Origène, Lucien, Hesychius, Eusèbe, S. Jérôme n'eussent apporté le plus grand soin à purger les différentes copies?

Les livres hébreux avoient eu également leurs traducteurs en grecs. Outre les Septante, on comptoit encore la traduction d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, et deux autres qu'Origène avoit rassemblées dans ses octaples; mais parmi les Grecs, celle des Septante, étoit *koïne*, dit S. Jérôme, c'est-à-dire, commune, vulgaire. Ce Docteur, exhorté par le pape Damase à donner une nouvelle édition latine du nouveau Testament, conforme au texte grec, lui objecta le danger que l'on couroit à réformer une version à laquelle tout le monde étoit habitué, et qui étoit consacrée par le respect unanime des peuples; il lui objecta les réclamations et les censures auxquelles un nouveau traducteur alloit être exposé. Il ne se trompoit pas, il fut le sujet des critiques les plus amères; Rufin, son ancien ami, l'accusa même de blasphêmes et de sacriléges (*a*). Si dans les diffé-

---

(*a*) Apol. cont. Ruf., l. III, Oper., t. IV, col. 444, 446.

rentes Eglises il y eût différentes versions *autorisées*, lui auroit-on contesté au cinquième siècle un privilége dont vingt auteurs auroient joui pendant 300 ans avant lui ? Si la traduction vulgaire dont les Eglises étoient en possession eût présenté cette variété de versions que lui suppose M. F...., pourquoi, parmi tant de sectaires qui ont troublé l'église latine, comme les Montanistes, les Manichéens, les Novatiens, les Donatistes, les Ariens, ne s'en est-il rencontré aucun qui lui ait reproché l'incertitude que cette variété devoit nécessairement jeter dans sa foi, dans sa doctrine? Voilà un phénomène dont je prierois M. F.... de m'expliquer la cause. Le problême sera plus difficile encore à résoudre, s'il porte les yeux sur la multitude de sectes qu'ont engendrées les variations que les protestans ont introduites dans leurs traductions de la Bible.

Objection. Selon M. F...., *le pape Damase n'avoit invité S. Jérôme à reviser les diverses traductions de la Bible que pour faire accorder les écritures avec la doctrine que l'Eglise romaine professoit à la fin du quatrième siècle, qui étoit si différente de celle des trois premiers* (*a*).

Feuil., tom. I, p. 117.

Réponse. 1.° Si les variantes dont les diverses copies de la Bible étoient infectées n'existoient pas, si la correction qu'a fait S. Jérôme étoit inutile, ou n'avoit d'autre but que de favoriser les passions d'un pape ambitieux, que deviennent, M. F...., tous ces argumens à perte de vue que vous avez voulu établir contre l'authenticité des livres saints par ces mêmes variantes ? Voilà le philosophe ! voilà le savant ! il détruit d'une main ce qu'il a eu beaucoup de peines à construire de l'autre. Tout à l'heure, il n'y a qu'un instant, les livres saints étoient, avant S. Jérôme, tellement falsifiés, que l'Eglise ne pouvoit distinguer les *vrais* d'avec les *faux;* tout-à-coup il lui prend fantaisie de calomnier et les papes et les saints, alors les écritures étoient saines, elles étoient entières, elles ne contenoient aucune tache, c'est S. Jérôme qui les a lui-même falsifiées, altérées pour complaire à un pape. *Qui sophistice loquitur odibilis est, et omni enim sapientiâ defraudatus est* (*a*).

2.° Il faut avoir une confiance, une foi bien robuste dans l'ignorance, dans la sotte crédulité d'un lecteur pour débiter de pareilles folies. Supposons que S. Jérôme, pour complaire

(*a*) Ecclésiastic., c. XXXVII, 23, 24.

au

au pape Damase, eût altéré et falsifié les écritures, étoit-il en son pouvoir d'anéantir les anciennes traductions pour y substituer la sienne? Otoit-il et pouvoit-il ôter la faculté de juger et de comparer les originaux avec sa traduction? L'Eglise d'Orient n'étoit-elle pas dépositaire de la traduction grecque des Septante? N'y avoit-il plus personne dans tout l'Occident qui comprît le grec (a)? Et dans le monde entier les Juifs cessoient-ils d'être porteurs de leurs livres? Que quelqu'un fasse aujourd'hui une traduction infidèle d'Homère, quelque peu d'intérêt que le peuple prenne à cette traduction, le ridicule, le mépris et même l'infamie ne poursuivront-ils pas aussitôt le traducteur éhonté? Si la traduction de S. Jérôme est infidèle, si elle est altérée, que ne venez-vous, avec les prototypes, avec les originaux, nous démontrer sa turpitude? Il ne les a pas détruits, il ne les a pas changés; les Juifs, les Grecs les ont conservés, ils sont dans nos bibliothèques publiques. On peut à Lyon consulter la fameuse Polyglotte de Ximénès; c'est un des ornemens de cette précieuse bibliothèque; apportez-les, traduisez-

(a) La ville de Lyon étoit alors peuplée de grecs, ainsi que toutes les autres villes des Gaules. La langue grecque entroit alors dans l'éducation de toutes les familles aisées.

les vous-même, et au lieu de fabriquer des romans, montrez-nous les falsifications, les altérations de S. Jérôme.

3.° L'autorité du pape Damase et de ses successeurs a-t-elle jamais été ce que l'ont supposée les protestans, les sociniens et les philosophes ? Loin de là. Le peuple chrétien étoit-il si ignorant, ou si insouciant, ou si débonnaire que le vicaire de Privas est forcé de le supposer, pour bâtir son roman ? Loin de là. S. Augustin nous apprend le contraire et nous dit que dans une église d'Afrique, où l'on avoit lu la nouvelle version de S. Jérôme, le peuple s'étoit mutiné, parce que, dans la prophétie de Jonas(*a*), on lisoit *Hedera* (un lierre), au lieu de *cucurbita* (une courge) (*b*) ; et M. F... voudra nous persuader que ces églises africaines qui se cabroient pour le changement d'un mot très-indifférent, acceptoient de la main du pape telle ou telle version qu'il lui plaisoit de leur donner ? Ces contes, M. F...., ne se débitent et ne se croient qu'à Genève.

4.° La traduction de S. Jérôme, bien loin

(*a*) Chap. IV, ℣. 6.

(*b*) *Epist.* 71, *ad Hieron.*, c. III, n.° 5 ; *Epist.* 82, c. V, n.° 35.

d'anéantir tout-à-coup l'ancienne, eût beaucoup de peine (malgré la prétendue autorité du pape), de s'accréditer. Sur la fin du sixième siècle, S. Grégoire-le-Grand reconnoît (*a*) que, malgré que la version de S. Jérôme fût généralement plus fidèle et plus claire que l'ancienne *vulgate*, l'usage de l'église de Rome étoit de se servir tantôt de l'une, tantôt de l'autre ; et jusqu'aux neuvième et dixième siècles, beaucoup d'églises conservèrent l'ancienne version, sans éprouver aucune opposition de la part des souverains pontifes. Le temps effaça les préjugés, et la traduction de S. Jérôme prévalut ensuite dans tout l'Occident.

Vous me permettrez, Monsieur, de ne pas m'égarer à la poursuite de M. F.... dans son épisode contre S. Jérôme. Un accès de mauvaise humeur contre ce docteur de l'Eglise l'a entraîné hors de son sujet, ainsi, je le laisserai courir.

Je terminerai cette lettre par une observation générale sur l'accusation de tous les hérétiques contre le clergé catholique, d'avoir falsifié les livres saints. Depuis deux siècles les protestans, les sociniens, les déistes crient que les Evangiles ne disent pas un mot de tous

(*a*) Moral. sur Job., l. XX, c. 23.

les dogmes utiles aux prêtres, que ce sont des rêveries forgées dans les siècles postérieurs auxquels Jésus-Christ et les apôtres n'ont jamais pensé.

Mais un autre déiste s'est chargé de confondre cette calomnie de ses collégues; Hobbes a observé très-judicieusement, que si les prêtres avoient voulu falsifier le nouveau Testament, ils y auroient inséré des textes plus favorables à leurs idées et à leurs prétentions; qu'ils en auroient effacé les passages qui condamnent l'orgueil, l'intérêt, l'ambition (*a*), que les disputes des hérétiques, l'abus qu'ils faisoient de certains passages de l'écriture pour attaquer le dogme, eussent été des motifs de falsification pour eux; que par là ils auroient enlevé à leurs ennemis toute voie de discussion. A cela nous ajouterons: la preuve que les prêtres n'ont pas altéré les Evangiles, c'est que M. F.... y puise les mêmes argumens contre la divinité de J.C., que Cérynthe, Sabellius, Paul de Samozate, Arius y puisoient autrefois; c'est qu'il y trouve les mêmes passages qui ont servi de prétextes à tant d'hérésies; c'est qu'il s'en sert, c'est qu'il les produit encore : or, si le clergé avoit falsifié les livres, n'auroit-il pas com-

(*a*) Leviathan., III.ᵉ part., c. 33.

mencé par anéantir des textes qui lui engendroient des ennemis (*a*)?

L'a-t-il jamais pu? Environné dès sa naissance d'ennemis attentifs et jaloux, eût-il pu, au milieu des schismes, des hérésies, des disputes, des dissensions, produire une pièce fausse sans se couvrir d'opprobre? Le pourroit-il aujourd'hui

(*a*) La raison en est toute simple, dit M. Feuillade: c'est qu'il étoit beaucoup plus facile d'ajouter que de retrancher, de faire des additions propres à étayer les nouvelles opinions que l'on vouloit faire adopter, que de faire des retranchemens considérables. En voici la preuve: (Feuill., t. I, p. 131).

La preuve qu'il apporte et qu'il délaye dans une grande page, n'est autre chose que la supposition gratuite, qu'à une interpolation on ne pouvoit opposer qu'une preuve négative. Mais, M. F....., ignorez-vous qu'à une preuve négative, tout logicien doit nécessairement en opposer une positive sous peine de rester, *ad metam non loqui*. Par exemple, lorsque M. F..... dit: *au reste, si l'on a fait des retranchemens considérables aux écrits des apôtres, il peut fort bien y avoir eu, dans le temps, des réclamations qui ne sont point parvenues jusqu'à nous* (1). Je nie la supposition de sa prétendue possibilité; je nie ensuite le fait, et en bon logicien, M. F..... est tenu de me prouver l'un et l'autre. Ne le fait-il pas? Je le renvoie à l'académie de Picrocole.

(1) T. I, p. 132.

au milieu des 70 sectes de protestans, au milieu des sociniens, environné de déistes et d'athées?

Nos adversaires triomphent de ce scandale. Insensés! ils ne voient pas que dans l'ordre de la providence ils sont eux-mêmes placés pour veiller au dépôt de la foi, et pour en rendre impossible l'altération. C'est leur propre malignité, ce sont eux-mêmes qui répondent au peuple de l'impossibilité dans laquelle il est d'être trompé.

Tindal dit que, depuis la prétendue réforme, la religion d'Angleterre a changé trois fois en douze ans (*a*). Quelles variations Genève n'a-t-il pas présenté seulement depuis vingt ans aux yeux de l'observateur? Lorsque la croyance change, on peut donc le prouver, citer l'époque, et les monumens de cette altération; il faut que les incrédules allèguent les preuves du même événement dans l'Eglise romaine, et qu'ils nous citent l'époque et la date de nos variations.

Cette lettre étoit à peine finie, que je me suis aperçu que M. F. revenoit encore une fois contre l'autorité des livres saints, en les accusant de *contradiction* (*b*). Les grands génies sont sujets aux

(*a*) Tindal, c. XIII, p. 261.

(*b*) Feuill., t. II, p. 328.

distractions ; il avoit oublié cette partie essentielle , et j'en étois surpris ; car c'est le chapitre bannal de tous les savans populaciers. Les philosophes ne lui eussent pas pardonné une telle omission ; il a réparé sa faute à la fin de son second volume.

Je vous épargnerai ses préliminaires et j'aborderai de suite ses objections.

Première contradiction. « St. Matthieu, en
» faisant la généalogie de Jésus-Christ, le fait
» descendre de David par son fils Salomon ;
» tandis que St. Luc le fait descendre du
» même David par son fils Nathan. »

Voilà trois siècles que cette objection passe et circule dans les écoles de l'impiété, elle a déjà enfanté nombre de volumes et d'opinions ; toujours répétée , toujours réfutée , toujours nouvelles clameurs , toujours nouvelles répliques ; ainsi elle sera toujours neuve pour les ignorans. — C'est l'opiniâtreté des incrédules qui multiplie les livres, c'est leur opiniâtreté qui propage les lumières de la foi (*a*).

(*a*) Ce qui faisoit dire à St. Grégoire-le-Grand , en parlant de l'incrédulité de St. Thomas : *plus ejus nobis infidelitatem ad fidem , quàm fidem discipulorum credentium profuisse* (Homel. *XXVI* , *in Evang.*).

St. Luc voyant que St. Matthieu avoit exactement fait la généalogie de Jésus-Christ, par Salomon jusqu'à David, la voulut faire également par Nathan, afin de prouver de toutes manières que Jésus étoit fils de David. Pour comprendre cette double généalogie, il faut savoir que les Juifs, comme les Romains, pouvoient tout-à-la-fois compter deux pères, l'un naturel, l'autre légal, l'un réel, l'autre d'adoption. Ainsi, Joseph pouvoit être fils naturel de Jacob, et remonter par sa généalogie naturelle jusqu'à Salomon, et de là à David; il pouvoit être fils adoptif d'Héli qui descendoit en ligne droite de David par Nathan frère de Salomon.

Or, l'adoption étoit établie chez les Juifs; les enfans de Joseph, Manassès et Ephraïm furent adoptés par leur aïeul Jacob, et furent comptés au nombre de ses enfans naturels, et constituèrent le nombre des douze tribus.

Où seroit la contradiction de M. F....., si Héli avoit adopté Joseph enfant de la même tribu et de la même souche, et enfant naturel de Jacob, et s'il avoit reconnu sur la tête de cet enfant ses prérogatives héréditaires?

L'adoption se faisoit encore en vertu d'une loi formelle qui ordonnoit au frère d'épouser la veuve de son frère, et l'enfant qui naissoit de ce

mariage, succédoit aux titres et prérogatives du frère défunt, et continuoit la généalogie.

Ainsi, Jacob et Héli étant frères, Jacob meurt, Héli épouse sa veuve, engendre Joseph, qui continue en vertu de la loi, la génération de Jacob. Ainsi, en vertu de la loi, il remonte par Jacob son père légal jusqu'à Salomon et David, par Héli son père naturel, jusqu'à Nathan et David.

Mais, dira M. F....., Jacob et Héli n'étoient pas frères, puisque Jacob étoit fils de Mathan selon St. Matthieu, et Héli, fils de Mathat, selon St. Luc. — Fort bien ; mais si Mathat et Mathan ont eu la même femme, si l'un des deux a épousé la veuve, ou la répudiée de l'autre, Jacob et Héli auront été frères utérins. Les anciens Pères de l'Eglise l'ont ainsi pensé(*a*); car la tradition leur donnoit alors une mère commune, nommée Hesta. Héli s'étant marié mourut sans enfans, Jacob épousa la veuve et engendra Joseph qui participa aux deux généalogies (*b*). « Mais, dit M. F....., les suppo-

---

(*a*) C'est entr'autres l'opinion de Jules l'Africain, qui vivoit dans le troisième siècle (*Euseb.* Hist. eccl., l. I, c. 7).

(*b*) *Voy. Maldonnati comment. in 4. Evang., edit. Lugduni, Cardon*, p. 29.

» sitions n'ont été imaginées que pour concilier » ces deux évangélistes ; elles ne sauroient » par conséquent satisfaire un homme *rai-* » *sonnable.* »

Toutes ces suppositions, dans l'hypothèse même où la tradition que je viens de citer seroit douteuse, doivent satisfaire tout homme raisonnable, mais non pas tous les philosophes qui, comme dit Cassiodore, sont, *ad intelligendum saxei*, *ad judicandum lignei* (*a*) ; ces suppositions doivent satisfaire, si elles sont prises dans la nature, dans l'histoire, dans les mœurs, dans les lois d'un peuple. Or, elles y sont tellement prises, que le peuple Juif, qui avoit le plus grand intérêt à contester cette généalogie de David, ne l'a jamais fait. Cependant, ces deux généalogies, si elles eussent été contradictoires, comme le prétend la gent philosophe, leur eussent fourni des armes victorieuses ; ils ne s'en sont jamais servis, donc elles ne valoient rien. Ils n'ont jamais contredit ces suppositions, parce qu'elles étoient d'accord avec leurs lois, leurs mœurs, et sans doute avec la vérité.

(*a*) *Ad ignoscendum ferrei*, *ad fallendum vulpes*, *ad superbiendum tauri*, *ad consumendum minotauri* (*Sup. Psal.* 73.)

Les premiers hérétiques, Cérynthe, Carpocrates, Ebion, juifs d'origine, n'ont jamais contesté la généalogie de Jésus-Christ, ils y étoient intéressés, ils ne l'ont pas fait; donc elle étoit incontestable (a).

Quels ont été les premiers adversaires de ces deux généalogies ? Des étrangers, des prétendus savans, des hommes ignorant les mœurs et les lois juives.

Celse a bien connu ces deux généalogies, puisqu'il se contente de dire que les auteurs ont poussé trop loin leurs prétentions en faisant descendre Jésus-Christ, l'un de David, l'autre du premier homme (b).

Julien dit seulement qu'elles ne s'accordent pas; mais il se garde bien de dire qu'elles sont contradictoires.

Si alors les Juifs se sont tus sur ces deux généalogies, c'est parce que les archives publiques de leurs nations déposoient en faveur et de St. Luc et de St. Matthieu, et qu'elles existoient; si Celse et Julien se sont tus, c'est parce que les Juifs, qui avoient le plus

---

(a) Voyez la réfutat. du *Munimen fidei*, par Gousset, I.e part., c. I; II.e part., c. I.

(b) Origen., l. II, n.o 32.

d'intérêt et le plus de moyens pour les contredire, se taisoient. Du silence des uns et des autres, j'en forme un argument de prescription contre M. Feuillade.

Seconde contradiction. « Selon S. Matthieu, » Jésus-Christ prédit à S. Pierre qu'avant le » *premier* chant du coq il l'auroit renoncé » trois fois (*a*). » Ce mot de *premier* est ici de l'invention de *l'homme à projet ;* ce qui est faux vaut mieux pour lui que ce qui est vrai, parce que le faux s'allie mieux avec *ses principes*.

« Le coq ne chantera pas aujourd'hui, dit » St. Luc, que vous n'ayez nié trois fois me » connoître (*b*).

» Le coq ne chantera pas, dit St. Jean, » que vous ne m'ayez renoncé trois fois (*c*). » Selon St. Marc, il est dit : *en vérité, je* » *vous dis*, qu'avant que le coq ait chanté » *deux* fois, vous m'aurez renié aujourd'hui, » cette nuit *trois* fois (*d*). »

Or, dit M. F....., il y a contradiction entre St. Marc et les trois autres évangélistes : suivant l'un, le coq chantera *deux fois ;* suivant les

(*a*) Matth. XXVI, 34.
(*b*) Luc XXII, 34.
(*c*) Joan. XIII, 38.
(*d*) Marc XIV, 30.

trois autres, le coq n'aura chanté qu'une fois avant la triple renégation de St. Pierre.

Réponse. Quelle pitoyable ressource que celle de ramasser dans les balayures d'un séminaire de vieux et de futiles argumens d'école ! Quelle réponse donnerai-je à M. F..... ? Celle qu'il donnoit jadis à son professeur.

Il répondoit alors que, quoique le coq chantât deux fois dans la nuit, à minuit et au point du jour, dans le style de l'écriture, le chant du coq ne désignoit jamais que le point du jour. C'est dans ce sens que le même saint Marc dit : *veillez donc, car vous ne savez pas quand le maître arrivera à la maison, si ce sera le soir,* A MINUIT, AU CHANT DU COQ, *ou dans la matinée* (*a*). On lit dans le livre de Tobie, qu'au *chant du coq*, du très-grand matin (*circa pullorum cantum*), Raguel fit lever ses esclaves pour aller creuser une fosse (*b*). Les anciens désignoient l'aurore sous le nom de chant du coq, *gallicinium* (*c*).

Les trois évangélistes s'étoient donc accordés

(*a*) Marc, XIII, 35.
(*b*) Tob, VIII, 11.
(*c*) Apulée, *l'âne d'or*.

à prédire que Pierre renonceroit Jésus - Christ avant l'aurore ?

Comment y a-t-il donc contradiction entre eux et St. Marc ? Sera-ce parce que St. Marc aura fait mention des deux chants du coq, l'un de minuit, l'autre du matin ?

Mais, dira M. F....., pourquoi St. Marc s'exprime-t-il différemment des autres évangélistes ? Je pourrois me contenter de répondre, que c'est parce qu'il ne les a pas copiés, parce qu'il ne s'est pas entendu avec eux ; mais je donnerai une autre réponse qui me paroît très-probable : c'est que saint Marc, disciple de St. Pierre, instruit par lui, s'est servi dans cette occasion des paroles mêmes du Sauveur, lesquelles sans doute étoient restées profondément gravées dans la mémoire du prince des Apôtres.

Dans St. Marc, la prédiction de Jésus-Christ est plus énergique. Aux protestations de Pierre, il répond : *En vérité, je vous dis que, etc.* Dans St. Marc, il y a une opposition très-expressive entre le nombre *deux* et le nombre *trois* ; c'est comme si Jésus - Christ eût dit : vous serez plus pressé de me renier *trois* fois, que le coq ne le sera de chanter *deux* fois. Dans St. Marc, l'heure et le moment sont presque

désignés : ce sera *aujourd'hui*, *cette nuit même*, que vous me renierez. C'est pourquoi le même St. Marc, après le premier renoncement, dit : *le coq chanta.* Il fixe ainsi l'heure de minuit. Après le troisième renoncement, il ajoute : *le coq chanta de nouveau ;* c'étoit donc environ quatre heures du matin, circonstances que les autres évangélistes n'ont pas spécifiées.

Troisième contradiction. Selon S. Matthieu et S. Marc, Pierre renonça son maître deux fois en présence de deux servantes ; selon saint Luc, la seconde renonciation fut faite en face d'un homme, *alius videns eum ;* selon saint Jean, elle se fit en présence de plusieurs personnes, *dixerunt ergo ei.*

Voilà, dit M. F....., *des témoins qui ne seroient pas crus dans les tribunaux de la justice séculière.*

Réponse. Je vous demande pardon, Monsieur, ils y seroient crus, parce qu'ils s'accusent eux-mêmes sans détour, parce que rien n'empêche qu'un homme, un valet, ne se fût réuni à la servante pour reconnoître St. Pierre ; parce que rien n'empêche que, reconnu par la servante et le valet, Pierre n'eût adressé la parole

à tous deux, quoiqu'à l'homme en particulier, *ô homo non sum*. La présence de l'homme ici n'exclut pas celle de la servante; cette opinion est confirmée par S. Jean, qui dit : *Dixerunt ergo ei;* ils lui dirent : ils étoient donc plusieurs. Le nombre de plusieurs n'exclut certes pas la présence de la servante, que les deux premiers évangélistes ont mise en scène.

Quatrième contradiction. Selon St. Marc et St. Matthieu, les deux voleurs crucifiés à côté de Jésus-Christ, blasphémoient contre lui de concert avec les prêtres et les passans. St. Luc n'accuse, au contraire, qu'un d'eux; *comment concilier les deux premiers évangélistes avec le troisième ?*

Réponse. S'il est hors de doute que les deux voleurs blasphémèrent contre J. C., il l'est aussi que l'un d'eux fut vaincu par les miracles qui s'opéroient dans ce moment terrible, qu'il fut subjugué par la prodigieuse patience et la douceur ineffable de J. C., et qu'il crut en sa divinité. Le silence de S. Luc sur les blasphèmes de l'un d'eux ne contredit ni St. Matthieu, ni saint Marc, pas plus que le silence de S. Jean sur les blasphèmes de tous les deux, et sur la conversion d'un d'eux, ne contredit les trois autres.

Jamais,

Jamais, M. F....., le silence n'a détruit une déposition (*a*).

Cinquième contradiction. (*b*) « Selon saint
» Matthieu, J. C. ayant rencontré Simon et
» André qui pêchoient dans la mer de Galilée,
» il les invita à le suivre, en leur disant qu'il
» les feroit pêcheurs d'hommes : et aussitôt ils
» abandonnèrent leurs filets et s'attachèrent à
» lui (*c*). »

« Selon St. Jean, au contraire, André s'étoit
» attaché à J. C. avant Simon son frère. En voici
» l'occasion : Deux des disciples de St. Jean-
» Baptiste ayant appris de leur maître, que
» Jésus étoit le Messie, ils le suivirent et de-
» meurèrent avec lui le reste de la journée dans
» sa maison. Or, André étoit l'un de ces deux
» disciples. Il fut donc trouver aussitôt son
» frère Simon, et lui dit : Nous avons trouvé
» le Messie ; il le conduisit chez Jésus qui,
» l'ayant vu, lui dit : Vous êtes Simon fils de

(*a*) Telle est l'opinion qu'Origène, Athanase, St. Hilaire, St. Chrysostôme, Théophylacte, Euthymius, Juvencus, tiennent pour certaine, et que St. Ambroise et Beda, regardent comme probable (*Voyez Maldon. comment.*, p. 669).

(*a*) Feuill., t. II, p. 336, 337.

(*c*) *Matt.* 4, *v.* 18 *et seq.*

» Jonas ; vous vous appellerez désormais Cé-
» phas qui veut dire pierre (*a*). »

Où sera cette contradition, si Pierre et André ont été appelés deux fois, l'un comme auditeur familier des leçons de J. C. (*b*), l'autre comme Apôtre, pour suivre spécialement J. C. *après avoir tout abandonné* (*c*) ? Elle sera dans l'imagination de M. F.....

Quelque longue que cette lettre puisse vous paroître, je ne puis cependant la terminer sans faire quelques réflexions sur le sens que les catholiques attachent au mot d'*inspiration* relatif aux livres saints, et sur lequel les incrédules ne cessent d'en imposer.

Sommes-nous obligés de croire que Dieu a révélé aux écrivains sacrés tout ce qu'ils ont écrit, qu'il leur a suggéré le style, les expressions, les termes dont ils se sont servis ? Jamais l'Eglise ne l'a ainsi décidé.

Nous ne pensons pas néanmoins que Dieu les ait abandonnés à la science et à la foi humaine : 1.° il a révélé aux historiens les faits dont ils ne pouvoient pas être informés par des

---

(*a*) *Joan. I, v.* 35 *et seq.* (*b*) Joan. I, 40, 41.

(*c*) *Ut Augustinus, Chrysosthomus, Euthymius, Theophylactus interpretantur* (Maldon. p. 98).

moyens naturels, tels que les événemens futurs, tel que celui de la création.

2.° Il les a portés à écrire par un mouvement surnaturel de la grâce, et rien n'empêche d'appeler ce mouvement *inspiration.*

3.° Il les a préservés d'erreur sur le dogme, sur la ~~morale~~, sur les faits même les moins essentiels ; c'est ce que nous nommons *assistance du Saint-Esprit.*

L'écriture est-elle *claire?* Elle l'est autant que le langage humain peut l'être en passant d'un peuple à l'autre, de siècles en siècles, de l'Orient à l'Occident; elle l'est moins pour nous qui sommes étrangers à la langue, aux mœurs, aux usages, aux tours d'esprit des orientaux, vu sur-tout son extrême concision.

Est-elle *parfaite?* Autant que le langage humain peut l'être lorsqu'il exprime des vérités supérieures à l'intelligence humaine. Si on consulte les incrédules, aucun livre de religion ne sera parfait. Ils commencent par supposer que Dieu en a dû dicter le style, les mots, l'orthographe, les points, les virgules. Absurdité!

L'Evangile est la parole de Dieu, en ce sens qu'il n'a pas permis qu'il s'y glissât aucune erreur de dogme ni de morale : en ce sens, il est parfait. Si nos adversaires peuvent y

trouver une seule fausseté, une absurdité, une contradiction *bien démontrée*, nous consentirons à le regarder comme un écrit sans autorité. Depuis dix-huit siècles, ils y travaillent; la longueur de leurs efforts en prouvent l'inutilité.

Est-elle *règle de foi ?* Toute écriture, soit sacrée, soit profane, pour mériter foi, a besoin d'attestation et d'une *légalisation* qui nous en certifie l'auteur ou le traducteur. Si le texte, la copie ou la traduction présente différens sens, il faut nécessairement recourir à d'autres moyens pour en connoître le véritable.

Est-elle suffisante ? Autant que toute autre écriture peut suffire à des hommes curieux, disputeurs, pointilleux, capricieux à l'excès. Dans toute contestation, les deux partis en appellent au texte de la loi ou du titre sur lequel on dispute ; on invoque ensuite les commentateurs ; on cite de part et d'autre des décisions et des arrêts, et s'il n'y a ni monumens, ni indices, ni témoins, ni juges pour éclaircir le texte, le procès durera jusqu'à la fin des siècles.

Je suis avec respect, etc.

NEUVIÈME LETTRE.

Lyon, le 16 Janvier 1820.

Monsieur,

Dans ma dernière lettre, j'ai essayé de venger l'autorité des livres saints des insultes de l'apostasie ; il me reste encore à dissiper les nuages dont elle s'efforce d'obscurcir la tradition.

M. F..... avoit promis de prouver son déisme, sa religion naturelle, l'absurdité de la révélation par sa lumineuse et divine raison, et sur-tout par l'Ecriture sainte ; mais celle-ci, loin de lui fournir des preuves, lui a offert des obstacles qui eussent été invincibles pour tout autre que pour un philosophe, qui ne tremble jamais même devant la vérité.

Les mêmes sottises qu'il a entassées contre les écritures, il les a ressassées contre la tradition.

Avant d'aborder les objections de M. F....., il est essentiel de définir ce que l'Eglise entend par tradition, d'indiquer son origine et de déterminer son objet.

La tradition est un témoignage qui nous atteste la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un usage.

On appelle *tradition orale* (*a*), le témoignage qui se transmet de vive voix des pères

---

(*a*) Pendant 2400 ans, Dieu a conservé la religion des patriarches, par la seule *tradition orale*, et pendant 1500 ans celle des juifs par la tradition et par l'Ecriture. Moïse près de mourir, dit aux juifs : *Souvenez-vous des anciens temps, considérez toutes les générations ; interrogez votre père, et il vous enseignera, et vos aïeux, et ils vous instruiront* (Deut. XXXII, 7). Il ne dit pas : « Lisez mes » livres, consultez l'histoire que j'ai écrite et que je » vous laisse. » Ce saint législateur ne s'étoit pas contenté d'écrire les prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de son peuple, il en avoit établi des monumens, des fêtes, des rits commémoratifs pour en rappeler le souvenir ; il avoit ordonné au juif d'en expliquer le sens à ses enfans, afin de les leur graver dans la mémoire. *Lorsque ton fils t'interrogera demain et te dira : que signifient ces témoignages, ces cérémonies que le Seigneur notre Dieu nous a commandés, tu lui diras : nous étions esclaves de Pharaon, et le Seigneur d'une main puissante nous a tirés d'Egypte* (Deut. VI, 20). Pourquoi ces précautions si l'écriture eût suffi ?

David dit : « Que de choses n'avons nous pas ap- » prises de la bouche de nos pères ? Combien de

aux enfans ; *tradition écrite*, le témoignage de l'histoire et des livres. Celle-ci est, généralement parlant, plus sûre que l'autre ; mais il n'en faut pas conclure que la tradition orale soit toujours fautive et incertaine, parce qu'il y a d'autres monumens que les livres capables de transmettre à la postérité la mémoire des événemens passés, n'y eût-il que les fêtes instituées à l'appui de telle ou telle tradition ?

Quant à l'origine, elle est ou divine, ou apostolique, ou humaine.

Elle sera divine, si elle a pour auteurs immédiats Jésus-Christ et ses Apôtres, parce que ceux-ci n'ont rien enseigné que ce qu'ils avoient appris de Jésus-Christ lui-même.

» verités Dieu n'a-t-il pas ordonné de transmettre » à leurs enfans et aux générations futures? » *Quanta audivimus et cognovimus ea et patres nostri narraverunt nobis..... Quanta mandavit patribus nostris nota facere ea filiis suis, ut cognoscat generatio altera. Filii qui nascentur exurgent, et narrabunt filiis suis* (Psal. LXXVII, 3, 5, 6). Enfin, nous ne voyons point de lectures publiques établies chez les juifs avant le retour de la captivité.

La tradition orale étoit alors soutenue des monumens publics, des lois, des fêtes, des rits. *Quid volunt sibi isti lapides ?*

Elle sera apostolique, si elle a pour auteurs les successeurs immédiats des Apôtres, tels que les Clément, les Ignace, les Polycarpes, qui ont tous fait profession de ne trans mettre que le dépôt qu'ils avoient reçu de leurs maîtres.

Elle sera purement humaine lorsqu'elle n'aura pour garans que des hommes sans mission, sans caractère.

C'est de la tradition apostolique dont parloit Vincent de Lérins, lorsqu'il disoit : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est, sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem* (*a*).

Quant à l'objet, une tradition regarde ou le dogme, ou la discipline, ou des faits historiques ; mais partout sa certitude est égale.

Nous dirons donc que la tradition est l'enseignement constant et perpétuel de l'Eglise universelle connue par la voix uniforme de ses pasteurs, par les décisions des conciles, par les pratiques du culte public, par les prières et les cérémonies de la lithurgie, et même encore par le témoignage des juifs, des païens et des hérétiques.

(*a*) *Committ.*, chap. II.

Tel qu'un fleuve dont le cours rapide empêche des eaux troubles qui s'épanchoient dans son lit, de souiller la limpidité de ses ondes, ainsi l'Eglise catholique, inébranlable et pure au milieu des orages et des tempêtes, a toujours rejeté de son sein toute doctrine impure, et marqué du sceau de la réprobation celui qui a tenté de plier au joug de ses passions la sévérité et la véracité de sa doctrine.

L'autorité et la nécessité de la tradition se prouvent, parce que, comme nous avons déjà dit, on peut être chrétien sans livres; parce que l'Evangile étoit publié et cru partout, sans qu'il fût écrit, et lorsqu'il a été écrit, sans qu'il fût traduit dans les langues barbares; parce que, du temps de St. Irenée, beaucoup de régions étoient chrétiennes par traditions, sans aucune écriture; parce qu'encore aujourd'hui beaucoup de familles errantes dans les déserts de l'Amérique, sont chrétiennes depuis plusieurs générations en l'absence de toute écriture, en l'absence de tous pasteurs par la seule tradition; parce que jamais Dieu n'a fait un précepte aux hommes d'apprendre à lire; parce que jamais Jésus-Christ n'a dit: *Allez*, *ÉCRIVEZ à toutes les nations;* mais, au contraire, *allez, prêchez à tous les nations;* parce que

la foi vient de l'ouïe , et que l'ouïe vient de la prédication (*a*).

L'autorité et la nécessité de la tradition se prouvent par l'Ecriture sainte , que nous pouvons aujourd'hui opposer à M. F..... , parce que nous en avons établi l'authenticité. « Demeurez » fermes, mes frères, dit St. Paul, et gardez » les *traditions* que vous avez apprises, soit par » mes discours, soit par ma lettre (*b*). Ailleurs :

(*a*) *Fides ex auditu , auditus autem per verbum christi* (Rom. , c. X , 17).

« C'est faire preuve d'ignorance en fait d'histoire » que de confondre la Religion chrétienne avec la » Bible , comme s'il n'y avoit pas eu de chrétiens » avant l'existence de celle-ci , comme si tels ou tels » n'avoient pas pu être de bons chrétiens en ne con- » noissant qu'un seul des quatre Evangiles , ou » quelques épîtres seulement de la collection entière. » On ne pouvoit pas songer à un nouveau Testament » complet , avant le quatrième siècle , et cependant » on n'a pas cessé de voir de fidèles disciples de » Jésus-Christ. » (*Elémens histor. de Hirsching.* , *par Jean - Salomon Semler , protestant socinien , professeur de théologie à Halle*).

Le témoignage de Semler est d'autant plus précieux, qu'on peut lui appliquer ce que Platon disoit de Protagoras : Cet homme a passé quarante années de sa vie à corrompre ses contemporains.

(*b*) Thessalon. , ép. II , c. II , 24.

» Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous
» souvenez de moi dans les occasions, et de
» ce que vous gardez mes *préceptes* comme
» je vous les ai donnés (*a*). Ailleurs : O Timothée,
» gardez le *dépôt*, évitez les nouveautés pro-
» fanes et les contradictions faussement nommées
» science (*b*). Au même : Ayez une formule
» des vérités que vous avez entendues de ma
» bouche.... Gardez *ce bon dépôt* par le Saint-
» Esprit (*c*). Au même : Ce que vous avez appris
» de moi devant une multitude de témoins,
» confiez-le à des hommes fidèles qui seront
» capables d'enseigner les autres (*d*). » Il dit aux Hébreux : qu'il ne veut pas leur parler de la pénitence, des œuvres mortes, de la foi en Dieu, des différentes espèces de baptême, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel ; mais qu'il le fera si Dieu lui permet (*e*). Or, nous ne voyons pas que St. Paul ait rien écrit sur ces

(*a*) *Corinth. Epist. I*, c. II, 2.

Au lieu de garder mes *préceptes*, le grec dit : mes *traditions*.

(*b*) Timoth., ép. I, c. VI, 20.

(*c*) *Ibid.* ép. II, c. I, 13.

(*d*) *Ibid.*, c. II, v. 2.

(*e*) *Ad Hebr.*, VI, 1.

matières, il a donc instruit les fidèles de vive voix; il a donc mis sur la même ligne les vérités qu'il proféroit dans ses discours, et celles qu'il écrivoit.

L'autorité et la nécessité de la tradition se prouvent par la succession des pasteurs et des docteurs, établie pour perpétuer l'enseignement, par la promesse que Jésus-Christ a faite à ses Apôtres, d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles, de leur envoyer l'esprit de vérité. Les Apôtres ne se sont pas contentés de faire des livres, de les mettre entre les mains des fidèles, et de leur en recommander la lecture; ils ont fait tout le contraire. St. Paul l'apôtre recommande la lecture de l'Ecriture sainte, cela est vrai, mais non pas aux simples fidèles, mais aux pasteurs, «parce qu'elle est utile pour » enseigner, reprendre, corriger, instruire » dans la justice, et rendre parfait un homme » de Dieu, » ou un ministre de Dieu (*a*); il ne dit pas qu'elle est utile à tous les fidèles pour apprendre leur religion. St. Pierre les avertit, au contraire, qu'il n'appartient pas à tous de l'interpréter; *que les ignorans et*

(*a*) II. Timot. IV, 16.

les esprits légers la pervertissent pour leur propre perte (a).

La nécessité et l'autorité de la tradition se prouvent par le témoignage des ennemis du Christianisme. Le professeur Semler vient lui-même de nous en donner une preuve, c'est à la tradition qu'ils ont recours, c'est la tradition qu'ils invoquent lorsqu'ils veulent combattre l'authenticité de tels ou tels livres canoniques, ou le sens de tels ou tels textes ; il est vrai aussi qu'ils la repoussent avec mépris toutes et quantes fois qu'elle les condamne. C'est alors qu'ils crient, comme M. F....., qu'elle a été altérée ; mais elle est toujours saine, toujours judicieuse lorsqu'elle paroît favoriser leurs opinions.

Enfin, l'autorité, la nécessité de la tradition se prouvent par la tradition même. En parlant de la certitude morale (page 121), nous avons démontré de quelle autorité étoit le témoignage universel des hommes en faveur des faits historiques, et que sur ce témoignage reposoient toutes les obligations sociales. Le respect de toute l'antiquité pour la tradition apostolique, est un fait appuyé et soutenu de tous les monumens de l'histoire.

(a) 2.[a] *Petri, epist. I,* 20, III, 16.

St. Ignace, suivant la remarque d'Eusèbe (*a*), exhortoit les fidèles dans toutes les villes où il passoit en se rendant au lieu de son martyre, à se précautionner contre les erreurs des hérétiques, à se tenir fortement attachés aux *traditions* des Apôtres. C'est en effet la morale que ce St. Martyr enseigne dans ses épîtres aux Magnésiens (*b*), aux Tralliens, aux Philadelphiens.

Le même historien nous apprend (*c*) qu'Hégésyppe fit au second siècle un voyage à Rome, qu'il consulta un grand nombre d'évêques, qu'il trouva la même foi et la même doctrine dans toutes les Eglises par où il passa. A quoi bon ces perquisitions, si l'Ecriture eût suffi seule pour connoître la vraie foi ?

St. Justin (*d*) dit que le Fils de Dieu accorde des lumières à ceux qui les demandent, qui ne franchissent ni les bornes de la foi, ni celles qui ont été posées par les Pères, qu'ainsi l'Evangile s'établit, la *tradition* des Apôtres est gardée, et l'Eglise comblée de grâces.

(*a*) Hist. ecclésiast., l. III, c. 36.

(*b*) *Ad Magn.*, n.° 6 ; *ad Trall.*, n.° 3 ; *ad Philad.*, n.° 2 et 3.

(*c*) Euseb., Hist. ecclésiast., l. IV, 22.

(*d*) *Just.*, *epist. ad Diogen.*, n.° 11.

St. Irenée (*a*) nous avertit qu'il faut éviter soigneusement les faux docteurs comme des larrons et des voleurs, consulter les *églises*, pour y trouver *la vraie tradition*. Ici (*b*) il réfute les hérétiques par *la tradition* de l'Eglise romaine; là (*c*), il atteste que, malgré la distance des lieux et la diversité des langues, la tradition est uniforme partout.

Tertullien veut que l'on établisse par *la tradition*, non-seulement l'authenticité et l'intégrité de l'Eglise, mais encore le sens et les explications; il renvoie les hérétiques *à la tradition* (*d*).

St. Clément d'Alexandrie (*e*), atteste que les maîtres par lesquels il avoit été instruit, gardoient fidèlement la doctrine reçue des Apôtres *par tradition*, que lui-même la mettoit par écrit, pour la soustraire à l'oubli.

Origène, dans sa préface des *principes*, n.° 2, prescrit la même règle. « Comme il y » en a plusieurs, dit-il, qui croient suivre » la doctrine de Jésus-Christ, et qui sont

(*a*) *Irenæ, cont. hæres.*, l. III, c. 4.
(*b*) *Ibid.*, c. 3.
(*c*) *Ibid.*, l. I, c. 10.
(*d*) *De Præscript.*, *XXXII*, *XXXVI*.
(*e*) Strom., l. I, c. I, pag. 322.

» cependant de divers sentimens, comme d'ail-
» leurs l'Eglise conserve la prédication qu'elle
» a reçue des Apôtres par succession, et que
» cette doctrine y subsiste encore aujourd'hui,
» on ne doit tenir pour vérité que ce qui ne
» s'écarte en rien de la *tradition* ecclésiastique
» et apostolique. »

Lorsqu'au troisième siècle il y eut contestation touchant la validité du baptême conféré par les hérétiques, St. Etienne n'opposa aux évêques d'Afrique, que ce seul mot : *N'innovons rien, suivons la tradition.*

Enfin, la tradition du dogme se prouve par les cérémonies de l'Eglise, par sa lithurgie, par son culte public qui n'est autre chose qu'un langage hyéroglyfique, qui s'entend et se comprend dans tous les idiomes, qu'une profession de foi comme nous l'avons dit. Tous les hérétiques, en altérant le dogme, ont été contraints d'altérer le culte, et celui-ci n'a jamais été altéré *incognito*, c'est-à-dire, sans que tout le monde s'en aperçoive aussitôt. Jamais, comme l'a démontré l'auteur de la *perpétuité* de la foi, on ne trouvera dans le monde entier deux églises qui aient une foi différente, et qui aient un même culte, ou qui aient une même foi et un culte différent.

Son

Son autorité est telle, que Tertullien, pour prouver que les traditions non écrites devoient faire loi, parlant des trois immersions du baptême, dit : « Si vous consultez les écritures, » vous ne l'y trouverez pas : » *Traditio tibi prætendetur autrix, consuetudo confirmatrix, et fides observatrix* (*a*). St. Jérôme nous assure que beaucoup d'usages ont acquis l'autorité de la loi écrite (*b*).

Ainsi, nous répéterons donc encore une fois à M. F..... que la foi de l'Eglise repose sur trois signes *évidens*, *extérieurs et sensibles*, qui donnent à tout fidèle, même le plus grossier, une certitude invincible de l'immutabilité de sa croyance. Ces signes sont : les monumens écrits, le culte extérieur, l'enseignement public et uniforme des pasteurs.

S'il y a, en matière de faits, une certitude morale poussée au plus haut degré, c'est assurément celle-là, elle est la même pour les faits, pour le dogme et pour la morale.

Maintenant, après avoir exposé ce que c'est

(*a*) *De coronâ mil.*, c. IV.

(*b*) *Multa alia quæ per traditionem in ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt* (In Dialog. cont. Lucif.).

que la tradition, il est encore essentiel, avant d'aborder M. F....., d'établir la différence qui existe entre la *tradition*, c'est-à-dire, l'opinion générale et constante de l'Eglise, et l'opinion particulière de tel ou tel Père de l'Eglise.

L'opinion de l'Eglise universelle, quant au dogme, n'a jamais varié, mais elle a pu être ignorée de tel ou de tel individu. Dans cette ignorance, l'opinion de cet individu a pu être innocente, pourvu qu'il eût été décidé à l'abandonner, à la sacrifier aux pieds de l'opinion universelle ou de la tradition.

Par exemple, saint Cyprien et les évêques de Carthage étoient dans l'*opinion particulière*, que le baptême conféré par tout hérétique étoit nul; Cyprien tenoit cette doctrine d'Agryppin son prédécesseur, qui avoit été, dit Eusèbe (*a*), le premier à changer la coutume ancienne. Un concile particulier de la province d'Afrique sanctionna cette nouveauté; mais le pape S. Etienne l'arrêta dans son principe, et la condamna. Qui pouvoit mieux connoître la tradition universelle, si ce n'est le pasteur universel, qui étoit en relation avec toutes les Eglises du monde, qui pouvoit et devoit

(*a*) Hist. ecclés., l. VII, c. 3.

communiquer avec toutes, qui étoit le témoin principal de la croyance générale? Ainsi, la chaire de St. Pierre n'opposa à tous les argumens de l'évêque de Carthage que la tradition. L'erreur de S. Cyprien étoit innocente, en ce que la tradition ne lui étoit pas connue ; ce docteur étoit pardonnable de méconnoître l'opinion universelle, dont il n'y avoit point encore d'attestation solennelle.

Nous donnerons encore pour exemple la fameuse dispute de Bossuet et de Fénélon. L'opinion de Fénélon étoit erronée, mais non pas *hérétique*, dans ce sens qu'il étoit prêt à la sacrifier aux pieds de la tradition de l'Eglise ; elle étoit erronée, mais non criminelle, parce qu'il ne préféroit pas, comme la suite le prouva, son opinion particulière à la croyance universelle.

Les protestans, et après eux la troupe Moutonnière des philosophes, ont voulu nous faire voir dans les éloges que les conciles ou les souverains Pontifes ont donnés à tel ou tel Père de l'Eglise, l'adoption de toutes les opinions que ce personnage respectable a suivies, auxquelles, dans le fond, il n'attachoit pas beaucoup d'importance, et qu'il auroit abandonnées sans difficulté, s'il en eût connu la fausseté.

C'est moins dans l'erreur que dans l'opiniâtreté que consiste l'hérésie ; c'est dans la volonté de préférer son opinion à celle de l'Eglise et de la rendre dominante. « Un hérétique, » dit Bossuet, est celui qui a une opinion *à* » *lui*, qui suit sa propre pensée et son senti» ment particulier ; un catholique, au con» traire, suit sans hésiter le sentiment de « l'Eglise universelle. »

Au reste, il ne faut jamais oublier cette ancienne maxime : *Dans les choses nécessaires, unité ; dans les questions douteuses, liberté ; en toutes choses, charité.*

D'après ces principes, quelle conséquence M. F.... peut-il tirer, en faveur du déisme, de l'opinion particulière de S. Jérôme sur la non éternité des peines de l'enfer ? Il se trompoit, il la donnoit même comme douteuse, et comme douteuse il la proposoit seulement au jugement de l'Eglise.

De l'autorité et de la nécessité de la tradition découle nécessairement l'infaillibilité de l'Eglise.

Cette infaillibilité repose donc sur deux principes également certains.

Elle repose sur une certitude morale poussée à un tel degré, qu'elle exclut toute espèce de doute raisonnable. Lorsqu'un fait sensible et éclatant est attesté uniformément par une mul-

titude de témoins de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de toute langue, avec des intérêts divers, souvent opposés, placés sur la surface du monde en différens lieux, en différens temps, qui n'ont pu avoir aucun intérêt commun, aucun motif d'en imposer, ces témoignages sont essentiellement vrais, ils sont donc *infaillibles.*

Un concile général, une assemblée de témoins convoqués des différentes parties du monde, et réunis sous l'autorité du chef de l'Eglise universelle, qui ont tous en particulier caractère et mission pour attester la croyance du troupeau qui leur est confié, sont des témoins irrécusables. Le concile de Nicée, auquel M. F..... fait la guerre, étoit composé de 318 évêques, dont un très-grand nombre étoit étranger à l'empire romain, par conséquent à la domination de Constantin. Ce concile attesta que la *consubstantialité du Verbe* étoit la croyance de toutes les églises particulières. Ainsi, ces témoignages, réunis et comparés, démontrèrent que telle étoit la foi de l'Eglise universelle (*a*). Pour définir ce qu'il falloit croire, les Pères se bornèrent à dire : NOUS CROYONS, parce que cette foi étoit établie et subsistoit avant eux.

(*a*) *Holden. de resolut.*, *fidei*, l. I, c. 9.

Il n'est donc pas vrai que le concile de Nicée ait créé un nouveau dogme ; ils attestèrent, au contraire, et jugèrent que la doctrine d'Arius étoit *nouvelle*, inouie, par conséquent hérétique. Or, je le demande, existe-t-il dans le monde une certitude morale poussée à un plus haut degré d'évidence ? Il étoit impossible que cette multitude d'hommes, tous revêtus d'un caractère éminent, de différentes nations, de différentes langues, animés de diverses passions, poussés par des intérêts divers, se croyant tous obligés à déposer la vérité, aient pu, ou se tromper sur le fait, ou l'attester faussement ; et quand, par une supposition impossible, tous auroient commis ce crime, les fidèles de toutes ces églises dispersées auroient-ils consenti à recevoir une doctrine nouvelle, et jusqu'alors inconnue ?

« Qu'a fait l'Eglise par ses *conciles*, dit » à ce sujet Vincent de Lérins ? Elle a voulu » que ce qui étoit déjà cru simplement, fût » professé plus exactement ; que ce qui étoit » prêché sans beaucoup d'attention fût enseigné » avec plus de soin ; que l'on expliquât plus » distinctement ce que l'on traitoit auparavant » avec une entière sécurité : tel a toujours été » son dessein. Elle n'a donc fait autre chose,

» par les décrets des *conciles*, que de mettre
» par écrit ce qu'elle avoit déjà reçu des
» anciens par tradition..... Le propre des ca-
» tholiques est de garder le dépôt des SS. Pères,
» et de rejeter les nouveautés profanes, comme
» le veut St. Paul (*a*). »

L'infaillibilité de l'Eglise repose encore sur un fondement surnaturel et divin, sur la mission divine des Pasteurs :

« Comme mon père m'a envoyé, je vous
» envoie (*b*), je vous ai fait connoître tout ce
» que j'ai appris de mon père.

(*a*) *Quid unquam aliud conciliorum decretis enisa est* (*Ecclesia*), *nisi ut quod antea simpliciter credebatur, hoc idem posteà diligentiùs crederetur; quod antea tutiùs prædicabatur, hoc idem posteà instantiùs prædicaretur; quod antea securiùs colebatur, hoc idem posteà sollicitiùs excoleretur? Hoc inquam semper, neque quidquam præterea hæreticorum novitatibus excitata, conciliorum decretis Catholica perfecit Ecclesia; nisi ut quod priùs à majoribus solà traditione susceperat, hoc deindè posteris etiam per scripturæ chyrographum consignaret.* O Timothée! *inquit apostolus, depositum custodi devitans prophanas vocum novitates* (Vincent de Lérins, *Commonit*., c. XXIII).

(*b*) Joan., XX, 21.

Sur les promesses de Jésus-Christ : « Allez, » enseignez toutes les nations.... apprenez leur » tout ce que je vous ai ordonné, *je suis » avec vous jusqu'à la consommation des » siècles* (*a*). Je prierai mon Père, et il vous » donnera un autre consolateur, *afin qu'il » demeure avec vous pour toujours*, IN » ÆTERNUM. C'est l'esprit de vérité, vous » le connoîtrez, parce qu'il demeurera parmi » vous et il sera en vous (*b*), celui qui vous » écoute, m'écoute moi-même (*c*) ».

La question de l'infaillibilité de l'Eglise, réduite à ses vrais termes, consiste à savoir si la tradition de l'Eglise catholique est ou n'est pas infailliblement vraie; si elle l'est, il faut y croire; si elle ne l'est pas, les promesses de J. C. sont illusoires, et Dieu essentiellement vrai a donc trompé les hommes. Les miracles, les œuvres de toute-puissance ont donc été prodigués pendant tant de siècles inutilement? Le sang des martyrs a donc coulé sans profit pour la vérité? L'Eglise a donc cessé d'être l'épouse fidèle de J. C.? Son dépôt a donc été altéré? Les portes de l'enfer ont donc prévalu?

(*a*) Matth., XXVIII, 19.
(*b*) Joan., XIV, 16. (*c*) Luc, X, 16.

Mais quand, et à quelle date a-t-elle prévariqué ? Quand est-ce que son langage extérieur ses rits, ses cérémonies, ses lithurgies ont démenti ses dogmes, ou changé d'objet ? Dans les temples de Genève, de Bâle, de Londres est écrite la date des variations de ces Eglises *spuriennes*. Mais, philosophes, dites-moi, où, quand et comment la lithurgie, le rit, les cérémonies, le culte en un mot a varié dans l'Eglise catholique ?

C'en est assez, abordons maintenant les objections de M. F.....

Objection. La tradition, dit le docteur apostat, a été altérée ; la preuve, c'est que le pape Zozime fit valoir par ses légats près d'un concile d'Afrique des canons qu'il disoit être du concile de Nicée, et qui autorisoient les appellations au Pape. Ces évêques s'aperçurent de l'erreur, et les rejetèrent : donc la tradition a été altérée.... Belle conclusion (*a*) !

(*a*) Au moment ou j'imprime ces lignes, j'entends un autre énergumène qui crie dans un coin de la France, que la tradition est toujours la même: » Lisez, dit-il, les œuvres de ces nouveaux docteurs » de l'église gallicane, les mandemens de ses Pon- » tifes, suivez ses prêtres ambulans sur les places, » pénétrez dans l'enceinte de ses temples, *partout*

Réponse. Si j'eusse voulu apporter à M. F... une preuve invincible de la difficulté d'altérer la tradition, aurois-je jamais pu choisir un exemple plus frappant que celui-là même qu'il produit? Oui, je conviens avec vous que le pape Zozime et le pape St. Célestin ont été induits en erreur par des copistes ignorans qui avoient intercalé dans les canons du concile de Nicée, d'autres qui appartenoient au concile de Sardique, et qui concernoient les appellations. Qu'en concluez-vous? Que la tra-

» *vous trouverez l'église gallicane..... telle qu'elle* » *fut*, lorsqu'elle eut livré l'occident aux barbares; » vous lui reconnoîtrez *le même zèle.... La tradition* » *des doctrines serviles nous est encore transmise* » *par elle, aussi religieusement que celle de la di-* » *vinité de J. C.* » (Biblioth. histor., pag. 72, 98).

M. Feuillade nous assure que la tradition est altérée. Gossuin, rédacteur de la bibliothèque (*Voy. la Quotid. de* 1820, n.° 25), nous assure qu'elle est encore saine et toujours la même; l'un veut prouver qu'il faut détruire la Religion, parce qu'elle n'est plus la même; l'autre, parce qu'elle est toujours la même; voilà le seul but sur lequel ces messieurs s'accordent. Quant aux motifs d'accusation, il y aura toujours autant de dissidences entre eux qu'il y aura de rombes de vent dans une boussole.

dition étoit altérée ? Rien de plus faux, puisque les évêques d'Afrique s'opposèrent à cette innovation. Les actes authentiques du concile de Nicée prouvèrent l'erreur dans laquelle la cour de Rome étoit alors, la tradition n'étoit donc pas altérée.

Objection. « St. Grégoire-le-Grand recon-
» noît encore que, comme on a falsifié le con-
» cile de Chalcédoine, de même on doit avoir
» altéré celui d'Ephèse, et il recommande de
» ne pas se fier indifféremment à tous les
» exemplaires des conciles, mais de consulter
» les plus anciens (*a*). » Donc la tradition a été altérée..... Admirable conclusion !!!

Réponse. Et moi je dis au docteur apostat : *donc que la tradition n'a pas été altérée*, puisque les falsifications des hérétiques se manifestoient ainsi au flambeau de cette même tradition.

Objection. Macaire, patriarche d'Antioche, fut déposé au troisième concile général pour avoir falsifié plusieurs endroits des conciles œcuméniques, et avoir tronqué les passages des Pères.

St. Denis de Corinthe se plaint qu'on a falsifié ses lettres ; Origène accuse ses ennemis

---

(*a*) Feuill., t. I, p. 127.

d'avoir corrompu ses écrits, donc que la tradition a été altérée, donc que *les altérations ont été chez les chrétiens fort à la mode* (*a*).

Réponse. Oui, les altérations, les falsifications ont été de tout temps fort *à la mode* chez les *chrétiens hérétiques*, *apostats*, *philosophes ;* oui, et c'est à la mode de ces *chrétiens*, que le Vicaire de Privas falsifie les épîtres de St. Paul et tronque les écritures (*b*).

Mais la tradition a toujours fait justice de ces faussaires, comme elle le fait aujourd'hui de M. le Vicaire. — Parce que Vigile de Tapse a fait des ouvrages *pseudonymes*, c'est-à-dire, sous le nom de Pères plus anciens que lui, et parce que cet évêque en est lui-même convenu dans ses écrits, il n'y aura plus rien de certain (*c*) ?

Mais, M. F...., le nom de tel ou tel auteur est peu important à la foi ; c'est la doctrine qui est essentielle. Si les livres de Vigile de Tapse eussent été contraires à la tradition, les noms qu'il leur imposoit ne les eussent pas

---

(*a*) Feuil., t. I, p. 128.

(*b*) Voyez *retro*, les pages 255 à 261.

(*c*) Cette objection et ses conséquences sont tirées de Fleury (*Hist. ecclés.*, *l. XXX*, *n.*° 8). Cet auteur est assez connu par la témérité de ses critiques.

garantis de la proscription. Est-il bien certain que le livre du *Pasteur* soit d'Hermas ? Beaucoup de savans en doutent ; cependant, ce livre, depuis dix-sept siècles, a joui d'un respect universel ; et personne n'est forcé à croire qu'il soit de l'auteur que l'on présume communément. Dans la collection des œuvres de saint Ambroise, de St. Augustin, il existe plusieurs ouvrages dont on doute s'ils en sont réellement les auteurs ; mais ces ouvrages qui pourroient être pseudonymes, ne font pas moins autorité s'ils sont conformes à la doctrine universelle.

Voyons maintenant comment notre subtil docteur va combattre les textes de l'écriture qui établissent l'infaillibilité de l'Eglise. C'est difficile, il en convient lui-même. Les *réponses qu'il va donner ne satisferont pas également tout le monde* (*a*), quoique la gent philosophique ne soit ni exigeante, ni difficile à contenter. Mais il aura une ressource, ce sera de jeter au rebut tout ce qui l'embarrassera, ce sera de déclarer, du haut de son trépied, comme apocryphe, *ce qui contrariera ses principes ;* avec ce talisman il bravera tout ; aussi, par une précaution oratoire, observe-t-il que c'est par

(*a*) Feuil., t. I, p. 183.

pure complaisance qu'il va résoudre ces difficultés; *qu'il n'étoit pas obligé de répondre à des objections tirées des livres* saints, *parce qu'ils ont été altérés ou* PARCE QU'ILS ONT PU L'ÊTRE *à un tel point, que leur autorité devient nulle pour eux* (les catholiques), *et qu'on ne sauroit en rien conclure en faveur de l'Eglise qui les admet, tandis que ses adversaires peuvent les lui opposer* VICTORIEUSEMENT *d'après la règle de critique qu'il a* inventée et sagement *établie* (*a*). S'il divague, s'il déraisonne, si on est pas satisfait, on lui saura du moins gré de sa bonne volonté.

Première difficulté (*b*). Allez, enseignez toutes les nations...., dit J. C., et je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (*c*).

1.° *Je réponds*, dit M. F...., *que le texte objecté est apocryphe d'après la règle de critique que j'ai établie.*

Oh! que cette règle est bien inventée! quelle adresse! Aux prochains prix décennaux, le subtil docteur aura un brevet.

2.° *J. C. n'étant pas Dieu, cette prétendue*

(*a*) Feuil., t. I, p. 185.

(*b*) Feuil., t. I, pag. 176.

(*c*) *Matthæ.*, *XXVIII*, 19, 20.

promesse est illusoire, parce qu'il a promis plus qu'il ne pouvoit tenir.

Voilà donc J. C. transformé en charlatan.

3.° Ces mots : *Jusqu'à la consommation des siècles*, ne s'entendent que de la vie des apôtres, et signifient jusqu'à la fin de leurs jours. Mais si, au lieu de lire avec S. Matthieu, jusqu'*à la consommation des siècles*, je lisois avec St. Jean (*a*), pendant l'éternité, *in æternum*, que deviendroit la distinction de M. le docteur? Il devoit s'en tenir à sa première réponse, elle étoit la plus commode, elle étoit admirable, elle étoit sans réplique.

Seconde difficulté (*b*). Jésus-Christ dit à St. Pierre : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai* MON EGLISE, *contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.*

Je réponds, dit M. F....., que cette Eglise dont parle ici J. C. n'est point cette Eglise visible composée de bons et de méchans, mais de l'église des prédestinés dont parle St. Paul, qui *n'a ni tache, ni rides, mais qui est sainte et irréprochable* (*c*).

(*a*) Joan., XIV, 16.
(*b*) Feuil., t. I, p. 178.
(*c*) *Ad Ephes. V*, 27.

Si j'eusse été à côté de M. F.... lorsqu'il écrivoit ces absurdités, je lui eusse dit : Laissez ce verset, n'y touchez pas, jetez-le au rebut si vous voulez. Dites qu'il est apocryphe, ou lisez le verset suivant, et vous verrez que J. C. parloit de cette Eglise qui devoit être sur terre, puisqu'il ajoute immédiatement après : *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux; ce que vous lierez* SUR LA TERRE *sera lié dans le ciel, et ce que vous délierez, etc.*

C'étoit donc sur la *terre* que Pierre devoit exercer sa puissance ? Pierre et ses successeurs devoient donc avoir leurs jurisdiction, non pas sur les morts, mais sur les vivans? D'ailleurs J.C. avoit figuré cette Eglise terrestre et visible dans la parabole d'un vaste filet qui, lancé dans la mer, devoit se remplir de toutes sortes de poissons, de *bons* et de *mauvais*, et dont le le choix devoit ensuite se faire sur le rivage (*a*).

D'ailleurs, Jésus-Christ dans le ciel n'a pas besoin de représentant ; il y règne par lui-même, mais sur la terre, parmi les hommes, cessant d'être visible, il devoit laisser à cette Eglise visible un chef visible, comme il y laissoit dans ses sacremens les signes sensibles des effets spi-

(*a*) Matth., XIII, 47.

rituels

rituels et intérieurs, qu'il devoit opérer dans nos ames.

Troisième difficulté (a). « Jésus-Christ dit » à ses disciples : *Les Scribes et les Pharisiens » occupent la chaire de Moïse ; observez » tout ce qu'ils vous disent, mais n'imitez » pas leurs exemples* (b) : d'où les catho- » liques concluent que quoique les principaux » ministres de l'Eglise sont quelquefois scan- » daleux dans leur conduite, l'on ne doit ce- » pendant pas s'écarter de la doctrine qu'ils en- » seignent. »

Mais, ajoute M. F., Jésus-Christ recommande aussi de se garantir du *levain pharisaïque* (c) (c'est-à-dire, de LEUR DOCTRINE); par conséquent, leur doctrine n'étoit point infaillible, et alors ou il y a contradiction, ou les catholiques doivent rejeter la doctrine des successeurs des Apôtres, si elle est différente de celle de leurs prédécesseurs, *à l'exemple des juifs qui devoient rejeter celle des Scribes et des Pharisiens*, à l'exemple des juifs qui

---

(a) Feuill., t. I, p. 179.

(b) Matth., XXIII, 2 et 3.

(c) *Cavete à fermento Pharisæorum et Saducæorum* (Matth., XVI, 11).

devoient se garantir (*a*) de toute nouveauté.

Oui, M. F....., les juifs, en écoutant les docteurs de la loi, devoient suivre leur doctrine et se garantir de leur *levain*.

Maisje vousrépondrai d'abord avec St. Augustin (*b*), que dans les versets 2 et 3, chap. 23, de St. Matthieu, J. C. parle des docteurs de la loi assis sur la chaire de Moïse, dans laquelle ils ne pouvoient pas errer, comme nos souverains Pontifes ne peuvent errer dans la chaire de St. Pierre (*c*).

Mais qui vous a dit que le *levain pharisaïque* signifiât la doctrine des Pharisiens, comme il vous plaît de le dire? Je vous dis qu'il n'en est rien; dans le texte il est parlé du *levain des Pharisiens et des Saducéens*. — Cela est vrai, mais la doctrine de ces deux sectes étoit très-différente, quoique leurs

---

(*a*) Tel est l'argument que j'ai pu extraire du logogryphe de M. F....., pag. 179 à 180. Je suis sûr qu'il me remerciera de l'avoir traduit en français.

(*b*) *D. Augustinus respondet, Christum non loqui dePharisœis, nisi in cathedrâ Mosis sedentibus, tum autem, cathedram ipsam coëgisse eos vera dicere* (Lib. IV, de doctrinâ christ., c. 29; l. 16, cont. Faust., cap. 29). *VideMaldon. comment.in 4. Evang.*, p. 494.

(*c*) M. F... criera à l'ultrà montanisme; ce n'est pas ce qui m'inquiète.

mœurs étoient égales en perversité ; les Saducéens étoient parmi les juifs ce que les Feuillade sont parmi nous, des *matérialistes*, et les Pharisiens, des *hypocrites*. Le *ferment* ou *levain* des uns et des autres étoient leurs œuvres, c'est-à-dire, l'*épicuréisme* des uns et l'*hypocrisie* des autres qui, avec autorité, imposoient des charges qu'ils ne vouloient pas soulever du bout de leurs doigts. D'ailleurs, St. Luc ne laisse là-dessus aucun doute : *Gdrez-vous*, dit-il, *du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie* (*a*).

Ainsi, la difficulté de M. F..... ne consiste que dans le mot de *levain pharisaïque*, qu'il a traduit par le mot de *doctrine ;* ôtez à M. F..... ce petit commentaire philosophique, et la difficulté s'évanouit.

Convenez, M. F....., qu'*on ne trouve pas dans l'Ecriture tout ce que l'on désire* (*b*), puisqu'au verset de St. Matthieu vous êtes contraint d'ajouter, et à celui de St. Luc de retrancher ?

Quatrième difficulté (*c*). « Selon l'apôtre

(*a*) *Attendite à fermento Pharisæorum quod est hypocrisis* (Luc, XII, 1).

(*b*) Feuil., t. I, p. 182.

(*c*) Feuil., t. I, p. 180.

» St. Paul, J. C. *a établi* des apôtres, des
» prophètes, des évangélistes, des pasteurs et
» des docteurs..., afin que nous ne soyons pas
» comme des enfans, flottant à tout vent de
» doctrine. »

Or, dit M. F....., l'apôtre St. Paul ne dit pas quels sont ces apôtres, ces prophètes, etc., il ne dit pas non plus qu'ils sont infaillibles ; donc il n'y a point d'Eglise infaillible.

Si Jésus-Christ *a établi* des apôtres, des prophètes, des évangélistes, c'est en leur donnant une mission ; or, cette mission a dû être publique, patente, *extérieure*, *évidente et sensible*.

St. Paul vous dit assez quels sont ces apôtres, quels sont ces prophètes, puisqu'il vous parle de ceux que J. C. *a établis*.

Il vous dit bien encore qu'ils sont *infaillibles* puisqu'ils sont envoyés, *établis* par J. C. qui est Dieu et qui est la vérité même.

C'est à leur mission que vous devez les reconnoître, c'est sur leur mission que repose leur infaillibilité.

Pour prémunir son peuple contre les faux prophètes, Dieu déclare qu'il ne leur a point donné de mission (*a*) ; mais il menace de

(*a*) Ezechiel., c. XIII,

ses vengeances, quiconque n'écoutera pas un prophète qu'il aura envoyé (*a*). Jésus-Christ lui-même fonde son autorité sur la mission qu'il a reçue de son Père; *comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (*b*); il menace de la colère de Dieu, les villes et les peuples qui ne voudront pas recevoir ses envoyés (*c*); leur mission sera donc extérieure et sensible, et leur mission justifiera leur infaillibilité.

Vous dites que St. Paul ne fait pas connoître quels sont ces apôtres, ces prophètes; mais ne dit-il pas dans son épître aux Romains: Comment prêcheront-ils s'ils n'ont pas *de mission* (*d*)? Et parlant de lui-même, ne déclare-t-il pas qu'il ne l'a pas reçue des hommes, mais de J. C. lui-même (*e*)?

Par quels signes cette mission se manifestera-t-elle? Nous l'avons déjà dit; mais nous ne craindrons pas de nous répéter. Ils seront certains et indubitables.

Ce seront des connoissances supérieures à celles des autres hommes, ce seront des vertus

---

(*a*) Deut., XVIII, 19.
(*b*) Joan., XX, 21.
(*c*) Matth., X, 14.
(*d*) *Ad Rom.*, X, 15.
(*e*) Galat., c. I, v. 1.

capables d'inspirer le respect et la confiance ; ce sera le don de prédire l'avenir ; ce sera le pouvoir de faire des miracles, et enfin la mission de l'Eglise.

Voilà, M. F....., les signes auxquels vous reconnoîtrez les apôtres, les prophètes, les évangélistes que Dieu *a établis ;* à ces signes vous reconnoîtrez leur *infaillibité et votre perversité.*

Cinquième difficulté (*a*). *Obéissez*, dit St. Paul, *à ceux qui sont chargés de vous diriger ; car ils doivent répondre devant Dieu de vos ames.* « L'obligation que l'apôtre » impose aux fidèles d'obéir à leurs pasteurs, » suppose donc l'infaillibilité de ces derniers. » Cependant, dit M. F....., *les fidèles ne » leur doivent cette soumission qu'autant » qu'ils leur enseignent la véritable doc- » trine ; c'est donc aux fidèles eux-mêmes » qu'il appartient d'examiner qu'elle est la » vraie doctrine.*

» Ainsi, l'obligation d'enseigner ne suppose » certainement pas l'infaillibilité dans l'ensei- » gnement, autant il faudroit dire que chaque » évêque est infaillible. »

(*a*) Feuil., t. I, p. 181.

Non, M. F....., détrompez-vous, ou plutôt cessez de tromper les autres : les fidèles ne doivent point juger de la doctrine de leurs pasteurs; ce principe subversif de tout ordre social, fut condamné dans Wiclef, dans Jean Hus, dans Luther, dans Calvin. Cette doctrine est le fondement du jacobinisme religieux, qui fait de l'Eglise un corps acéphale, qui établit les pasteurs mandataires des fidèles, comme le jacobinisme politique établit la souveraineté dans le peuple, et convertit les souverains en mandataires du peuple.

Cette doctrine fut inventée par des prédicans laïques, par des moines révoltés, pour justifier leur criminelle audace contre l'autorité légitime. C'est la doctrine des factieux, c'est la doctrine des philosophes, c'est la vôtre...; mais ce n'est pas celle de l'Eglise. C'est dans l'épiscopat que réside le pouvoir de juger de la doctrine, c'est à l'évêque à juger de la science, des mœurs des pasteurs subalternes, et c'est par cette censure qu'il exerce les fonctions de juge, de pasteur et de docteur. Ce n'est point aux fidèles que S. Paul a adressé ces paroles : *Enseignez, commandez, reprenez, conjurez, réprimandez, ne recevez point d'accusation que sur la déposition de deux ou trois témoins*; c'est à

Timothée. Ce n'est point aux fidèles qu'il dit : *Je vous ai laissé en Crète, afin que vous réformiez ce qui est défectueux, et que vous établissiez des prêtres dans les villes ;* c'est à Tite (*a*). Ce n'est point aux fidèles qu'il dit : *Enseignez, exhortez, reprenez avec* TOUTE AUTORITÉ, *et que personne ne vous méprise ;* c'est aux évêques. De quel front un prêtre apostat ose-t-il dire qu'il appartient aux fidèles de juger de la doctrine de leurs pasteurs ? Les protestans anglais apprendront à M. F..... qu'elle est la doctrine de l'Eglise sur ce point ; qu'il consulte Bévéridge (*b*), Péarson (*c*), Bingham (*d*).

Sixième difficulté. L'Eglise du Dieu vivant, dit St. Paul, *est la colonne et le fondement de la vérité* (*e*) ; l'on ne peut donc jamais errer en s'attachant à sa doctrine ?

« Fort bien, dit M. F..... ; mais St. Paul » ne parle ici que de l'église d'Ephèse en par- » ticulier, qui, ayant reçu l'Evangile dans » toute sa pureté, étoit véritablement l'Eglise

---

(*a*) *Ad Tit.*, I, 5.

(*b*) Observat. sur les canons apostol.

(*c*) Vindiciæ, Ignat. de Pearson, PP. apostol., t. II.

(*d*) Orig. ecclésiast., l. II, c. 1.

(*e*) *I.a ad Timoth.*, III, 15.

» de J. C., et méritoit en cette qualité d'être
» appelée la colonne et le soutien de la
» vérité (*a*). »

Mais, M. F....., y avez-vous réfléchi ? Ce Dieu dont vous avez vous-même publié la grandeur, la force, la puissance, la sagesse devient tout-à-coup sous votre plume bien maladroit, puisqu'il construit la *vérité* sur une *colonne* aussi fragile que l'Eglise particulière d'Ephèse, qui, selon vous, n'est plus chrétienne, mais mahométane ! Quelle idée avez-vous donc de la divinité ? Ai-je eu tort de vous appeler un hypocrite ?

Etoit-ce de l'Eglise d'Ephèse dont avoit parlé J. C. lui-même, lorsqu'il avoit dit à ses disciples : *Je prierai mon père, il vous enverra un autre consolateur qui demeurera avec vous éternellement* (*b*) ? Ah ! Monsieur, ne valoit-il pas mieux rejeter au rang des apocryphes, ce verset qui vous contrarioit, que de vous occuper à en tordre le sens ? Puisque vous aviez une arme aussi tranchante, il ne falloit vous servir que de celle-là.

Hâtons-nous d'aborder les dernières objections de M. F..... contre la tradition.

(*a*) Feuil., t. I, pag. 182.

(*b*) Joan., XIV, 16.

les réfuter, je n'aurai d'autres peines
recourir à la source où il les a puisées;
les a prises, là je prendrai les réponses.
rai aussi court qu'il a été prolixe.
preuve irréfragable, dit-il, que la tra-
été altérée, c'est que pendant plusieurs
les ordinations faites par des évêques
schismatiques, déposés, excommuniés,
maintes fois déclarées *radicalement*
ar des conciles, soit généraux, soit par-
, et qu'aujourd'hui le concile de Trente
contraire, consacré le principe de leur

appuyer cette objection, M. F.....
étalage fastueux d'érudition, extrait des
théologiens.
Le concile de Nicée déclare que ceux qui
été ordonnés par les Méléciens (schisma-
, seroient réhabilités par une NOUVELLE
tion des mains pour rentrer dans le sein
lise (*a*).
ervation. Le mot de *nouvelle* est de
ion du subtil docteur; il supposeroit
ration du sacrement. Or, cela est faux;
s le texte, je lis : *Il a plu au saint et*

---

uil., t. I, p. 194.

grand concile que, recevant l'imposition des mains, ils restent dans le clergé (*a*).

Qu'étoit-ce donc que cette *imposition* des mains? Une *absolution*, une *réconciliation* qui se pratique encore dans l'Eglise par cette cérémonie.

C'est encore à cette *imposition* des mains, à cette *absolution*, que furent assujettis les évêques intrus et le clergé instrus de France, en 1802 (*b*).

2.° Maxime le Cynique, ordonné patriarche intrus de Constantinople par des évêques égyptiens, fut déclaré, au second concile général tenu à Constantinople, *non évêque*; il y fut dit que tous ceux qu'il avoit ordonnés ne seroient jamais comptés dans le clergé, déclarant nul tout ce qu'il avoit fait.

Observation. Le mot d'évêque signifie *surveillant, pasteur*; celui-là qui n'a rien à surveiller, aucun troupeau à garder, n'est plus évêque, n'est plus pasteur. Maxime n'étoit plus

---

(*a*) *Placuit sancto et magno concilio, ut* IMPOSITIONEM *manûs accipientes sic in clero permaneant* (Concil Nican. sess. I.ª, can. 8).

(*b*) Après qu'ils eurent signé entre les mains du légat, *me constitutionem, ut aiunt, civilem cleri Gallicani ultro deserere.*

évêque, quant à la mission, à la jurisdiction; mais il avoit, il conservoit le *caractère* épiscopal, et sans autre ordination il pouvoit redevenir *évêque*. « Certes, dit St. Augustin, je re-
» connois dans ces évêques, aussi bien les sacre-
» mens de l'Eglise, que je reconnois dans un
» homme les membres d'un homme (*a*). »

3.° L'anti-pape Constantin fut sacré pape en présence de douze évêques; les ordinations faites par lui furent déclarées *nulles* dans un concile tenu à Rome. Il fut dit de plus, *que les évêques, prêtres ou diacres seroient réordonnés*.

Observation. Oui, parce que l'anti-pape Constantin n'avoit pas même reçu le *caractère épiscopal*, parce que George de Preneste son ordonnateur, avoit été contraint, avoit été violenté, et que toute violence ne peut jamais produire aucun effet (*b*).

(*a*) *Tam quippè in illis sacramenta christiana quàm membra humana cognosco* (Cont. Cresconium, l. II, c. X).

(*b*) Toton vint à Rome avec ses frères, Constantin, Passif et Pascal, suivi de soldats et de paysans qui, réunis chez Toton, élurent pape Constantin..... Ils firent venir George de Preneste, pour lui donner la tonsure cléricale. L'évêque n'en vouloit rien faire, et se jeta aux pieds de Constantin; il le conjura

4.° Ebbon, archevêque de Reims, déposé de l'épiscopat pour cause de forfaiture, fut rétabli par les armes dans son siége, puis de nouveau chassé. Hincmar fut élu ensuite en sa place. Le concile de Soissons confirma cette élection, et déclara *nulles* toutes les ordinations faites par Ebbon pendant son rétablissement, *qu'il avoit eu la présomption de faire après sa déposition, sans avoir été légalement rétabli* (*a*).

Observation. Il étoit impossible à M. F.... de plus mal choisir son exemple, et d'apporter contre sa thèse une preuve plus irréfragable que les *nullités* prononcées dans tous les conciles ne portoient que sur la *mission*, les pouvoirs et la jurisdiction, jamais sur le caractère. En effet, ce même Ebbon, ainsi

---

par tous les saints mystères, de quitter cette entreprise, et de ne pas introduire dans l'Eglise une nouveauté si inouie. Mais plusieurs de ces séditieux s'élevèrent contre lui, et lui firent de si terribles menaces, que, saisi de crainte, il céda et fit les prières de la cléricature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran (*Fleury*, *l. XLIII*, 44).

(*a*) *Quos Ebbo post suam depositionem, absque ulla legitimâ restitutione præsumpserat ordinare* (Conc. Suess. acti. 5.ª).

déposé, dont les ordinations sont déclarées *nulles*, devint évêque d'Hildesheim, dans la Saxe inférieure, sans aucune réordination ; il avoit donc conservé le caractère épiscopal.

Tous les prêtres français qu'Ebbon avoit ordonnés furent réintégrés dans leurs fonctions par le pape Nicolas I.er et son successeur Adrien, du *consentement des évêques* qui avoient déclaré *nulles* leurs ordinations.

Ces mêmes clercs, ordonnés par Ebbon, dans leur requête au concile, ne se regardent eux-mêmes que comme *suspendus de leurs fonctions* (*a*). Ebbon avoit donc conservé le caractère épiscopal. Avec tant de sciences, peut-on être aussi maladroit que M. F.... ?

5.° Dans la dixième session du huitième concile général, l'an 869, on déclara que Photius, consacré patriarche par Grégoire, évêque de Syracuse, *n'avoit jamais été et n'étoit point évêque*.

Autre maladresse. M. F..... fournit encore ici deux argumens victorieux contre lui.

(*a*) *Misericordiam petimus nobis à vestra paternitate impendi, de ministratione ordinum ecclesiasticorum, ad quos à Domno Ebbone quondam provecti, vestra autem auctoritate suspensi sumus* (De re sacram. Hyac. Drouwen, t. II, p. 279).

Lorsque Photius, ainsi déposé après la mort d'Ignace, protégé par l'empereur Basile, du consentement de Jean VIII, souverain Pontife, et des cinq Patriarches qui l'avoient jadis condamné, remonta sur le siége de Constantinople, eût-il besoin d'une nouvelle consécration? Non. Il fut simplement relevé des censures portées contre lui (*a*). Donc que la déposition qu'il avoit subie ne lui avoit pas enlevé le caractère épiscopal.

Après la mort de l'empereur Basile, Léon son fils chassa de nouveau Photius, et mit en sa place le prince Etienne son frère, ordonné diacre par Photius lui-même. Donc que ses ennemis ne lui contestoient pas le caractère épiscopal.

Nous ne donnerons pas à M. F...... d'autre réponse sur la lettre de Stylien au pape Formose, sur les annullations portées par les neuf et onzième conciles généraux contre les ordinations des anti-papes Bourdin, Octavien,

---

(*a*) *Hunc ipsum Patriarcham cum omnibus sive Episcopis sive præsbyteris, sive cæteris clericis, et omnibus Laicis in quos judicis fuerat censura prolata, ab omni ecclesiasticæ sanctionis vinculo absolvimus, sanctæ que Constantinopalitanæ ecclesiæ judicamus (debere) recipere sedem, dominicique gregis esse pastorem.* (Joan., VIII, epist. ad Basili. imper.)

Guy et Jean de Strum; toutes ces condamnations ne portoient que sur la jurisdiction, la mission, et non sur le caractère épiscopal. Mais nous ferons à M. F.... une objection que nous le prierons de résoudre à son tour.

Lorsque, l'an 313, le concile de Rome condamna les Donatistes pour avoir *rebaptisé*, *réordonné* les évêques tombés dans la persécution, lorsqu'il soutint contre les Donatistes la validité de l'épiscopat dans la personne de Cécilien, accusé d'être traditeur, ne consacra-t-il pas cette maxime du concile de Trente, qu'*un évêque, tant qu'il est en place, sans être condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique, peut légitimement faire des ordinations et toutes les autres fonctions épiscopales* (*a*)? Comparez la tradition de l'an 313 avec celle de l'an 1562, et dites-moi en quoi elle a varié? Lorsque le concile de Trente déclare qu'*un sacrement conféré par un ministre coupable est valide* (*b*), ne confirme-t-il pas le jugement porté l'an 313 contre les Donatistes en faveur de Cécilien?

Je suis avec respect, etc.

(*a*) Fleury, hist. ecclésiast., l. X, n.° 2.

(*b*) Conc. Trid. sess. 7.ª, Can. 12.

DIXIÈME LETTRE.

Lyon, le 30 Janvier 1820.

MONSIEUR,

Les questions que nous allons aborder ne se rencontrent presque jamais dans les livres des philosophes; en général, après avoir foulé aux pieds la divinité de J. C., nos sacremens ne sont pour eux que des objets dérisoires, mais jamais il n'en font les thèses de leur controverse. Ce sont les hérétiques seuls qui ont combattu cette partie de notre dogme; mais dans les mains d'un prêtre apostat, les armes de l'hérésie se confondent avec celles de l'incrédulité, elles deviennent toutes égales. Soulever la poussière, amasser des nuages, obscurcir le soleil même, arracher du cœur de l'homme les plus douces espérances, pour y substituer le sombre désespoir, tels sont les perpétuels efforts de l'enfer et de ses ministres.

A la place de cette Religion, fondement de nos espérances, de notre repos, de notre con-

solation dans les peines et les calamités de cette vie, à la place de cette Religion qui élève l'homme en l'assujettissant, qui le fortifie en le contenant, qui l'éclaire en le guidant, qui lui découvre sa dignité, qui lui fait chérir les devoirs les plus pénibles, qui réprime les écarts de son indocile raison, qui enchaîne les mouvemens d'un cœur, ou corrompu, ou prêt à se corrompre; à la place de cette Religion, le plus fort lien de la société, la base des devoirs, le gage de la paix, qui de tous les hommes ne fait qu'une société d'amis ou de frères, ou plutôt une seule et même famille; que sème l'apôtre de l'incrédulité? — Le doute. — Ce ne sera certes pas par une certitude qu'il détruira une autre certitude.

Il sème cette vague inquiétude de pensées, qui court à travers des brouillards à la poursuite des fantômes, cet orgueilleux mépris de tout frein, cette indiscrète curiosité qui voltige sur tous les objets, qui s'épuise en questions, en conjectures, en raisonnemens.

Il sème cette orgueilleuse indocilité d'esprit, qui n'admet que ses propres conceptions, qui abonde dans son propre sens et repousse avec mépris tout ce qui s'oppose à sa turbulente sagacité; il sème cette prétendue supériorité

d'intelligence qui abat et foule aux pieds tout ce qui s'élève au-dessus d'elle, qui soumet tout, le monde moral comme le monde physique, à ses recherches, qui dégrade, qui avilit, qui profane, qui blasphème ce qu'elle ne peut concevoir, et qui finit par tout rejeter dans les espaces imaginaires, parce que tout est devenu problématique à son tribunal.

Dans l'ancienne école des Socrate, des Platon, des Pythagore, des Zénon, au milieu d'une morale incertaine et pleine d'ostentation, à travers des sentimens vagues, parmi des notions stériles, des méprises, des erreurs, on distinguoit encore une esquisse informe et grossière de la vérité, un crépuscule du jour vivifiant que la Religion chrétienne devoit répandre sur l'esprit humain.

Platon, le *divin* Platon n'a mérité ce surnom, que, parce que, laissant loin de lui la foule qui inondoit le portique, il a su s'élever sur les ailes de l'antique tradition, et voir de loin comme à travers un nuage quelques-unes de ces vérités que l'Evangile devoit développer non-seulement aux yeux des savans, mais encore aux yeux des hommes les plus épais, les plus grossiers, d'une manière si éclatante et si lumineuse.

Mais dans l'école de l'illuminisme, toute lumière est éteinte jusqu'au moindre crépuscule; la nuit la plus profonde y règne; c'est le séjour du doute. *L'ignorance et l'incuriosité sont les deux oreillers* sur lesquels le philosophe repose(*a*); allez troubler son repos, demandez-lui qui il est, d'où il vient, où il va, pourquoi il est là?—« Je me pique d'ignorer tout cela sans être » plus malheureux, répond-il indolemment, » ce n'est point ma faute si j'ai trouvé ma » raison muette, quand je l'ai questionnée sur » mon état. Toute ma vie j'ignorerai sans » chagrin ce qu'il m'est impossible de savoir. » Pourquoi regretterois-je des connoissances » que je n'ai pu me procurer, et qui, sans » doute, ne me sont pas nécessaires, puisque » j'en suis privé; j'aimerois autant m'affliger » sérieusement de n'avoir pas quatre-z-yeux, » quatre pieds et deux ailes, j'aime mon aveu- » glement, la lumière blesse les yeux (*b*). »

Pyrrhon, dans un vaisseau battu par la tempête et prêt à périr, ne témoignoit aucune émotion. Comme on en paroissoit surpris, il

(*a*) L'ignorance et l'incuriosité sont deux oreillers bien doux (*Pensées phil.*, *n.*° 27).

(*b*) *Ibid.*, n.° 28.

montra un pourceau qui mangeoit tranquillement et à son ordinaire : *Voilà*, dit-il, *quelle doit être l'insensibilité du* SAGE. Il avoit raison, c'étoit le parfait modèle d'un sceptique.

Telles sont les pensées que m'a suggérées la lecture du *chap.* de M. F.... sur les *sacremens* de l'Eglise ; c'est sur le dogme le plus consolant du Christianisme , qu'il s'efforce de jeter à pleines mains tous les élémens du doute.

Essayons de les dissiper.

Le mot de *sacrement* signifie non-seulement le signe d'une chose sacrée, mais encore l'action qui rend une chose sacrée. Ainsi , le mot *sacramentum* signifioit chez les Latins le serment que prêtoit un citoyen en prenant les armes (*a*) ; l'argent consigné par les plaideurs

(*a*) C'est dans ce sens que Juvenal disoit :

Præmia nunc alia, atque emolumenta notemus
Sacramentorum.

Tertullien faisoit allusion à ce mot , lorsqu'il disoit : Nous sommes tous appelés à la milice du Dieu vivant , déjà nous avons répondu aux paroles du *sacrement* (*Lib. de martyr.* , cap. 3). St. Jerôme l'emploie dans le même sens , dans sa lettre à Héliodore (*De Laude vitæ solitud.*)

C'est dans ce sens que l'on a appelé paroles du *sacrement* , les renonciations que les cathécumènes faisoient au démon , à ses pompes et à ses œuvres. Telle est la doctrine de Tertullien , de St. Cyprien , de Denis l'aréopagite.

entre les mains du pontife, celui qui gagnoit son son procès retiroit son argent, et l'autre étoit acquis au fisc (*a*).

Mais ce mot a pris une autre valeur parmi nous. Les traducteurs de l'Ecriture sainte ont exprimé par le mot *sacrement*, ce que l'hébreu et le grec appellent *mystère* ou *secret*. Conséquemment l'on entend par sacrement le signe sensible institué par Dieu même, d'un effet intérieur et spirituel qu'il opère dans nos ames, non pas d'une chose absente, mais bien d'une chose réelle et présente, quoique non sensible : *Invisibilis gratiæ signum, ad nostram justificationem institutum.*

Cette doctrine n'est point fondée, comme dit M. F....., *sur les canons du concile de Trente* (*b*), mais les canons de ce concile sont fondés sur cette doctrine.

(*a*) *Sacramentum*, dit Varron, *à sacro dictum : et qui petebat, et qui inficiebatur, uterque quingenta æris ad pontificem deponebat : qui judicio vicerat, suum sacramentum à sacro auferebat ; victi ad ærarium redibat, id est, victus eâ pecuniâ quàm deposuerat, mulctabatur, in pænam injustæ litigationis* (Lib. V, de linguâ).

(*a*) T. I, p. 353. A entendre M. F....., on diroit que l'Eglise n'a jamais reconnu de sacremens que depuis le concile de Trente.

Déjà St. Augustin avoit judicieusement observé (*a*) qu'il étoit impossible que les hommes pussent être réunis dans la profession d'une même religion, vraie ou fausse, sans le secours de signes visibles, ou symboles mystérieux qui font impression sur nous, et que l'on ne peut mépriser sans être sacriléges. C'est dans ce sens que je vois des *sacremens*, dans les différentes époques de la vraie religion ; je les reconnois dans l'imposition des mains de Jacob sur la tête des deux fils de Joseph en signe d'adoption ; dans les bénédictions que les patriarches donnoient à leurs enfans en les unissant par le mariage (*b*) ; dans les purifications qui précédoient les sacrifices, dans les libations d'huile que Jacob faisoit sur la pierre pour la consacrer (*c*). En ce sens, j'en reconnois d'institués par Dieu lui-même dans la circoncision, dans la consécration des pontifes, dans le repas de l'agneau, dans les purifications, dans les expiations. Il falloit donc qu'il y en eût dans la loi nouvelle, et son fondateur ne pouvoit manquer d'y pourvoir. Mais il devoit y avoir autant de distance

---

(*a*) *Contra Faust.* (Lib. XIX, c. 4).
(*b*) Tob., VII, 15.
(*c*) Gen., XXVIII, 18; XXXV, 14.

entre les signes symboliques de l'une et de l'autre loi, qu'il y en avoit entre les deux lois mêmes. Aussi ne trouvons-nous dans les symboles de l'ancienne, que l'ombre et la figure des effets et des fins de nos sacremens. Les uns étoient, dit St. Paul, des élémens vides et impuissans (*a*), qui ne pouvoient purifier que la chair (*b*), qui ne pouvoient effacer les péchés (*c*) ; tandis que ceux de la loi nouvelle donnent la grâce et le St-Esprit, renouvellent l'homme, le purifient, le sanctifient, et le font participer au corps et au sang de J. C. ; les uns promettoient, et ceux-ci donnent le salut ; les uns étoient nombreux, difficiles, assujettisans, sans effet ; les autres sont en petit nombre, plus faciles, plus salutaires, plus efficaces ; les uns n'étoient que des ombres des symboles, les autres sont des réalités.

(*a*) Galat. IV, 9.

(*b*) Hebr. IX, 10.

Si discernimus duo testamenta vetus et novum, non sunt eadem sacramenta..... Quia alia sunt sacramenta dantia salutem, alia promittentia salvatorem. Sacramenta novi testamenti dant salutem, veteris testamenti promittunt salvatorem..... Mutata sunt sacramenta, facta sunt faciliora, pauciora, salubriora, feliciora (Enarr. in Ps. 73).

(*c*) X, 11.

Pour la validité des sacremens, il faut trois choses, le ministre, la forme et la matière; telle est la définition qu'en a donné le pape Eugène IV (*a*).

C'est ici que nous abordons M. F....., la personne du ministre est nécessaire, mais il faut dans ce ministre l'intention formelle de faire ce que l'Eglise fait.

Or, dit le Vicaire de Privas (*b*) :

Objection. « Il y a contradition, si les signes » sensibles ont la vertu de produire la grâce » qu'ils signifient; comment se fait-il que l'in- » tention contraire du ministre *qui ne tombe* » *pas sous le sens*, puisse empêcher l'effet » du sacrement ? ».

Réponse. L'intention que l'Eglise exige de son ministre, est au moins celle qui se manifeste par un acte commencé, non révoqué, non interrompu pendant le laps de temps nécessaire et commencé, *modo humano*, comme

(*a*) *Omnia sacramenta tribus perficiuntur, videlicet rebus tanquam materiâ, verbis tanquam formâ et personâ ministri conferentis sacramentum cum* INTENTIONE *faciendi quod facit ecclesia : quorum si aliquod desit, non perficitur sacramentum* (In decret. pro instruct. Armen.).

(*b*) T. I, p. 353.

tout acte sérieux et important doit être fait (*a*).

Or, une telle intention est extérieure et *tombe sous les sens*. Il n'est personne d'assez borné qui ne distingue l'action d'un prêtre qui, appelé pour un baptême, se rend à l'Eglise revêtu des habits sacerdotaux, qui remplit toutes les cérémonies connues d'un chacun, d'avec le jeu d'un bouffon ou d'un histrion qui, sur la scène ou dans un cabaret, joueroit les saints mystères. Quel est, M. F....., l'homme grossier qui confondroit un jugement prononcé sur les tréteaux de la comédie, avec un arrêt prononcé solennellement dans le sanctuaire de la justice? Il n'y auroit qu'un païen ignorant qui pût se croire baptisé, parce que sur la scène, en dérision du baptême, on lui auroit versé de l'eau sur la tête (*b*). C'est pourquoi Firmilien, évêque de Césarée, dans le troisième siècle, déclara nul le baptême conféré par une femme énergumène.

Parmi les différens motifs, que des théologiens ont de douter de la validité des ordinations

---

(*a*) *Virtualis intentio dicitur, quæ ex actu procedente nec per contrariam voluntatem revocato, nec per notabilem temporis moram interrupto in homine perseverat* (Drouvens de re sacram., l. I, p. 96).

(*b*) St. Genest. Cette histoire est très-suspecte.

anglicanes, c'est que, disent-ils, Matthieu Parker, la souche du clergé anglican, avoit été ordonné dans une taverne de Londres (*à la tête de cheval*), en secret, par des ministres qui ne justifioient pas publiquement de leur *intention*. Il faut que l'intention se manifeste par l'état, le lieu et le moment. Ainsi, un prêtre sacrilége qui, à table au milieu des convives, sur du pain, réciteroit les paroles de la consécration, ne consacreroit pas, parce que son état, le lieu, le moment démontrent évidemment qu'il se joue de la Religion.

Devant cette réponse s'évanouissent toutes les hypothèses que M. Feuillade déduit de son objection.

Objection. « Mais, poursuit-il, l'intention » du ministre seroit donc purement extérieure; » alors, cette intention extérieure ne pourroit-» elle pas être en opposition avec l'intention » formelle, mais intérieure de ne pas conférer » les sacremens (*a*)? »

Réponse. 1.° Aucun crime ne se commet sans profit. Quel intérêt supposeriez-vous dans

(*a*) Feuil., t. I, p. 356... N. B.

Je ne copie pas ici littéralement M. Feuillade; mais les auteurs qui lui ont prêté ces objections : il ne m'accusera pas de les avoir affoiblis.

un pareil sacrilége ?—Un scélérat, dites-vous.—Soit.—Je ne dispute plus, car en fait de perversité, un prêtre apostat en sait plus que beaucoup d'autres.

Mais ce scélérat ne seroit-il pas fou ? Il feroit et voudroit ne pas faire ; il voudra être extérieurement le ministre de J. C. et de son Eglise, et intérieurement il combattra, il voudra ne rien être. Que penseriez-vous d'un homme qui approcheroit une lumière d'une masse d'étoupe qui feroit extérieurement tout ce qui faut pour y mettre le feu, et qui intérieurement diroit : *Je ne veux pas que le feu brûle*, ou d'un paysan qui, semant soigneusement dans une terre labourée, diroit : *Je ne veux pas que mon grain germe, croisse et fructifie ?*

Avez-vous, M. F....., oublié ce principe de logique, que toute cause nécessaire produit nécessairement un effet ?

Objection. Mais, direz-vous encore, ce ministre agit librement ; s'il veut il y aura un sacrement, s'il veut il n'y en aura point.

Réponse. Fort bien, Monsieur, ce ministre est libre ; mais encore une fois, dira-t-on qu'un homme n'agit pas, parce qu'en agissant il se tue de crier qu'il ne veut pas agir pendant

qu'il n'est contraint par aucune cause extérieure? C'est comme si vous disiez : Je parle *librement*, mais en même temps je ne parle pas, parce qu'intérieurement je ne veux pas que ma parole soit une parole.

Au reste, Monsieur, pour vous prouver que ce n'est point ici l'opinion de quelques théologiens que je vous présente, je l'appuierai d'un exemple frappant puisé dans l'antiquité. Alexandre, patriarche d'Alexandrie, un jour de fête très-solennelle, après le service divin, attendoit des personnes qui devoient dîner avec lui : étant seul, il porte ses regards sur la mer et voit de loin des enfans qui, jouant sur le rivage, faisoient l'un l'évêque, d'autres les acolytes, d'autres les catéchumènes ; tous faisant exactement toutes les cérémonies. S'étant approché de manière à ne pas les gêner, il eut un plaisir inexprimable ; mais lorsqu'ensuite ils en vinrent aux mystères, il fut troublé ; puis appelant ses premiers clercs, il leur montra ces enfans, et leur ordonna de les lui amener ; il leur demanda à quel jeu ils jouoient, quels gestes ils faisoient, et quelles paroles ils disoient ? Ceux-ci effrayés, nièrent d'abord, mais pressés, ils avouèrent qu'Athanase étoit leur évêque, et qu'il avoit baptisé quelques enfans qui n'étoient pas encore

initiés aux mystères. Alexandre interrogea soigneusement ces petits néophytes sur ce qu'avoit dit et fait leur évêque. Ils lui répétèrent mot à mot la leçon que le petit docteur leur avoit faite; et celui-ci, à son tour, rendit exactement compte de toutes les cérémonies. Tout étoit très-conforme à la doctrine de l'Eglise; alors le patriarche, après avoir pris conseil des prêtres qui étoient avec lui, pensa qu'on ne devoit pas rebaptiser ces enfans qui, dans la simplicité de leur cœur, avoient mérité de recevoir les effets de la grâce. Il rendit à leurs parens Athanase et ses camarades pour les élever au ministère des autels (*a*). Athanase répondit à sa vocation, et mérita de monter un jour sur le siége de St. Marc.

Voilà un fait qui vous prouve évidemment que l'antiquité tenoit pour valides des sacremens dont on avoit extérieurement observé scrupuleusement les paroles et les rits, sans égard à l'intention secrète du ministre.

A ce témoignage de la tradition nous joindrons l'autorité du saint Siége.

Michel, roi des Bulgares, consulta le pape

(*a*) Sozomen., Hist., l. II, cap. XVII (*Edit. Henri. Valesii*, p. 466).

Nicolas I sur divers points de doctrine et de discipline. Entr'autres il lui demanda ce que l'on devoit faire à l'égard des personnes qu'un certain juif, homme d'une foi très-douteuse, pour ne pas dire nulle, avoit eu l'audace de baptiser. Certes, si le pape Nicolas eût pensé que l'intention intérieure étoit nécessaire à la validité du sacrement, c'étoit bien le cas d'avertir les Bulgares qu'ils devoient soigneusement s'enquérir dans quel esprit, dans quel dessein cet audacieux avoit usurpé le ministère ; et dans le cas où leurs recherches eussent été infructueuses, et parce que de graves et de légitimes soupçons pesoient sur ce juif, c'étoit le cas, dis-je, de leur enjoindre de réitérer le sacrement d'après cet adage : *Ubi res nescitur facta, in iterationis periculum non venitur*. Eh bien ! pas du tout, le pape n'en fit rien, et ne s'occupant que de l'observation du rit extérieur, il répondit que s'ils avoient été baptisés au nom de la sainte Trinité, le baptême étoit valide (*a*).

(*a*) *A quodàm judæo nescitis utrum Christiano an pagano multos in vestrâ patriâ baptisatos asseritis, et quid de iis sit agendum consulitis : Hi profecto si in nomine S. Trinitatis baptisati sunt... Constat non esse denuò baptisandos*. (Resp. ad consulta Bulg., c. CIV).

Si M. F..... n'est pas encore satisfait, qu'il consulte la décrétale d'Innocent III (*a*).

Quel motif a déterminé le Vicaire renégat à agiter une question étrangère au déisme, et que tous les philosophes ont jusqu'ici laissé reposer dans la poussière des écoles? Ce ne peut être que l'affreux projet de détruire aujourd'hui ce qu'il a fait comme ministre de J. C. et de l'Eglise; ce ne peut être que celui de porter le trouble dans toutes les consciences, celui de soulever des doutes dans l'ame des ignorans sur la validité des baptêmes et des sacremens qu'il a conférés, celui de dire à tous les habitans de l'Ardèche: Je vous ai trompés, vous croyez avoir eu au milieu de vous un pasteur de l'Eglise, et vous n'aviez qu'un ministre de l'enfer, vous me regardiez comme le canal des grâces dans la dispensation des sacremens, et intérieurement vendu au service de Satan, je détruisois par ma volonté intérieure tout ce que mes actes extérieurs sembloient produire; vous m'apportiez vos enfans pour les régénérer dans les eaux du baptême, et détruisant par mon intention occulte l'effet du sacrement, je vous les rendois dans le même état, mais avec

(*a*) *De baptism. et ejus effect.* Cap. *si quis puerum.*

l'impossibilité

l'impossibilité d'en faire jamais des enfans de l'Eglise.

Au tribunal de la pénitence, je n'ai versé sur vos plaies que le baume de l'illusion.

Ministre tout-à-la-fois et du Très-Haut et de Satan, loin de renouveler pour vous l'auguste et redoutable mystère de la rédemption, j'ai attiré sur vous et sur moi les foudres éternelles; ministre fidèle de Satan, au lieu du pain de vie, je ne vous ai donné que celui de la mort, celui de l'idolâtrie; peuples crédules, vous m'avez appelé comme ministre de J. C. près du lit de mort de vos pères, je vous trompé, je les ai trompés; mon cœur anéantissoit l'œuvre de ma bouche et de mes mains; à des prières, à des onctions efficaces je n'ai substitué que de folles espérances.

N'est-ce pas, M. F....., ce que vous avez voulu faire comprendre, lorsque vous avez dit; qu'une religion qui tenoit à si peu de choses, c'est-à-dire, à la volonté ou non volonté d'un ministre perfide, ne pouvoit être d'institution divine (*a*)?

En vain cherchez-vous à effacer ces tristes soupçons en nous assurant que *dans l'admi-*

(*a*) Fenil., t. I, p. 357.

nistration des sacremens que vous avec conférés, vous avez toujours été très-soigneux à vous comporter, soit extérieurement, soit intérieurement par votre intention comme un véritable ministre de l'Eglise catholique (*a*). Quelle garantie un prêtre apostat peut-il donner de sa sincérité? Qu'est-ce qui garantit les peuples, que ce n'est pas ici plutôt un hommage rendu à l'orgueil qu'à la vérité! Vous les avez trompés, pourquoi ne les tromperiez vous plus? Votre livre est un tissu d'impostures, pourquoi ces lignes seroient-elles exceptées? Mais, que les fidèles se rassurent, l'Eglise a d'autre garantie à leur offrir sur la validité de ses sacremens, que la parole mensongère d'un ministre perfide, traître et renégat.

Ecoutez, peuples, la voix de cette Mère qui vous dit: « Il n'est pas nécessaire que celui qui » baptise ait dans l'ame de faire ce que fait » l'Eglise, car lors même qu'intérieurement » il voudroit ne pas faire ce qu'elle fait, il le » fait néanmoins, s'il en observe la forme. Le » baptême ne sera pas moins valide, si le mi-

(*a*) Feuil., t. I, p. 358.

» nistre considère (*intendat*) ce qu'il fait (*a*),
» s'il y donne son attention. »

C'est avec regret que je me vois forcé de mettre sous les yeux du chrétien deux faits importans qui souillent les fastes de l'Eglise gallicane ; mais ils serviront merveilleusement à dissiper tous les nuages que la plume du Vicaire de Privas s'est efforcée d'amasser sur les ordinations d'un évêque coupable et sur ses conséquences, et en même temps sur la validité de son propre ministère.

Dans le 17.ᵉ siècle, un curé de Notre-Dame des Acoules, à Marseille, se rendit fameux par ses scandales, par ses crimes, et sur-tout par la magie. Au lit de mort, moment où l'homme cesse d'être menteur, sur-tout dans les choses qui flétrissent la réputation, il déclara que, pendant vingt ans, quoiqu'extérieurement il faisoit décemment et sérieusement toutes les fonctions de son ministère, *il*

(*a*) *Non est necessè quod baptisans gerat in mente quod facit ecclesia ; immo si contrarium gereret in mente, scilicet non facere quod facit ecclesia, sed tamen facit quia formam servat, nihilominus baptisatus, dummodo baptisare minister intendat* (3.ᵉ decr. d'Innocent III, Tit. *de baptism. et ejus off.* Cap. *Si quis puerum*).

avoit voué intérieurement non pas au Christ, mais au démon, les enfans qu'il baptisoit.

Peu de temps après, Pierre de Lavardin, évêque du Mans, confessa également publiquement, au lit de mort, que dans toutes les ordinations qu'il avoit faites, jamais il n'avoit eu l'intention de conférer les ordres, quoiqu'extérieurement il observa tout le rit et prononçât toutes les paroles (*a*). Ces déclarations jetèrent le trouble dans toutes les consciences; les uns

(*a*) Il faut remarquer que toutes paroles sacramentelles doivent être prononcées à haute et intelligible voix, et qu'un ministre ne peut retrancher aucune syllabe, et que tout évêque, dans la célébration des mystères, est environné d'acolytes, qui sont autant de surveillans et de témoins de la rigoureuse observation du rit; que dans les ordinations, d'autres évêques l'assistent. Aucun évêque, dit le vingtième canon du premier concile d'Arles, ne doit s'attribuer d'ordonner *seul* des évêques, il en doit prendre avec lui sept ou trois tout au moins. Ainsi le prêtre baptise, confesse, sacrifie en présence de témoins, toutes les paroles sacramentelles sont courtes, connues de tous les chrétiens assistans; dans une messe solennelle le diacre, à son défaut un acolyte, est là témoin de la consommation des mystères; dans une basse messe, le servant qui est immédiatement aux pieds du prêtre est également un rigoureux témoin.

trembloient pour leur baptême, les autres pour leurs absolutions, ceux-ci sur leurs ordinations, ceux-là sur le sort de leurs parens défunts; l'inquiétude fut générale. Quelle fut l'issue de ce scandale? On consulta les théologiens les plus distingués de la France; on consulta la faculté de Paris. La réponse fut générale et unanime, que les Marseillois et les Manceaux devoient être en repos, du moment que tout le rit avoit été extérieurement, sérieusement et prudemment observé, parce que sous la figure du prêtre célébrant, c'est J. C. qui baptise, c'est J. C. qui répand le Saint-Esprit, et que l'intention perverse du ministre ne peut détruire l'efficacité des mystères. Toute l'Eglise gallicane a applaudi à cette décision (*a*); Rome et le monde entier l'ont ratifiée par leur silence.

Je suis avec respect, etc.

(*a*) Voyez *Drouvens de re sacram.* (T. I, p. 106, *editio.* 2.ª *Venetis*, 1756).

ONZIÈME LETTRE.

Lyon, le 12 Février 1820.

MONSIEUR,

Dites-moi, Monsieur, de quelle fureur sont animés tous les sophistes du siècle, pour semer avec tant d'acharnement autour d'eux, peines, chagrins, misères, impostures, calomnies, la mort même, et pour arracher du cœur de leurs victimes jusqu'aux plus petites racines de l'espérance, qu'ils savent être *le baume souverain de tous les maux* (*a*)*!* Ne diroit-on pas qu'ils rugissent du bonheur d'autrui, comme les démons qui ne cherchent un soulagement à leurs maux que dans le désespoir des autres (*b*)?

(*a*) L'espérance est le baume souverain de tous les maux (*Syst. de la nat.*, *I. part.*, *c.* 14, *p.* 509). C'est un cordial puissant qui adoucit toute potion amère, même la dernière (*Bolingbrocke*, *t. V*, *p.* 379).

(*b*) *Invidiâ autem diaboli mors introivit in orbem terrarum, imitantur autem illum qui sunt ex parte illius* (Sapient., II, 24, 25).

Dépouillé de ses biens, privé de ses enfans, outragé par son épouse, calomnié par ses amis, abandonné par ceux qu'il avoit secourus, couvert de plaies, exténué par la douleur, gissant sur un fumier, Job étoit malheureux, mais Dieu lui restoit ; et sous la main de son Dieu, il étoit calme, tranquille, patient, résigné, sans haïr la vie il savoit la supporter.

Qu'est-ce que l'homme ? Voici le tableau qu'en trace un ancien philosophe (*a*). « Parmi » les divers animaux, la prééminence est due » à l'homme, c'est à son usage que la nature » semble avoir destiné toutes ses productions ; » mais elle lui fait acheter si chèrement ses » dons, qu'elle paroît moins agir comme une » mère tendre que comme une cruelle marâtre ; » il est le seul des animaux qui ait besoin de » vêtemens empruntés pendant qu'elle donne aux » autres différentes espèces de couverture, des » coquilles, une peau crustacée, un cuir, des » pointes, du duvet, des soies, du poil, des » plumes, des ailes, des écailles, une toison. » Elle a revêtu les arbres d'une écorce souvent » double pour les garantir du froid et de la

(*a*) Pline, hist. natur., l. VII, præm.

» chaleur : tandis qu'au moment de sa naissance
» elle laisse l'homme, comme par dédain, étendu
» nud sur la terre, et lui fait commencer sa vie par
» des cris et par des pleurs; car il n'arrive à aucun
» enfant de rire avant le quarantième jour. A
» ce triste début succèdent des liens, dont les
» petits des animaux sont exempts; le fils aîné
» de la nature, l'animal qui doit commander aux
» autres, les pieds et les mains enchaînés,
» pleure, souffre, *sans autre crime que d'être*
» *né*. Quelle folie de croire qu'une telle entrée
» dans le monde lui donne droit de s'enor-
» gueillir ! Bientôt viennent les maladies, les
» remèdes plus fâcheux encore, mille manières
» de guérir, toujours remplacées par d'autres,
» les animaux sentent ce qu'ils sont ; ils com-
» mencent, les uns à courir, les autres à voler,
» ceux-ci à exercer leurs forces, ceux-là à
» nager ; l'homme ne fait rien, *s'il n'est ins-*
» *truit* (*a*), ni marcher, ni parler, ni se
» nourrir ; la nature ne lui apprend qu'à pleurer,
» c'est ce qui a fait penser à plusieurs qu'il
» vaudroit mieux ne jamais naître ou périr
» d'abord. Les larmes, l'amour effréné des

(*a*) Il faut que tout lui soit révélé.

» plaisirs, l'ambition, l'avarice, l'attachement » excessif à la vie, la superstition, la vue du » tombeau, *le désir d'exister encore au-delà*, » sont réservés à l'homme seul. Aucun animal » n'a une vie plus fragile, des passions plus » violentes, n'est plus troublé dans sa frayeur, » plus emporté dans sa vengeance. Nous voyons » les autres sympathiser avec leur espèce, se » rassembler, se réunir contre leurs ennemis; » les lions n'exercent point leur férocité contre » les lions, les serpens contre les serpens, les » monstres marins ne font la guerre qu'à ceux » d'une autre espèce. Mais l'homme n'a point » d'ennemis plus à craindre que ses semblables.»

Voilà l'homme, si on le considère au flambeau de la philosophie, voilà le détail de ses misères qui fit soupçonner à l'ancienne école, que les ames humaines avoient existé avant d'être unies à des corps, qu'elles y étoient enfermées par la justice divine comme dans une prison, pour y expier, par les souffrances de ce monde, les crimes qu'elles avoient commis dans un état précédent (*a*). Privés du secours de la révélation, les philosophes entrevirent le péché originel.

Portons maintenant sur ce triste et sombre

(*a*) Jamblic, exhort. à la philos., c. VIII.

tableau un autre flambeau, celui de la Religion. Ah! que vois-je? Un phénomène prodigieux de petitesse et de grandeur, un point dans le monde physique, qui a son fondement dans la poudre, qui habite dans un tabernacle d'argile, et qui est consumé à la rencontre d'un vermisseau, dont la foiblesse est égale à l'exiguité, ce qui faisoit dire au prophète : *montreras-tu ta force contre une feuille que le vent emporte!* et au psalmiste par une espèce d'hyperbole pleine de sens et de vérité, *que si l'on pesoit l'homme avec le néant, on trouveroit que le néant pèse plus que l'homme.* De toutes parts il en est environné : par le passé il n'est plus, par le présent il est, et déjà il n'est plus, par l'avenir il n'est pas encore. Dans le passé il voit son origine infectée du péché, dans le présent il trouve une vie pleine de misère et de travail, dans l'avenir il voit la hideuse et inévitable mort qui lui révèle son néant (*a*); dans le présent il souffre à la vue d'un passé qui est irrévocable et d'un avenir qui est inévitable; le passé n'est qu'un pâle

(*a*) . . . . *Mors sola fatetur*
Quantula sint hominum corpuscula. . . .

(Juvenal. Satyr. X, ver. 173).

flambeau qui éclaire un triste avenir qui, à son tour, n'est qu'un lugubre écho du passé. Son enfance n'est qu'une ignorance de lui-même, sa jeunesse une longue fureur, sa vieillesse une mort languissante ; sa vie n'est qu'une course à travers la mort : il la rencontre dans l'air qu'il respire, dans les alimens qui le soutiennent. Il ne connoît la santé que quand il l'a perdue, il ne sent la vie qu'à mesure qu'il la perd, son corps est le centre des infirmités, son esprit celui des erreurs, son cœur celui des corruptions. N'est-ce pas un fantôme qui se promène parmi les choses qui n'ont que l'apparence ? Non, non, un fantôme n'a rien de réel, il est tout composé d'apparence ; mais le sentiment de ma propre existence me dit que je suis tel que je suis, parce que j'écris, parce que je pense.

Fatigué et accablé du mépris de moi-même, j'entends une voix qui me dit : Tu n'es rien, parce que tu as péché, apprends à te connoître, voici tes titres : Tu fus créé à l'image et ressemblance de Dieu, tu as l'empire sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur toute la terre et sur tout ce qui y rampe. La terre a un maître, et c'est toi, tu es l'image du souverain parce que tu es ici son lieutenant. Mais Dieu, en te créant son lieutenant, a eu pour but d'avoir

en toi un adorateur, un être capable de connoître, d'honorer son bienfaiteur. Tout est à toi, te dit-il alors, vois tous les arbres de ce jardin, tu peux en manger le fruit, seulement tu t'abstiendras de toucher au fruit d'un tel arbre. Avoit-il besoin des fruits de cet arbre, de tes respects et de tes adorations? Non, il vouloit un mémorial de ta subordination et un acte public de ta piété. Toute la création devant être muette, toi seul devois être l'organe de la créature. Si sa justice est sensible dans cette réserve, n'y reconnois-tu pas aussi son indulgence?

Avoue, conviens avec moi que l'aveu, que l'hommage fait à sa souveraineté convenoit à sa puissance et à ta dignité; qu'un affranchissement t'eût confondu avec tous ces vils animaux qui t'environnent, qui ne sont là que pour concourir à ton bonheur, les uns en fuyant à ta voix dans le désert, les autres en t'offrant leurs services. Tu es le seul de tous ces animaux qui ait appris qui il étoit, par qui il étoit, pourquoi il étoit; tu es le seul qui connoisse son origine, son bienfaiteur. C'est en publiant que tu as un maître, que tu ne devois jamais cesser de l'être; libre, capable d'obéissance, tu la devois donc à ton créateur. Il t'avoit rempli d'intelligence, il avoit créé en toi la science

de l'esprit, il avoit rempli ton cœur de droiture, il t'avoit montré le bien et le mal (*a*).

Il t'avoit imposé une loi, il t'avoit défendu de toucher à un fruit particulier ; ta compagne succombe devant l'esprit tentateur, elle t'entraîne dans sa chûte. Dieu présent partout voit ton crime, te le reproche, te condamne à souffrir et à mourir ; c'est ainsi que déchu de ton innocence primitive, tu es devenu mortel et malheureux ; c'est ainsi que tu as perdu la sainteté et la justice, que tu as encouru la colère de ton créateur, que tu as mérité la mort et la captivité sous l'empire du démon (*b*) qui t'a vaincu, parce qu'il y a une solidarité entre l'ame du père et celle du fils, et que l'ame qui a péché périra (*c*); mais console-toi, un jour tu seras vengé. Dans ta postérité une vierge concevra, et un médiateur viendra écraser la tête de l'auteur de ton mal. Voilà donc les titres et de ta grandeur et de ta foiblesse ; voilà l'origine de tes maux, voilà la

---

(*a*) *Disciplina intellectus replevit illos, creavit illis scientiam spiritûs, sensu implevit cor illorum et bona et mala ostendit illis* (Eccl. XVII, 5).

(*b*) Conc. Trident. sess. 5.ª Can. I.

(*c*) *Anima enim patris mea est, et anima filii mea est ; anima quæ peccaverit ipsa morietur* (Ezech., XVIII, 4).

source de tes espérances, que l'auteur de tout mal s'efforcera dans tous les siècles d'anéantir.

A la contemplation de ces idées sublimes, je sens mon ame s'agrandir, s'élancer de sa grossière enveloppe; et déjà une foule de preuves morales se précipitent au-devant de mon imagination haletante.

Dans ce triste naufrage, j'aperçois épars les débris de mon ancienne grandeur; ah! je devine d'où me vient cette indifférence, cette langueur, cette nonchalance, cette grande difficulté de faire le bien, cette ignorance de mon esprit, cette malice de ma volonté, cet insatiable penchant pour la volupté, ce combat perpétuel de la chair avec l'esprit, et ces passions turbulentes; ah! je devine ce que cet ancien philosophe ne pouvoit pas deviner; *pourquoi je vois le bien, pourquoi je l'essaie, et pourquoi le mal m'entraîne* (a). Je devine ce que c'est que le remord, et je conçois qu'il est à mon ame ce que la douleur physique est à mon corps, un avertissement de quelque désordre intérieur.

Maintenant je conçois pourquoi les insipides dégoûts, les insatiables désirs viennent troubler ma félicité, je conçois pourquoi César,

(a) . . . . . *Video meliora, proboque*
Deteriora sequor . . . . . .

monté sur le premier trône du monde, s'écrioit: *Est-ce là tout ?* Maintenant je comprends ces paroles du prophète: « Cet ennemi du bonheur » me rappelle ma noblesse, et ma noblesse me » crie que je suis né pour être heureux. » Je conçois cette avidité de mon imagination et ces limites posées à mes sens ; pourquoi le pays des chimères est le seul que mon ame, dans ses emportemens, se complaise à parcourir ; pourquoi le passé et le futur me tourmentent dans le présent ; pourquoi cette insatiable soif de la réputation ; pourquoi cette puissance morale, et cette foiblesse physique ; pourquoi cette perfectibilité inhérente à notre nature ; pourquoi ce tact moral qui grave au front le rouge de la pudeur, et la pâleur du crime; pourquoi le désir augmente même sur le soir de la vie; maintenant je conçois pourquoi dans l'univers rien ne se détruit ; pourquoi tout est développement et métamorphose ; pourquoi la substance qui végète se conserve ; pourquoi l'homme qui n'a rien créé ne peut rien détruire, pas même lui-même... Ici, je m'arrête, je sens le travail croître sous ma plume.... Ecoutons un moment l'immortel ennemi du genre humain.

Objection. « Que d'absurdités ! s'écrie son » lieutenant sur terre. Quoi ! nous naissons tous » enfans de colère et coupables aux yeux de

» Dieu avant de connoître le mal, et de pouvoir
» faire usage de notre raison ! Une telle doc-
» trine n'est-elle pas *révoltante et injurieuse*
» *à la bonté et à la justice d'un Dieu*, qui
» ne sauroit, comme dit le prophète Ezéchiel,
» faire porter au Fils l'iniquité de son Père ?
» *Ce sera l'ame de celui-là seul qui aura*
» *péché, qui périra; le fils ne portera point*
» *l'iniquité de son père* (*a*). Ne seroit-ce pas,
» en effet, la plus grande de toutes les injus-
» tices, de regarder tous les hommes comme
» coupables du péché que le premier homme
» a commis (*b*) ? »

Réponse. M. F...... a été arien, agnoëte, ganstique, illuminé ; nous allons le voir maintenant pélagien. Si, au lieu de feuilleter les livres

(*a*) Ezech., XVIII, 20.

(*b*) Feuil., t. I, p. 360.

Rousseau avoit dit avant le Vicaire de Privas : « La
» doctrine du péché originel est sujette à des diffi-
» cultés terribles. Elle obscurcit *la justice et la bonté*
» *de l'Etre-Suprême*. Le moyen de concevoir que
» Dieu crée tant d'ames innocentes et pures, pour
» les joindre à des corps coupables pour leur faire
» contracter la corruption morale (*Lettre à M. de*
» *Beaumont*, *p*. 19). Cette objection sortit jadis de
» l'école des Marcionites et des Manichéens.

de

de l'impiété, il eût considéré la nature humaine et sa constitution, il n'eût trouvé rien d'absurde, rien de révoltant, rien d'injurieux à la justice divine dans cet arrêt. Qu'est-ce que notre destinée ? Une dépendance immédiate de celle de nos pères et mères. Un père joueur, débauché, ne réduit-il pas souvent à la misère ses enfans ? Et sa famille innocente ne devient-elle pas victime des vices qui lui ont été étrangers ? La pauvreté, juste punition du libertinage, de la débauche, devient le partage d'une famille innocente ; et ne voyons-nous pas tous les jours de malheureux enfans n'hériter de leurs pères coupables qu'une frêle existence, que des maladies et souvent qu'une mort prématurée ? L'honneur ou le déshonneur qui pèse sur telle ou telle famille n'est-il pas un héritage ? Si la loi chez toutes les nations civilisées récompense un père dans sa postérité, en élevant sa race au-dessus des autres, ne le punit-elle pas aussi dans ses enfans, soit en le dégradant, soit en le dépouillant de ses titres et même de ses biens héréditaires ? Chez tous les peuples, la loi ne frappe-t-elle pas de réprobation ce malheureux enfant dont la naissance a déshonoré la mère ? Le préjugé (peut-être un des plus utiles de la société) ne poursuit-il pendant plusieurs

générations cette famille dont le chef a expié ses crimes sur l'échafaud? Une armée composée d'innocens n'expie-t-elle pas de sa mort, ou l'imprudence de son chef, ou l'injustice de la guerre? Les peuples n'expient-ils pas souvent dans les larmes de plusieurs générations, les erreurs et quelquefois les iniquités de leurs chefs?

Quidquid delirant reges plectuntur achivi.

Dans le temps que la servitude étoit de droit commun chez toutes les nations, un père ne pouvoit-il pas se rendre lui-même esclave avec tous ses enfans nés et à naître? N'aliénoit-il pas leur liberté avec la sienne? Avant que le Christianisme n'eût brisé les fers de l'esclavage, l'enfant de l'esclave, chez tous les peuples, dans tous les siècles, n'a-t-il pas partagé le sort de sa mère? N'est-ce pas contre ce malheureux que toutes les nations se sont écriées d'un commun accord: *Fructus sequitur ventrem.*

Eh quoi! M. F....., vous vous taisez en présence de cette justice éternelle des hommes, et vous osez traiter d'absurde, de révoltante cette même justice exercée par Dieu lui-même. *Si Dieu*, dit un autre déiste, *n'est point juste comme les hommes, nous ne savons plus*

comment il l'est, *et nous lui attribuons une qualité dont nous n'avons aucune idée* (*a*). Oseriez-vous dire que cette justice est *absurde*, est *révoltante* au milieu des hommes ? Et vous qui, comme moi, n'êtes qu'un chétif ciron au milieu de la création, vous, dont l'exigue intelligence ne peut embrasser les attributs de la divinité, vous voulez mesurer sa justice ! vous voulez lui poser des bornes !

Mais, dites-vous, le prophète Ezéchiel dit que *ce sera l'ame de celui qui aura péché ; qui périra*, *que le fils ne portera pas l'iniquité de son père.*

Oui, Monsieur, mais le prophète parle ici au futur, il ne parle pas du passé. Nous ne disons pas que Dieu punit toujours dans les enfans les crimes des pères ; il s'ensuivroit que les générations seroient de plus en plus malheureuses. Les juifs effrayés des calamités que le prophète Ezéchiel leur avoit annoncées comme prochaines en punition de leurs crimes personnels et de ceux de leurs pères, étoient épouvantés des suites d'une aussi rigoureuse justice. Déjà disoient-ils, *nos pères ont mangé du verjus*,

(*a*) Christianis. dévoilé, p. 47; Militaire philosophe, cap. VIII, p. 79.



et les dents des enfans sont agacées (*a*). Le Seigneur, pour les consoler, leur annonce que désormais ce proverbe n'aura plus lieu parmi eux, et qu'il ne les punira qu'individuellement, et pour leur crime personnel.

Objection. Mais, dit le très-savant Vicaire, plusieurs Pères de l'Eglise ont enseigné une doctrine toute opposée à celle du péché originel.

« Saint Clément, prêtre d'Alexandrie, qui » *florissoit* (*b*) sur la fin du second siècle, dans » l'interprétation qu'il donne du verset 14, du » chap. XX, de Jérémie, s'exprime ainsi :

» Lorsque le prophète Jérémie dit : *Le jour* » *auquel je suis né est un jour exécrable*, » *et il seroit à désirer qu'il n'eût jamais existé;* » il ne veut pas dire, par-là, que la génération » soit criminelle ; mais il parle de la sorte, pour » manifester la peine qu'il éprouvoit d'être té- » moin des péchés et de la désobéissance du » peuple. Aussi, ajoute-t-il, *pourquoi suis-je* » *né pour être accablé de tant de peines et* » *de douleurs, et pour voir consumer mes* » *jours dans un opprobre continuel !*

(*a*) *Patres commederunt uvam acerbam et dentes filiorum obstupescunt* (Ezec., XVIII, 1).

(*b*) Expression de M. Feuillade.

» Il réfute ensuite Job, qui admet l'existence du » péché originel, s'expliquant en ces termes : » *Personne*, dit Job, *n'est exempt de souil-» lure, pas même un enfant qui n'est né que » d'hier*. Que l'on nous dise donc où est - ce » qu'un enfant nouvellement né a péché, ou » comment il a pu participer à l'anathème qui » a frappé Adam, lorsqu'il n'a encore rien » fait ? Il paroît donc que ceux qui ont une » telle opinion sont obligés de soutenir, pour » être conséquens, que la génération, non-» seulement du corps, mais encore de l'ame » qui lui donne vie, est criminelle.

» L'on voit ici que S. Clément ne regardoit pas » le livre de Job, comme divin, puisqu'il en » rejette la doctrine.

» Le même Père continue ainsi : « Lorsque » David a dit : *J'ai été conçu dans les péchés*, » *et ma mère ma conçu dans les iniquités*, » il dit, d'une manière prophétique, qu'il a été » conçu dans Eve, pécheresse ; car Eve a été la » mère de tous les vivans, et *s'il a été conçu » dans les péch és, il n'a cependant pas été » lui-même pécheur dans l'instant de sa con-» ception, car lui-même n'a pas péché.*

» Mais si la GÉNÉRATION *est un mal*, continue » toujours St. Clément, *il faudra dire que le*

» *Seigneur lui-même qui a été engendré, a été*
» *dans le péché, ainsi que la Vierge qui l'a*
» *engendré. Hélas! quels blasphèmes! ceux*
» *enfin qui blâment la* GÉNÉRATION, *attaquent*
» *tout-à-la-fois et la sainteté de Dieu, et le*
» *mystère de la création.*

» Les personnes judicieuses remarqueront sans
» doute dans les raisonnemens de St. Clément
» d'Alexandrie, une excellente logique (*a*). »

Réponse. C'est avec raison que nous avons dit que l'apostasie emportoit avec elle tous les vices; il y a ici un excès d'impudeur capable d'étourdir celui qui ne connoîtroit pas à fond le cœur d'un renégat. Le texte cité par M. F.... est diamétralement opposé à sa thèse, et prouve au contraire la croyance de S. Clément au péché originel. En effet, ce docteur de l'Eglise disputoit contre Tatien et d'autres hérétiques qui condamnoient le mariage, et soutenoient que la procréation étoit un crime. Comme M. Feuillade, ces hérétiques travestissoient aussi l'écriture; pour soutenir et appuyer leur doctrine, ils s'emparoient de tous les passages de Job qui concernent le péché originel; pour condamner le mariage en lui-même, ils citoient ces mots

(*a*) Feuil., t. I, p. 363.

du Psalmiste qui dit : *J'ai été conçu dans les iniquités, et ma mère m'a conçu dans les péchés*. Quelle réponse S. Clément leur donne-t-il ? Que lorsque le prophète parle de sa mère, c'est d'Eve, la mère de tous les vivans : *Dicit prophetice quidem matrem, sed Eva quidem fuit mater viventium*, et il ajoute aussitôt : *s'il a été conçu dans les péchés, il ne l'a pas été lui-même dans le péché.* La conception de sa mère n'a pas été un péché, car il n'est pas lui-même un péché : *Neque vero ipse peccatum* (*a*). Et sa pensée, son texte sont si clairs et si évidens, qu'il ajoute de suite : *Si la génération est un mal, ils diront aussi que le Seigneur qui a été engendré l'a été dans le péché, que la Vierge qui l'a conçu l'a été dans le péché. Hélas que de péchés !* Quot et quanta mala ! *Ceux qui blament la* GÉNÉRATION, *blasphèment tout-à-la-fois et contre la vo-*

(*a*) On voit que M. F.... ne redoute pas la sagacité de ses lecteurs, il leur met du latin sous les yeux, puis effrontément il le traduit par des contre-sens monstrueux : il n'a jamais cru sans doute que son ouvrage obtiendroit les regards des personnes instruites.

lonté de Dieu, *et contre le mystère de la création.*

Le passage de St. Clément signifie de deux choses l'une, ou qu'un enfant est souillé du péché, parce que sa procréation est un crime, ou qu'il l'est, parce qu'il descend d'Adam et d'Eve, coupables. Or, il rejette le premier sens adopté par les hérétiques, il s'en tient au second, il professe donc le péché originel.

Quant à l'opinion de Tertullien, qu'il ne falloit pas baptiser les enfans, sous prétexte qu'on ne pouvoit les admettre à un sacrement avant l'adolescence, avant leur instruction, avant le développement de leur intelligence, elle ne prouve rien en faveur de la thèse de M. F.....; elle ne prouve pas que Tertullien ne croyoit pas au péché originel. Il en étoit, au contraire, tellement persuadé, que dans le même livre sur le baptême (*a*), il déclare positivement que ce sacrement étoit nécessaire au salut de tout homme, et que *dans le cas de nécessité*, il falloit le conférer *à tous*, *sans exception*. Parce que, dit-il, celui-là est coupable de la perte d'un homme, qui a retardé de donner ce qu'il a pu donner librement. *Quoniam reus erit perditi*

(*a*) Cap. XII et XIII.

hominis, si supersederit præstare quod libere potuit (*a*); et qu'ailleurs il appelle les enfans des chrétiens des *candidats de sainteté* (*b*). Quant à son opinion qu'on doit retarder le baptême des enfans, quelque respect que j'aie pour Tertullien non Montaniste, je préfère me soumettre à l'opinion de l'Eglise que je prouverois aisément avoir toujours été celle de l'antiquité, si elle n'étoit pas étrangère à notre sujet. Je me contenterai de rappeler à M. F..... que St. Paul dit avoir baptisé son geolier et *toute sa famille* (*c*), Stephanie et *toute sa famille* (*d*), Lydie et *toute sa famille* (*e*); or, qui dit baptiser toute une famille, dit baptiser tous les enfans (*f*).

Origène, disciple de St. Clément, est encore plus positif que son maître. « On baptise les » enfans, dit-il, pour leur remettre les péchés. » Quels péchés ? en quel temps les ont-ils » commis ? ou quelle raison peut-il y avoir

---

(*a*) Cap. *XVII*.

(*b*) *Lib. de animâ*.

(*c*) Act. apost. XVI, 33.

(*d*) I. Corint. I, 16.

(*e*) Act. apost. XVI, 13.

(*f*) J'invite M. F.... à jeter les yeux sur la lettre de St. Cyprien à Fidus, chap. IX.

» de baptiser les enfans, sinon le sens de ce » passage : *Personne n'est exempt de souillure, quand même il n'auroit vécu qu'un seul jour ;* parce que le baptême efface les » souillures de la naissance. C'est pour cela » que l'on baptise les petits enfans (*a*). » Sur le quatrième livre contre Celse, les éditeurs ont ajouté les passages de St. Justin et de St. Irenée, plus anciens qu'Origène et que St. Clément.

Revenons au péché originel en lui-même : est-il et a-t-il toujours été un objet de foi dans l'Eglise? voilà la question dont il ne faut pas sortir. Or, elle est amplement résolue dans les livres saints; je la trouve écrite dans toutes les pages des écritures. *Celui qui n'aura pas pris une nouvelle naissance dans l'eau et le St-Esprit, ne pourra entrer dans le royaume de Dieu* (*b*). *De notre nature nous sommes tous des enfans de colère*, dit S. Paul, *eramus naturâ filii iræ* (*c*).

« Où le péché avoit abondé, dit le même apôtre, » la grâce a été surabondante ; si tous les » hommes ont été condamnés à mort pour le

(*a*) *Homel. XIV, in Luc., Tract. IX, in Matt., Homel. VIII, in levit.*

(*b*) Joan. III, 5.

(*c*) *Ad Ephes. II, 3.*

» péché d'un seul, le don de Dieu s'est ré-
» pandu beaucoup plus abondamment par la
» grâce de Jésus-Christ; si c'est par *le*
» *péché d'un seul que tous les hommes sont*
» *tombés dans la condamnation, c'est*
» *par la justice d'un seul que tous les hommes*
» *reçoivent la justification* (*a*). »

Que dira M. F... sur tous ces textes? Qu'ils sont *apocryphes*, *que les écritures sont altérées*, *qu'elles sont falsifiées*. Voilà sa seule ressource.

Si ensuite, d'après les Pélagiens, il veut argumenter sur la nature du péché originel, s'il me demande comment et par quelle voie il se communique à notre ame, je lui répondrai humblement que je n'en sais rien, parce que, comme dit St. Augustin, *il est aussi difficile d'en connoître la nature, qu'il est certain qu'il existe* (*b*).

On conçoit aisément que M. F..... n'a attaqué le péché originel, que pour faire le procès au sacrement de baptême.

En effet, s'il n'y a point de péché originel, *que faut-il donc penser du baptême établi*

(*a*) *Ad Roman.*, cap. V, 15, 16, 17.

(*b*) *Hoc peccato nihil est ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum secretius* (Lib. de Morib., eccles., an. 180, §. 30, 33).

dans la société chrétienne (*a*) ? Et partant de là, il pose hardiment en prin cipe que, ni J. C., ni les Apôtres n'en sont pas les auteurs, mais St. Jean-Baptiste et ses disciples, qui seuls baptisoient dans l'eau ; que Jésus-Christ n'a baptisé que dans le *Saint-Esprit et le feu;* puis appliquant à ce sacrement tous les textes des écritures qui concernent la descente du St-Esprit sur les Apôtres, il en conclut hardiment que le baptême de J. C. n'est autre chose que *la vertu de charité dont l'esprit ou le souffle et le feu sont les symboles*, etc.

Que veut dire le mot de *baptême !* C'est un mot grec qui signifie *ablution*, *immersion.* Plonge-t-on quelqu'un dans le *feu* pour le laver? Lave-t-on, purifie-t-on quelqu'un dans l'air, dans le *souffle !* Si on montre à M. F.... ces paroles du Sauveur: *En vérité, je vous le dis, celui qui n'aura pas pris une nouvelle naissance dans l'EAU et le Saint-Esprit, ne pourra entrer dans le royaume de Dieu ;* si on lui montre le baptême d'eau de l'Eunuque de Candie ; si on lui on montre la différence qui existoit entre le baptême de St. Jean et celui

(*a*) Feuil., t. I, p. 374.

de J. C. dans les paroles de St. Paul (*a*) ; si on lui fait voir que St. Jean ne baptisoit dans l'eau qu'au nom de J. C., tandis que les Apôtres baptisoient au nom de la Trinité, que répondra-t-il ? Que toutes ces autorités sont apocryphes.— Opposez-lui les textes de l'écriture qui établissent formellement ce dogme, il n'a d'autre réponse à donner, que *ses principes ne lui permettent pas d'admettre comme authentiques ces pas-*

(*a*) Paul étant à Ephèse, rencontra quelques disciples, et leur demanda s'ils avoient reçu le Saint-Esprit. Ils lui dirent : Nous n'en avons jamais ouï parler. En qui avez-vous donc été baptisés ? — Dans le baptême de Jean. — Jean baptisa du baptême de la pénitence en disant au peuple : Je vous baptise dans celui qui viendra après moi, pour que ce peuple crut en J. C. ; ensuite ils furent tous baptisés au nom de J. C. (*Act. apost.* XIX, 1 *et seq*).

Si le baptême de St. Jean et celui des Apôtres eussent été de même nature, St. Paul l'eût-il réitéré?

« Jésus-Christ a aimé son Eglise, il s'est livré » pour elle, pour la sanctifier en la purifiant dans la » piscine, (*in lavacro aquæ*), dans la parole de vie » (*Ad Ephes. V*, 25 *et seq*). »

« Comme au temps de Noé, peu furent sauvés » par les eaux, de même le baptême vous sauve » aujourd'hui (*I. Petr. III.* 20 *et seq*).

sages. J'ai déjà apprécié cette réponse (*a*), et je l'ai réduite à sa juste valeur.

Je ne suivrai pas M. F.... à travers les délires de son imagination déréglée; je vous ferai grâces de toutes les impiétés extravagantes qu'il débite.

Cependant, le baptême existe dans toutes les Eglises chrétiennes, dans tout le monde entier et depuis dix-huit siècles. Si J. C. n'en est pas l'auteur, si les Apôtres n'en sont pas les propagateurs, comment et où cette institution alors bisarre, absurde, a-t-elle pris naissance ?

« *Je ne serois pas éloigné de croire*, dit » l'ingénieux docteur, que la Religion chré- » tienne ayant pris naissance dans des pays très- » chauds, la cérémonie du baptême dans l'eau » fut introduite dans l'Eglise dans des *vues* » *politiques*, en ce qu'elle pouvoit contribuer » à la santé du corps et à le rendre robuste ; » car dans la primitive Eglise on plongeoit » par trois fois le corps dans une *baignoire*, » ce qui a duré plusieurs siècles (*b*). »

Voilà, sans doute, un trait d'une perspicacité profonde; mais cet effort de génie n'est pas de M. F...., il ne faut pas qu'il s'en targue,

---

(*a*) Feuil., t. I, p. 377. (*b*) *Ibid.*, t. I, p. 378.

car il appartient tout entier à l'auteur de *l'Examen important*.

Sans doute, les ablutions ont été chez tous les peuples du monde soit dans les pays chauds, soit dans les pays froids, le symbole de la pureté intérieure qu'exige la présence de la Divinité.

Je trouve les ablutions chez les patriarches(*a*), je les trouve prescrites au Juif; si je vois le Gouroux indien mener ses disciples se purifier dans les eaux du Gange, si je vois les disciples de Mahomet, enfans d'Ismaël, se purifier plusieurs fois le jour, je vois également le Druide se purifier en cueillant le gui de chêne. Rappelez-vous, M. F....., que jamais chez aucun peuple la politique n'a eu d'influence sur la religion, mais au contraire que la religion a constamment influé sur la politique (*b*).

D'où vient cet usage uniforme et constant ? N'en cherchez pas l'origine ailleurs que dans la tradition du déluge, où le genre humain avoit expié ses crimes. C'est près du berceau du genre humain que la tradition s'est le mieux conservée, et c'est dans l'Orient sur-tout que les ablutions ont toujours fait une partie essentielle du culte.

Les lois cérémonielles de Moïse faisoient des ablutions un objet important ; mais alors elles

---

(*a*) Job, IX, 20. (*b*) *Voyez notre Lettre XIII.*

étoient prophétiques du baptême véritable qui devoit laver les péchés des hommes.

« Je verserai sur vous, disoit le prophète
» Ezéchiel, des eaux pures, et vous serez lavés
» de vos iniquités, et je vous purifierai de vos
» prévarications (*a*).

» Dans ce jour, dit Zacharie, j'ouvrirai une
» fontaine à la maison de David et aux ha-
» bitans de Jérusalem, pour purifier le pécheur:
» *In ablutionem peccatoris* (*b*). »

Si le baptême eût eu pour cause un principe d'hygiène publique, *comme vous êtes porté à le croire*, pourquoi ne l'a-t-on jamais donné qu'une fois ? pourquoi cette Eglise dans *ses vues politiques* auroit-elle privé ses enfans d'un remède aussi simple que naturel ?

Quant à la doctrine de M. F... sur le sacrement de Confirmation, je remarquerai seulement qu'il est furieux de ce que les prêtres n'en sont pas les ministres ordinaires; on diroit que c'est par un dépit janséniste qu'il s'est jeté dans les excès de l'apostasie, et que, comme il dit lui-même en finissant son premier volume : Un abîme appelle un abîme, *abyssus abyssum invocat*.

Je suis avec respect, etc.

(*a*) Ezéchiel, XXXVI, 25.

(*b*) Zachar. XIII, 1 et seq.

DOUZIÈME LETTRE.

Lyon, le 15 Février 1820.

Monsieur,

Voici comme débute M. F..... sur le sacrement de l'Eucharistie.

» C'est ici que l'Eglise a étalé ce que l'on » peut imaginer de plus merveilleux. Cieux ! » soyez-en dans l'étonnement : et vous, mortels ! » croyez, avec la foi la plus vive, à la plus » étrange de toutes les métamorphoses : ce sont » des créatures inanimées qui deviennent votre » Créateur.

» Non, les païens ne reprocheront plus aux » chrétiens de n'être qu'une secte de philosohes, » sans statues, sans temples, sans autels et sans » sacrifices ; puisque les catholiques reconnoi- » sent, dans leur eucharistie, non-seulemen un » sacrement qui renferme le corps, le sang, » l'ame et la divinité de Jésus-Christ qui leur » sert de nourriture dans ce mystère ; mais en- » core un véritable sacrifice, dont Jésus-Christ » est tout-à-la-fois le principal sacrificateur, la

» victime, et le Dieu même à qui cette vic-
» time est offerte.

» Que d'absurdités ne découvre-t-on pas dans une pareille doctrine ! Quoi, les catholiques mangent leur Dieu qui se met à leur discrétion ! L'injure faite à Dieu par le péché de l'homme, est réparée par un sacrifice, dont ce Dieu même est la victime ! il étoit bien plus convenable à la majesté divine, que l'offense demeurât sans réparation, plutôt que d'en faire elle-même tous les frais (*a*). »

C'est avec raison que M. F..... a dit, en finissant son premier volume, qu'un abîme appeloit un autre abîme ; son ouvrage, comme vous le voyez, n'est qu'un *crescendo* d'impiétés, sa plume s'enhardit, ses accès redoublent, il devient enthousiaste, il devient fanatique, rien de sacré ne peut être à l'abri des vapeurs corrosives qu'exhale sa bouche impure ; c'est ainsi qu'au milieu des plus violens paroxismes, il enfantera son troisième volume.

Objection, ou plutôt *imposture*. « L'on discuta avec beaucoup de chaleur, dans les assemblées particulières du concile de Trente, la question de savoir *quelle étoit la véritable forme du sacrement de l'Eu-*

(*a*) Feuil., t. II, p. 1.

» *charistie : mais le Saint-Esprit ne s'ex-*
» *pliqua point ; du moins le concile ne*
» *jugea pas à propos de rien prononcer là-*
» *dessus.*

» Il est bien surprenant que l'Eglise admette
» un sacrement, *sans savoir précisément ce*
» *qui le constitue.* Il bien surprenant encore,
» qu'après avoir long-temps discuté cette ques-
» tion, le concile n'ait pas voulu prononcer. »

Réponse. Avec quel plaisir voudrois-je pouvoir accuser M. F.... d'ignorance, ou au moins d'aliénation mentale, je conserverois encore l'espoir de le voir un jour s'instruire, et de renoncer à ses erreurs ou de se guérir; mais chez lui il n'y a point d'*erreurs*, il n'y a point de folie dans ce sens que l'erreur et la folie sont involontaires; je vois partout l'impudent mensonge se presser sous sa plume bénévole; c'est avec un ton de candeur, de naïveté, de bonhomie, que cet apôtre dit et imprime affirmativement, que le concile de Trente a gardé le silence sur *la véritable forme du sacrement de l'Eucharistie.* A cet innocent mensonge il ajoute l'ironique impiété, et nous dit que le *Saint-Esprit ne s'expliqua pas là-dessus;* son sang froid imperturbable feroit chanceler celui qui ne le connoîtroit pas; mais si souvent

trompé, je me méfie de ses assertions les plus positives ; j'ai donc recours au concile de Trente, j'ouvre la 23.me sess., can. 3.me, et je lis :

« Dans l'Eglise de Dieu il a toujours été cru,
» qu'aussitôt après la consécration le vrai corps
» de notre Seigneur et son vrai sang, existoient
» réunis à son ame dans la divinité, sous les
» espèces du pain et du vin.... PAR LA FORCE
» DES PAROLES (*a*). »

A la vue de ce texte formel et positif que tout séminariste sait par cœur, qui ne laisse aucune porte au subterfuge, que doit-on penser de toutes les impiétés aussi horribles que dégoûtantes et méprisables que ce fanatique entasse à la suite de ce mensonge primitif? Je n'en souillerai pas ma plume, et je le laisserai étaler avec complaisance les objections des calvinistes contre la présence réelle ; comme ces sectaires ne lui ont prêté que leurs plus mauvaises armes, ne craignez pas que je me rende fastidieux en les combattant.

(*a*) *Semper hæc fides in ecclesiâ Dei statim post consecrationem, verum Domini nostri corpus, utrumque ejus sanguinem, sub panis et vini specie, unâ cum ipsius animâ in divinitate existere.... Ex vi verborum* (Concil. Trident. sess. XX, III.a can. III).

Je me contenterai de le renvoyer en présence de l'auteur de *la perpétuité de la foi ;* je l'engagerai à lire le tome I, le livre *neuf*, le chapitre *onze*. Il l'a lu, ou il ne l'a pas lu ; s'il l'a lu, il le réfutera, et ce sera un moyen sûr de parvenir à l'immortalité ; s'il ne l'a pas lu, il s'instruira. Pendant trois siècles consécutifs toutes les objections qu'il fait et qu'il pourra jamais faire contre le sacrement de l'Eucharistie, ont été épuisées et maniées par des plumes plus habiles et plus subtiles que la sienne (*a*) ; il n'y auroit plus d'Eglise romaine, si elles eussent jamais eu quelque valeur, et nous ne verrions pas aujourd'hui des ministres protestans abandonner les citernes creusées par leurs pères dans le désert, pour revenir à la source d'eau vive (*b*).

D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, il faut être aujourd'hui tout au moins socinien, ou catholique; ce n'estpas dans les camps de Calvin et de Luther que les apostats se réfugient, et nul

(*a*) *Abunde satisfactum est illis... Si velint cognoscere, si nolint, frustra tentabimus eis satisfacere, quia calumniari malunt quàm discere* (Erasme épist. 356 ad Laurin).

(*b*) Voyez le banquet de Théodule, par le baron de Starck, ministre protestant, premier prédicateur de la cour de Hesse-Darmtad, Paris, 1818.

n'abandonne aujourd'hui les drapeaux de l'impiété pour chercher un asile dans les consistoires.

Si je discute ici avec M. F..... la doctrine du sacrement de pénitence, c'est en écartant toutes les fastidieuses questions que cet impie théologien entasse pour faire parade d'une science qui n'est que scholastique. Ainsi, je le laisserai seul divaguer sur la contrition, l'attrition, le *commodum* et l'*incommodum* des absolutions données avec ou sans délai. Il parlera tout seul de la forme, de la matière, du ministre de ce sacrement, sur la formule indicative ou déprécative : questions oiseuses.

Le sacrement de Pénitence est-il d'institution divine?

La confession auriculaire fait-elle partie essentielle de ce sacrement?

Voilà les deux questions que je vais essayer de résoudre, et je ferai ensuite justice des objections de M. F.....

Il n'y a pas un catholique qui ignore que ce sacrement prend sa source dans ces paroles de J. C. adressées à ses Apôtres : *Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, ce que vous délierez sera délié.* « Mais, comme » observe très-judicieusement Tertullien, il » ne faut jamais entrer en dispute avec un héréti-

» que, et bien moins encore avec un philosophe, » l'Ecriture sainte à la main, soit parce qu'il en » rejette une partie, soit parce que, s'il les » admet, il y ajoute, il y retranche, il les » façonne à sa mode, il les commente à sa ma- » nière, il ne faut donc jamais choisir son » champ de bataille sur un terrain où la » victoire peut-être nulle, incertaine ou » douteuse. Ainsi, il ne faut ouvrir aucune » dispute avec les hérétiques s'ils ne sont pas » chrétiens. Car là vous trouverez la discipline » et la foi de l'Eglise, vous trouverez la vérité » des écritures, de leurs explications et de » toutes les traditions (a). »

Ainsi, donc laissant de côté les écritures, je dis à M. F..... : Je suis de temps immémorial en possession de croire que ce sacrement est d'institution divine ; vous dites qu'elle est moderne ; dites-moi donc qui en est l'auteur ? En quel temps, en quel lieu elle a commencé ? Dites-moi quel est l'homme puissant qui a su nous imposer un joug inconnu à nos pères ? Faites-moi connoître la patrie de ce barbare législateur ?.... Vous vous taisez.

Ma doctrine est de tous les temps, je la trouve consignée dans les plus antiques rituels

(a) Tert. de præscript., c. XVII, XVIII.

latins, dans toutes les euchologies grecques et orientales, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche; je la trouve chez les Coptes, chez les Arabes, chez les Ethyopiens, chez les Maronites, chez les Jacobites, chez les Eutychiens, chez les Nestoriens; si c'est une erreur, elle a une date, parce que la vérité seule n'en a point. Ou convenez, M. F....., que ma doctrine date des Apôtres et de J. C. lui-même, ou que la vôtre date de Calvin.

Tant que vous vous tairez, je serai en droit de dire que ma doctrine est fondée sur ces paroles: *Recevez le Saint-Esprit; les péchés que vous remettrez seront remis, ceux que vous retiendrez seront retenus* (*a*); je serai en droit de dire avec toutes les Eglises chrétiennes, avec toute l'antiquité que le pouvoir des clefs confiées aux Apôtres, a passé à leurs successeurs, qu'ils ont été constitués juges de tous ceux qui ont failli après leur baptême; que puisqu'ils sont juges, ils ne peuvent juger qu'en connoissance de cause; qu'ils ne peuvent connoître que sur l'aveu des coupables. Toute l'Eglise depuis dix-huit siècles explique comme moi les paroles du Sauveur; trouvez-moi un interprète latin, grec, syriaque, arabe, qui de

(*a*) Joan., XX, 22 et seq.

ces paroles n'en tire pas la même conséquence, c'est-à-dire, le sacrement de pénitence et la nécessité de la confession. A cette preuve de prescription, ajoutons encore celles de la tradition.

L'auteur de l'épître à Jacques, que l'on attribue communément à St. Clément, dit: « Si » quelque tache, quelque infidélité, quelque » péché s'est glissé dans le cœur de quelqu'un, » qu'il ne rougisse pas, s'il a quelque soin de » son ame, d'en faire l'aveu à celui qui pré- » side à son Eglise, car c'est par cette foi et » les bonnes œuvres qu'il pourra se soustraire » aux peines du feu éternel (*a*).

St. Irenée raconte que l'hérésiarque Marc avoit corrompu quelques femmes superstitieuses et simples; que rentrées dans le sein de l'Eglise, elles confessèrent souvent leurs impudicités. Il en dit autant de la femme d'un certain diacre (*b*).

Ecoutons Tertullien, qui vivoit dans le second

(*a*) *Si forte in alicujus cor vel livor, vel infidelitas, vel aliquod malum latenter irrepserit non erubescat, qui animæ suæ gerit, confiteri hæc ei, qui præest.... Quâ possit fide integrâ et operibus bonis pænas æterni ignis effugere* (Epist. ad Jacob. juxta versi. Ruffini, n.° 2).

(*b*) *Irænæus, Cont. Hæres.*, c. IX.

siècle : « Je crois, dit-il, que plusieurs plus occupés
» de leur honte que de leur salut, évitent ou
» diffèrent de jour en jour la manifestation de
» leur conscience, comme ces hommes qui,
» victimes d'une fausse pudeur, cachent des
» maladies secrètes à leurs médecins, et pé-
» rissent.... Vaut-il mieux être damné en secret
» que d'être absout publiquement (*a*)? »

« On ne se mocque pas impunément de
» Dieu, dit St. Cyprien, on ne peut ni le cir-
» convenir, ni le tromper ; que chacun de
» vous confesse son péché pendant qu'il est
» sur la terre, pendant que sa confession
» peut être admise, pendant que la rémission
» faite par le prêtre, et la satisfaction peuvent
» encore être agréables à Dieu (*b*).

Les bornes étroites que je me suis tracé ne me permettent pas de citer un très-beau, mais long passage d'Origène dans son homélie sur ces paroles du Psalmiste : *J'annoncerai mon iniquité* (*c*) ; et dans une autre sur ces paroles de l'Apôtre : *Si quelqu'un de vous est malade, qu'il appelle les prêtres.*

(*a*) Tertul., *ad Prax.*, c. X, et XII.

(*b*) *Cyprian.*, *lib. de Lapsis.*

(*c*) *Origen. homel. XXIV*, *in Psalm.* 37, *et in homel. II, in levitic. et III.*

« Dieu, dit Lactance, n'a ordonné aux Juifs
» la honteuse circoncision que pour nous avertir
» que nous ne devions pas tenir notre conscience
» enveloppée, que la pudeur ne devoit voiler
» aucun péché dans le secret de notre ame.
» C'est la circoncision du cœur que le Sauveur
» a transportée de la chair mortelle à l'ame
» immortelle. Il nous a imposé une pénitence
» dans cette circoncision, pour que, par un
» aveu sincère de nos fautes, nous en obtenions
» le pardon de celui qui sera inexorable à l'égard
» de quiconque se sera soustrait à sa loi (*a*).

» Voulez-vous connoître, dit-il ailleurs, la
» véritable Eglise au milieu de toutes celles qui
» usurpent le nom de chrétienne? Celle-là
» seule est catholique dans laquelle on trouve
» la confession et la pénitence, qui guérit effi-
» cacement les péchés et les plaies auxquelles
» est sujette la foiblesse de la chair (*b*). »

Je n'ai pas besoin d'avertir M. F..... que Lactance vivoit dans le commencement du quatrième siècle; que dans le même siècle il rencontrera en Occident St. Hilaire professant

---

(*a*) *Lactant.*, *l. IV*, *instit*, *cap. XVII.*

(*b*) Lact. *ut suprà*, chap. XXX.

la même doctrine (*a*); en Orient, St. Basile (*b*), St. Grégoire de Nisse (*c*); en Espagne, Pacien, évêque de Barcelonne, qui lui dira : « Je vous » en prie, mon frère, au nom du Seigneur à qui » rien de secret n'échappe, hatez-vous de dé- » couvrir les plaies de votre conscience ; les » malades prudens ne redoutent pas le mé- » decin, dût-il les couper, les brûler dans » des parties honteuses. Eh quoi ! le pécheur » rougira d'acheter au prix d'un peu de honte » la vie éternelle ! comme si une mort éternelle » étoit préférable (*d*). »

Dans le cinquième siècle, St. Jean Chry-

(*a*) *Comm. in capit XVIII, Matth.*, n.° 8.

(*b*) *In regul. brevior. interrog.* 229.

Omnino, ait, in peccatorum confessione eadem ratio est, quæ in apertione vitiorum corporis necessaria. Iis peccata aperiri debent, quibus credita est dispensatio mysteriorum Dei (ibid. ad interrog. n.° 288).

(*c*) *Major in eo tibi fiducia sit, qui te in deo genuit, quam in illis à quibus corpore procreatus es ; audacter ostende illi quæ sunt recondita : animi arcana tanquam occulta vulnera medico detege : ipse et honoris et valetudinis tuæ rationem habebit... Tu vero cujus animus æger est, cur non ad medicum properes ? cur non ei confitendo morbum ostendis tuum ?* (In sermo. adver. eos qui alios acerb. judicant).

(*d*) *In exhort. ad Penitent.*

sostôme (*a*) appellera à grand cris les pécheurs au tribunal de la Pénitence ; St. Ambroise en prouvera l'usage et la nécessité, non par des écrits, mais par des faits (*b*). St. Jérôme (*c*) lui apprendra le danger qu'il y a de garder le secret sur une piqûre de serpent, et de ne pas la découvrir à son frère et à son maître, parce que, dit-il, la médecine ne guérit pas ce qu'elle ignore.

St. Augustin ne sera pas moins énergique pour peindre le calme qu'apporte dans l'ame d'un pécheur le sacrement de Pénitence.

« Ta conscience, dit-il, étoit purulente, » comme un apostème, elle te tourmentoit et » ne te laissoit aucun repos ; le médecin y ap- » plique les fomentations de la parole, quel- » quefois il coupe au vif, et porte dans l'inté- » rieur du mal un fer charitable. Reconnois, » baise la main du médecin ; avoues tes fautes, » que par un aveu sincère la plaie s'évacue, » alors, réjouis-toi, ta guérison est pro- » chaine (*d*).

(*a*) *Homel. IX, in epist. ad Hebræos, lib. II, de sacerdotio, lib. I, cap. 3 ; lib. III, cap. 5.*

(*b*) *Paulus Diac. in vitâ Ambrosii*, n.° 39.

(*c*) *In capit. X, ecclesiast. In epist. ad Heliodor. De laude vitæ solit.*

(*d*) *August. Enarr. in Psalm.* 66.

Innocent I écrivoit, l'an 416 à Décentius. « C'est au prêtre à juger du poids des » péchés, il faut qu'il fasse attention à la con- » fession du pécheur, à ses pleurs, à ses larmes, » et qu'il l'absolve lorsqu'il aura vu une satis- » faction suffisante : *Cum viderit congruam* » *satisfactionem.*

Dans le même siècle, Léon-le-Grand écrivoit : « J. C., médiateur de Dieu et des » hommes, a donné aux chefs de l'Eglise le » pouvoir d'imposer la pénitence à ceux qui se » confessent, et de les admettre à la commu- » nion des sacremens par la porte de la récon- » ciliation, après qu'ils se sont purgés par » une salutaire confession (*a*). »

Ici je m'arrête, je pourrois dérouler la même doctrine, et la montrer au sixième siècle dans St. Jean Climaque (*b*), dans Jean le Jeuneur, patriarche de Constantinople (*c*); dans Athanase le Sinaïte (*d*); au septième siècle, dans saint Grégoire-le-Grand (*e*); dans St. Elige,

(*a*) St. Leo Magn. epist. LXXXII.

(*b*) *Scala spiritualis. gradu IV.°*

(*c*) *In libro pœnitentiali quem ad usum ecclesiæ orientalis descripsit.*

(*d*) *In homelia de sacrâ synaxi.*

(*e*) *Homel. XXVI in Evang., l. XXII, moralium.*

évêque de Noyons (*a*) ; dans Théodore de Cantorbéry (*b*), dans le vénérable Bède (*c*), dans Alcuin, précepteur de Charlemagne (*d*). Ecoutons maintenant M. F....., et voyons comment il s'y prendra pour briser cette chaîne de tradition qui embrasse tous les siècles et le monde entier.

Ce que tous les calvinistes et les luthériens ensemble n'ont pu faire dans des milliers de volumes *in-folio*, M. le Vicaire s'en charge en 28 pages in-8.°, encore est-il diffus, encore faut-il lui aider.

Il veut prouver que les *raisons théologiques que donne le concile de Trente*, *pour établir que la confession détaillée de ses péchés est nécessaire, de droit divin*, *ne sont appuyées sur aucun fondement solide* (*e*) ; voici le raisonnement que j'ai pu extraire d'une dizaine de pages écrites en style de Lycophron :

Objection. « *Ce qui est de droit divin ne* » *peut-être ni établi*, *ni abrogé par l'Eglise*,

(*a*) *Homel. IV et XI.*ᵃ

(*b*) *In Pænitentiali*, *cap. LX.*

(*c*) *Comentar. in cap. 3.*ₒ, *epist.*, *Sti. Jacobi.*

(*d*) Traité contre Elipand.

(*e*) Feuil., t. II, p. 48.

» *la confession a été instituée, puis abrogée*
» *pendant un temps; donc elle n'est pas*
» *d'institution divine.*

» Au rapport de Socrate, lorsque les No-
» vatiens se séparèrent de l'Eglise et refusèrent
» de communiquer avec ceux qui étoient tombés
» durant la persécution de Dèce, les évêques
» ordonnèrent que dans chaque église il y
» auroit un prêtre pénitencier, à qui les tombés
» seroient tenus de confesser leurs péchés
» commis après le baptême. — *Voilà donc*
» *la date de l'institution de la confession.*

» Au rapport de Sozomène, une femme de
» qualité s'étant accusée devant le pénitencier
» d'une énorme faute commise avec le diacre
» de l'église de Constantinople, le scandale
» fut aussi grand que la faute avoit été grâve,
» l'infamie paroissoit en rejaillir sur l'Eglise
» en général; le patriarche Nectaire déposa le
» diacre, et de l'avis du prêtre Eudemon, il
» abolit la charge de pénitencier, laissant à
» chacun la liberté de participer aux sacremens
» suivant sa conscience.

» *Voilà donc l'abolition de la confession auriculaire.* »

Réponse. Le théologien F..... n'a jamais eu d'autre intention que d'écrire pour des ignorans,

et

et s'il a farci son ouvrage d'énormes citations latines, c'est, à l'exemple des médecins de Molière, pour en imposer à ses stupides lecteurs.

Je conviens que la charge de grand pénitencier fut instituée en Orient lors du schisme des Novatiens; je conviens qu'en Orient, la confession publique fut dès ce moment de rigueur en présence du prêtre pénitencier; qu'elle fut aussi abolie par le patriarche Nectaire; mais quel rapport y a-t-il entre ces deux histoires et la confession auriculaire? La confession publique faisoit autrefois partie de la pénitence publique imposée par par le prêtre *ad nutum* dans la confession auriculaire, elle faisoit partie de la satisfaction même avant le schisme des Novatiens; mais aucun canon n'y astreignoit les pécheurs publics.

Le confesseur, en certains cas, arrêtoit souvent le zèle indiscret d'un pénitent, lorsque l'aveu public pouvoit exciter des scandales, des haines, ou exposer le coupable à la vengeance des lois. Par exemple, l'adultère étoit puni de mort suivant la loi romaine; eût-il été convenable d'exposer un homme adultère à la vindicte publique, et une femme à la fureur de son mari? Dans le principe, cette confession se faisoit en présence de tous les fidèles; mais,

comme le dit Sozomène, elle entraîna de graves inconvéniens; on crut y suppléer en la restreignant à la présence du prêtre pénitencier et de ceux qui se confessoient. Le scandale arrivé sous le patriarche Nectaire, fit supprimer encore le prêtre pénitencier; « c'est-à-dire, » dit M. Fleury, que les Eglises d'Orient re- » vinrent à l'ancien usage conservé en Occident; » que l'évêque prit soin par lui-même de la » pénitence publique, sans que les pécheurs » fussent obligés de s'adresser à un certain » prêtre. Ils demeurèrent dans l'ancienne li- » berté, marquée par Origène (*a*), de choisir » leur médecin spirituel, et de confesser même » en public quelques uns de leurs péchés, s'ils » le jugeoient à propos, ou de s'approcher des » saints mystères, sans avoir recours à la con- » fession publique, s'ils jugeoient en leur cons- » cience qu'elle ne leur fût pas nécessaire comme » nous en usons encore (*b*). »

« *Objection* ou plutôt *imposture*. Le témoi- » gnage de St. Chrysostôme, *successeur im-* » *médiat de Nectaire*, est assez formel pour » en conclure que la confession détaillée des

---

(*a*) Homel. II, *in Psal.* 37, 19.

(*b*) Hist. ecclésiast., l. XIX, n.° 23.

» péchés n'est point de précepte divin. *Dieu*
» *ne nous ordonne point*, dit ce père de
» l'Eglise, *de révéler nos péchés ; mais il*
» *veut que nous lui en rendions compte et*
» *que nous les confessions à lui seul* (*a*). »

Réponse. Que de faussetés en peu de mots !

1.° Ces paroles ne sont pas de St. Chrysostôme, patriarche de Constantinople, mais de St. Chrysostôme, prêtre d'Antioche. 2.° Pour juger de leur fausseté, il faut rétablir le texte qui est tronqué et falsifié. 3.° Il faut dire à qui ce discours étoit adressé. Or, voici le passage dont M. Feuillade veut argumenter, et que l'on trouve dans la vingt-unième homélie adressée *aux catéchumènes* d'Antioche, par St. Chrysostôme, alors simple prêtre, et non pas successeur immédiat de Nectaire :

« Ce qu'il y a de plus admirable, dit ce docteur
» de l'Eglise, ce n'est pas que Dieu nous re-
» mette nos péchés, mais c'est de ce qu'il ne les
» manifeste pas, c'est de ce qu'il ne mette pas au
» jour notre turpitude, c'est de ce qu'il *ne nous*

(*a*) Feuill., t. II, p. 56.

Deus peccata nostra non revelat (cela n'a point de sens), *sed sibi soli rationem reddere jubet et sibi confiteri* (Catech. ad illumin.). Cette note est de M. F.....

» *force pas à venir en public mettre au jour*
» *nos péchés*, mais de ce qu'il ordonne que
» nous lui rendions compte à lui seul, et que
» nous nous confessions à lui, c'est de ce que,
» *content de notre unique témoignage, il ne*
» *nous contraint pas d'énoncer nos péchés*
» *en présence de témoins* (*a*). »

Maintenant, tout difficulté va s'évanouir, et ne laissera après elle que la honte pour celui qui l'a produite. La solution se trouve dans le titre même du discours ; à qui est-il adressé ? aux cathécumènes, *ad illuminandos*. En effet, avant leur baptême, ces chrétiens n'étoient tenus *à aucune confession*, *ni publique*, *ni auriculaire*. Et on peut d'autant moins se tromper sur le sens de ces paroles, sur le but de l'orateur, sur la nature de son auditoire, que

---

(*a*) *Neque hoc tantum est admirabile, quod nobis peccata dimittit* (*Deus*) *; verum et quod ipsa non revelat, nec manifesta fecit aut conspicua ; nec cogit* IN MEDIUM PROCEDENTES, *quæ peccavimus enuntiare : sed sibi soli rationem reddere nos jubet, et sibi confiteri.... Nec cogit præsentibus quibusdam peccata enuntiari.... Solo nostro testimonio contentus* (Homel. XXI, Cathechesis ad illuminandos).

Je prie le lecteur de comparer cette citation avec celle de M. Feuillade.

dans le même discours on lit : « C'est pourquoi » je vous l'ai déjà dit, je vous le dis encore et » ne cesserai de vous le dire, si quelqu'un ne » change pas de vie, ne se dispose pas à la » vertu, *qu'il ne soit pas baptisé* (*a*). »

D'ailleurs, comparons S. Chrysostôme avec lui-même, écoutons-le parler aux fidèles baptisés : « De quelle manière, dit-il, la pénitence devient-» elle un remède ? D'abord par la comdamna-» tion et l'aveu de ses péchés..., ensuite par l'hu-» milité... Car si vous avouez votre péché, com-» me il doit être avoué, il en résultera une » confusion. Si le pénitent dit seulement *: Je » suis pécheur, s'il n'expose pas l'espèce » et le nombre de péchés, et s'il ne dit » pas : J'ai commis tel et tel péché*, un » pareil pénitent ne cessera pas d'être pécheur, » même en se confessant toujours, parce qu'il » n'aura pas pris le vrai moyen de se cor-» riger (*b*). »

(*a*) *Propterea et prius dixi et nunc dico, et dicere non desistam, si quis morum vitia non correxit, nec paravit sibi virtutem*, NE BAPTISETUR (Homel. XXI *ut suprà*).

(*b*) *Nam si peccatum fueris confessus, ut oportet confiteri, fit humilis anima........ Sin autem dicit* (*penitens*) ; sum peccator ; ea autem per species non

« Quoi! dit-il ailleurs, celui-là rougit d'a-
» vouer *à un homme* des péchés qu'il ne
» rougit pas de commettre à la face de l'éter-
» nel, il ne veut ni les avouer, ni faire péni-
» tence ; mais viendra le jour où il sera traduit
» non pas devant un homme, ou deux, mais
» devant l'univers entier (*a*). »

Objection. Enfin, dira M. F...., c'est cependant aux fidèles baptisés qu'il adressoit ces paroles : *Je vous en conjure, mes frères, confessez-vous souvent à Dieu.... Je ne vous fais pas un devoir de découvrir vos péchés aux hommes, mais déployez votre conscience devant Dieu* (*b*).

Réponse. Ce saint docteur parle ici de l'examen fréquent que tout chrétien doit faire de sa conscience. C'est encore à quoi l'Eglise nous invite et nous presse. Dans la formule de nos prières journalières, elle nous dit : *Je vous en conjure, confessez-vous souvent à Dieu, je ne vous fais pas un devoir* d'aller tous les

---

cogitat ac supputat et non dicit : Hoc et illud peccatum admisi ; *nunquam cessabit semper confitens, curam autem nullam gerens correctionis* (Homel. IX, in epist. ad Hebræos).

(*a*) Homel. *de muliere Samarit.*

(*b*) Feuil., tom. II, p. 56.

jours *découvrir vos péchés aux hommes*, *mais déployez* souvent *votre conscience à Dieu*. N'avez-vous pas, M. F...., prêché souvent cette doctrine, et, en la prêchant, croyiez-vous anéantir la nécessité de la confession auriculaire? Pourquoi n'accusez-vous pas aussi le vertueux auteur du livre de l'Imitation, et tous les auteurs acétiques ? Car tous tiennent le même langage.

Oui, M. F..., si vous eussiez compris St.-Jean-Chrysostôme, au lieu de l'accuser, vous vous seriez accusé vous-même; si, lorsque votre plume dégorgeoit sur le papier ces torrens d'impiété, vous eussiez pratiqué la leçon qu'il donne dans sa seconde homélie, sur le 50.e psaume; si, *en vous jetant sur votre lit*, *comme dans un port tranquille*, *à l'abri de tout souci*, *vous eussiez dit à votre cœur et à votre âme : voilà une journée de passée*, *ô mon âme! qu'ai-je fait de bien, qu'ai-je fait de mal* (*a*)? je ne vous refuterois pas;

(*a*) *Cum autem in lectum, hoc est, in tranquillum portum conjecisti, nec nullus est qui tibi molestiam exhibeat, dic cordi tuo atque animæ tuæ : exegimus hodiernam diem, ô anima; quid boni fecimus, aut quid mali admisimus.*

aujourd'hui vous jouiriez du repos de votre conscience.

Je finirai cette lettre comme M. F..... a fini son chapitre, par quelques réflexions sur les résultats de la confession auriculaire, considérée du côté de la morale publique. Il est à parier que nous ne nous rencontrerons pas.

Cultiver les semences de la piété dans ces ames bien nées, où elles fructifient comme d'elles-mêmes; empêcher que des passions naissantes ne les étouffent dans les autres; inspirer ou l'horreur ou le repentir du crime; mettre un frein à la scélératesse, pour en prévenir les effets, et pour en arrêter les suites; soutenir ceux qui chancèlent, relever ceux qui tombent, réparer le larcin, renouer les nœuds de la charité, entretenir l'amour de la concorde, de la subordination, de l'ordre, de la justice, de toutes les vertus; travailler à détruire ou du moins à affoiblir l'habitude du désordre, de la désunion, de la révolte de tous les vices; être à la place de Dieu et pour le bien des hommes, le juge des consciences, le censeur des passions; voilà un des emplois les plus propres à maintenir les mœurs, et un des plus conformes à l'intérêt public.

Voilà le seul et unique tribunal qui agisse im-

médiatement sur la conscience de l'homme, qui poursuive, arrête et étouffe le crime dans son germe, dans la pensée. Que de victimes ce paisible tribunal n'a-t-il pas arrachées à l'impitoyable justice humaine! Voilà le seul et unique tribunal qui étende sa jurisdiction sur les sujets, pour leur faire aimer et respecter leur souverain, comme leur père; sur le souverain, pour lui faire gouverner ses sujets comme ses enfans. C'est de ce tribunal que découle cette autorité bienfaisante, qui s'interpose entre le souverain et le sujet, comme arbitre suprême des uns et des autres; qui tempère la majesté royale par la majesté divine; qui arrête le bras du despotisme par celui de la Religion; qui balance l'indépendance du monarque, par la soumission du chrétien; qui humanise aux pieds des autels celui qu'on déïfie au milieu de la cour; c'est ce tribunal qui fait du souverain le réparateur des maux dont il n'est pas l'auteur; qui place à côté du trône la vérité et la vertu, pour en écarter la surprise, la flatterie et la séduction.

Il seroit sans doute à désirer que d'aussi augustes fonctions ne fussent jamais confiées qu'à des hommes d'un âge mûr, d'une vertu éprouvée, doués des lumières les plus étendues, de la discrétion la plus profonde, de l'assiduité

la plus grande, de l'impartialité la plus exacte, du désintéressement le plus complet ; il seroit à désirer que ce ne fussent pas des hommes, mais des anges ; J. C. ne l'a pas voulu ainsi. Sans doute l'Eglise a eu souvent à gémir sur les scandales de plusieurs de ses ministres. Mais heureusement ces monstres d'impiétés sont bientôt connus, refoulés par le mépris public, rejetés par leurs supérieurs ; il ne leur reste le plus souvent d'asile que dans les camps de l'impiété et de l'apostasie ; et là, jouissent-ils de la paix ? Non. Ils n'éprouvent encore que rebut, dégoût et mépris. Semblables aux païens, qui insultoient aux Chrétiens apostats, nos sages philosophes ne pardonnent ni à ceux qui leur résistent, nià ceux qui ont succombé sous leurs sophismes. Belle récompense de la docilité que l'on a eu pour eux !

Aux conclusions de M. F...., contre la confession (*a*), j'opposerai l'opinion d'un autre

---

(*a*) D'après les observations que je viens de faire, je ne crois pas qu'il puisse paroître douteux que *la morale ne gagnât beaucoup à l'abolition de la confession*, parce que la somme des inconvéniens qu'elle entraîne après elle, l'emporte très-certainement sans celle des avantages que l'on peut en retirer.... *Rien n'est plus instant que de la supprimer* (Feuil., t. II, page 66).

prêtre apostat. Cette autorité en vaudra bien une autre. « A l'exemple des Incas, dit l'abbé » Raynal, les jésuites ont établi le gouver- » nement théocratique, mais avec un avantage » particulier à la Religion qui en fait la base : » *c'est la pratique de la confession infini-* » *ment utile;* — le meilleur de tous les gouver- » nemens, ce seroit une *théocratie*, où l'on » établiroit le *tribunal de la confession* (*a*). » Les ennemis de la religion romaine , dit » Voltaire, qui se sont élevés contre une ins- » titution si salutaire (la confession auricu- » laire), semblent avoir ôté aux hommes le » plus grand frein qu'on peut mettre à leurs » crimes secrets (*b*). »

Des conclusions de M. F...., j'en appellerai au témoignage des protestans eux-mêmes, qui toujours dans leurs écrits, gémissent sur l'aveuglement de leurs pères, qui ont porté la hache au pied de cette institution salutaire (*c*); j'en appellerai aux luthériens de Nuremberg, qui envoyèrent une ambassade solennelle à Charles-Quint, pour le prier de rétablir chez

---

(*a*) Hist. philosoph., t. III, p. 250.

(*b*) Annales de l'empire, t. I, p. 42.

(*c*) Voyez le Banquet de Théodule, pag. 29 et suiv.

eux, par un édit, l'usage de la confession (*a*); aux habitans de Strasbourg qui ont voulu faire la même chose (*b*); aux luthériens de Suède qui l'ont conservée comme un des articles convenus dans la confession d'Augsbourg (*c*).

Je suis avec respect, etc.

(*a*) Soto in 4., dist. 18, quest. I, art. 1.

(*b*) Scheffmacher, 4.e lettre, §. 5.

(*c*) Hist. des Variat., l. III, n.° 46.

TREIZIÈME LETTRE.

Lyon, le 29 Février 1820.

MONSIEUR,

VOUS m'excuserez si je passe rapidement à travers les nuages de poussière que M.r F..... soulève contre l'essence du sacrement de mariage, si je m'arrête quelques instans seulement en face des objections qu'il entasse contre l'autorité de l'Eglise en général, et dans *les empêchemens dirimans* du mariage, pour discuter, avec un peu plus d'étendue, une question toujours importante, malgré les nombreux écrits qu'elle a enfantés pour et contre; je veux dire celle du divorce.

Il est aisé d'appliquer au sacrement de mariage, à celui de l'extrême-onction, et à tous les autres, ce que j'ai déjà dit en faveur du sacrement de baptême. La prescription et la tradition seront toujours des armes victorieuses pour combattre la démence et la témérité des érudits de ce siècle, mais je ne pourrois me

soustraire au danger d'une répétition, qui ne seroit qu'inutile et fastidieuse.

L'Eglise chrétienne est une société qui a pour but de rendre à Dieu le culte qu'il exige, de soumettre les esprits à l'autorité de la parole divine, de prévenir la corruption des mœurs, d'établir entre tous les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, de nouveaux liens de fraternité. Toute société quelconque a besoin de lois, et ne peut subsister sans elles. Si elles sont nécessaires, indispensables dans toutes sortes d'associations, à plus forte raison dans une société aussi étendue que l'Eglise, qui embrasse tous les peuples et tous les siècles.

Le pouvoir de faire des lois emporte nécessairement celui d'établir des peines; or, la peine la plus simple dont une société puisse faire usage, c'est de priver ses membres réfractaires des biens qu'elle procure à ses enfans dociles. C'est ce qu'on appelle *excommunication*. Cette peine n'est ni cruelle, ni redoutable pour un philosophe, bien moins encore pour un prêtre renégat; ils savent bien, les uns et les autres, s'excommunier eux-mêmes, en ne prenant aucune part à son culte; ils savent braver ses lois, sans qu'elle puisse étendre ses peines; ils savent lui déchirer le sein, sans qu'elle puisse se débarrasser d'eux.

J. C. n'a pas sans doute établi son Eglise sur un plan contraire à la constitution de la nature humaine; il a dû revêtir cette société de la puissance et de l'autorité dont elle avoit besoin pour pourvoir à sa perpétuité, et pour donner à ses lois toute l'exécution dont elles étoient susceptibles. A cette présomption viennent se joindre les faits, qui dissipent tous les doutes.

« Si votre frère ne veut pas vous écouter, » dit J. C., dites-le à l'Eglise; s'il ne veut pas » écouter l'Eglise, regardez-le comme un païen » et un publicain. Je vous assure que tout ce » que vous lierez sur la terre, sera lié dans » le ciel, et tout ce que vous délierez ici-» bas, sera délié dans le ciel (*a*). »

La nésessité de faire des lois de discipline, de les changer ou de les abroger, selon l'exigeance des cas, est évidente par toute la suite de l'histoire ecclésiastique.

Lorsqu'il fallut décider si les païens convertis devoient être assujettis à la loi de Moïse, les apôtres s'assemblèrent et jugèrent qu'ils n'y étoient pas obligés, mais ils leur défendirent en même temps, d'user des viandes immolées,

---

(*a*) Matth., XVIII, 17.

et du sang (*a*). La loi, quant aux viandes immolées, étoit sage dans ces circonstances ; mais lorsque l'empereur Julien fit offrir aux idoles toutes les viandes de la boucherie, souilla toutes les fontaines par l'eau lustrale, et par le sang des victimes, falloit-il que les chrétiens mourussent de faim et de soif ? Non. Il fallut donc renoncer à une loi qui étoit impossible. Au reste, la dispersion des Juifs et l'extinction du paganisme rendirent bientôt inutiles les dispositions du concile de Jérusalem.

Si quelque chose pouvoit surprendre de la part des philosophes incrédules, et en particulier de M. le Vicaire de Privas, ce seroit l'indiscrétion avec laquelle ils scrutent les droits et les pouvoirs d'une société qui leur est totalement étrangère. Encore une fois, qu'y-a-t-il de commun entre l'Eglise et un prêtre apostat ? Celui-ci n'ignore pas qu'elle ne s'arroge des pouvoirs que sur ses enfans, et qu'il a cessé de l'être ; qu'a-t-il donc à redouter de sa puissance ? En quoi son autorité peut-elle le fatiguer ? Pour ramener dans son sein ses enfans égarés ou révoltés, où sont ses armes ? où sont ses soldats ? où sont ses arsenaux ?

(*a*) Act. XV, 28.

naux ? Elle gémira sur eux, elle les invitera et les pressera même de rentrer dans son sein, qu'elle leur tient toujours ouvert, mais ses moyens d'exécution ne seront jamais que des larmes et des prières.

Si M. F..... croit avoir anéanti, par ses nombreux blasphêmes, la divinité de J. C., il a donc anéanti l'Eglise et toutes ses lois, qu'a-t-il à craindre désormais de ses foudres impuissans ? Les argumens qu'il entasse, contre l'autorité de cette Eglise auroient quelque valeur dans la bouche d'un hérétique qui croiroit encore en la divinité de J. C.; mais sous sa plume, ils n'ont d'autre effet que de prouver, d'une manière invincible, qu'il n'a aucune confiance dans les rapsodies qu'il a écrites, que de dévoiler sa foiblesse, que de déceler son inquiétude ; puissent-ils démasquer ses remords !

Mais, dira-t-il, l'autorité de l'Eglise pèse encore sur moi, par l'influence qu'elle exerce sur l'esprit des législateurs, parce que toutes les lois civiles portent encore l'empreinte et le cachet de l'esprit religieux qui a présidé à leur confection, tandis que *la loi doit être athée.* Par exemple, les lois civiles qui nous régissent dans le mariage, sont encore calquées

sur les lois ecclésiastiques, et l'abrogation du divorce, en l'année 1817, n'est qu'une sanction de l'Evangile.

Je conviens qu'il est pénible à un philosophe de voir, après 30 ans de glorieux travaux, vingt-cinq millions d'hommes croire encore à l'Evangile; mais qu'il soit persuadé que tant que la Religion interviendra par la conscience des peuples dans tous les contrats de la société, pour juger de ce qui est honnête ou déshonnête, de ce qui est juste ou injuste, de ce qui est vrai ou faux, elle présidera au plus saint des contrats, celui du mariage. Il suffit de lui rappeler que l'ordre religieux est antérieur à l'ordre civil, qu'il en est le fondement et le garant; en sorte que l'on bâtiroit plutôt un château en l'air, suivant la pensée d'un ancien, qu'on n'établiroit une société hors de l'empire de la Religion. Pour exercer cet empire, elle n'a jamais eu besoin du secours des législateurs politiques; et ceux-ci, au contraire, ont toujours eu besoin de son appui et de sa sanction; car ce n'est point par une grâce des souverains, que J. C., les apôtres et leurs successeurs, ont prêché l'Evangile. Sans les consulter, J. C. avoit porté cette loi rigoureuse: *Quiconque ne croira pas, sera condamné.*

C'est donc de la conscience des peuples que la Religion est montée sur le trône des Césars (*a*); il est donc de l'intérêt de tous les législateurs d'appeler au maintien de leur loi la conscience des peuples, et d'y intéresser leur religion; car si au mariage, par exemple, elle ne préside pas, à l'ombre des lois civiles ce contrat deviendra le jouet de toutes les passions, il ne sera, pour les contractans, qu'un lourd fardeau, si leur conscience ne vient elle-même en alléger le poids.

(*a*) Ici nous répondons à cet adage philosophique qui dit que *la Religion est dans l'Etat, et que l'Etat n'est pas dans la Religion.* Oui, la Religion est dans l'Etat, *quant au temporel;* mais l'Etat est dans la Religion, *quant au spirituel :* ce qui distingue essentiellement la Religion catholique des sectes adultérines, c'est que celles-ci, comme M. Feuillade, mendient toutes servilement la protection des princes de la terre, et leur disent complaisamment : « Voulez-» vous être nos amans temporels ? vous pourrez » disposer de nous pour le spirituel; » et que l'autre, au contraire, leur dit avec fierté : « Je suis reine » dans mon empire spirituel; tous mes sujets sont » mes enfans, et mes enfans, fussent-ils des rois, ne » commandent point à leur mère. »

Elle leur dit au milieu de la plus profonde paix ce que Tertullien disoit aux empereurs dans le feu de la persécution : *Je ne suis point à craindre pour vous; mais je ne vous crains pas.*

La puissance civile a-t-elle le pouvoir de former, aux contrats de mariage, des empêchemens dirimans ? Nul doute. L'Eglise a-t-elle un pareil pouvoir sur ses enfans ? Nul doute. Or, comme toute puissance peut se relâcher sur la loi qu'elle a portée, et qu'elle peut l'abroger, si cela lui convient, la puissance civile, la puissance religieuse auront donc également, l'une et l'autre, la faculté d'accorder des dispenses, chacune dans leur jurisdiction (*a*), celle-ci quant au *for extérieur*, celle-là quant au *for intérieur*. C'est ici le domaine exclusif de l'Eglise, c'est ici que les lois civiles viennent se briser et expirer d'inertie ; leurs moyens d'exécution seront aussi différens que leur jurisdiction ; les uns seront essentiellement coërcitifs, les autres absolument persuasifs. Des motifs d'intérêt public, mais local, peuvent dicter aux souverains des lois relatives au mariage, très-différentes de celles de l'Eglise ; ils pourront, de leur propre autorité, créer de nouveaux empêchemens dirimans. Mais, toutes

(*a*) *Novimus sanctos Patres nostros et ipsos Apostolos pro temporum articulis, et qualitatibus personnarum dispensationibus usos* (Cyril., in epist. Ephes. synodi.)

les lois politiques auront beau me permettre un mariage avec ma cousine germaine, comme chrétien, comme enfant de l'Eglise, je n'userai pas d'une licence prohibée par ma conscience, « parce que, comme dit St. Jérôme, autre » chose sont les lois des empereurs, autre » chose sont celles de J. C. Qu'y a-t-il de » commun entre Papinien et St. Paul (*a*)? » Mais si, par ses lois générales, l'Eglise me permettoit un mariage dans un degré qui fût prohibé par les lois civiles, contraint par ma conscience d'obéir aux lois du prince, qui ne sont point contraires aux lois divines, je renoncerois à la faculté que l'Eglise m'accorderoit, et je me soumettrois à cet empêchement dirimant créé par le Prince (*b*).

(*a*) *Aliæ sunt leges Cæsarum, aliæ Christi. Aliud Papinianus, aliud Paulus noster præcipit!*

(*b*) *Nec debent* (ait Petrus Soto) *ægre ferre Prælati Ecclesiæ, si seculares principes statuant quæ temporali paci necessaria judicarint; nec est cur se illis opponant : sed permittant potius matrimonium humanis legibus ordinari, cum officium humanum sit; et addant postea ipsi, si videbitur, quod ad bonum religionis pertinet.* (Lect. 4.ª de matrim.).

Non tamen propterea vel legi vel consuetudini reipublicæ hoc auferendum est, ut illegitimos aliquos reddere, si velint, possint : sed potius, si

M. F....., pour prouver que la puissance civile a *seule* le pouvoir de créer des *empêchemens dirimans*, et d'accorder des dispenses, apporte les exemples des empereurs Constantin, Théodose, Valentinien, Justinien, qui, tous chrétiens, ont fait des lois sur le mariage, très-disparates de celles des conciles. La raison en est simple, c'est qu'une plus ou moins grande partie de leurs peuples étoient encore païens, et qu'ils ne pouvoient les gouverner par les principes d'une religion qui leur étoit non-seulement étrangère, mais encore odieuse.

Mais au fur et à mesure que la Religion chrétienne s'étendit, les lois civiles se purifièrent. C'est ce dont on peut se convaincre en comparant les lois de Valentinien, Valens, Théodose, Arcade, Honorius, avec celles de Constantin et de Constantius.

Lors de l'inondation des Barbares dans l'occident, les lois romaines furent submergées, les préteurs disparurent avec leur code; mais dans ce déluge, la barque de Pierre, comme

---

opus foret, confirmandum esset ab Ecclesiâ. (Ibid.)

On peut consulter le savant Traité de Gerbesius, docteur en Sorbonne : *De potestate Ecclesiæ et principum super impedimentis matrimonii.*

celle de Noé, surnagea; les lois ecclésiastiques trouvèrent un asile dans la conscience des peuples, d'où elles se firent bientôt entendre aux oreilles des vainqueurs; le cri unanime des consciences les subjugua bientôt et étouffa les lois bourguignones, saliques, ripuaires, lombardes, visigottes, gombettes, etc., et de même que dans les forêts de la Germanie, leur sauvage idolâtrie avoit présidé à la confection de leurs codes, de même nos aïeux sentirent la nécessité de faire présider, à leurs institutions civiles, le Christianisme qu'ils venoient d'embrasser (*a*). C'est donc dans l'intérêt des peuples que les souverains ont sanctionné les lois ecclésiastiques; c'est donc dans l'intérêt des rois que l'Eglise a consacré le respect des peuples pour la volonté souveraine; nécessaire dans l'intérêt des uns et des autres, elle a encouragé ceux-ci à de pénibles devoirs, ceux-là à une grande patience, elle

(*a*) Long-temps avant la monarchie française l'Eglise gallicane existoit : elle avoit eu depuis long-temps ses martyrs, ses docteurs, ses évêques et ses conciles : ce ne fut point Clovis qui intrônisa S. Remi sur le siége de Reims, mais ce fut S. Remi qui introduisit Clovis dans l'Eglise par le baptême; S. Remi continua d'exercer sa mission dans l'indépendance spirituelle de Clovis et jusques dans son palais.

a rendu les uns plus humains, les autres plus dociles (*a*).

Jamais un foible mortel ne tira de son propre fond l'intelligence, et sur-tout les moyens du gouvernement de ses semblables. Aussi, pour toute réponse à ces fiers érudits qui voudroient encore, après trente ans de sanglans essais, gouverner le monde physique et moral, sans l'intervention de son auteur, j'ose les défier tous ensemble de me produire, dans les annales du monde, un prince vraiment grand qui l'ait été dans l'absence de la Religion, tandis que je leur montrerai partout que la vraie sagesse en politique, et le plus haut point d'habileté, ont été du côté du prince qui, sachant se donner à lui-même une conscience religieuse, sut encore se donner la conscience de ses sujets, par une religion qui leur apprenoit dès le berceau à dire avec enthousiasme : *vive mon Seigneur*, *vive mon roi*, *où que vous soyez mon Seigneur*, *à la vie*

(*a*) C'est ainsi que la cérémonie du sacre des rois, si elle ne leur constitue aucun titre de souveraineté, est du moins une promulgation solennelle aux yeux des sujets, et un signe indicateur du *lieutenant inviolable* de la divine puissance.

à la mort, là sera votre serviteur (*a*). Placés à une distance de dix siècles l'un de l'autre, le trône de Charlemagne affermi par la Religion, celui de Louis XVI détruit, celui de Louis XVIII frappé dans sa base (le duc de Berry), par l'irréligion, offrent aux rois et aux peuples, une grande leçon contre les prestiges et les jongleries de ces érudits, qui égalent le sceptre à la charrue, l'homme à la brute, l'éternel au néant.

Est-il vrai que l'*Evangile, la pratique des siècles, la raison, s'accordent à démontrer la fausseté de la doctrine actuelle sur l'indissolubilité du mariage* (*b*) ?

C'est en juillet 1815 que ce réformateur des mœurs écrivoit; c'étoit un plaidoyer en faveur de la loi du divorce qui chanceloit alors. En janvier 1817, les philosophes perdirent leur procès, et cette infâme loi fut arrachée du code qui nous régit.

D'après le jugement solennel que la nation française venoit de rendre, il semble que M. F.... eût dû en 1819, lorsqu'il a mis au jour son livre, arracher ces pages qui ne pouvoient

(*a*) *Vivat Dominus, et vivat Dominus meus Rex quoniam in quocumque loco fueris Dominus meus rex, sive in morte, sive in vitâ, ibi erit servus tuus* (Reg. lib. XIII, 21.).

(*a*) Feuil., t. II, p. 141.

plus avoir d'autre mérite que celui d'être scandaleuses. Nous allons donc encore nous mettre sur les pas de la philosophie en délire ; mais, nous dira-t-on, que venez-vous dire? Nous savons tous ce que c'est que le divorce; ne l'avons-nous pas vu régner parmi nous? Ses désastres sont encore si frais qu'il faudroit être fou pour désirer jamais le retour d'une loi cynique, qui ne sut engendrer que des criminels et des victimes. Avons-nous oublié ces temps de funeste mémoire, où des enfans égarés ou perdus, venoient chercher leurs pères autour des tribunaux; où d'impudiques époux venoient chaque jour souiller les voûtes du sanctuaire de la justice de leurs sâles et dégoûtantes querelles, et faisoient du prétoire un foyer public de scandales, de corruption, de haines invétérées, de divisions éternelles? N'avons-nous pas vu et n'en voyons-nous pas encore les suites funestes, dans ces éducations négligées, pour ne pas dire perverses, dans ces filles à qui le malheur de leurs mères ne laissa de ressource que dans la prostitution ; dans ces crimes atroces qui, depuis 25 ans, ont enrichi l'histoire célèbre des marâtres? Grâces à Dieu, cette loi corruptrice ne souille plus notre code! Eh! que nous importent les rêves de quelques malfaiteurs?

Il y a 40 ans que la loi du divorce n'existoit pas, et l'on tenoit le même langage à ceux qui en combattoient la doctrine.

La loi n'existe plus, cela est vrai : mais les principes sont encore là pour la faire revivre à la première occasion. Ce ne sont pas les hommes qu'il faut combattre, ils meurent d'eux-mêmes ; ce sont les doctrines, qui seront éternelles tant qu'elles trouveront un asile dans certaines écoles, parce que tôt ou tard elles en sortiront pour faire de nouveaux ravages, en dépit des expériences passées.

Ce n'est pas à vous, hommes sensés et réfléchis, que M. F.... s'est adressé ; ce n'est pas non plus à vous à qui je m'adresse. Nous savons, M. F... et moi, qu'il existe une nombreuse génération, qui, comme ceux qui ont été atteints et guéris de la peste, est désormais inaccessible au virus philosophique. Mais la génération qui nous poursuit au tombeau, mais cette génération qui ne connoît que par tradition les effets du philosophisme, sera-t-elle également invulnérable ? Voilà ce qu'il faudroit me prouver.

C'est donc pour cette génération que je porterai dans l'examen de la question du divorce le triple flambeau de la nature, de la politique et de la Religion.

Si ma raison pouvoit douter un moment que *l'union permanente* des époux fût une institution naturelle, c'est dans le système des besoins de l'homme que j'essayerois d'en chercher la vérité.

De tous les êtres qui rampent sur la terre, l'homme est le seul de son espèce, à qui la nature ait départi deux longues enfances placées aux deux extrémités de sa vie. Dans ces deux points si opposés, et cependant si rapprochés qu'ils semblent se toucher, qui élèvera sa longue enfance, si ce n'est son père et sa mère; qui protégera sa longue et maladive vieillesse, si ce n'est ses enfans? O vous, philosophes qui nous vantez si souvent l'homme de la nature, transportez-vous avec moi dans les déserts de l'Afrique, sous la hutte du Caraïbe; là, si la nature n'y a pas trouvé d'écho, si elle n'a pu y faire entendre sa voix, vous verrez près de son enfant la femelle abandonnée du mâle, et l'allaiter; mais sitôt que l'époque fixée par la nature sera arrivée, les cris des sens et du besoin l'appelleront ailleurs pour devenir mère encore; et l'enfant le plus dénué de tous les êtres, qui ouvroit à peine les yeux à la lumière, périra sans le plus foible secours; l'espèce sera détruite et le désert sera toujours

désert (*a*). Si dans l'état sauvage, et pour le seul développement physique de l'homme, la nature commande impérieusement l'union permanente des époux, que sera-ce donc dans l'ordre social, qui n'est autre chose que la nature cultivée? Si la nature vous montre l'homme contraint par l'instinct animal à défendre et sa femme et son enfant, elle vous montrera un tableau bien plus touchant encore dans la société domestique; là, vous verrez l'homme près du berceau de son fils, près de la couche de son épouse, à côté de son père aux cheveux blancs, pratiquer tout-à-la-fois et l'amour conjugal et la

---

(*a*) Il faut 15 ans pour qu'un enfant puisse pourvoir à sa subsistance; si vous admettez que la nature veuille la perpétuité de ses ouvrages, il faut donc que le père et la mère, durant cet espace de temps, demeurent auprès de lui pour le nourrir et le défendre. Supposons que les époux se soient réunis à l'âge de 20 ans; déjà quand le développement physique de l'enfant est arrivé à sa perfection, la mère touche à cet âge où bientôt elle va cesser de l'être; déjà les deux tiers de la vie se sont écoulés; déjà les infirmités s'approchent. Est-ce alors, quand l'habitude a fait à ces deux êtres une seconde nature, que les infirmités autant que la tendresse pour leurs enfans les rapprochent, qu'ils pourront se désunir et manquer à la loi de leur espèce?

tendresse paternelle et la piété filiale; dans la tente d'Abraham, vous verrez Isaac sous les yeux de son père, à côté de Rebecca, près le berceau des deux jumeaux, livré à l'exercice de ses devoirs, jeter dans la perpétuité des nœuds du mariage, les fondemens de la morale des familles, et préluder aux institutions qui doivent régir un jour les peuples nombreux qui sortiront de lui (*a*). Du sein de cette famille je vois sortir cette chaîne de rapports, d'amour et de bienveillance, qui se prolonge, circule dans tous les rameaux de la société. Bientôt une chaleur vivifiante a pénétré tous les cœurs, les familles s'unissent par des alliances, le sort de l'enfant cesse d'être incertain, le vieillard descend heureux au tombeau, la femme, sur le déclin de l'âge, voit succéder aux transports

---

(*a*) Dans l'histoire des premiers âges du monde et de la société purement domestique, le divorce étoit inconnu; il eût été une cruauté envers les femmes. Quelle auroit été la ressource d'une femme renvoyée, qui n'avoit d'autre patrie que la tente de son époux, ni d'autre famille prête à la recevoir? Agar, renvoyée par Abraham, auroit été en danger de périr avec son enfant, si Dieu, qui en avoit ordonné l'expulsion, n'eût veillé sur l'un et l'autre avec un soin particulier.

de l'amour ceux de la tendresse maternelle. Un peuple de frères se forme, l'être moral de ce peuple se développe ; à l'ombre de la fidélité conjugale naissent tout-à-la-fois l'aimable pudeur, la chasteté, la grandeur d'ame qui nous élève au-dessus des injures, la charité qui secoure son ennemi, le sentiment du devoir qui surmonte les dégoûts, la reconnoissance ce lien plus puissant encore que l'amour sur les ames honnêtes, l'abnégation de soi-même pour le bonheur de tous.

Je vous entends, philosophes, vous allez désenchanter mes yeux, et vous m'offrirez des tableaux particuliers, pour détruire l'image de ce bonheur que vous appelez imaginaire. Soulevant le voile chaste et mystérieux de la couche conjugale, vous allez me montrer des pleurs, des fureurs, des grincemens de dents, là où l'on ne devroit entendre que les soupirs du bonheur; vous allez me montrer l'enfer, là où devroient régner la paix et la concorde. Mais, que me montrez-vous ? Je ne vous parle encore que des vertus d'une famille patriarchale ; que seroit-ce si je vous faisois le tableau d'une famille chrétienne ? Et vous me montrez une famille que vous avez corrompue, que vous avez infectée de votre doctrine ; vous me mon-

trez votre ouvrage, et vous accusez la nature ! Quelque vicieuse qu'elle soit, elle n'est jamais si criminelle que vous, et c'est elle que vous accusez de vos crimes ! Pensez-vous qu'en déchirant d'une main le plus saint des contrats, pensez-vous, dis-je, que vos chétives lois viendront soulager des maux que la nature elle-même n'a pu empêcher? Sans doute vous m'arracherez des larmes par le tableau d'un hymen malheureux; mais il faudroit en même temps me prouver que l'indissolubilité en est la cause inévitable, et que le divorce en sera le remède efficace.

Ne diroit-on pas qu'en s'attaquant au plus saint, au plus solennel des engagemens, ces sophistes perfides ont résolu de faire crouler d'un seul coup la société, qui n'a pour base que la foi des engagemens. Lorsque vous légitimâtes le divorce, ne donnâtes-vous pas des lettres de naturalisation à tous les vices, à tous les crimes; ne rendîtes-vous pas légitimes la trahison, la perfidie et le parjure? Que dis-je? le parricide !

De la faculté du divorce, j'ai vu venir l'inconstance des époux, j'ai vu s'éteindre l'affection conjugale, j'ai vu naître l'impossibilité de bien assortir les mariages, j'en ai vu sortir,

comme

comme de la boîte de Pandore, l'injustice, le malheur des enfans, l'anéantissement des fortunes, la haine entre les familles, la dissolution des mœurs, la débauche, la communauté des femmes.

De la faculté du divorce, j'ai vu éclore un essaim prodigieux de célibataires corrompus et corrupteurs. N'en doutons pas, c'est la certitude de couler ensemble le reste de leurs jours, qui inspire à de jeunes époux l'aimable sécurité de l'innocence; car il n'y a point d'union, à proprement parler, toutes les fois qu'elle peut se dissoudre. S'il est de l'essence du mariage de ne former qu'un seul être de deux êtres réunis par le même intérêt, heureux dans la communauté de leurs affections, ah! qu'il est difficile de regarder comme la moitié de soi-même celle que le moindre orage peut détacher. Plus le cœur est délicat et sensible, plus il craint alors de serrer des nœuds aussi fragiles. La mort qui devoit les rompre un jour, venoit déjà mélanger d'amertume le bonheur dont jouissoient ces époux. Le divorce, bien plus terrible que la mort, enfant d'un caprice, inquiète, fatigue, attiédit un cœur qui eût été rassuré par l'indissolubilité de ses liens; cette idée vague, importune, acerbe, préside en

secret aux actions des deux époux ; elle empoisonne la coupe des plaisirs, elle tarit la source de reproduction, telle qu'un vent du nord, elle anéantit dans les fleurs du printemps, les fruits de l'automne. L'inconstance s'alimente de l'idée du divorce ; de cet avenir possible bientôt l'affection conjugale se lasse, s'attiédit, se refroidit et se glace, et la nature est trompée dans ses vœux ; on ne s'attache pas, parce qu'on peut être un jour détaché.

Cette idée destructive de tout sentiment de bonheur, d'amour, de prévoyance, rend l'homme indifférent sur l'action la plus importante de la vie. Cette facilité de briser les nœuds du mariage ne lui inspire aucune inquiétude dans son choix. Le bonheur de toute sa vie lui auroit commandé impérieusement de réfléchir mûrement sur la nature des nœuds qu'il alloit former, avant de procéder à un choix d'où alloit dépendre son bonheur. Que de vœux il auroit adressés au souverain dispensateur de tous biens, s'il avoit réfléchi que son père ne pouvoit lui donner qu'un établissement, que des richesses, mais *qu'une femme prudente étoit un don du ciel* (*a*) ; alors il auroit su

(*a*) Comme dit le Sage : *Domus, divitiæ dantur à parentibus, à domino autem proprie uxor prudens.* (Prov. X, 14.)

que de son choix alloit dépendre son bonheur, ou une longue infortune. Mais, non, à côté du divorce, plus d'inquiétude, plus de soucis, plus de choix, tout est bon. Il en sera comme d'une société de marchands, *nullus socius invitus*, le divorce sera le remède à son imprévoyance. Ce ne sera qu'une dissolution de commerce.

La femme naît avec plus de sensibilité que d'aptitude à réfléchir; telle qu'une glace, elle répète l'objet qu'on lui présente, telle qu'une glace, elle se ternit du moindre souffle impur. Elle est à moi, s'écrie ce vieux débauché, en dévorant d'un œil cynique la jeune vierge élevée sous les yeux d'une famille honnête, indigente et crédule; elle est à moi; je parlerai d'hymen, je ferai briller l'or, je formerai ces nœuds frivoles, et demain, au sortir du lit conjugal, j'invoquerai la loi et renverrai cette nouvelle Agar et son fils Ismaël dans le désert, avec l'eau et le pain de la misère.

Elle est à moi, s'écrie le séducteur audacieux, à la vue de cette jeune femme sans expérience. Pourquoi respecterois-je des nœuds que la loi méprise? Résistera-t-elle cette femme dont la raison plus foible que la nôtre, a toujours besoin d'appui? Ah! le devoir se tait, les passions s'allument, elle voit dans le divorce

l'absolution de son crime. Elle succombe ; parce que la loi corruptrice a crié à ses sens étourdis aussi fort que son amant.

Concevez-vous maintenant comment cette loi putride peut devenir une source intarissable de crimes, comment elle peut engendrer les trahisons, les querelles, les suicides, les duels, les meurtres, les infanticides et les empoisonnemens? Si vous croyez ce tableau chimérique, ouvrez les greffes de vos tribunaux, consultez les annales du monde, transportez-vous à ces temps où Rome n'étoit plus qu'un sérail, où les dames romaines, sur le theâtre, se prostituoient à la vue d'un peuple abruti d'esclavage et de débauche. Du fond de l'Asie le divorce, enfant du luxe et de la corruption, étoit accouru dans Rome pour y venger sur ses habitans tous les outrages faits à l'humanité (*a*). Alors on célébroit les mystères de la bonne déesse; alors le divorce, nous dit Martial (*b*), sembloit être devenu l'objet du mariage; alors on vit une femme quittée, reprise, encore quittée, puis

---

(*a*) . . . . *Sævior armis*
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Juv.

(*b*) *Quæ nubit toties non nubit. Adulter à lege est*
Offendor mæchâ simpliciore minus.

reprise encore, dans un mois être commune à vingt maris, dont elle avoit essuyé tour à tour les caresses et les dégoûts.

Au milieu des désastres qui poursuivent ces malheureux époux, qu'une loi licencieuse a livrés sans défense à la fureur de leurs passions, que deviennent les rejetons de ces dégoûtantes alliances? La loi réparera-t-elle à leur égard le tort qu'elle leur a fait en débauchant leur père ? Sans doute elle les partagera entre les divorcés, comme on partage un cheptel, un vil troupeau; et sous un beau-père et sous une belle-mère, ils apprendront à maudire les auteurs de leurs jours, ou tout au moins à les pleurer de leur vivant, tandis que, suivant les lois de la nature, ils ne devoient verser des larmes pour eux que sur leurs tombeaux. Victimes de la jalousie d'une marâtre ou de l'avarice d'un beau-père, que deviendront-ils au sein de la corruption et de l'immoralité ? Plus de père, plus de mère, plus de famille; l'enfant n'aura connu leur tendresse que pour sentir plus vivement leur perte. Victime de la haine des deux époux, ira-t-il chez son père? Il y sera le rebut d'une marâtre. Suivra-t-il sa mère? Dans les larmes maternelles, il puisera la haine et le mépris pour son père. Lors-

que la fureur des passions sera calmée, où ces vieillards, victimes d'une fougueuse jeunesse, porteront-ils leurs cheveux blancs? Iront-ils les exposer au rire amer de leurs enfans? Invoqueront-ils la tendresse, le respect et la piété filiale?

Mais, dira un rêveur politique, on modifiera cette loi; on en rendra les avenues difficiles (*a*). Mais, si votre loi est un bienfait pour la société, pourquoi en restreindre l'application, pourquoi l'envelopper dans les langes de la chicane, pourquoi ces formalités, ces longueurs qui rendent interminables les procédures? Pourquoi priver le peuple de ses avantages? Pourquoi lui vendre ce bienfait au prix de sa petite fortune, de son repos? Pourquoi abréger ses jours et lui faire consumer sa vie dans les avenues inextricables de la justice? Elle ne sera donc un bienfait que pour les riches voluptueux,

---

(*a*) « Il nous reste à nous féliciter de vivre sous » un gouvernement qui a su s'élever au dessus des » *préjugés religieux*, en offrant d'un côté aux » malheureuses victimes de l'hyménée une ressource » pour en dissoudre les liens, et en la rendant néan- » moins, de l'autre, *d'une assez difficile exécution* » » pour ne pas favoriser l'inconstance et le libertinage. » (*Feuil.*, *t. II*, *pag.* 141.)

et le peuple dont vous parlez toujours et dont vous vous souciez peu, continuera de gémir sous un joug que vous dites insupportable ; vous ne déchirerez donc le contrat social qu'en faveur des riches voluptueux (*a*)?

(*a*) Votre philosophie a l'air de flatter le peuple par l'appas licencieux du divorce, et, dans le fait, elle le trompe. Les patrons du divorce ne sont que les vils souteneurs de l'opulence débauchée, au préjudice de la médiocrité vertueuse ; et tous leurs sophismes ne tendent qu'à faire peser sur ce qui est peuple l'odieux des institutions asiatiques et le despotisme des sérails. Oseriez-vous, en effet, nous contester que le nombre des individus des deux sexes ne soit en proportion balancée dans la nature ? mais par ce fait seul, ne reste-t-il pas démontré que le voluptueux inconstant ne peut échanger sa femme, par le divorce, qu'au préjudice du jeune citoyen qui n'a pas encore fixé son choix. Eh ! qui douta jamais qu'une alliance mal assortie ne soit un grand malheur ? Mais à qui appartient-il de porter la peine de la faute, qu'à l'imprudent qui l'a commise ? Qui l'empêcha, lui et ses conseils de famille, de mieux calculer ? Il étoit chrétien : que ne consultoit-il sa Religion sur les convenances et les rapports qui conduisent à une union sans repentir ? Et enfin, de quel droit faudroit-il que la société fût solidaire des sottises individuelles ? Et, parce qu'il aura plu à un disciple de la philosophie des Helvétius et des

Non, dit un autre philosophe, il faut que tout homme jouisse de la liberté depuis la chaumière jusque dans les palais, et donner à cette loi la plus grande latitude. — Fort bien, nous revoilà donc plongés dans les débauches de l'île de Caprée, et notre pays ne sera qu'un vaste lieu de prostitution ! A qui des deux époux accorderez-vous la faculté de demander le divorce ? — A l'homme, comme seul maître de la communauté, parce que la femme plus foible est trop fragile à s'égarer. Mais alors elle se croira en servage. — A tous deux, dit un autre. — Vous dépouillez donc l'homme de cette supériorité que la nature lui a départie, et vous le rendez esclave du caprice, puisque vous donnez à la femme un droit égal à celui de son époux.

Examinons maintenant quels seront les motifs que les bienfaiteurs de l'humanité admettront pour cause de divorce.

Sera-ce la stérilité ? C'est-à dire qu'au

Raynal de préluder par dix essais libertins à l'alliance qui doit fixer ses caprices, il faudra donc que dix citoyens honnêtes se trouvent condamnés au célibat, ou, ce qui sera pire encore pour eux, à ne pouvoir unir leurs destinées qu'aux épouses répudiées de ce débauché ? (*Proyart, Louis XVI et ses vertus, t. II, p.* 391).

libertinage ces philanthropes ajouteront l'ingratitude, et que du malheur d'une femme, ils lui en feront un crime; c'est-à-dire que pour légitimer l'inconstance, à l'exemple de l'époux de Thamar, ils autoriseront, dans la corruption de leur cœur, les outrages faits à la nature. Mais qui vous a dit que cette épouse que vous chassez ignominieusement de votre couche, n'alloit pas vous rendre père? Si la stérilité est un motif de divorce, la vieillesse le sera donc aussi; où s'arrêteront vos impudiques caprices, et quel terme donnerez-vous à votre barbarie? *Sera-ce la captivité d'un des deux époux?*

Je conçois que le cœur d'un philosophe ignore que l'infortune est souvent un aliment du feu sacré de l'hyménée, que son cœur méconnoisse ce sentiment délicat qui nous rend plus cher un objet malheureux. Mais, que répondra ce barbare législateur au malheureux époux, lorsque, de retour dans sa patrie, il trouvera une épouse infidèle et parjure qui, sur la foi de sa législation, aura volé à de secondes noces? Quelle consolation lui offrira-t-il, lorsque, saisi d'horreur, il entrera dans une maison qui n'est plus la sienne, qu'il verra sa couche profanée, ses enfans rebut de l'étranger? Que répondra-t-il à ses malédictions? Auquel des deux époux la femme restera-t-elle?

Mais l'infamie d'un des deux époux flétri par la loi ! S'il étoit une circonstance particulière qui dût fléchir devant le bonheur général garanti par l'indissolubilité du mariage, je conviens que c'est dans la circonstance où une femme vertueuse est attachée à un scélérat flétri. Mais en face de ce malheur, je n'arrêterai pas une loi qui, dans sa course, froisse de loin en loin quelques individus. D'ailleurs, ce déshonneur ne peut lui être personnel qu'autant qu'il peut être imputé à un choix libre et volontaire, et dont on a pu prévoir l'infamie. La Religion est là pour lui offrir la récompense due à sa vertu.

Mais la démence, mais des maladies incurables ? Ah ! quant aux pieds des autels, nous fîmes le serment de mourir l'un pour l'autre, ne nous promîmes-nous pas aussi de soulager nos misères ? Ignorions-nous que le fardeau si léger dans l'âge des plaisirs, pèseroit un jour sur nos têtes blanchies ? Ne nous en consolions-nous pas en songeant que ces mains, gage de notre fidélité, flétries, tremblantes, pourroient un jour sécher les larmes du malheur ?

Fuyez loin de moi, sophiste importun, je quitterois mon épouse parce que l'infortunée a besoin de mes secours ! Je l'abandonnerois à

des mains étrangères! j'aggraverois ses maux! dépourvu de toute pitié, je compterois sur la pitié d'autrui! Un tel excès d'égoïsme et de perfidie peut entrer dans l'ame d'un philantrope, mais non pas dans celle d'un chrétien.

Mais l'incompatibilité d'humeur! C'est ainsi qu'avec des expressions vagues et indéterminées, on sème, on propage l'immoralité, la corruption. A ce mot philantrophique, je vois naître mille caprices, mille passions; je vois la débauche, la luxure, le cynisme effronté, se revêtir d'un caractère légal, et inonder la société. Deux époux libertins se supposent bientôt une antipathie insurmontable; si leur nœud étoit insoluble dans des sacrifices journaliers, ils se façonneroient au joug par l'impuissance de s'y dérober; ils peuvent le rompre, ils se détestent (*a*).

(*b*) « Ne craignons pas, dit Hume, de trop resserrer les nœuds du mariage. Si l'amitié des époux » est solide et sincère, elle ne peut qu'y gagner; si » elle est incertaine et chancelante, il ne faut qu'une » prudence médiocre pour oublier, je ne sais combien de querelles et de goûts frivoles, lorsqu'on » se voit obligé de passer sa vie ensemble; au lieu » qu'on les pousseroit aux dernières extrémités, et » qu'il en naîtroit des haines mortelles, si l'on étoit » libre de se séparer. » (*Essais mor. et polit. cap. XVIII.*)

Mais l'adultère ? Contre ce crime dévastateur, je vois toutes les opinions se réunir, et j'entends de toutes parts crier au divorce. A ces cris tumultueux, un étranger ne croiroit-il pas que nous en sommes encore au siècle de Saturne et de Rée, du moins ne croiroit-il pas que ces cris forcénés sont au moins les restes d'une antique pudeur ?

Multa pudicitiæ veteris vestigia forsan.

Il n'en est rien; ce ne sont autre chose que les clameurs hypocrites d'un peuple avili qui se rit de la fidélité conjugale, chez qui l'adultère, loin d'être un crime pour la femme, n'est qu'un ridicule pour l'époux, qui, sur la place publique, met le lit nuptial à l'encan contre les places, les richesses, les *honneurs*, disons *l'infamie*. Qui ne voit pas que si l'on admettoit le divorce pour fait d'adultère, on divorceroit tous les mois ? Combien de femmes ne verrions-nous pas parmi nous qui, comme les femmes romaines en moins de cinq automnes, compteroient huit maris (*a*)? Ne verrions-

---

(*a*) . . . . *Sic fiunt octo mariti*
Quinque per autumnos : titulo res digna sepulcri !

Le sort d'une femme criminelle seroit alors pré-

nous pas nos modernes Caton, sous un prétexte de convention, trafiquer (*a*), à l'exemple de celui de Rome, des charmes de leur épouse? Combien de maris n'exposeroient pas leurs femmes au danger de la séduction, pour triompher de leur foiblesse et user ensuite du bénéfice de la loi? C'est alors que la vertu d'une épouse seroit un pesant fardeau pour un mari libertin ou ambitieux.

Enfin, direz-vous, le mariage, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, n'est cependant qu'une convention synallagmatique formée par la volonté seule des deux contractans; il peut donc être dissout comme il a été formé, c'est-à-dire, par une volonté mutuelle des deux parties?

Autre erreur. 1.° Pour qu'un mariage pût être ainsi dissout, il faudroit que les parties contractantes pussent rentrer dans leur état

---

férable à celui d'une femme malade, puisque, pour toute punition, la loi l'enverroit dans les bras de son séducteur.

(*a*) Le grave Caton d'Utique céda en mariage à Hortensius, du consentement de Philippe son beau-père, sa femme Marcia dont il avoit eu plusieurs enfans et qui encore étoit grosse. Après la mort d'Hortensius, Caton reprit sa femme Marcia, héritière du défunt (*Strab. l. XI, pag.* 515).

primitif ; il faudroit que le mariage n'eût jamais été consommé, mais alors ce ne seroit plus un divorce.

2.° Il est faux que le mariage n'oblige les contractans qu'à une foi réciproque. Sous la garantie et la caution de la société, ils se sont engagés au vis-à-vis des tiers, c'est-à-dire, des enfans à naître ; ils se sont engagés à remplir non-seulement les devoirs mutuels d'époux, mais ils ont encore contracté l'obligation solidaire de la paternité. Si des tiers avoient un intérêt quelconque à l'exécution d'un contrat synallagmatique, croit-on qu'aux yeux des tribunaux les contractans pourroient impunément annuller des conventions qui leur seroient devenues onéreuses, et que les tiers qui auroient un interêt au maintien de leur contrat ne les forceroient pas à l'exécuter mutuellement ? Or, le mariage est tout entier en faveur des enfans ; et la société n'a pris d'intérêt dans ce contrat qu'à leur profit. C'est dans leurs enfans que les époux ont cessé d'être deux, c'est dans leurs enfans qu'ils ne forment qu'une unité (*a*), qu'ils ne

(*a*) *Uterque jam non sunt duo, sed una caro* (Matth, XIX, 6.)

font qu'une seule chair. Dieu seul est auteur et créateur de cette unité, lui seul peut donc la dissoudre. Dites-moi, d'ailleurs, barbares philanthropes, quand et à quelle époque les époux pourront-ils se séparer mutuellement dans l'intérêt de leurs enfans? A quel âge le fils cessera-t-il d'avoir besoin des leçons et des exemples de son père, et la fille de la surveillance de sa mère?

Mais, dira-t-on, pourquoi tant de peuples anciens et modernes ont-ils vécu, et vivent-ils encore sous le régime du divorce? Si les inconvéniens que vous venez de tracer étoient réels, eussent-ils échappé à la sagesse des Lycurgue et des Solon!

Comme nous l'avons déjà dit, toute législation quelconque a eu, dans tous les pays du monde, pour base et point d'appui la religion du peuple qu'elle devoit régir. Toute législation a participé au plus et au moins de pureté de cette religion. Sous l'empire de la religion patriarchale pendant 2000 ans, l'histoire du monde n'offre l'exemple d'aucun divorce; lorsque le paganisme inonda la terre et submergea la religion naturelle, la sainteté du mariage surnagea long-temps, mais elle fit enfin naufrage.

Tous les vices obtinrent des autels, et bientôt les époux ne se jurèrent fidélité qu'aux pieds des statues de Junon l'adultère. La grande difficulté de tous les législateurs fut alors de sauver quelques débris de ce naufrage universel. En même temps qu'une religion corrompue avilissoit et brisoit les liens du mariage, les législateurs l'environnoient de tous les symboles de sa sainteté et de sa perpétuité primitive. Pourquoi placent-ils tous ce contrat entre le tribunal et l'autel ? Pourquoi ces solennités, ces fêtes et cette grande publicité ? Pourquoi ces cantiques, ces couronnes, ces guirlandes, ces flambeaux, cet encens, cette eau lustrale, ces témoins, ce registre d'airain ? Cela n'avoit-il d'autre but que de consacrer le parjure ? Ah ! ce n'étoit pas seulement pour l'intérêt des deux époux : c'est qu'il importoit que les nœuds du mariage ne fussent pas altérés : c'est que ces législateurs vouloient sans doute qu'il intervînt un engagement tacite de tout le genre humain de respecter ce lien sacré ; c'est qu'ils vouloient que la société fût garante d'une convention passée en sa présence, d'un contrat placé sous sa sauve-garde ; c'est qu'ils vouloient montrer que dissoudre le mariage, c'étoit violer la foi publique sans laquelle rien ne peut

subsister

subsister dans l'ordre légitime des choses humaines.

Tous les efforts des anciens législateurs tendirent à réprimer par des lois sages la licence de ces religions dépravées. Mais leur embarras fut toujours extrême; toujours leurs efforts furent impuissans, parce que leur législation purement humaine ne leur pouvoit jamais fournir ce lien moral qui unit deux êtres spirituels, parce qu'ils ne pouvoient commander au cœur et à ses affections. Forcés de s'isoler de ces religions infâmes, ils furent contraints de sapper par le fondement ce qui devoit servir de base à leur législation; c'est ainsi qu'ils furent souvent contraints de faire le procès à ceux mêmes qui étoient sous la protection immédiate de quelques divinités tutélaires; c'est ainsi qu'ils envoyoient au gibet les protégés de Mercure et de la déesse Laverne (*a*); c'est ainsi qu'en dépit de Jupiter et de Junon, protecteurs des adultères, Solon permit le divorce, mais y attacha l'infamie (*b*); que Licurgue permit le divorce, mais y attacha l'infamie, en dépit des divi-

(*a*) Les Voleurs.

(*b*) *Non enim honesta sunt divortia mulieribus, neque licet abdicare maritum* (Eurip. trag. Médée.).

nités tutélaires de tous les vices. Romulus et Numa Pompilius avoient permis le divorce (*a*); mais ils l'avoient flétri et frappé d'une amende considérable (*b*). Aussi, pendant 500 ans ne le connut-on pas à Rome, ne vit-on pas un seul mari abandonner sa femme, et pas une femme quitter son mari. L'histoire, de concert avec les contemporains, frappa d'ignominie Carvillus Rusca qui fut le premier des Romains qui osa laisser sa femme, parce que l'infortunée étoit stérile (*c*). Mais lorsque

---

(*a*) La loi royale autorisoit le divorce pour adultère, tentative d'empoisonnement, falsification de clefs. Hors ces trois cas, le divorce étoit encore permis au demandeur, pourvu qu'il donnât la moitié de ses biens à sa femme, et que l'autre moitié fût consacrée au temple de Cérès (*Plutarq. Vit. Romul.*).

(*b*) On trouve chez les Romains un mariage indissoluble qu'on appeloit *Confarréation*. Ils faisoient porter un gâteau d'une espèce de froment devant la nouvelle mariée ; et après l'avoir offert en sacrifices, ils en donnoient à manger aux époux. Ce gâteau étoit le symbole de la communauté des biens, et alors le mariage étoit indissoluble ; mais lorsque le divorce prévalut, cette cérémonie ne se pratiqua qu'au mariage des prêtres (*Voyez Danet.* v.° Confarreatio.)

(*c*) Voyez Plutarq., Denis d'Alicar., Valère Max. et Aulu-Gelle.

la volupté et le luxe asiatiques eurent envahi Rome, tous les liens du mariage furent dissous, et toutes les digues de la pudeur furent rompues (*a*). A une corruption générale on opposa des lois atroces; mais leur fureur démasquoit leur impuissance. Manquant d'appui sur la conscience des peuples, les législateurs en cherchèrent bientôt un dans la cruauté. La loi julienne punissoit d'abord l'adultère du bannissement. Ainsi, au moyen d'un piége qu'un des époux tendoit à l'autre, il le faisoit exiler. Pour mettre ensuite un terme aux demandes de divorce pour cause d'adultère, qui pulluloient de toutes parts, l'empereur Antonin (*b*) fit une

---

(*a*) La monogamie, nous dit Tacite (*Annal. l. II, ch. VIII*), étoit une vertu si rare, que la fille de Pollion ne fut élevée au sacerdoce de Vesta que parce que sa mère n'avoit eu qu'un époux. Une femme qui n'avoit eu qu'un mari étoit un tel phénomène, qu'on en consacroit la mémoire à la postérité par cette épitaphe : *Piæ et univiræ conjugi.*

(*b*) *Sanè meæ litteræ nulla parte causæ præjudicabunt. Neque enim si penes te culpa fuit, ut matrimonium solveretur, et secundum legem Juliam Eupasia uxor tua nuberet; propter hoc rescriptum meum, adulterii damnata erit, nisi constet esse commissum; habebunt autem ante oculos inquirere*,

loi dont on ne peut que louer la sagesse dans les circonstances où il se trouvoit. Il ordonna qu'il seroit fait une enquête de *bonne vie et de bonnes mœurs* sur le demandeur, *parce que*, dit-il, *il me paroît extrêmement injuste qu'un homme exige de sa femme la pudeur dont il ne lui a pas donné l'exemple.* C'est ainsi qu'il appliquoit cet adage : *Paria crimina mutua compensatione delentur.* Les désordres devinrent enfin si excessifs, que Constantin ordonna la peine de mort contre les deux coupables d'adultère (*a*).

Pendant que le mépris public, et ensuite les lois faisoient justice de la faculté de divorcer, l'Eglise, en étendant ses conquêtes, soustrayoit ses enfans à cette monstrueuse licence, et avec ces deux mots : *hoc fac et vives*, elle jetoit dans leurs esprits les fondemens d'une prochaine législation plus sublime,

---

an tu cum pudice viveres, illi quoque bonos mores colendi author fuisti : Periniquum enim mihi videtur esse, ut pudicitiam vir ab uxore exigat quam ipse non exhibet (*Extrait de St. August. lib. II de adult. conjugiis*).

(*a*) *Cod. Theod. l. IX, tit. 40 de pænit. l. I.* Sous Valentinien I, l'an 368, le sénateur Céthégus fut décapité pour crime d'adultère, en vertu de la loi *Quamvis.*

et les bases d'une société plus épurée. Les législateurs invoquèrent bientôt son appui ; et comme chez elle croire c'est obéir, ils furent contraints de donner l'exemple de la soumission à ses lois dans leur foi à ses dogmes ; l'ordre politique suivit bientôt la religion dans ses développemens, et partagea ses destinées soit en se perfectionnant soit en s'altérant.

2.° *Le divorce est-il réprouvé par le christianisme ?*

Un fait digne de remarque, c'est que le divorce fut toujours prêché par des prêtres apostats, *au nom de l'Evangile*. C'est dans le cloaque des passions que Wiclef, Luther, Calvin, qui n'avoient aucune femme à répudier, trouvèrent des partisans (*a*). C'est sur l'amour adultère d'Henri VIII pour Anne de Boulen, que Thomas Cramer, archevêque

(*a*) Voici un échantillon de la doctrine de Luther; c'est sa réponse au Landgrave de Hesse qui sollicitoit la permission de *prendre deux femmes* : « Quant à » ce que Votre Altesse dit qu'il ne lui est pas possible » de s'abstenir de la vie impudique qu'elle mène, » tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaite- » rions.... qu'elle donnât à ses sujets un meilleur » exemple. Mais enfin, si Votre Altesse est entière- » ment résolue d'épouser une seconde femme, nous

de Cantorbéry, construisit au nom de l'Evangile, en faveur de son maître, cette infâme loi du divorce qui engendra le schisme, et ensuite l'hérésie anglicane. C'est ainsi que de nos jours le fougueux intrus du Calvados, Fauchet, qui vouloit consacrer ses adultères amours, en légitimer les rejetons, fit reconnoître *l'urgence;* et soudain pour 25 millions

» jugeons qu'elle doit le faire secrètement......
» Il n'y a point ici à craindre de scandale considérable.... L'on ne doit pas se soucier beaucoup » de ce qui s'en dira, pourvu que *la conscience* » *aille bien. C'est ainsi que nous l'approuvons.* Car » l'Evangile n'a ni révoqué ni défendu ce qui avoit » été permis dans la loi de Moïse à l'égard du » mariage : J. C. n'en a point changé la doctrine » extérieure .... Dieu conserve Votre Altesse, *nous* » *sommes très-prompts à lui rendre service.* Fait à » Virtemberg, le mercredi après la fête de saint » Nicolas, l'an 1539. Signé LUTHER et huit autres » moines et prêtres apostats. »

Le Landgrave, muni de cette décision, du consentement de sa femme Christine de Saxe, épousa Marguerite de Saal, fille orpheline d'un gentilhomme de Saxe (*La Hizardière, histor. Gestor. in eccles. memor. hoc ann. decad.* 3, *pag.* 20 *et seq.* -- *Bossuet, Hist. des variat.*, *t. I, l. IX.* -- *Fleury, l. CXXXIX,* *n.*° 11.)

d'hommes le divorce fut proclamé. C'est encore aujourd'hui un prêtre apostat qui fait un appel à tous les libertins et à tous les débauchés de son siècle pour les ranger sous sa bannière.

Voyons maintenant si la morale de ces écritures sacrées, dont la majesté étonnoit le cœur et la raison du philosophe de Genève se plie, comme le prétend M. F...., au joug des plus honteuses passions. C'est ici que nous allons nous rencontrer.

Lorsque les Pharisiens demandèrent à J. C. s'il est permis à l'homme de répudier sa femme, pour quelque raison que ce soit : « N'avez-vous pas lu, répondit le Sauveur, » que Dieu, qui a créé l'homme et la femme, » a dit : l'homme abandonnera son père et » sa mère pour s'attacher à son épouse, et » ils seront deux dans une seule chair. Que » l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu » a uni (*a*). » Pourquoi donc, répliquèrent les

---

(*a*) Ce que nous avons dit relativement à la polygamie dans notre seconde lettre, est applicable en partie au divorce permis par Moïse au peuple juif. De même que la polygamie avoit été rendue difficile, de même la loi judaïque avoit rendu le divorce presque impossible. Le libelle du divorce exigeoit

Pharisiens, Moïse a-t-il permis de faire divorce et de renvoyer une femme? « Il l'a » fait, dit J. C., à cause de la dureté de » votre cœur (a), mais il n'en a pas été de » même dès le commencement. Pour moi, je

---

tant de formalités et de précautions, qu'il étoit pour ainsi dire impraticable. Les témoins, le caractère du billet, la liqueur pour écrire, la forme et la matière sur laquelle il devoit être écrit, le nombre de signes, de lettres qu'il devoit contenir, etc., l'énoncé des trois générations de l'homme et de la femme, enfin, la moindre tache d'encre, étoient des obstacles presque insurmontables (*Suiden, uxor hebraic. lib. III*, c. 24).

(*a*) Avant la loi de Moïse, on ne trouve aucun exemple de divorce. Si Moïse toléra cet abus parmi les Juifs, c'étoit à cause *de la dureté de leur cœur*, c'est à-dire, de peur qu'ils ne se portassent aux dernières extrémités contre une femme infidèle que *la loi punissoit de mort*; c'étoit donc ouvrir à une femme séduite un asile contre la sévérité de la loi, et alors c'étoit un acte d'humanité de la part du mari de la répudier. Si elle étoit innocente, elle pouvoit aller devant les juges; si elle étoit coupable, il lui convenoit mieux de s'en référer au jugement de son mari que de s'exposer à la peine de mort. C'est donc à tort que M. F. dit, t. II, p. 127, *que les Juifs étoient seuls juges dans leurs propres causes, en fait de divorce*. On ne peut douter de l'intention de

» vous dis que tout homme qui renvoie sa
» femme pour toute autre cause que l'impu-
» dicité, *et en épouse une autre*, est adul-
» tère; et que celui qui épouse une femme

Moïse, lorsque nous voyons les restrictions qu'il avoit mises à cette permission. Il ordonne, 1.° qu'un mari qui accusera faussement son épouse de n'avoir pas été vierge, soit battu de verges (*a*), condamné à une amende, obligé à garder cette femme sans pouvoir jamais la renvoyer. (*Deut. XXII*, 13); 2.° lorsqu'une femme avoit été répudiée et mariée à une autre, son premier mari ne pouvoit la reprendre, même après la mort du second, parce qu'*elle étoit impure* (Ibid. XXIV, 4); 3.° ni le grand-prêtre ni les autres prêtres ne pouvoient épouser une femme répudiée, parce qu'*ils étoient consacrés à Dieu* (Levit. XXI, 7 et 13).

Ainsi, Moïse frappoit d'infamie la femme divorcée. Le mari seul avoit le droit de renvoyer sa femme; une femme n'avoit pas le droit de quitter son mari malgré lui (*Joseph. Antiq. lib. XV*, *cap.* 2). Aujourd'hui nos Erostrates politiques voudroient que la liberté fût égale pour les deux sexes, c'est-à-dire, que la femme courût au-devant de l'adultère pour se faire répudier.

(*a*) Le parlement d'Angleterre, sur la demande d'Henri VIII, lors du procès de Catherine Howard, prononça la peine de mort contre toute reine que les rois d'Angleterre accuseroient de *non virginité* après leur mariage (*Brunet*, *Hist. de la réfor. l. III*, *pag.* 430).

» ainsi répudiée, est coupable du même
» crime (*a*). »

Par cette réponse, J. C. a-t-il décidé qu'il est absolument permis de répudier une femme pour cause d'impudicité ou d'infidélité, et *d'en épouser une autre?* —Oui, dit imperturbablement le docteur de Privas, qui ne doute de rien, lorsqu'il s'agit d'émettre une opinion fangeuse. Beaucoup de protestans n'ont conclu de ce texte la licence du divorce que *pour cause d'adultère*, mais M. F..... y voit bien autre chose. *J. C.*, dit-il, *n'a pas prétendu interdire le divorce dans les cas où les juges l'auroient prononcé* EN VERTU DES LOIS DE LA PUISSANCE SÉCULIÈRE qui tient *la place de Dieu sur la terre;* ainsi donc, si *les lois de la puissance séculière* prononcent le divorce pour fait de *captivité*, de *stérilité*, de *flétrissure*, d'*incompatibilité d'humeur*, nul doute qu'on ne doive divorcer, parce que l'*on doit obéir aux puissances séculières par rapport à Dieu, et que telle est sa volonté*, *l'intention de J. C. ayant été uniquement de réprouver le divorce*

(*a*) Matth XIX, 3 et seq.

qui se feroit d'autorité privée, selon l'ancien usage des Juifs (*a*).

L'autorité de M. F....... ne nous paroît pas assez grave pour nous occuper de son interprétation particulière. En prouvant contre les Grecs et les Protestans (*b*), que ce texte

---

(*a*) Feuil. t. II, p. 128.

(*b*) Les Protestans anglais n'ont pas partagé toutes les opinions erronées de Luther et de Calvin. On peut en juger par cet extrait de Blackstone :

« Je dois maintenant examiner de quelle manière le mariage peut être dissous, et cela arrive soit par la mort, soit par le divorce. Il y a deux espèces de divorce, l'un total, l'autre partiel; l'un *à vinculo matrimonii*, l'autre seulement *à mensa et thoro*. Le divorce total *à vinculo matrimonii* doit être fondé sur l'un des empêchemens canoniques ci-dessus mentionnés, et ceux-ci existent toujours avant le mariage, comme, par exemple, le cas de consanguinité, mais ne survenant pas pendant sa durée, comme cela peut être dans le cas d'affinité ou d'impuissance; car dans les cas de divorce total, le mariage *est déclaré nul* c mme ayant été illégal *ab initio*; et les parties sont séparées *pro salute animarum*. Par cette raison, aucun divorce ne peut être prononcé que pendant la vie des parties. Les enfans nés de tels mariages sont bâtards.

» Le divorce *à mensa et thoro* a lieu quand le mariage a été légal *ab initio*, et alors la loi est

n'autorise pas le divorce, *même en cas d'adultère*, l'opinion de ce cynique discoureur sera plus que pulvérisée.

---

scrupuleuse pour le dissoudre. Mais pour quelque motif survenu il peut être inconvenant ou impossible aux parties de vivre ensemble, comme dans les cas d'un caractère intolérable ou d'adultère dans l'une des parties. Car le droit canon ue le droit commun observe dans ce cas, regarde avec tant de respect le lien nuptial, qu'il ne permet pas de le relâcher *pour aucune cause survenue apres la mariage*. Et *cela est fondé*, dit-on, *sur la loi divine révélée*, quoique cette loi considère *expressément* (*a*) l'adultère comme une cause, et la seule cause pour laquelle un homme peut renvoyer sa femme et en épouser une autre. La loi civile dont l'origine *est en partie païenne*, reconnoît plusieurs cas de divorce absolu, et quelques-uns assez sévères (comme si une femme paroît dans les théâtres et jeux publics sans la connoissance et le consentement de son mari) ; mais parmi eux l'adultère est le principal, et avec raison nommé le premier. Pami nous, en Angleterre, *l'adultère est seulement une cause de séparation du lit et de la table, de quoi la meilleure raison que l'on puisse donner, est que si des divorces pouvoient être permis pour une cause qui est au pouvoir des deux*

(*a*) *Expressément* est ici de trop, car le texte de saint Matthieu est au moins douteux, et il cesse totalement de l'être lorsqu'il s'explique par les autres évangélistes.

Si une loi offre un sens douteux et ambigu, où les jurisconsultes en vont-ils chercher le vrai sens? — Dans la tradition, dans l'application que les tribunaux ont faite de cette loi, dans les arrêts, dans l'interprétation des commentateurs. — A leur exemple, il faut donc interroger l'Eglise, la tradition et les conciles sur le sens des paroles de J. C.

Après les livres saints, quelle est la première autorité qui me tombe sous la main? C'est le livre *du Pasteur;* c'est Hermas qui vivoit à Rome sous St. Clément, successeur de St. Pierre. Les premiers fidèles avoient pour ce livre un tel respect, qu'ils le rangeoient parmi les livres inspirés; et que plusieurs Pères de l'Eglise le citoient comme une autorité

---

parties, ils seroient trop fréquens, comme cela arriva lorsque les divorces furent admis pour inhabiletés canoniques et sur la seule confession des parties, ce qui est maintenant prohibé par les canons. Cependant des divorces *à vinculo matrimonii* pour adultère ont été, dans ces dernières années, accordés par actes du parlement (*b*) » (*Elackstone, Laws of england, book 1, ch.* 15, *vol. I, p.* 440).

(*b* Il faut donc une loi particulière pour chaque divorce. (*Note communiquée par M. Journel, jurisconsulte.*)

canonique (*a*). Parmi les préceptes d'Hermas, je rencontre le quatrième, conçu en ces termes : « Si la femme chrétienne a commis un adultère, » tant que son mari l'ignore il n'est point » coupable de vivre avec elle. S'il le fait, » et qu'elle n'ait point fait pénitence, vivant » avec elle, il participe à son crime ; il doit » donc la quitter et demeurer seul : S'IL » PREND UNE AUTRE FEMME IL COMMET LUI- » MÊME UN ADULTÈRE. Que si la femme fait » pénitence et veut revenir à lui, il doit la » recevoir, autrement il feroit un grand péché ; » mais il ne doit pas la recevoir plusieurs » fois. Car il n'y a qu'une pénitence pour les » serviteurs de Dieu (*b*).

Le quarante-septième canon des *constitutions apostoliques* déclare excommunié, sans exception, quiconque épousera une femme divorcée (*c*).

Le neuvième canon du concile d'Elvire,

(*a*) *Vide Testim. veterum. in edit. Coteletii.*

(*b*) Hist. eccl. liv. II, n° 45. Ce qu'il dit ici de la pénitence s'entend de l'ancien usage de l'Eglise qui n'accordoit qu'une fois la pénitence publique des grands crimes.

(*c*) Maldonat. *Comment. in* 4. *Evang.*, *p.* 409.

tenu sur la fin du troisième siècle, s'explique ainsi : « Si une femme chrétienne quitte son » mari *adultère*, mais chrétien, et veut en » épouser un autre, qu'on l'en empêche. » Si elle l'épouse, qu'elle ne reçoive la com- » munion qu'après la mort de celui qu'elle » aura quitté, excepté dans le danger de » mort. »

Le dix-septième canon du concile de Milève, tenu l'an 416, et auquel assista St Augustin, est tout aussi formel. « Il a plu (au St-Esprit) » que *suivant la discipline évangélique* » *et apostolique*, que le mari renvoyé par sa » femme, et que la femme renvoyée par le » mari ne puissent *en épouser d'autres*, » mais qu'ils demeurent ainsi séparés, ou » qu'ils se réconcilient. »

Un nommé Pollentius écrivit sur la question de la séparation pour cause d'adultère. Il prétendoit que la femme qui se séparoit de son mari pour ce motif pouvoit se remarier; il fut amplement refuté par St Augustin dans son premier livre *des locutions* (*a*).

Voici ce qu'au commencement du cinquième siècle Innocent I écrivoit à Exupère, évêque

---

(*a*) Fleury, Hist. eccl. l. XXIV, n.° 14.

de Toulouse : « Vous me demandez ce que je
» pense de ceux qui, ensuite d'un divorce, se
» sont remariés. *Je vous réponds que les uns*
» *et les autres sont adultères, et l'Eglise*
» *veut qu'ils soient retranchés de la commu-*
» *nion des fidèles.* »

St. Jérôme, dans sa 30.me lettre à Océanus, fait l'éloge de Fabiole, dame romaine, qui, s'étant remariée ensuite d'un divorce, le croyant permis, reconnut sa faute, ou pour mieux dire son erreur, et en fit pénitence publique.

St. Chrysostôme, dans le 4.me siècle, est encore plus précis : « Celui, dit-il, qui,
» pour cause d'aldultère, a renvoyé sa femme,
» quoiqu'il ne se soit pas remarié, *est criminel*,
» parce qu'il a fait de sa femme une adultère
» (si elle s'est remariée). N'objectez pas que
» cette femme ainsi rejetée est libre, il n'en
» est rien; *elle est toujours la femme de*
» *celui qui l'a rejetée* (*a*). »

Pour prouver que cette doctrine n'est pas particulière à l'Eglise d'Occident, outre le

---

(*a*) *Nequaquam enim mihi referas, quia istam alter ejecit : nam expulsa quoque uxor esse ejus qui eam expulit, perseverat* (J. Chrysost., homel. XVII, in Matth.).

témoignage

témoignage de St. Chrysostôme, qui apporta sur le siége de Constantinople la doctrine de l'Eglise d'Antioche; nous ferons encore entendre St. Clément, patriarche d'Alexandrie, qui vivoit dans le 3.me siècle. Il enseigne en termes précis et formels (*a*), que le mariage est un adultère, du vivant d'un des époux divorcés; que celui qui épouse une femme divorcée est fornicateur (*Mœchatur*); que celui qui renvoie sa femme est criminel, puisqu'il est la cause d'un adultère; que celui qui retire, qui accueille et qui épouse une telle femme, est criminel, parce qu'il lui fournit l'occasion de pécher, et que s'il ne lui eût pas donné asile, elle seroit retournée à son mari; car *si le mariage pouvoit être dissous par l'adultère, si la femme adultère ne pouvoit retourner à celui qui l'a chassée pour motif d'infidélité, celui-là qui l'auroit épousée dans cet état, ne seroit pas coupable* (*b*).

Dans le sixième siècle, M. F..... trouvera la même doctrine chez Primasius, évêque

(*a*) *Stromat. lib. II, c. XXIII et alias.*

(*b*) *Si enim propter adulterium fœdus matrimonii rumperetur, nec redire posset adultera ad eum à quo propter violatam fidem ejecta foret, nec adulterii reus fieret, cui post repudiationem nupsisset* Ibid.).

d'Adrumète (*a*) ; dans le septième siècle, chez Isidore de Séville (*b*); il la trouvera dans le douzième canon du concile de Nantes, conçu » en ces termes: Si un homme a surpris sa femme » en adultère, et s'il l'a publié, il la renverra s'il » veut; *mais qu'il n'en épouse point d'autre » du vivant de cette femme* (*c*). »

Le huitième siècle ne sera pas moins fertile en autorités. Sans omettre le vénérable Bède(*d*). On remarquera le 10.me canon du concile de Frioul, tenu l'an 791, qui défend à tout homme de se remarier du vivant de la femme adultère qu'il aura chassée (*e*). Lors du divorce de Lothaire avec la reine Thietberge, Hincmar consulté n'hésite pas de dire qu'après une

---

(*a*) *Primas. Commentar. in epist. St. Paul.*

(*b*) *Isidor. Hispal., l. II, de divin. officiis.*

(*c*) *Si cujus uxor adulterium perpetravit, et hoc à vero deprehensum fuerit et publicatum, dimittat uxorem si voluerit propter fornicationem.... vir vero ejus, illa vivente, nulla tenus accipiat aliam uxorem* (Synod. Nannetensis, can. 12).

(*d*) *Venerab. Bedo Comment. in cap. X marci.*

(*e*) *Item placuit, ut resoluto fornicationis causâ jugali vinculo* (quoad thorum scilicet), *non liceat viro quam diu adultera vivit, aliam uxorem ducere* (Conc. Forojuli. can. X).

séparation faite pour cause d'adultère, *nul ne peut se remarier* (*a*).

Je ne pousserai pas plus loin cette démonstration historique que vous trouverez peut-être déjà beaucoup trop longue. Avant de répondre aux difficultés de M. F...., je conviendrai de bonne foi que quelques Pères de l'Eglise paroissent favoriser l'opinion de ceux qui prétendent que l'adultère autorisoit le divorce et les secondes noces. On compte parmi eux, Tertullien, St. Épiphane, Asterius, évêque d'Amasée, et l'auteur d'un commentaire sur l'épître aux Corinthiens, faussement attribuée à St. Ambroise (*b*). Origène

(*a*) *Fleur. Hist. eccl.*, *lib. L*, *n.*° 22.

(*b*) Tous les critiques, même protestans, sont forcés de convenir que cet ouvrage est *pseudonyme*; la dissonance du style et de la doctrine est manifeste : on l'attribue communément à Pélage ou Hilaire, diacre, fauteur de l'hérésie des Luciferiens.

Voici, au reste, comme s'exprime le véritable Ambroise sur cette question : « Que personne ne s'autorise des lois humaines. Tout adultère n'est pas plus permis à l'homme qu'à la femme ; ils sont également tenus au même devoir de chasteté...... Etes-vous lié à une femme ? Ne cherchez pas votre liberté, parce qu'il ne vous est pas permis d'épouser femme quelconque du vivant de votre femme ; car

nous dit que de son temps plusieurs évêques catholiques permettoient ces mariages, mais il leur en fait de vifs reproches, et les traite de gens ignorans, pour qui les lois ecclésiastiques étoient étrangères (*a*). Les partisans de cette opinion apportent encore en leur faveur le concile d'Elvire (si on en croit Gratien), un autre de Vannes; ils citent Lactance et St. Basile. Il n'est pas étonnant que sur cette question ardue, comme l'appelle St. Augustin, il y ait eu quelque discordance d'opinions, et que quelques évêques aient flotté au gré des circonstances, quelquefois pénibles, où les jetoient les lois civiles, dans un temps où cette question n'avoit jamais été débattue dans un concile général; car elle ne fut agitée pour la première fois qu'au concile œcuménique de Florence, l'an 1440.

C'est parmi les Eglises d'Orient que l'opinion du divorce, pour cause d'adultère, a fait

---

c'est être adultère que de chercher une femme quand on en a une. *Il sera plus grave encore, si on cherche dans les lois des hommes un refuge contre la loi divine.* » (Lib. I de Abrah., c. 4 et 7). Il paroît que saint Ambroise ne comprenoit pas l'Evangile comme M. Feuillade.

(*a*) *Tract. VII in Matthæum.*

le plus de ravages, sur-tout depuis l'invasion des Turcs ; l'impossibilité de se réunir en concile, le défaut d'unité parmi les patriarches orientaux, l'état d'oppression dans lequel gémissent ces Eglises depuis tant de siècles, enfin le schisme et les hérésies, sont les causes de cette divergence d'opinion. Lorsque les Grecs, au concile de Florence, furent invités à donner les motifs qui les déterminoient à prononcer la nullité du mariage pour fait d'adultère, ils ne purent dire autre chose, sinon *qu'ils le faisoient pour de justes causes* (*a*).

M. F...... veut conclure d'un canon du concile d'Arles, tenu l'an 314, que le célibat n'étoit pas de précepte, mais de conseil seulement pour ceux qui avoient renvoyé leurs femmes pour cause d'adultère, parce que ce canon dit : *ils seront exhortés, autant que possible, de ne point prendre d'autres femmes, etc.* (*b*).

M. F.... ne pouvoit pas faire un plus mauvais choix de preuves pour appuyer sa thèse, 1.° parce que le canon qu'il cite pose en prin-

(*a*) Fleury, hist. ecclés., l. CVIII, n.° 42.
(*b*) Feuil., t. II, p. 130.

cipe, qu'il est défendu à ces jeunes gens de se remarier (*et prohibentur nubere*).

2.° C'est qu'un conseil donné ne suppose pas toujours qu'il soit permis de l'enfreindre. Lorsque St. Paul dit à Tite : *Exhortez les jeunes gens à être sobres* (a), il ne suppose pas que l'intempérance soit permise et indifférente. On voit ici que les Pères de ce concile parlent au milieu d'un pays encore païen sous le régime des lois romaines, qui autorisoient ces mariages, et que c'est comme s'ils eussent dit : *Exhortez les jeunes chrétiens, à qui il est défendu de se remarier, à ne pas imiter leurs concitoyens, à ne pas se prévaloir des lois civiles.* Des conseils, des avis paternels étoient peut-être alors plus utiles que de rigoureux préceptes.

Ce n'est pas par des exemples rares, des autorités fausses ou incertaines, par des faits toujours scandaleux et jamais approuvés, que M. F... doit espérer de détruire une doctrine pour en construire une autre. Aux exemples qu'il puise dans les lois romaines, dans les codes des empereurs même chrétiens, dans le formulaire de Marculphe, dans nos parlemens de la seconde race, appelés *conciles*, je n'opposerai qu'un

(a) *Juvenes hortare ut sobrii sint.* Tit. VI.

mot sous la dictée de St. Chrysostôme. « Ne » me parlez pas de vos lois séculières et pro- » fanes, qui permettent de donner le libelle » de répudiation et de faire divorce; car, je » vous le dis, Dieu ne vous jugera pas sur » les lois des hommes, mais sur celles qu'il a » faites (*a*), » et ce mot de S. Augustin : « Paul » défend souvent ce que le préteur permet. » *Hoc non licet jure Pauli, etsi liceat jure fori* (*b*).

Ce qui est remarquable, c'est que jamais les partisans du divorce n'ont pu s'appuyer sur une décision quelconque du S. Siége. Jamais ce grand régulateur de la foi catholique n'a présenté une opinion contraire à celle que nous venons de développer. Il manquoit à M. F.... une autorité aussi imposante, c'eût donc été un coup de parti, s'il fût parvenu à rendre Rome fauteur d'une opinion aussi anti-sociale, il la lui falloit, il la vouloit; mais comment et où déterrer cette autorité? C'eût été un grand embarras pour tout autre que pour lui; s'il ne la trouve pas, il la fabriquera; un faux,

---

(*a*) *Nec mihi recites leges externas atque populares quæ libellum repudii dare, ac divortium facere præcipiunt, non enim profecto secundum has leges judicaturus est Deus, sed juxta eas quas ipse posuit* (In capit. VII, epist. ad Rom.).

(*b*) Homél. 46 *inter* 50.

une imposture, un contre-sens, qui se concilieront avec ses principes, seront toujours pour lui préférables à toutes les vérités qui les contrarient. Au moyen d'un faux, il vous prouvera que Grégoire II a autorisé *le divorce pour maladie subséquente à la consommation du mariage.* Ecoutons-le (*a*).

Il existe dans les décrétales une lettre de ce Pontife à St. Boniface, qui le consultoit sur la conduite qu'il devoit tenir avec les peuples allemands, nouvellement convertis à la foi (*b*). « Vous me demandez, lui dit Grégoire II, la » conduite que doit tenir un époux dont la » femme atteinte d'une infirmité N'A PAS

(*a*) Si mulier infirmitate correpta non VOLUERIT debitum reddere, quid ejus faciet jugalis? *Bonum esset si sic permaneret*, ut abstinentiæ vacaret: sed quia hoc MARITORUM est, ille qui non se poterit continere, nubat magis: non tamen subsidii opera substrahat ab illâ, quam infirmitas præpedit, et non detestabilis culpa excludit (*Epist. Greg. ad Bonif.*).

(Texte de M. Feuillade.)

(*b*) *Quod præposuisti, quod si mulier infirmitate correpta non VALUERIT debitum viro reddere, quid ejus faciet jugalis? Bonum esset si sic permaneret; ut abstinentiæ vacaret: sed quia hoc MAGNORUM est, ille qui non se poterit continere*, nubat magis. *Non tamen subsidii opem substrahat ab illâ quam infirmitas præpedit, et non detestabilis culpa excludit* (Decret. Gratiani. edit. Romæ ædibus pop. Rom. ann. 1582. Cont. XXXII, p. 2156).

» PU remplir les devoirs d'épouse. Il seroit
» bien qu'il s'en tînt là, et qu'il se livrât à la
« continence. Mais cette vertu est pour les
» *grandes* ames, que celui qui ne se pourra con-
» tenir se marie plutôt ; mais qu'il ne retire pas
» ses secours à celle que son infirmité a rendue
» impuissante, et qui n'est pas criminelle. »

Voilà donc le pape Grégoire qui, d'accord avec tous les législateurs et tous les jurisconsultes du monde, déclare *nul* un mariage pour cause d'*impuissance antérieure au mariage*. Eh bien ! *ô artificem probum !* M. F... homme fertile en expédiens, vous y fera voir autre chose ; il ne changera pas une phrase, pas un mot, mais seulement une lettre, et encore si peu ! et au moyen de ce léger changement, le souverain pontife ne placera pas la *nullité* dans l'*impuissance*, mais au contraire le *divorce* dans la *volonté* de la femme : ainsi, au lieu de lire avec moi, *valuerit*, vous lirez *voluerit ;* ainsi, au lieu de comprendre avec moi : *si la femme n'a pas pu*, vous comprendrez : *si la femme ne vouloit pas ;* il renforcera de plus cette peccadille d'un contre-sens digne d'un cinquième. S'il y avoit eu *voluerit*, vous eussiez traduit : si la femme atteinte d'une infirmité N'A PAS VOULU remplir les devoirs d'épouse ;

mais de cette traduction, vous eussiez pu conclure qu'elle n'avoit jamais voulu pour cause d'impuissance, et que le mariage n'avoit jamais été consommé, alors pour détourner de ce sens naturel et vrai, il traduit ainsi : *si une femme ne vouloit pas pour cause de maladie* (*a*). Voilà jusqu'où se portent la bonne foi, la sagacité de ces théologiens salariés, qui ont échangé la doctrine du portique de Salomon, contre celle de certains antichambres.

Je terminerai cette lettre en vous mettant sous les yeux le témoignage d'un savant auteur protestant qui justifieroit, s'il en étoit besoin, la doctrine que je viens d'exposer.

« J'ai frémi, dit M. de Luc, toutes les fois que j'ai entendu discuter philosophiquement l'article du mariage. Que de manières de voir, que de systèmes, que de passions en jeu ! On nous dit que c'est à la législation civile d'y pourvoir : mais cette législation n'est-elle donc pas entre les mains des hommes dont les idées changent ou se croisent ? Voyez les accessoires du mariage qui sont laissés à la législation civile ; étudiez chez les différentes nations et dans les différens siècles, les varia-

---

(*a*) Feuil., t. II, p. 132 et 133.

tions, les bizarreries, les abus qui s'y sont introduits; vous sentirez à quoi tiendroient le repos des familles et celui de la société, si les législateurs humains en étoient les maîtres absolus. Il est donc fort heureux que sur ce point essentiel nous ayons une loi divine supérieure au pouvoir des hommes. Si elle est bonne, gardons-nous de la mettre en danger, en lui donnant une autre sanction que celle de la religion. Mais il est un nombre de raisonneurs qui prétendent qu'elle est détestable; soit. Il en est pour le moins un aussi grand nombre qui soutiennent qu'elle est sage, et auxquels on ne fera pas changer d'avis.

» Voilà donc la confirmation de ce que j'avance, savoir : que la société se diviseroit sur ce point, selon que la prépondérance changeroit par toutes les causes qui rendent variable la législation civile; et ce grand objet, qui exige l'uniformité et la constance pour le bonheur et pour le repos de la société, seroit le sujet perpétuel des disputes les plus vives. La Religion a donc rendu le plus grand service au genre humain, en portant sur le mariage une loi sous laquelle la bizarrerie des hommes est forcée de plier : et ce n'est pas là le seul avantage que l'on retire d'un code fondamental,

de morale, auquel il ne leur est pas permis de toucher (*a*). »

Je crois, Monsieur, avoir rempli vos vues et le but que je m'étois proposé. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois avoir détruit les sophismes et les paralogismes du vicaire apostat, et mis en évidence les impostures du philosophe gascon. *Il n'avoit pas peur*, disoit-il, *qu'on le refutât*, c'est-à-dire, il ne croyoit pas être jamais lu par d'honnêtes gens ; un tel honneur surpassoit ses espérances, à plus forte raison celui d'une réfutation. Il espéroit, couvert des haillons de l'impiété, traverser *incognito* le monde littéraire et chrétien pour aller se confondre dans cette tourbe de jongleurs qu'on appelle philosophes ; mais s'il n'eût pas déserté, comme on dit, avec *armes et bagages*, s'il n'eût pas emporté du sanctuaire les livres saints pour les profaner, je l'eusse laissé courir et coasser dans la crapaudière de l'impiété avec tant d'autres. Si du fond de cet égoût il s'avise de répliquer, je m'impose la loi de poursuivre l'œuvre que j'ai commencée avec tous les égards et la poli-

(*a*) Lettres sur l'histoire de la terre et de l'homme, t. I, p. 48.

tesse dont Polycarpe usoit envers Marcion ; en attendant qu'il me procure cette satisfaction, je suis avec un respect infini,

Monsieur,

votre très-humble, etc.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE LETTRE.

SECONDE LETTRE.

TROISIÈME LETTRE.

QUATRIÈME LETTRE.

CINQUIÈME LETTRE.

SIXIÈME LETTRE.

SEPTIÈME LETTRE.

Rr

DIXIÈME LETTRE.

ONZIÈME LETTRE.

DOUZIÈME LETTRE.

TREIZIÈME LETTRE.

Fin de la Table.